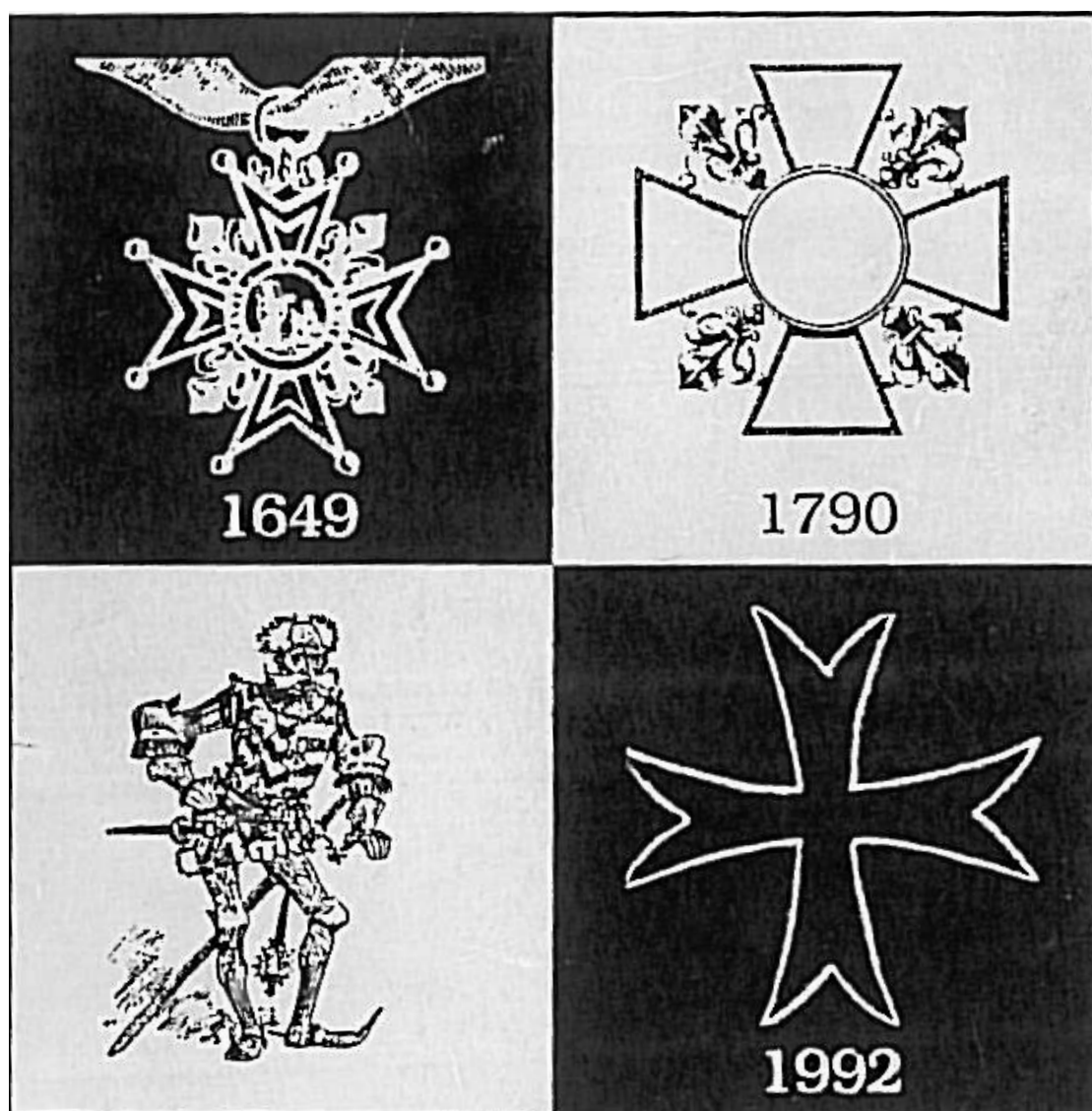


Enjeu d'un Rite Maçonnique dans la Modernité

∴

« LE RITE ÉCOSSAIS RECTIFIÉ »



Régis BLANCHET +

SOMMAIRE

	I	
<i>Introduction</i>		<i>Page 4</i>
	II	
<i>Ésotérisme Exotérisme</i>		<i>Page 8</i>
	III	
<i>L'enjeu d'enjeu d'un Rite</i>		<i>Page 13</i>
	IV	
<i>De la Définition d'un Rite et des Rituels</i>		<i>Page 20</i>
	V	
<i>Préface</i>		<i>Page 42</i>
	VI	
<i>Éditorial</i>		<i>Page 54</i>
	VII	
<i>La Chevalerie appartient-elle à quelqu'un ?</i>		<i>Page 58</i>
	VIII	
<i>Évolution de la Chevalerie vers les Chevaleries</i>		<i>Page 64</i>
	IX	
<i>La Chevalerie du XIème au XVème siècle</i>		<i>Page 78</i>
	X	
<i>Les Ordres c de Chevalerie</i>		<i>Page 82</i>
	XI	
<i>La Chevalerie de Saint Lazare et la Maçonnerie dans le XIIIème Siècle</i>		<i>Page 92</i>
	XII	
<i>Présentation succincte de sur la structure du Rite Écossais Rectifié et de son Régime</i>		<i>Page 101</i>
	XIII	
<i>Quelques remarques sur la structure du Rite Écossais Rectifié</i>		<i>Page 106</i>
	XIV	
<i>Les Comparaisons</i>		<i>Page 112</i>
	XV	
<i>Les Comparaisons des Règles et Statuts de Saint Lazare et le Code du Rite Écossais Rectifié</i>		<i>Page 115</i>

	XVI	
<i>Étude comparative des Règles et Statuts de Saint Lazare de 1849</i>		Page 125
	XVII	
<i>Le Mausolée</i>		Page 143
	XVIII	
<i>L'Écossisme du Chevalier de Saint Lazare Michel de Ramsay (1686- 1743)</i>		Page 146
	XIX	
<i>Portrait de Joseph de Maistre vu par le Vatican</i>		Page 149
	XX	
<i>Le Maître Écossais de Saint André</i>		Page 152
	XXI	
<i>Les Références à l'Ordre de Saint Hubert et au Duc d'Aumont</i>		Page 157
	XXII	
<i>Les Chevaliers Bienfaisant de la Cité Sainte et leurs Rituels</i>		Page 166
	XXIII	
<i>Le Rite Écossais Rectifié est-il Templier ?</i>		Page 177
	XXIV	
<i>L'Armorial de l'Ordre de Saint Lazare et le Symbolisme Maçonnique</i>		Page 183
	XXV	
<i>Conclusion</i>		Page 192
	XXVI	
<i>Mémoire des Ordres de Militaires de Notre Dame de Saint Lazare</i>		Page 199
	XXVII	
<i>Règles et Statuts des Ordres Militaires de Notre Dame de Saint Lazare</i>		Page 222
	XXVIII	
<i>Cérémonies des Ordres Militaires de Notre Dame de Saint Lazare</i>		Page 234



I

INTRODUCTION



es courants religieux, ou para-religieux, reprennent en cette fin de siècle une importance non négligeable, pour ne pas dire considérable.

Si, d'un vaste coup d'œil, nous balayons les évolutions planétaires qui s'accomplissent et qui engendrent des mutations de consciences personnelles ou collectives, une constatation s'impose: les racines religieuses des peuples font naître des rejetons en partant des souches que l'on croyait mortes ou en voie de disparition.

Le rationalisme matérialiste qui semblait devoir l'emporter freine, bute sur ses propres structures, ne semblant plus satisfaire l'ensemble des pulsions et des recherches qui caractérisent l'être humain dans son sens le plus large.

Les macro-structures politiques Est-Ouest se sont effondrées, et si l'idéal communiste paraît avoir plié irrémédiablement (peut-être n'est-il qu'en mutation ?), l'idéal capitaliste, lui, a bien du mal à cacher sa propre misère ainsi que l'illogisme fondamental qui l'amène à justifier les rétentions de richesses qu'il est obligé d'accomplir vis-à-vis des pays pauvres ou gangrenés par la famine et les épidémies.

Les structures nationales politiques ont perdu leur crédibilité et les édifices économiques se fissurent. L'harmonie n'est plus au rendez-vous.

La vie journalière perd de son intérêt et se confine à des actes qui ne sont plus que les reflets d'un conditionnement basé sur les nécessités du collectif. L'identité est niée, malgré les apparences, et le trajet entre la naissance et la mort d'un Occidental moyen s'identifie plus à la vie d'une fourmi qu'à la réalisation d'un être doué d'une spiritualité dont-il doit accoucher dans le temps qui lui est imparti.

De même, les édifices religieux sont partis à la refonte. Leurs structures sclérosées par le temps ne correspondent plus à la maturité du collectif qu'elles entendent animer.

Dans ce contexte peu amène, des symptômes sont apparus. Avec une spontanéité que l'on peut parfois remettre en question, des mouvements syncrétistes, comme la vague du «New Age», ont balayé l'Occident en provenance des États-Unis. Des sectes de tout poil se sont implantées avec succès et une rapidité surprenante, cassant les conditionnements initiaux des personnes pour les remplacer par un autre.

Cela crée un « déplacement » du récipiendaire qui peut ainsi fuir une réalité qui lui paraît trop dure, au profit d'une autre réalité qui le prend en charge en le « conduisant vers la réalisation de son être intérieur ».

Notre position n'est pas ici de tout critiquer et de ne voir que les aspects négatifs de notre environnement. Il faut mettre les choses à leur place et subordonner les effets les uns aux autres et faire de même quant à leurs causes.

Quand nous voyons une des sensibilités de la foi islamique se révéler être un des leviers politiques les plus puissants qui soit au Monde, nous n'entendons pas le nier et détourner la tête.

Après avoir été à même de constater la puissance du « non » pacifique d'un homme comme Gandhi et les conséquences de cette position pour le peuple indien, nous pensons qu'il faut en tenir compte.

Examinant avec attention le renouveau des nouvelles églises Chrétiennes aux États-Unis, une évolution s'impose.

Comment ne pas s'étonner du pourquoi et du comment les cultes Chrétiens, en majorité orthodoxes, ont pu resurgir d'on ne sait où dans les pays de l'Est après l'effondrement du schéma communiste stalinien ?

Quel levier politique extraordinaire, encore un, la Chrétienté romaine a-t-elle été pour la nouvelle motivation du peuple polonais et la définition de sa fragile démocratie.

Quelle est l'influence exacte de la Compagnie de Jésus dans ces soubresauts énormes qui secouent le Monde ?

Si nous tenons compte des anciens cultes qui remontent aussi en surface, comme le druidisme, le chamanisme, les pratiques africaines, les branches Shingon du bouddhisme, le taoïsme, etc., il est difficile de refuser cette évidence qui s'impose en dehors de tous les contextes scientifiques prévisibles. La spiritualité, sous toutes ses formes, cherche de nouvelles voies pour mettre en place ses expressions futures et elle semble survoler tous les obstacles avec une facilité étonnante.

Et là précisément est le danger, car rien n'est plus dangereux qu'une spiritualité mal dominée, ou reposant sur des bases tronquées ou déformées. Les pivots de ces mutations sont les Rites et leurs Rituels. Se situant au centre des édifices établis, que ces derniers soient des églises ou des sociétés traditionnelles, ils sont les bases de toute évolution qui passe nécessairement par un retour aux sources.

En effet, les Rites et les Rituels portent en eux-mêmes les traces indélébiles des héritages passés et transmis, ils caractérisent les références et les spécificités de chaque groupe en dehors de tout contexte hiérarchique.

De plus, ils sont porteurs d'un apparent paradoxe. Tout en se devant de préserver l'intégralité et l'intégrité de leurs structures particulières et spécifiques à chacun, qui forment leur fond, ils n'en sont pas moins obligés d'évoluer dans le temps et de s'adapter aux conditions de chaque siècle qu'ils traversent en ce qui concerne leur forme.

Et c'est à ce point précis que se situe le risque majeur.

Ils peuvent se figer et se scléroser en maintenant une forme non adaptée à l'époque considérée, mais ils peuvent aussi s'évider de leur substance spirituelle quand leur forme évolue tant et si bien que leur fond n'est plus identifiable.

En termes sociologiques, un Rituel qui se fige engendre souvent un mouvement intégriste, alors qu'un Rituel « qui s'oublie » dénature le Rite au profit d'un schéma associatif qui se donne des fonctions sociales, politiques, financières, dans le siècle.

Nous trouvons dans cette approche les mécanismes actuels qui agitent l'ensemble des traditions qui se réveillent ou se transforment de nos jours.

Quand un Rituel, ou un Rite, évolue, c'est que généralement il se met en phase d'adaptation à de nouvelles conditions sociologiques, économiques, industrielles, politiques etc.

Prenons comme exemple l'évolution des choses qui eut lieu entre le XVIIIème et le XXème siècle.

Les habitudes vestimentaires ont changé, ainsi que les moyens de communication, les échanges culturels, etc. Les infrastructures des civilisations ont évolué et les Rites se sont adaptés à ces nouvelles données qui correspondent à la réalité du temps considéré.

Ne le feraient-ils pas qu'ils imposeraient alors à leurs adhérents de s'habiller en 1993 à la mode de 1780. C'est une sclérose évidente qui mène vers un passéisme réducteur dans le sens où la valeur ésotérique du Rite, son fond, est subordonnée à sa forme, son exotérisme. On serait en droit de se demander aussi pourquoi les utilisateurs de ces Rituels de 1780 ne s'habillaient pas alors à la mode du Moyen Âge, et ainsi de suite. Une liturgie paléo-Chrétienne aurait-elle une place dans la modernité ?

Le druidisme contemporain pourrait-il assurer son réveil sur la base de Rituels de 1500 ans avant Jésus-Christ, sacrifices humains à la clé ? Non, bien évidemment.

Mais, évolueraient-ils vers une simplification excessive de leur cérémonial, ou liturgie, qu'ils se, videraient de leur substance traditionnelle contenue dans les rythmes, mouvements et paroles qui forment ce mime de l'univers caractéristique à tous les Rites.

N'oublions pas que le mot « Rite » vient du sanscrit « Rita » qui signifie « ce qui est conforme à l'univers ».

Dès lors, nous pouvons mieux apprécier l'enjeu des Rites dans notre société contemporaine et les risques qu'ils encourent si leur adaptation dérape vers l'une ou l'autre des positions extrêmes que nous venons de décrire.

« Dans-des deux cas, ils meurent momifiés ou dilués à l'extrême ».

Si nous considérons bien, comme nous venons de le faire, que les clés de l'adaptation des Rites se trouvent dans le contexte matériel de leur biotope, de leur environnement et de ses caractéristiques, force est de reconnaître que cette fin de siècle leur fait courir de grands dangers.

Reprenant nos développements précédents, il est important de ne pas ignorer les profondes mutations de notre civilisation actuelle. Les vieux schémas s'effondrent tous, d'autres sont à la couveuse.

La télématique, l'informatique ont modifié radicalement nos rythmes de vie. Les circuits politiques, financiers, économiques montrent de dangereuses fissures qui ouvrent la porte aux deux excès que nous avons évoqués.

Les Rites, par voie de conséquence, vont évoluer s'ils veulent garder la place qui est la leur dans la fonction spirituelle de l'homme.

Pour cela, il faut avoir bien défini ce qui peut évoluer dans la forme et ce qui doit rester immobile dans le fond.

Autrement dit, il faut avoir bien isolé et identifié la dimension exotérique du Rite en question qui peut et se doit d'évoluer, et la dimension ésotérique qui, elle, reste intemporelle, stable, dans son mouvement immobile.

II

ÉSOTÉRISME, EXOTÉRISME



es deux concepts sont donc au centre de toutes les traditions et de toutes les religions, et il est courant de voir des hommes de valeur s'opposer sur la subordination qui doit se faire concernant ces deux notions.

Les uns pensent que seul l'ésotérisme doit être retenu et que tout exotérisme est à rejeter.

D'autres, plus proches de la foi du charbonnier, se contentent de ce qui leur est donné à consommer en rejetant tout ésotérisme comme si ce dernier était une création du Diable.

Ces deux positions extrêmes peuvent faire naître des fanatismes et ériger des édifices destructeurs tout en égarant leurs ouailles des traces profondes de la tradition qu'ils sont censés vivre, protéger et promouvoir.

En effet, il ne peut y avoir d'« ésotérisme » sans « exotérisme »; et il ne peut y avoir d'« exotérisme » sans « ésotérisme ». Ces deux valeurs sont complémentaires et nécessaires l'une à l'autre.

Il nous vient une image pour nous faire mieux comprendre: l'œuf.

Quoi de plus simple qu'un œuf ? Et pourtant, il transporte la vie. Chaque race ovipare détermine la forme d'un œuf en rapport à son biotope (alimentation, camouflage, chaleur, etc.). Nous pouvons ainsi dire que chaque race met au point un « Rituel » vital pour s'assurer les meilleures chances de survivance et de pérennité.

Comment est constitué un œuf ?

Une coquille, le blanc, le jaune, une bulle d'air et des membranes qui isolent ces différents éléments.

Que doit-il se passer pour que le processus vital se déclenche ?

Il est couvé par les parents, il est chauffé, défendu, il est aimé. Un œuf non couvé ne viendra jamais à maturité.

Dans cet exemple, nous avons tous les ingrédients qui composent nos Rites et nos Rituels.

La coquille est la forme variable et évolutive de leur dimension exotérique.

Le jaune est le support de la vie, stable et intemporel, même si la forme ou la couleur de la coquille change sous l'impact de quelque élément de l'extérieur.

Il est la dimension ésotérique du Rite.

Le blanc et la bulle d'air sont des éléments de croissance qui permettront au petit à naître de briser sa coquille pour renaître à une nouvelle vie. Nous pourrions les comparer au travail nécessaire qu'il faut accomplir pour participer en toute connaissance de cause à l'élaboration et la mise en œuvre d'un Rituel.

La pratique de tout Rituel engendre de subtiles modifications chez tous les êtres qui les utilisent, comme un soc de charrue qui repasserait toujours aux mêmes endroits en s'enfonçant à chaque fois un peut peu plus.

Un Rituel, cela fonctionne quoi qu'il arrive, « ex opere operato », (« du travail naît l'œuvre ») même quand on n'en est pas conscient, même quand on méconnaît ou nie ses fondements spirituels. Cette réalité est à la base de la légende de l'Apprenti sorcier.

À vouloir trop en faire en « opérant », ou ignorer la réalité des choses comme M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, les effets sont les mêmes, ainsi que les risques; seule l'intensité de l'opération peut varier selon le niveau et la concentration du ou des opérateurs.

En effets, les Rituels ne sont pas « innocents » et peuvent mettre en mouvement des forces non « négligeables ». Ce point est ce qui les justifie dans tous les temps et dans tous les espaces.

Qu'ils soient sclérosés, dilués ou fonctionnels, ils fonctionnent. Le seul véritable problème, c'est que leurs effets, eux, sont différents.

Comme il est souvent dit qu'il n'existe aucune différence fondamentale entre la magie blanche et la magie noire, nous pouvons affirmer que c'est l'opérateur et sa vision des choses qui la rend blanche ou noire. Un Rituel est un outil fonctionnel aussi simple qu'un maillet qui peut aider à bâtir une maison ou à assassiner son voisin.

À ce point précis se trouve l'enjeu des Rituels dans notre Monde contemporain en pleine mutation.

L'effervescence religieuse, ou para-religieuse, que nous pouvons constater est un indice sûr que les Rituels, eux aussi, sont en mutation.

À nous de les orienter pour le bien-être, ou le mieux-être, de l'humanité à venir.

Sachons identifier ce qui peut et doit évoluer, en respectant les rapports subtils, invisibles et intemporels de ce mime cosmique qui nous fonde dans l'unité le temps d'une ouverture et d'une fermeture.

Sachons préserver les vraies valeurs, vivantes et fondamentales, et les transmettre à nos enfants dans une forme qui leur sera adaptée.

Cela leur permettra d'éviter ainsi l'intégrisme ou le ridicule.

Après cette promenade philosophique (et encore), afin d'avancer vers une meilleure compréhension des Rites et leur enjeu dans notre Monde contemporain, nous allons emboîter le pas de grands universitaires qui s'expriment particulièrement dans la revue « Recherche de Science religieuse » qui possède son siège 15, rue Monsieur, 75007 Paris. Grâce à ces hommes, Philippe Oliviero, Tufan Orel, Claude Rivière, Jean-Yves Hameline, nous allons descendre dans la structure des Rites et des Rituels et l'enjeu réel qui les sous-tend en termes de contrôle des masses, de leurs idéologies et de l'évolution de leurs éthiques.

Nous allons pouvoir mieux cerner, en termes ethnologiques, anthropologiques et sociologiques, les moyens et les buts de leur naissance, de leur évolution et de leur mort, parfois de leur renaissance.

En tout premier lieu, il nous faut éclairer un tant soit peu la notion théologique d'« économie ».

Les Rituels étant avant tout un mode relationnel entre les éléments d'un groupe social déterminé qui définissent ainsi leur identité culturelle et ethnique, ou encore entre un individu, ou un collectif défini, avec une force tutélaire qui se cristallise en son sein, la notion d'« économie » est ce qui englobe toutes les facettes de la relation qui oscillent entre l'homme et la divinité, entre la divinité et l'homme, que cette divinité soit Ange, Dieux ou Dieu, ou encore démon.

Que le Dieu soit descendant, ou l'homme ascendant, le Rituel est l'expression du passage et en même temps le moyen de ce dialogue. Nous verrons cependant que le Rituel peut être dépassé au profit de la « Voie du Désert » qui détermine son approche de la divinité par un certain négativisme, par une approche par soustraction, par une approche du vide qui se suffit à elle-même à l'exclusion de toute formulation objective, symbolique, analogique ou anagogique. Il ne s'agit plus de recherche et d'expérimentation de l'efficacité d'un Rituel, mais de fusion sans condition.

Origine et évolution du Rite



Deux perspectives opposées doivent être considérées.

La première met en avant une formulation « prophétique » qui laisse supposer qu'un homme, ou un groupe charismatique, subit l'influence de l'Esprit, d'un Dieu.

De Dieu, et que l'expression de cette influence s'objective dans la mise en œuvre d'un Rituel du Monde Spirituel qui émerge au niveau du Monde des hommes en « perforant » différents états de conscience.

La seconde est une vision « naturaliste » des choses qui propose que le Rite soit une expression typiquement humaine qui fixe certaines étapes constatées de son évolution - le Rite devient alors « mémoire collective ».

Ces deux premières propositions ont un point commun, le fait que l'objet de la fixation ne dépend pas de la volonté de l'homme. Il subit une influence, ou constate des faits et n'est pas Maître de la structure du Rite qui se fixe. Dans ces deux cas, l'homme est un spectateur, un photographe.

Dans le troisième cas, on parle d'une perspective « artificialiste » qui prend toutes les caractéristiques des constructions humaines volontairement mises en place. Dans ce cas, les bases de ces fixations sont l'émergence d'un besoin d'apaisement, de prescription ou de reprise éthique.

L'action est précédée par le questionnement, et le Rite prend une valeur de réponse aux questions primordiales que pose l'existence.

Les gestes, les actes qui composent les Rites sont considérés comme expérimentaux et seuls les résultats de leur mise en œuvre conditionnent leur conservation. Un geste qui réussit est un geste conservé. Le chaos s'ordonnant, l'agitation primitive et le questionnement qui en découle deviennent action.

Cette vision des choses remet dans le circuit de réflexion l'aspect, « magique » des gestes. Tous les gestes et manipulations qui révèlent un taux de réussite positif quant aux projections désirées s'entassent dans les Rites naissants qui tendent à s'ordonner harmonieusement et ultérieurement dans le temps.

L'humanité tâtonne ainsi et expérimente, fait des tests et ne garde que ce qui lui semble efficace.

C'est cette efficacité supposée et expérimentée qui amène une réponse au besoin d'apaisement qui en est une des bases. Cette phase peut être considérée comme une objectivation première.

Elle est suivie par une objectivation seconde qui rend le Rite « autonome » et « intemporel », assumant la permanence de certaines valeurs par-delà le devenir des hommes qui l'ont créé. Ainsi, dans l'Antiquité, l'humanité des Dieux s'est effacée au profit de leur divinité simple. Le Dieu, étant en partie une création de l'homme dans sa forme communicable et fixée, prend son indépendance et assume son autonomie dans le temps sans que l'homme ne puisse contrarier cette « crise d'adolescence » qui lui fait perdre le contrôle de sa créature.

« Il n'y a de Dieux pour l'homme que s'il y a des hommes pour faire des Dieux. »

Le Rite impose alors une prescription qui fait qu'il devient « ce qui est », mais aussi « ce qui doit être ».

Dans une tierce objectivation qui, nécessairement, fait suite aux deux premières, l'homme réalise qu'après en avoir jeté les fondements, après que les normes ainsi créées ont pris leur indépendance, se posent les questions:

Pourquoi le Rite ? Qu'en faire ? Quel Rite ?

Une réponse à cette question, ou une tentative, impose la notion d'action dans la réalité humaine, impose une implication particulière et définie, la volonté d'un but à atteindre et des moyens à employer pour y parvenir, qui fait émerger la cristallisation d'une éthique qui se doit de rester en harmonie avec les bases analogiques que tous les Rituels ont avec le cosmos.

Ayant réalisé ce que la première objectivation du Rite lui a confirmé, c'est-à-dire une efficacité due à l'imitation et la répétition des actes réussis, l'homme peut en projeter les effets sur le Monde qui l'environne.

C'est là que le Rite prend une dimension politique et qu'il impose l'acceptation d'une éthique personnelle ou collective.

« Il n'y a pas de théologie sans politique », disait Lénine, et il n'y a pas de politique sans théologie, rajouterons-nous, si nous assimilons l'homme politique standard tel qu'il est projeté « Médiatiquement » comme une valeur transfuge et remplaçant d'une manière très matérialiste ce qu'étaient les Dieux Antiques et les valeurs éthiques qu'ils véhiculaient en leur assurant pérennité.

Il est d'ailleurs notoire que les fondements des grands meetings de masse procèdent des mêmes bases que les structures internes des Rituels en ce qui concerne leur forme, mais aussi leur fond, le « leader » étant la référence du groupe rassemblé, porteur d'une éthique, d'un idéal qui le rend unique et facilement identifiable. Peut-être est-ce ce schéma qui faisait dire à Hitler qu'il était le Dieu de la Nation Germanique.

Des fondements structurels des Rites et des Rituels



es trois propositions qui ne se chevauchent pas fondamentalement ne sont pour autant à séparer d'autorité de par leur antinomie apparente.

Les Rites sont riches de diversité et certainement se fixent sur ces trois approches et les trois objectivations de la dernière, plus ou moins, chacun ayant sa particulière alchimie, qui compose sa spécificité qui nous est si chère, suivant qu'ils sont religieux, magiques ou sociaux.

III

L'ENJEU DES RITES

1°- Au niveau collectif



Si tant est qu'il y ait un enjeu qui tourne autour de la nature et de la fonction des rites dans les valeurs de notre civilisation de la dernière décade du XXème siècle, ce que nous croyons volontiers, il n'est pas question pour nous d'effleurer le problème de la mutation des églises qui s'opère sous nos yeux.

Nous ne connaissons pas suffisamment les données constitutives de ces grands vaisseaux, les enjeux politiques et financiers qui sont tressés dans leurs trames et les stratégies qui sont en cours de réalisation.

Nous observerons donc un recul nécessaire et assimilerons les Rites des églises « constituées » aux Rites des églises « non constituées » ainsi qu'à ceux de tous les mouvements « traditionnels ».

Tout d'abord, les Rites et les Rituels comportent-ils un enjeu ?

Certainement! Ils sont les racines de l'homme et l'expression de leurs inconscients collectifs face au mystère de la Mort.

En ce qui concerne le Monde occidental, l'évolution sociale et industrielle des deux derniers siècles a bouleversé les données de l'identification des êtres.

Au XVIIIème siècle, et avant, l'homme était souvent assimilé à son talent, son métier. Il était identifié à ses capacités intrinsèques qui étaient mises en œuvre plus ou moins librement pour le bien de la communauté.

Sa fonction sociale était indexée sur ses talents.

Ceci n'est pas bien sûr une généralité, mais une tendance.

Mais ce point est encore plus sensible dans l'organisation tribale du Ier millénaire. Trois castes se répartissaient les charges, droits et devoirs du groupe: les prêtres, les guerriers et les producteurs. Cette architecture des tribus vient du fonds « Indo-Européen » qui remonte à 1500 ans av. J.- C., si ce, n'est davantage.

Rites de métiers, Rites de passage, Rites tribaux, Rites solsticiaux scandaient un rythme de vie qui faisait adhérer la collectivité à une certaine harmonie générale qui trouvait ses racines dans ce « mime cosmique » que nous avons précédemment cité.

Ainsi en était-il des identités personnelles par redondance.

La vie n'en était pas pour autant idyllique, mais ce qui est certain, c'est que chaque identité du groupe vivait totalement dans le cadre des racines ethniques et religieuses définies qui avaient pris la forme de « Rituels spécifiques ». Chacun, plus ou moins selon sa conscience, était relié au « Tout » et trouvait un « accomplissement à sa vie entre la naissance et la mort ».

Il serait difficile d'en dire autant des structures socio-économiques actuelles qui prédisposent à un certain écrasement de la personnalité au profit d'une fonction qui est attribuée sans tenir compte des origines ethniques, religieuses ou traditionnelles. Cet étal de fait a du bon en ce qui concerne les mélanges raciaux et l'approche d'une certaine tolérance qui nous semblent nécessaires alors que les frontières, même les plus étanches, se sont effondrées ou vont s'effondrer.

Par contre, cette uniformisation de surface engendre des groupes occultes ou souterrains.

Ces derniers vont prendre des formes diverses, mais leur fondement commun est toujours de préserver ce qui constitue les racines originelles du groupe ethnique ou traditionnel dont leurs ancêtres faisaient partie. Ils veulent préserver les racines et, par voie de conséquence, leurs expressions qui prennent toujours la forme de « Rituels spécifiques. » Allant de la Mafia Italienne aux Indiens des forêts équatoriales, « ce point est une constante ».

Que ces groupes agissent ensuite dans un cadre politique ou social est un autre problème et nous ne voulons pas rentrer dans un débat qui tendrait à justifier, ou non, les instituts Islamiques ou les problèmes sociaux et raciaux qui agitent les grandes cités-dortoirs. Ils ne sont que des symptômes qui appuient notre développement.

Quand l'Occident dans son ensemble sera suffisamment déraciné pour ne plus comprendre « la nature des Rituels issus du fonctionnement de son inconscient collectif passé », alors le problème sera posé dans son ensemble groupes ethniques planétaires qui auront amorcé depuis longtemps ce retour aux sources auront un avantage indéniable, car ils profiteront d'un groupe constitué, rassemblé autour de valeurs qui seront communes à tous ses membres et dont la motivation s'appuiera sur un même idéal. Le Japon ou les Indes sont un bon exemple, mais « attention aux intégrismes » ! L'équilibre est précaire dans ces grandes mutations.

Mais il n'y a pas que les groupes déracinés, comme les populations Maghrébines ou Islamiques, Noires ou Asiatiques maintenant souchées dans un pays comme la France, qui opèrent ce genre de rassemblements souterrains parfois à la limite de la l'égalité.

Nous pouvons aussi nous attarder sur nos composantes internes comme les Bretons, les Basques, les Corses, les Niçois, les Occitans qui revendiquent tous un retour à leurs racines, leur langue respective, leurs coutumes, leurs danses, leurs Rites ancestraux et le cortège de valeurs qui leur sont spécifiques.

Nous pourrions superficiellement attribuer sociologiquement ce fait à une quête d'identité sur un fond folklorique et touristique.

Il n'en est rien !

Dans une strate profonde du séparatisme Basque, « ronronne » de plus en plus fort un culte ancestral que l'on nomme « la Massa ». Les Rituels sont à tendance magique et la structure de l'ensemble rappelle fort ce que l'on connaît du Druidisme Antique. Les cérémonies se passent toujours en pleine nature, souvent à la croisée de chemins, près d'un chêne, non loin d'une source, au pied d'une montagne. Le culte des Anciens y est très fort. Le milieu est très fermé.

Dans la mouvance du séparatisme Breton, comment ne pas voir un druidisme contemporain se restructurer sous diverses formes, certaines excellentes, d'autres plus médiocres. Il s'agit là d'une religion à part entière avec ses filiations spirituelles, ses Druides-prêtres, équivalents des évêques, ses sacrements, ses initiations et ses Rituels qui positionnent fermement l'homme face aux forces de la nature.

Dans le mouvement occitan, le catharisme et son « dualisme » ascétique reprend force et vigueur.

Si parfois nous nous surprenons à considérer le charnier Yougoslave et les affrontements ethniques irrémédiables qui prennent la forme de combats exterminateurs, il est bon d'analyser la situation avec notre prisme, car nous identifions facilement les leviers souterrains qui sont en présence. Cela n'apporte aucune solution miracle, mais seulement quelques éléments d'appréciation supplémentaires.

Ces leviers ont pour noms « race », « religion », « autonomie », « langue », « identité », « spécificité ». Voilà encore un autre type d'enjeu dans lequel les Rites sont une des données à considérer et à ne pas oublier.

Tous ces mouvements sont proches d'une certaine forme de clandestinité, car ils s'opposent fondamentalement au processus d'uniformisation qui est mis en place à une grande échelle politiquement parlant et, par voie de conséquence, culturellement parlant. En développant notre argumentation, nous insistons sur le fait que nous ne défendons ni n'excusons les moyens et les effets condamnables, nous nous bornons à vouloir isoler les causes.

Ces « points de résistance » sont des cris angoissés de personnes qui veulent à tout prix « garder vivant » et transmissible « l'héritage qui leur a été confié ».

Nous pensons dans une vision à très long terme qu'ils ont raison car ils préservent ainsi la liberté fondamentale de l'homme et le droit à la différence.

Ils agissent au niveau de la structure sociale pour préserver les espaces d'expression dont ils ont besoin et qui tendent à se raréfier.

Là est le premier enjeu des Rites dans notre Monde contemporain. Il en est un autre qui est directement la conséquence du premier.

Il s'agit de la sauvegarde d'une certaine opérativité en spiritualité qui dépasse de loin le premier développement ci-dessus, il en est le prolongement et nous abordons les fonctions religieuses ou para-Religieuses des Rites.

Pour étudier cette facette des choses, il est nécessaire de se demander pourquoi et comment les grands édifices religieux comme le Catholicisme, l'Orthodoxie se sont littéralement précipités vers les pays de l'Est bien avant l'officialisation des réformes.

À quelle stratégie cela correspondait-il ?

En dehors d'éventuels conflits basés sur des zones d'influences, d'éventuels appuis à tendance politique, d'éventuelles parades autour d'une nouvelle morale, on a même parlé de rapprochements avec certains services secrets, il faut quand même aller au-delà de ces simples apparences en reconnaissant néanmoins qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Une raison profonde, unique et commune les a motivés.

Nous allons en simplifier le mécanisme à l'excès.

Bien avant l'uniformisation communiste qui a tenté d'éliminer toutes les religions de sa zone d'influence en interdisant la pratique des Rites, quels qu'ils soient, ces pays étaient, sont restés profondément religieux. Des zones étaient à tendance Catholique, d'autres orthodoxes pour ne citer que ces cieux options.

À l'instar des ornements et objets sacerdotaux qui ont été religieusement enfouis hors de portée de toute appropriation, les Rites et les Rituels se sont « enkystés » profondément dans les inconscients collectifs des populations en question comme un germe de blé sous la neige. En l'occurrence, c'était plutôt une dalle de béton insensible à tout dégel.

Quand cette dalle de béton uniforme a commencé à montrer quelques signes de faiblesse et que l'eau et l'air purent s'infiltrer, les germes le ressentirent et ne tardèrent pas à montrer quelques signes de vigueur, mais aucune structure n'était là pour les encadrer, autrement dit leur église d'origine interdite de séjour.

C'est un grand risque que de laisser des Rites puissants se promener sans surveillance. N'oublions pas qu'ils fonctionnent « ex opere operato ».

Un Rite peut changer d'église sans entacher son « opérativité », il peut même quitter toutes les églises et en fonder une nouvelle.

Il y avait là un danger non négligeable.

Alors, des jardiniers de plus en plus nombreux ont été missionnés pour récupérer ces germes qui pouvaient perdre leur greffe et redevenir sauvages, chaque tendance se spécialisant sur ses anciennes semailles non sans lorgner sur celles des autres.

L'aubépine n'est pas une rose domestique et « le retour se fait toujours de la rose vers l'aubépine ». Personnellement, nous avons un faible pour l'aubépine qui a l'avantage d'être génétiquement naturelle et dont la beauté simple rivalise aisément avec celle de la rose.

Quand on eut l'autorisation officielle de se défaire de la dalle de béton et de remettre à jour le sol ancien, nos jardiniers jardinièrent. Enlever les mauvaises herbes, arroser, surveiller les pousses et, dès que la croissance s'amorça, armés de milliers de tuteurs, ils les y fixèrent pour qu'elles se développent dans le bon sens, celui du jardinier s'entend. Ce fut un concours de vélocité.

Se seraient-ils donnés tant de mal s'il n'y avait pas d'enjeu des Rituels dans notre société contemporaine ?

Mais les religions ne furent pas les seules à réinvestir leurs anciennes possessions.

Toutes les Obédiences Maçonniques firent de même, les unes conscientes de l'enjeu des Rites, les autres moins. Nous avons même pu avoir connaissance de paradoxes éclatants: par exemple, une des obédiences caractérisées par ses positions laïques et anti-Religieuse a créé des Loges en Pologne en s'appuyant sur un Rite et des rituels fondamentalement Chrétiens. C'était ça ou rien. La Pologne étant Chrétienne à tendance papiste, un autre Rite n'aurait pu s'y ressouder dans ce cas précis. N'est-ce pas la preuve que c'est la spécificité du groupe considéré qui détermine les Rites qui seront les siens ?

2° - Au niveau personnel



omme nous venons de le voir, les Rituels jouent un grand rôle en ce qui concerne l'identification des groupes.

Il en est de même au niveau des personnes et nous pourrions dire que là se trouve leur plus grand intérêt.

Une personne déracinée qui n'identifie plus ses origines subit un écoulement du temps linéaire. Rien ne différencie plus les instants passés des instants présents quant à leur justification. L'être est comprimé dans un flux qu'il ne contrôle pas. Les cycles naturels n'ont plus pour lui aucune résonance intérieure et il ne leur attribue que ce que son collectif leur consent, ce qui peut parfois être nul.

La relation au tout n'est plus et l'être oriente la réalisation de ses pulsions vers des notions superficielles comme le pouvoir et l'argent, parfois le sexe, qui lui donnent le sentiment qu'il se réalise. L'illusion matérialiste prend alors le pas sur la réalité spirituelle de l'homme qui est la seule fin en soi que nous puissions envisager.

En fait, l'homme ne vit pas dans un temps objectif linéaire mais plutôt dans un temps subjectif variable qui a une tendance à s'accélérer.

Ainsi, le temps paraît long quand on porte peu d'intérêt aux événements immédiats et s'accélère quand la concentration et l'intérêt caractérisent d'autres moments. De plus, avec l'âge et la maturité, le temps subjectif dans son ensemble subit une accélération plus ou moins prononcée selon les moments et les individus.

Si nous prenons comme critère la vision subjective que chacun peut avoir de l'univers et de la réalité, il est possible alors de dire qu'il existe autant d'univers que d'individus appréhendant l'espace et le temps d'une manière différente et unique.

Les Rituels peuvent, dans cette vision des choses, avoir valeur de bornes dans l'espace et dans le temps et apporter à celui qui les vit des éléments vécus objectivement et subjectivement qui lui permettent d'appréhender « son » espace et « son » temps sans pour autant s'isoler du collectif en se marginalisant.

Beaucoup des Rites anciens étaient des Rites de « passage ».

La naissance était sacralisée par une purification. L'adolescent qui quittait sa famille pour assumer sa charge d'adulte subissait un Rite de passage qui justifiait son évolution en harmonie avec son groupe et sans créer de culpabilité vis-à-vis de ses parents qui, eux aussi, faisaient théoriquement partie du groupe. Le bien connu Rituel de la « collée » ou de la « paumée », qui faisait d'un adolescent un combattant, un guerrier, est relatif à ce même schéma.

Le mariage, les combats, les victoires, la vieillesse et la mort, toutes ces étapes importantes de la vie en ce qui concerne la psychologie de l'individu, étaient sacralisées par un Rituel, un passage.

La notion du temps n'était pas linéaire. Tous ces Rites marquaient des rythmes dans la vie. Ce qui était avant n'était pas comme ce qui était présent. Des valeurs s'ajoutaient les unes aux autres et chaque niveau de vie était une marche logique, vécue et sacralisée.

Chaque marche s'ajoutait à la précédente en l'accomplissant. Le processus de vie épousait les grands rythmes vitaux et la structure mentale et psychologique de l'individu se stabilisait autour des équilibres naturels de son environnement. Sa vie intérieure, spirituelle, religieuse ou mystique, trouvait dans cet état de fait un aliment de choix.

Pour apporter une vision de spécialiste en psychiatrie sur ce sujet, nous vous restituons quelques bribes d'une interview de Phyllis Krystal.

Q.: Comment peut-on se libérer de ses parents ?

R.: Je travaille sur ce genre de problème depuis quarante ans, et j'ai élaboré une méthode fondée sur la notion de Rituel. Depuis des milliers d'années, dans toutes les cultures, la puberté était un « passage » entouré de cérémonies qui permettaient de se séparer de ses parents sans se sentir coupable.

Malheureusement, dans notre société, ces Rites ont été abandonnés ou réduits à de simples formalités mondaines. Quand les liens avec les parents sont demeurés les mêmes au-delà de la puberté, se développe bien souvent une situation malsaine: soit on est trop dépendant d'un ou des deux parents ; donc incapable d'exprimer sa propre personnalité ; soit on se révolte violemment en se brouillant avec la famille et en laissant s'installer des sentiments négatifs de part et d'autre. Ce dernier schéma crée d'ailleurs une situation destructrice qui entrave considérablement l'évolution de la personne.

Q.: Ce n'est pas évident pour tout le Monde !

R.: Non, mais il ne s'agit pas d'oublier tous ses souvenirs ! C'est un travail sur la transformation. Il faut être prêt à le faire.

Pour certains, c'est très rapide; pour d'autres, plus lent. Je travaille surtout avec les symboles qui transmettent d'une façon extrêmement efficace les messages à la partie subconsciente du mental, car le langage de l'inconscient se compose d'images et de symboles.

Ce sont des énergies transformatrices très puissantes qui permettent non seulement de briser les liens du passé, mais aussi de se retrouver soi-même et de reconstruire sa propre vie (La Vie ouverte, de Phyllis Krystal, le Souille d'Or).

De toute évidence, la psychothérapie moderne est en train de faire un retour aux sources spectaculaires et la pensée de Carl Gustav Jung y est certainement pour quelque chose.

IV

DE LA DÉFINITION DES RITES ET DES RITUELS



ous allons préalablement définir notre terminologie.

Qu'est-ce qu'un Rite ?

Qu'est-ce qu'un Rituel ?

Comment les identifier ?

Il est courant de dire: « Nous sommes devant un Rite de purification », ou « un Rite d'initiation », ou encore « un Rite de passage ».

On pourrait tout aussi bien employer le mot Rituel dans ces cas précis. Une certaine confusion est donc possible entre ces deux concepts, et il est pourtant nécessaire de les différencier et de trouver la subordination qui les hiérarchise.

Pour ce faire, nous prendrons comme base la structure Chrétienne des Rites qui fait apparaître la notion de liturgie.

Une liturgie est un ensemble de Rites qui sont eux-mêmes composés de différents Rituels.

La liturgie Chrétienne comprend ainsi des Rites sacramentels qui sont animés par différents Rituels suivant l'espace et le temps considérés.

Si nous prenons comme exemple le Rite sacramentel de l'Eucharistie, nous pouvons facilement isoler des Rituels caractéristiques. Ils sont Orthodoxes, Catholiques, Gallicans, Gnostiques, Luthériens, Maronites, etc.

Tout en ayant un fond commun, leur ésotérisme, ils ont pris des formes exotériques variables selon leur contexte spatio-temporel (Orient, Occident, paléo-christianisme, concile de Nicée, concile de Trente, Vatican II, etc.).

Une hiérarchie apparaît. Une certaine somme de Rituels compose un Rite. L'ensemble des Rites - les sacrements essentiellement - compose une liturgie.

Dans le cadre de cette étude, nous définirons donc que « ce sont les Rituels qui composent les Rites et non pas l'inverse ».

Une étude des Rites et des Rituels en Franc-Maçonnerie confirmera ce point de vue.

En effet, nous pouvons considérer différents Rites: le Rite Écossais Rectifié, le Rite Écossais Ancien et Accepté, le Rite Français Traditionnel, le Rite Français dit « Groussier », le Rite d'York, le Rite Émulation, le Rite de Memphis et de Misraïm, etc.

Chacun de ces Rites est composé de différents Rituels : un Rituel d'initiation, un autre de Compagnon, un Rituel d'élévation à la maîtrise, un Rituel d'exaltation, et bien d'autres, sans oublier les Rituels de la Cène.

Là encore, s'impose le fait que ce sont bien les Rituels qui, mis bout à bout, constituent l'ossature des Rites dont l'ensemble pourrait être assimilé à une liturgie Maçonnique globale, comme rairait dit J.-M. Ragon.

Ce qui, dans un cadre plus traditionnel et large, nous fera dire que si le Rite d'« initiation » est un dans toutes les voies traditionnelles qui se présentent à l'homme, ce Rite n'en est pas moins constitué de centaines de Rituels qui sont spécifiques aux sensibilités qui s'expriment.

« Ni confusion, ni séparation, mais juste subordination de l'inférieur au supérieur », disait Saint-Benoît. La clé de cette phrase repose dans le mot « juste » qui laisse supposer que nous savons identifier avec certitude ce qui est intemporel de ce qui ne l'est pas, autrement dit, ce qui est ésotérique de ce qui est exotérique et le lien qui subordonne ensembles de cette grande unité.

De la spécificité des Rites et des Rituels



n spiritualité, la liberté fondamentale de l'homme repose sur la diversité des Rituels et leurs caractéristiques.

Nous ne pouvons imaginer que, dans un effort syncrétiste phénoménal, tous les Rituels se fondent en un seul. Cependant, c'est une constante tentation, mais c'est avant tout une erreur.

Il n'y aurait plus alors qu'un seul chemin disponible, le choix ne serait plus possible. Imaginons le Monde s'il n'y avait plus qu'une religion unique, quel danger si cette dernière était manipulée à des fins profanes!

La diversité des Rites et des Rituels est donc le meilleur garant de la liberté fondamentale de l'homme qui est la condition sine qua non pour mettre en œuvre une élévation spirituelle, quelle qu'en soit la forme.

Les premières expressions religieuses de l'homme reposent sur les relations que ce dernier présuppose avoir avec l'univers.

Considérant les astres, solaire et lunaire et leurs circumbulations, les étoiles, les saisons, les éléments, l'homme a de tout temps recherché, dans une vision toute prophétique et intérieure, à mettre en forme des « mimes » susceptibles de créer un pont analogique entre l'unité parcellaire de son identité et le grand Tout. C'est ainsi que tous les Rituels sont avant tout une micro-répétition, ou restitution analogique, des macro-mouvements universels que leur constance rendait apparemment éternels, donc divins, en opposition à l'éphémère étincelle qu'est chaque vie humaine.

Les Rituels permettaient, et permettent encore, de gagner paradoxalement une parcelle d'éternité de son vivant.

Que ces derniers aient été mis en place 30 000 ans av. J.-C. ou au XVIIIème siècle, ou encore au XXème siècle, qu'il aient été créés en Chine, au Mexique, au Japon, à Jérusalem ou en Afrique, leur point commun est l'« Univers ».

C'est en ce sens qu'ils sont analogues en ce qui concerne leurs fondements ésotériques, mais pas identiques en ce qui concerne leur forme exotérique (langage, symbolisme, culture, etc.).

Chaque Rituel possède donc une spécificité qui est caractérisée par l'espace-temps dans lequel il est né, spécificité qui est représentative de son adaptation.

Pour imaginer notre propos, nous pouvons utiliser le symbolisme de l'Arbre, si riche, et dire que si le tronc commun est l'univers, ce dernier ne peut vivre et croître que dans le respect de sa multitude de racines qui vont chercher les éléments nécessaires à la vie de l'Arbre dans des directions et à des profondeurs différentes.

Coupez toutes les racines au profit d'une seule et vous pouvez être sûrs que l'Arbre mourra par « dessèchement ». C'est le danger du syncrétisme à voie unique.

De plus, nous pouvons aborder un thème qui est commun à toutes les traditions et religions: celui de la chute dans la matière et du processus de « réintégration » vers le Monde originel, Monde spirituel.

Ce thème impose la notion de liberté. L'homme et la femme ont le choix d'amorcer de leur vivant ce processus par une série de prises de décision à tendance « ascétique et éthique » qui les amènent à « relativiser les choses matérielles au profit des choses spirituelles ».

Marche après marche, niveau après niveau, champ de conscience après champ de conscience, l'être spirituel domine l'être matériel, le fond domine la forme, l'intemporel domine le temporel, l'ésotérisme subordonne l'exotérisme. Les Rituels et leur hiérarchie logique sont là pour stigmatiser sensiblement ces évolutions, ces « passages » qui s'accomplissent subtilement dans la nature de l'être qui est en marche vers sa « réintégration ». Ils sont des photos, des instantanés qui fixent exotériquement une réalité toute ésotérique et intransmissible.

Si tant est que ces mutations internes soient indescriptibles, peut-être gîte en cette caverne le secret de l'initiation.

Les Rituels, eux, sont transmissibles et servent de guides, par leur exemplarité, à ceux qui suivent et qui cherchent « la Voie ».

Toutes les racines de l'Arbre fouissent le sol pour alimenter ce qu'elles ne sont pas en leur fonction, le tronc, qui lui aussi alimente ce qu'il n'est pas en sa fonction, les branches et leurs feuilles, qui à nouveau alimentent ce qu'elles ne sont pas en leur fonction, les fruits, qui à leur tour quitteront l'Arbre pour en faire naître un autre. À nouveau, germe, racines, tronc, branches, feuilles, fruits assumeront un processus éternel, « la Vie ».

L'élévation de l'Arbre vers le Soleil, ses ponctions d'éléments lourds dans le sol pour amorcer des échanges gazeux dans l'atmosphère et la chute de ses fruits en terre, sont l'image même de la chute et de la réintégration des êtres, et chaque étape est un « passage » qui met en œuvre un Rituel, ne serait-ce que celui des insectes pour la fécondation des fleurs en ce qui concerne l'Arbre. En effet, cette action n'est pas à voie unique, il existe une interaction entre le végétal et l'insecte. Il faut savoir que c'est la fleur qui sélectionne sa couleur. Les insectes ont une vision sélective, et certains sont attirés par le rouge, alors que d'autres se précipitent sur le bleu. L'appel qu'est la couleur de la fleur détermine la morphologie de l'insecte qui provoquera la fécondation. La fleur ainsi choisit son insecte, ou plutôt la morphologie d'insecte la plus adaptée à l'architecture de sa corolle.

Positionnez le végétal dans une autre zone géographique dans laquelle la faune des insectes est différente, et il y a de grandes chances de voir la fleur sélectionner une autre couleur pour adapter son appel à la vie.

De la nature des Rituels



n Rituel est un « pont », un pont entre deux rives.

Avant d'aller plus loin, il est important de redire que dans les dimensions que nous tentons d'explorer, il existe une triple nature qui se retrouve aussi bien dans l'homme que dans univers.

Il s'agit de la dimension matérielle des choses, de la dimension psychique et de la dimension spirituelle.

Si l'on en croit les textes de nombreuses traditions, y compris la tradition Judéo-Chrétienne, le Monde aurait été créé en deux étapes successives.

La notion de divinité est présupposée dans une stase incréée. Si elle a tout créé, c'est qu'elle est avant tout dans le « Rien », dans le « Néant », et elle y reste.

C'est en ce sens que la notion de divinité globale nous échappe et toute tentative d'appréhension ne peut être que réductrice et inexacte.

Cette impalpable divinité cependant émane, expulse, engendre l'univers dans son ensemble.

Pourquoi le fait-elle ?

Ce point reste, lui aussi, inaccessible à l'homme. Aucune théologie n'a pu répondre à ce jour. Le déroulement créateur s'accomplit alors en deux phases.

La première est l'éclaboussement de la lumière, du « Logos », qui est assimilable au Monde spirituel. En termes bibliques, nous pouvons dire que les « Anges », les êtres spirituels furent créés avant les hommes matériels, c'est la première « catabole » (du grec « katabolh » jeter les fondements, fondation), ce qui ne veut pas dire que l'homme spirituel ne fut pas créé en même temps. Ce serait l'Adam Kadmon, l'Adam de l'Éden, l'Adam d'avant la chute.

Ensuite seulement et dans un deuxième temps, la deuxième « catabole », vient la création du Monde matériel. Les astres, les masses, les mouvements, les gaz et les germes de vie minérale, végétale et animale.

Une partie du Monde spirituel « tombe » alors dans ce Monde matériel et participe ainsi aux deux natures, la spirituelle et la matérielle. C'est l'homme dans sa nature religieuse et sa capacité de passer de l'un à l'autre plan, ce qui le différencie fondamentalement du Monde animal, végétal et minéral.

Cette double nature assure une charnière dynamique et cette charnière, c'est le « Monde Psychique ».

Ce Monde psychique possède lui aussi les deux dimensions matérielle et spirituelle, mais fondues ensemble, et c'est ce qui rend cette « zone » dangereuse. Il est excessivement « difficile » d'y discerner ce qui est d'origine matérielle de ce qui est spirituel.

De plus, l'homme crée des projections psychiques, bonnes et mauvaises, qui viennent s'agglomérer dans ce Monde intermédiaire qui peut être un peu vulgairement considéré comme une « poubelle » des inconscients personnels et collectifs humains. Il en est de même pour l'inconscient de l'homme qui est habité par toutes les formes vivantes et agissantes dues aux refoulements.

Cette « zone », cette « dimension » est absolument à contourner, à ignorer car elle est fascinatrice et trompeuse. Elle fera confondre ce qui est d'essence divine avec ce qui est de provenance humaine. C'est le Monde des tentations que tous les ascètes connaissent bien, tous ceux qui, pour atteindre le Monde spirituel de doivent affronter et vaincre la tentation.

La tentation du Christ sur la montagne qui domine Jérusalem, ou la tentation de Saint-Antoine sont de bons repères de cette dangereuse réalité.

Pour amorcer « sa » réintégration, il faut cependant passer à travers, en silence, les yeux fermés, en considérant passivement cette dimension « sans s'y arrêter ». C'est une des épreuves de la grande Initiation et la refuser, ou la fuir, ou la rater, c'est avoir l'assurance de rester confiné dans le Monde Matériel jusqu'au prochain essai.

En ce qui concerne notre approche de la nature des Rituels, il était donc nécessaire de faire ce rappel.

La réalité de l'homme, ainsi que celle de l'univers, dans leurs dimensions créées, seraient ainsi composées:

Un Monde Spirituel

Un Monde Psychique

Un Monde Matériel

Comme nous le disions tout au début, un Rituel est un « pont ».

Le pont en question peut être tendu dans toutes les directions de l'espace mais aussi du temps, les bonnes et les mauvaises.

Il faut considérer en effet qu'un Rituel est avant tout un outil qui ne détermine pas seul ses fonctions.

C'est l'homme ou les hommes qui l'utilisent, qui définissent ses finalités.

La seule chose qu'ils ne peuvent et ne doivent pas faire, c'est perturber la structure fonctionnelle du Rituel.

Le pont deviendrait alors fragile et pourrait s'effondrer lors du « passage », ou encore n'être plus un pont, tout simplement, et donc inutile et inefficace, tout juste un support à quelque agitation associative qui s'ébroue dans les événements du siècle.

Le pont essentiel bien évidemment, est celui qui « relierait » le Monde Matériel et le Monde Spirituel en enjambant le Monde Psychique. C'est le schéma idéal et le plus usité.

L'homme, le temps de ce « passage », se réintègre dans ses propriétés d'origine spirituelle d'avant la chute, ou du moins essaie.

Mais comme il ne peut atteindre son plein potentiel d'un seul coup la lumière l'aveuglerait alors, avec le temps et des utilisations successives de Rituels adaptés, il gravit lentement ses échelons qui sont autant internes qu'externes. C'est le symbolisme de l'échelle de Jacob que nous considérons.

Nous trouvons ici la justification des hiérarchies sacerdotales que nous pouvons identifié facilement autant dans les églises constituées (diacre, prêtre, évêque, presbytre) que dans les sociétés traditionnelles (Apprenti, Compagnon, Maître Cohen et Réau-Croix, par exemple).

Dans ce cas de figure, le pont est large et l'appel est indifférencié. Il s'agit plus en fait d'une imprégnation, d'une descente, du Monde Spirituel, dans le Monde Matériel qui sacralise des éléments qui sont ensuite partagés entre les participants de la cérémonie.

C'est l'Eucharistie.

À ce moment précis de la messe, le prêtre, afin de sacraliser les espèces qui seront ensuite partagées, fait une prière silencieuse qui est appelée l'« épiclèse ». Cette épiclèse est une invocation à l'Ange de la messe pour qu'il descende dans les espèces présentées.

L'Ange de la messe est alors considéré comme le « messenger » du Christ lui-même qui agit en son nom et doit être admis comme la puissance tutélaire invoquée qui ne peut se dérober à son devoir.

Dans d'autres Rituels, plusieurs puissances tutélaires peuvent être invoquées, simultanément ou successivement, sans que cela change le moins du Monde la nature du mécanisme employé.

Le pont est accompli et sa fonction est spirituellement opérative.

Mais il existe aussi d'autres Rituels plus spécialisés, plus pointus, qui peuvent invoquer des « entités » définies et reconnaissables. L'enjeu est plus dangereux car tout ce qui est identifié se rapproche de la nature humaine, et par voie de conséquence de la dimension psychique.

Quittant le niveau indifférencié précédent, nous entrons dans le Monde des formes et de la magie cérémonielle, la « théurgie ».

Le pont descend d'un cran dans la hiérarchie des choses et nous pouvons parler d'un véritable rapport de force, d'un « combat », qui se joue entre « l'invoquant et l'invoqué ».

Il ne faut pas méjuger ou sous-estimer ce type de pont.

Tout réside dans l'intention de l'opérant qui peut par ce moyen se frayer un chemin à travers le Monde Psychique vers le Monde Spirituel si ses intentions sont bonnes.

C'est le combat de Saint-Antoine contre la tentation; c'est la descente aux Enfers de Dante avant d'entrevoir le Purgatoire et le Paradis, c'est le combat de Jacob avec l'Ange.

Le moindre faux pas est irrémédiable et fait retomber l'homme à son point de départ, si ce n'est plus bas.

Dans l'illumination du XVIIIème siècle, nous pouvons citer quelques noms de personnes qui sont passées au feu de cette épreuve: Martinez de Pasqually, Swedenborg, Lavater, Louis-Claude de Saint-Martin, Dom Pernety, Jean-Baptiste Willermoz, l'abbé Fournier, le comte de Lusignan, et certainement beaucoup d'autres, sans oublier l'étonnant curé d'Ars un peu plus tard.

Comment oublier aussi les héritages de Sainte-Thérèse d'Avila ou de Saint-Jean de la Croix, et de tous ces moines anonymes qui mirent sur le papier leurs expériences intérieures, formant ainsi la trame vécue de ce que nous pourrions appeler la théologie, expérimentale.

Tous sentirent le « soufre » un jour ou l'autre, tous ont affronté le diable ou l'une de ses formes, c'est-à-dire le Monde Psychique, tous finirent leur vie au-delà dans une vision Mystique et pure des choses. Partant du Matériel, ils sont passés à travers le Psychique pour atteindre le Spirituel, ce qui n'est pas donné à tout le monde.

Mais le pont peut encore descendre d'un cran sans pour autant changer de structure fondamentale.

Il peut relier le matériel au matériel en passant par le psychique. Les entités invoquées sont extrêmement bien définies et font partie des forces qui gîtent dans la dimension psychique et qui n'ont qu'un seul désir: celui de redescendre vers le Monde matériel. Ces forces peuvent être qualifiées de démoniaques si nous comprenons que leur inertie les éloigne naturellement du Monde spirituel et du retour vers l'unité.

Elles ne sont pas mauvaises dans leur nature, elles sont par nature descendantes et mortifères de par l'existence qui est la leur dans la colossale harmonie de l'univers. Elles accomplissent leur fonction naturelle. C'est l'homme qui, en les utilisant à des fins parfois douteuses, les rend mauvaises.

Les entités évoquées sont troubles et pourraient être comparées à des condensats matériels de spiritualité régis plus par des contingences humaines que spirituelles.

C'est dans cette zone que les magiciens dits « noirs » opèrent.

Les sorts d'amour ou de mort, de réussite matérielle ou de désirs inassouvis sont le moyen et le but de ces opérations qui, n'en doutons pas un instant, sont redoutablement efficaces dans la mesure où l'opérant sait ce qu'il fait. Le vaudou en est un bon exemple si nous prenons cette voie à son niveau le plus bas.

Nous venons de considérer trois positions possibles pour les « pontages rituels ».

Il serait possible de dire que ces positions soient verticales dans le sens où elles laissent supposer une relation du haut vers le bas et du bas vers le haut.

Il en est d'autres qui peuvent enjamber le temps.

Tous les cultes des ancêtres ou des héros disparus possèdent des Rituels qui créent un « pontage » entre deux temps, le passé et le présent. Ces Rites très anciens ont plusieurs vertus.

De prime abord, ils aident une collectivité, souvent tribale, à conserver la « mémoire » de son passé et des hauts faits qui ont constitué progressivement son identité présente.

Ainsi, les Anciens, une fois par an, au coin du feu, racontent... Ils racontent qui était qui, ce que chacun a fait, les généalogies, les victoires, les défaites, tout ce qui forme le tissu inconscient collectif du groupe qu'ils font périodiquement remonter en surface des consciences personnels. Ils sont la tradition orale transmise aux jeunes. Les Bardes du Monde Celte sont exemplaires sur ce point.

Mais en dessous de ce Rite sociologiquement nécessaire dans certains cas, se souche une autre réalité.

Les « Anciens » laissent une trace dans la dimension psychique et, éventuellement, dans la dimension spirituelle. Cette trace est repérable et utilisable. Il suffit de « se mettre en présence de... ».

Un Initié-Druide un jour nous dit:

« Si tu te trouves dans un musée et que tu considères le tableau d'une femme d'une grande beauté, peut-être ressentiras-tu un désir pour elle... et pourtant elle est morte depuis des années.

« Quelle est donc la nature de cette relation que tu vis ?

« Si tu sais aller au-delà des apparences de ton conditionnement, tu te devras d'admettre que le fait de t'être mis en présence de cette femme, et le désir flou que tu éprouves pour elle, l'ont ressuscitée... elle est vivante en toi tant que tu restes en présence d'elle avec ce désir et cet amour. »

Ceci est à la base des Rituels des Morts.

Qu'il s'agisse de la Toussaint des Chrétiens, de la fête de Samain des Druides, du culte des Anciens du Confucianisme, du spiritisme ou des cérémonies Martinistes, sans oublier tous les Rites tribaux de tout l'espace-temps planétaire, nous sommes devant des Rituels qui créent un pont entre le passé et le présent. Les rives sont différentes, mais le pont est le même.

Ces Rites pourraient être qualifiés d'horizontaux, religieusement parlant, dans le sens où ils créent une relation entre deux étapes de nature exclusivement humaine seulement séparées par un temps donné...

Il est à noter qu'en ce qui concerne les Rites des Anciens, en Chine, au XVIIème siècle, ils ont été au centre de la querelle qui opposa la Compagnie de Jésus à Rome.

Les Jésuites, ayant réussi à christianiser toute la Chine sous réserve de conserver certains Rites ancestraux, furent déboutés et rejetés par le Vatican sous prétexte que ces Rites n'étaient pas d'origine Chrétienne et que cette « conquête » faisait trop de concessions par rapport au canon Romain. Il a fallu deux cent cinquante ans pour que les Jésuites aient gain de cause et que l'on commence à parler de d' « inculturation des Rites ».

Les Rites sociologiques « horizontaux » ont enfin été acceptés et reconnus comme complémentaires des Rites « verticaux ».

Si tant est que nous ayons identifié deux directions possibles en ce qui concerne l'utilisation des Rituels, il faut avouer que toutes les conjugaisons sont possibles, toutes les obliques, toutes les sinusoïdales, tous les cas particuliers.

Si nous voulions prendre encore un exemple, ce serait celui de la cuisine et des recettes qui dépendent tout autant de leur propre définition que de la nature profonde de celui qui les met en œuvre.

Ainsi en est-il de l'alchimie également.

De la Naissance des Rites et des Rituels



Il est important de survoler rapidement les conditions qui président à la naissance d'un Rite, d'un sacrement et des Rituels.

La diversité et les spécificités des Rites et des Rituels imposent le fait qu'en dehors du « mime cosmique » qui les rend tous analogiques par rapport à une trame unique, l'« Univers », il faut aussi isoler et comprendre ce qui fait la spécificité de chacun.

La naissance d'un Rituel est avant tout provoquée par la rencontre spontanée de la dimension spirituelle et de la dimension matérielle. Nous sommes devant un processus prophétique.

Il est aisé de reconnaître ce processus dans l'« archéo-Judaïsme ». Dans le premier cas, nous trouvons un groupe d'hommes, rarement de femmes, ou « un homme unique » qui prend une position de « Prophète ». La population tribale se groupe autour de lui. Le Prophète est sous influence de ce que nous pourrions appelé l'« Esprit », et restitue à la collectivité ce qu'il perçoit du Monde Spirituel et les schémas qui lui sont transmis. Il cumule ainsi la fonction sacerdotale et la fonction prophétique qui généralement se séparent et se différencient dans une phase ultérieure, quand le culte se met en place en tant qu'institution.

Pour traduire ce qu'il perçoit du langage des Dieux en langage d'homme, il met en place des Rites et des Rituels qui correspondent à l'Esprit qu'il perçoit.

Cet Esprit a une relation spécifique avec l'« homme-Prophète » qui engendre des Rituels tout autant spécifiques, et surtout adaptés à la morphologie psycho-sociale du groupe en question. C'est un travail qui se fait au niveau de l'inconscient collectif qui se fige, se cristallise d'autant-mieux en définissant son identité et son originalité.

La relation du Druide et du Barde reprend précisément cette articulation. Le Barde est sous influence de l'Esprit sous toutes ses formes, qui se hiérarchisent en une cascade de Dieux se subordonnant les uns aux autres. Il est le Prophète. Il traduit en langage d'homme ce qu'il perçoit du langage des Dieux et transmet cette « matière » au Druide, l'homme sacerdotal complet, pour qu'il mette en œuvre des Rituels inspirés, chaque Rituel correspond donc précisément à la facette de l'Esprit qui s'est exprimée à travers le Prophète.

Chaque Rituel possède une « serrure » sur mesure qui permet de recontacter cette facette spécifique de l'Esprit qui, elle, est adaptée à l'inconscient collectif du groupe considéré.

Voilà pourquoi le syncrétisme est dangereux, spirituellement parlant, car en mélangeant tout dans tout, il modifie la « serrure » et le contact est perdu. À contrario, le respect de la spécificité de chaque Rite ou Rituel s'impose.

Nous ressentons comme probable que la facette spirituelle qui s'est exprimée à travers le Prophète est « l'habitant » du Rituel en question... il est présent dans le Rituel et il transmet ses influences aux personnes qui l'utilisent.

Précisément à ce point de notre développement, nous venons d'isoler la notion de « filiation spirituelle » qui est axiale dans toutes les religions et traditions.

Tout homme sacerdotal est porteur de l'Esprit qui fut celui de son prédécesseur, et, ainsi de suite, jusqu'à ce que la filiation aboutisse dans le passé à celui qui a créé le Rituel en question ; autrement dit, celui qui reçut la première influence de l'Esprit.

Evêques, Chamanes, Druides, Initiés Africains, Bouddhistes, Hindouistes sont tous, en tant qu'hommes sacerdotaux, porteurs de ce qu'il est convenu d'appeler une filiation spirituelle spécifique.

De la Nature de la Filiation Spirituelle



Il faut rentrer en théologie pour aborder la nature de l'Esprit qui se transmet par filiation, ou la nature de ses actions dans le cadre des Rituels qui sont mis en œuvre.

Reprenant le schéma de la trinité Chrétienne, ou du Dieu Trine des Celtes, encore des divinités triples de l'Orient, nous pouvons dire qu'une seule des trois parties de ces ternaires divins est communicable à l'homme.

La face créatrice de la divinité est dans l'incrée, c'est le Père. La face émanée de la divinité, le Logos, le Fils, est la clé de voûte du Monde Spirituel. Entre cette clé de voûte et la matière se hiérarchisent des forces, des esprits, des Anges, des Élohim qui, pris dans leur ensemble, selon une vision toute Chrétienne, composent l'Esprit Saint et la multiplicité de ses énergies manifestées.

Seul cet Esprit est communicable à l'homme et son action dans le Monde Matériel correspond à l'ouverture d'un chemin qui permet à l'homme de remonter de son vivant vers la source de toute chose, le Logos, le Christ.

Le Dieu, l'Ange ou l'Esprit n'est pas la divinité en soi, mais le chemin qui mène vers elle.

Cet Esprit peut prendre des formes et des expressions infinies, rien ne le contingente si ce n'est sa subordination au Logos.

Son « lieu de travail » se souche dans les inconscients personnels et collectifs principalement. Il peut aussi envahir un homme au niveau du conscient, engendrant ainsi des visions à l'état d'éveil. Il peut s'incarner dans tout être vivant et même dans les objets. L'Esprit habite par définition avec plus ou moins de force et prend à chacune de ses actions une forme spécifique qui correspond au milieu dans lequel il agit afin de se faire mieux comprendre.

La diversité de ses actions a fait naître dans toutes les religions et toutes les traditions le concept de hiérarchie du Monde Spirituel.

Les différentes puissances mises en œuvre dans les impacts divers de ce Dieu communicable ont fait hiérarchiser les effets de ces « habitations ». Quand ces effets ont été considérés comme spécifiques et identifiables, alors un nom leur était donné, nom généralement gardé secret de par le fait qu'il devient la « clé » de la serrure invocatoire ou incantatoire du Rituel utilisé et mis en harmonie analogique avec l'entité en question.

À chaque Rituel correspond une entité, une force tutélaire qui lui est relative. Cette diversité de forces invoquées pourrait provoquer un malaise ramenant notre démarche vers un apparent polythéisme.

Il n'en est rien.

Nous reprendrons volontiers une des phrases d'un théologien de la Compagnie de Jésus, au centre Sèvres, qui un jour nous dit: « Dieu est une réalité plurielle. »

La divinité est une et se révèle à l'homme par la diversité de ses énergies manifestées.

Cette approche des choses spirituelles peut, sous un certain angle, créer une zone de communication entre les polythéistes et les monothéistes dans la mesure où les héritages dogmatiques, de part et d'autre, sont relégués au deuxième plan.

Il est clair que deux types d'influences de l'Esprit se présentent à nous.

La première serait une influence par « imprégnation » qui agit dans un sens large et diffus sur tous les participants par le partage d'espèces sacralisées, par exemple, ou tout simplement du fait de leur présence et de leur participation physique au Rituel.

La deuxième repose sur la notion de filiation spirituelle qui transite dans le temps d'un homme sacerdotal vers un autre homme sacerdotal en lui donnant la « clé de la serrure », autrement dit le pouvoir de « chanter », d'« incanter » sur le « « ton juste » ».

Il est l'Homme Sacerdotal Initié dans le sens large et complet du terme.

Un dernier point sur ces filiations.

Quand la chaîne humaine est rompue et, par voie de conséquence, la transmission de l'Esprit qui a présidé à l'inspiration dudit Rituel, la filiation est considérée comme morte et inutilisable.

La Pentecôte Chrétienne est l'exemple parfait qui image notre propos. À un moment donné, l'Esprit est descendu sur les apôtres sous la forme de flammes, chacune reposant sur l'un d'eux. Des dons charismatiques immédiats furent la conséquence de cet événement peu commun (pouvoirs de guérir, d'enseigner, de parler les langues, etc.). Les filiations épiscopales de l'ensemble de toutes les sensibilités Chrétiennes sont souchées sur des filiations spirituelles issues et distribuées par ces mêmes apôtres, ce qui explique que l'Église soit qualifiée en tout premier lieu d'apostolique. Il n'existe pas un évêque qui ne puisse prouver sa filiation jusqu'à un de ces apôtres. Le premier des Rituels qui est habité par cet Esprit, cette parcelle de la divinité, communicable à l'homme, est celui de la messe, de l'Eucharistie. Comme nous le disions précédemment.

L'Esprit est invoqué lors de l'épiclesse par celui qui en connaît le « Nom » afin qu'il descende sur les espèces et les sacralise.

Elles seront ensuite réparties. Nous comprenons que ledit Rituel ne peut être mis en œuvre que par un porteur de la filiation pour que la diffusion de l'Esprit se fasse par partage, aspersion, sur les assistants.

Quel que soit le Rituel, ceci en est la structure opérationnelle.

Nous sommes à même maintenant de mettre en évidence que si l'« Habilitation » du Rituel par l'Entité compose l'essence de son ésotérisme intemporel transmissible, la formulation matérielle de ce même Rituel (mots, gestes, rythmes, etc.) est « SA » dimension exotérique.

L'Esprit est le germe de vie qui gîte dans le jaune de l'œuf ; et la formulation du Rituel est la coquille qui le protège jusqu'à sa maturité.

Toutes les coquilles se ressemblent, elles sont pourtant uniques et différentes.

Par contre, tous les jaunes sont de même composition biologique, seul le code génétique change, c'est le Nom, la Clé, qui permet d'identifier la force, le type d'expression de l'Esprit.

L'invocation n'est pas la même si l'on veut dialoguer avec une Colombe ou avec un Aigle, un Ange ou un Démon. L'outil est le même, seul change le code génétique, la Clé, le Nom !

Il y a donc bien un « passage », une « diffusion » qui transite de la rive Spirituelle vers sa correspondance Matérielle.

Voilà pourquoi nous avons dès le début considéré tout Rituel comme un « pont ».

De la Fonctionnalité d'un Rituel



a première caractéristique d'un Rituel, c'est qu'il fonctionne quoi qu'il arrive. Les théologiens disent qu'un Rituel fonctionne « *ex opere operato* ».

Cet automatisme fonctionnel est bien agréable au premier abord, mais il peut aussi se révéler être une chose bien dangereuse.

Une condition préalable est cependant nécessaire.

Il faut tout d'abord que ledit Rituel soit conservé dans son intégralité, que la serrure et la clé du « pont » ne soient pas déformées. Dans le cas contraire, le résultat est évident: rien ne se passe, l'opérativité du Rituel est nulle et aucun « cambriolage » n'est possible dans ces zones spirituelles.

La mécanique conservée dans son intégralité, la combustion peut avoir lieu.

Que l'opérateur soit dans l'ignorance la plus totale de la nature de ce qu'il fait et des conséquences qu'il engendre sur tous les plans précités, le Rituel cependant fonctionne.

Que l'opérateur ne connaisse pas la langue qu'il emploie et qu'il ne fasse que réciter de mémoire, le Rituel fonctionne.

Que l'opérateur soit un amputé spirituel et que ses positions personnelles l'amènent à nier toute spiritualité et qu'il se mette à pratiquer un Rituel « pour rire », le Rituel fonctionne.

Qu'il prenne la place d'un Apprenti sorcier et le Rituel fonctionne.

Wall Disney a créé un merveilleux Mickey dans « Fantasia » sur ce sujet qui maintenant est un classique.

Nous comprenons très rapidement le danger qui réside dans la nature « *ex opere operato* » de tout Rituel opérationnel.

Cet état de choses a de tout temps entraîné le fait que les Rituels sont peu disponibles au niveau d'un public large et que certains d'entre eux sont excessivement secrets. Cela permet de cacher la « clé » sans laquelle tout effort est vain. C'est ainsi que sont nées les écoles des mystères de l'Antiquité à nos jours.

Mais il faut séparer ces écoles en deux catégories, les vraies et les fausses. Certaines sont réellement dépositaires de filiations spirituelles et gardent ainsi toute leur opérativité. Un enseignement réel est apporté, justifiant l'initiation qui avant tout est une mise en marche sur un chemin spécifique. La notion de « secret » existe bien, sans excès, et dans le seul but d'être dévoilé à celui qui peut « encaisser ».

D'autres sont des tanières de « gourous ». Le secret est mis en avant avec intensité. On promet de grandes révélations qui ne viennent jamais. On inculque alors la patience comme vertu primordiale.

Les gourous se retranchent derrière un secret inviolable et jouent les « supérieurs inconnus ». Entre-temps, pendant de longues années, ils profitent d'un cheptel tout à fait malléable et servile. Dans leur cas, le secret ne protège que le vide et ils ne sont dépositaires que d'eux-mêmes, de leurs angoisses et de leur soif d'un certain pouvoir occulte qui compense bien souvent une vie sociale plus que médiocre, tant sur le plan moral que sur les plans professionnel et culturel.

L'intégrisme rôde souvent dans ces écoles.

Mais revenons à l'opérativité des Rituels et leur quasi-automatisme.

Il faut quand même dire que si un Rituel fonctionne quoi qu'il arrive, il peut le faire de différentes manières et surtout avec des intensités variables. C'est là que l'« Homme Sacerdotal » complet et initié, conscient des conséquences de ses actes, sachant localiser la serrure et possédant sagement la clé, marque une différence.

Son premier atout vient du fait qu'il a la connaissance des choses, et non pas seulement quelques savoirs anarchiquement empilés dans le désordre, les uns sur les autres. Il a intégré dans « Son Être » profond la réalité du Monde Spirituel et, porteur d'une filiation, il est en lui-même un « pont » habité.

À titre personnel, il n'a plus besoin de Rituels pour communiquer. S'il est « sacerdote », c'est par devoir vis-à-vis de la collectivité qui est la sienne pour que l'ensemble du groupe puisse avoir une vie spirituelle par son intermédiaire.

Son action « rituelique » n'est donc pas hasardeuse, mais volontaire et précise. Cette précision dans l'intention augmente l'intensité du Rituel utilisé d'une manière considérable.

De plus, il connaît l'importance de la concentration, de la focalisation de son attention, de tout son être, sur un objet, une attention prédéfinie.

Il sait « se mettre en présence de ... », que cela soit d'un Ange, d'un Dieu, d'un ancêtre, il sait être l'axe polaire des énergies mises en mouvement par le Rituel. Il les dirige, les influence, les canalise.

Entre l'opérateur ignorant, mais de bonne volonté, et le sacerdote initié, il existe la même différence qu'entre un objectif « grand-angle, fish-eye » monté sur un appareil photographique standard qui balaie large, et un téléobjectif puissant, monté sur un appareil complexe nécessitant de nombreux réglages, capable de fixer un objet très éloigné que cela soit dans l'espace, et dans ce cas précis, parfois dans le temps.

Mais les deux peuvent prendre de très bonnes photos, seule la précision du résultat change. C'est cela l'aspect « ex opere operato » des Rituels.

De la Force Tutélaire



Nous allons conclure ce chapitre en survolant de très haut la notion de force tutélaire d'un groupe.

Il est remarquable qu'en dehors des religions qui invoquent leurs Dieux, ou leur Dieu, toutes les confréries de métier invoquent aussi une force tutélaire qui leur est spécifique.

Que cela soit les métiers compagnonniques, ou les métiers des armes, les Chevaleries, une force tutélaire identifiée leur est relative. Cette force peut être un Saint, un Ange, un archange, la Vierge, un Dieu.

Saint-Éloi pour les orfèvres, Saint-Claude pour les tanneurs, mais aussi Saint-Michel et Saint-Georges ou Saint-André pour les Chevaleries, ou encore la Vierge pour d'autres Chevaleries.

On invoque Saint-Antoine quand on a perdu quelque chose et Saint-Roch quand on est malade.

Vulcain était le Dieu des forgerons, Mars celui des guerriers, Athéna la déesse des arts et de l'étude.

Les « Animistes » invoquent les esprits de la nature, de la terre, du feu, de l'air et de l'eau. (Animiste : du latin « animus », originellement esprit, puis âme. C'est « la croyance en une âme des choses, en un monde des esprits, en une force vitale ».)

Pour appuyer encore plus le fait que nous pressentons que la forme des forces tutélaires est directement indexée sur la nature des inconscients collectifs des groupes considérés, rappelons que les nations aussi ont leur force identifiée, parfois les régions ou les villes: Saint-Michel pour la France, Saint-André pour la Bourgogne, Saint-Patrick pour l'Irlande, Saint-Pierre pour Saint-Petersbourg, etc.

Tous les groupes religieux ou traditionnels, et souvent ethniques, ont une force tutélaire. Il semble que de tout temps, l'homme a compris qu'il ne pouvait s'attribuer la divinité dans son essence incréée, alors il s'est attribué des chemins spécifiques selon les caractéristiques des groupes considérés, chemins qui tous convergent vers la divinité sans se confondre et qui sont constitués par une des énergies manifestées identifiable de la partie transmissible de la divinité.

Ces forces tutélaires rentrent donc par la grande porte dans la hiérarchie des êtres intermédiaires, archanges, anges, séraphins, trônes, dominations, puissances, vertus, propriétés et puissances, ou encore fravarti, devas, kami, élohim, malach, dieux et demi-dieux.

Les Rituels seraient donc des convertisseurs, des transformateurs, des traducteurs de langages de Dieux en langages d'hommes, et vice-versa.

La collectivité invocatrice deviendrait le « nid douillet » de la force tutélaire qui en échange de sa protection et de la pérennité qu'elle apporte au groupe, est honorée, alimentée par la ferveur de ses adorateurs.

Plus le groupe est important, plus la force tutélaire est importante et plus sa capacité d'intervention dans le Monde Matériel est puissante.

On comprend désormais la justification de certains prosélytismes religieux ou traditionnels qui élargissent la base de leur édifice par la quantité au détriment de la qualité de leurs adhérents.

On comprend aussi l'intérêt croissant que provoquent les groupes de prières qui obtiennent, parfois des guérisons assez extraordinaires.

De la Cristallisation d'une Force Tutélaire



ean Guilton, répondant un jour à la question: « Qu'est-ce que l'univers ? »

Il répondit: « L'univers est une machine à fabriquer des Dieux ! »

Si les Dieux, les Anges et les Démons sont bien les habitants de la dimension spirituelle de l'univers, ils font alors, sans aucun doute possible, partie de la création.

À ce titre, ils naissent, vivent et meurent.

Ils naissent, vivent et meurent dans la forme qui leur est attribuée, mais pas dans leur essence car la vie est éternelle. Ainsi peuvent-ils laisser mourir et se dessécher une de leurs formes anciennes au profit d'une nouvelle, plus adaptée au siècle de la collectivité qui les honore.

Cette question mérite d'être posée quand on considère le bon vieux Lucifer, le Porteur de Lumière (de lux et defero, en latin: « je porte la lumière ») et Saint-Michel, l'archange de Lumière, sans oublier le très ancien Lug des Celtes, leur Dieu de la Lumière.

Si les formes de ces trois entités sont de toutes évidences différentes, qu'en est-il de leur essence ?

Pour aller plus avant, il nous faut encore employer une image: le sel de l'océan.

Dans sa forme originelle, la force de la force tutélaire, du Dieu, de l'Ange, n'est pas manifestée, du moins pas d'une manière sensible aux hommes. La force est indifférenciée dans son niveau de lumière comme le sel dans l'océan: elle « EST », mais sans forme.

Quand l'Homme-Prophète va recevoir l'influence de l'Esprit au début de son « habitation », cette force passera nécessairement par son psychisme au même titre, comme nous l'avons déjà vu, que l'homme pour atteindre le Monde Spirituel doit passer au travers du Psychique « sans s'y arrêter ».

Quand le spirituel descend vers l'homme pour s'y installer, c'est donc dans la dimension psychique de ce dernier qu'il va prendre une « forme » que l'homme « entendra », buisson ardent, flammèches de lumière, colonnes de nuée ou simple souffle comme pour le Prophète Élie, l'homme « identifiera l'Entité » sous une forme qu'il comprendra et qu'il pourra transmettre, il pourra en parler. L'Ange, le Dieu est alors saisi, compris et admis dans la forme qui correspond au groupe.

Cette opération de cristallisation ressemblerait au fait de prendre de l'eau de l'océan et de la faire évaporer pour en séparer les éléments constitutifs. Les cristaux de sel apparaissent et peuvent être utilisés à des fins diverses.

En revenant sur la notion de Rituel, il serait possible de dire que chaque ouverture et fermeture d'un Rituel quelconque est une opération de ponction de cette eau toute spirituelle pour obtenir une nouvelle cristallisation qui augmente la puissance et l'efficacité de la force composée par les cristallisations précédentes.

En fait, c'est l'homme qui crée le Dieu dans sa forme et nous pensons que Jean Guilton voulait dire la même chose: « L'univers est une machine à fabriquer des Dieux! »

Mais s'il arrivait que l'homme perde la « clé » et ne sache plus identifier sa force tutélaire, alors le processus inverse s'amorcerait jusqu'à la disparition de la forme de l'entité, et le Rituel n'aurait plus qu'une valeur sociologique ou archéologique ; il se scléroserait comme une branche morte. La force tutélaire repartirait vers son lieu d'origine, perdrait sa forme, ne serait plus en contact avec les hommes et se dissoudrait dans son niveau de lumière d'origine comme des cristaux de sel le feraient dans l'océan. Il ne serait pas mort pour autant, il aurait seulement perdu sa forme communicable à l'homme parce qu'il n'y aurait plus d'hommes pour le recevoir ou pour la percevoir. C'est un jeu de miroirs assez fascinant.

Maintenant, il nous serait plus facile de comprendre que Lug, Lucifer et Saint-Michel pourraient être des formes successives d'un même niveau de lumière qui aurait été perçu différemment suivant les temps et les lieux, et qu'ils se seraient subordonnés les uns aux autres plus sur la base d'un facteur temporel global de l'évolution de l'humanité que sur une quelconque préséance basée sur leur valeur intrinsèque... Mais nous entrons là dans un autre débat et nous imaginons volontiers que les Dieux, ou les Anges, ou les forces tutélaires, ne doivent porter beaucoup d'attention aux vêtements dont ils sont affublés misérablement par les hommes.

Alors Dieu lui-même, vous imaginez!

L'essentiel n'est-il pas que « le pont reste établi et que les rives communiquent harmonieusement au profit de chacune d'entre elles ? »



PRÉFACE



et ouvrage, dont la deuxième partie est la reprise in extenso du « Jardin des Dragons » n°5, épuré de quelques fautes inévitables dans le cadre d'une revue, est justifié par l'épuisement quasiment instantané de la première édition.

La thèse que nous avons développée, et qui nous semble suffisamment justifiée, pour être défendue, a quelque peu perturbé les habitués du « Rite Écossais Rectifié ».

Certains ont accueilli nos propositions avec enthousiasme, d'autres les combattent violemment. Cet étal de fait qui nous a quelque peu surpris nous a amenés à penser que nous avons touché un point sensible qui tourne autour de la définition de ce que sont, de nos jours, les Ordres symboliques qui se réclament de l'Ordre Templier, directement ou indirectement, symboliquement ou effectivement.

Pour illustrer le type de réactions extrêmes qui nous furent opposées, nous reproduisons ici un article de « Renaissance Traditionnelle » qui nous a sommairement exécutés, ainsi que la réponse que nous leur avons faite.

Article de J.N.D., analyste de livres pour « Renaissance Traditionnelle, » numéro de juillet- octobre 1992.

« Cette revue, créée il y a peu, nous avait déjà proposé, dès son premier numéro, un portrait singulier, et à vrai dire assez déroutant, de certains aspects de la Maçonnerie. Nous n'avions pas jugé utile ni souhaitable d'en rendre compte ici. Avec cette nouvelle livraison, « Le Jardin des Dragons » consacre plus de 140 pages aux « mystères Templiers d'un Rite Maçonnique, le Rite Écossais Rectifié ». Cette présentation peu engageante ne fait qu'annoncer un contenu parfaitement affligeant. Cette production regrettable est le type même de la littérature médiocre qui encombre trop souvent les librairies spécialisées en France et qui n'est propre qu'à perpétuer, dans un domaine d'accès plus difficile qu'on ne le croit, la confusion et le désordre intellectuel.

« Après quelques propos classiques sur les origines de la Chevalerie et le développement des principaux Ordres Chevaleresques entre le XIème et le XVème siècle, les auteurs abordent rapidement l'un des thèmes majeurs de ce numéro: les rapports de l'Ordre de Saint-Lazare avec la Maçonnerie.

« C'est là, en effet, un thème relativement inédit, et dont l'idée a été suggérée, semble-t-il, par l'appartenance de Ramsay à cet Ordre Chevaleresque.

« C'est faire beaucoup d'honneur à Ramsay en pensant que cette dignité ait pu d'une manière quelconque influencer sur l'évolution de la Maçonnerie. C'est surtout voir l'histoire, et celle de la Maçonnerie au XVIIIème siècle en particulier, par le « petit bout de la lorgnette ». On peut établir entre l'Ordre de Saint-Lazare et la partie Chevaleresque du R.E.R., tous les rapprochements qu'autorisent la notion même de Chevalerie et une certaine organisation administrative qui emprunte à des schémas très répandus.

« On pourrait faire de même avec quantité d'autres Ordres. Le reste n'est qu'une sollicitation abusive de textes qui ne démontrerait rien d'autre que l'obsession d'auteurs sans méthodes et profondément ignorants de certaines données élémentaires de l'histoire du R.E.R. Affirmer ainsi (p. 39) que « la source Chevaleresque du R.E.R. semble issue des cérémonies de l'Ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mon Carmel », est d'une naïveté que peuvent seuls s'autoriser des historiens amateurs, sans formation et sans compétences.

« Lorsqu'il s'agit de présenter certains faits historiques relatifs à la Maçonnerie, une impressionnante liste d'erreurs et de confusions se constitue, souvent exprimées dans un style plutôt relâché, voire exagérément familier (on apprend ainsi, p. 34, « qu'il existait dans les années 1760 - 1780 des Chevaliers potentiels au chômage »)... Citons au hasard, et sans prétendre être le moins du Monde exhaustif:

« - « Le R.E.R. accouchera (sic) de son quatrième grade en 1805 » (p. 35)... Tout le monde sait pourtant, et notamment les lecteurs de Renaissance Traditionnelle, que l'esquisse du grade de Maître Écossais de Saint-André, adoptée par le convent de Wilhelmsbad en 1782, fut développée en un Rituel général en 1809 par J.-B. Willermoz.

« Les auteurs ne semblent d'ailleurs pas très sûrs de leurs affirmations puisqu'ils disent plus loin (p. 37) que ce grade sera fixé vers « 1803 », qu'ailleurs (p. 73), ils évoquent la « cristallisation définitive », qui aurait été accomplie entre les années « 1803 -1805 », et plus loin encore que Willermoz rédigea ce grade « alors qu'il avait 74 ans » (soit en 1804)...

« Plus curieusement encore, mais nous avons déjà pu traîner cette légende, ils mentionnent un mystérieux Rituel du « grade de Maître de Saint-André » datant de 1785, lequel, nous l'affirmons, n'a jamais existé ! Nous comprenons bien les hésitations et les contradictions des auteurs qui seraient en peine de citer les sources d'affirmations aussi surprenantes et, répétons-le, parfaitement erronées.

« Signalons encore, toujours à propos de ce grade, que sa bipartition, très tardive, est attestée dans les Rituels du Grand Prieuré d'Helvétie, non en 1884, comme il est affirmé p. 37, mais en 1893.

« On trouvera aussi (p. 69) deux figurations de la médaille de Maître Écossais de Saint-André avec une légende qui indique curieusement que « ce bijou porte à la pointe d'un sautoir rouge au Rite Écossais Primitif et à un sautoir vert bordé de rouge au R.E.R. ».

« Disons simplement qu'il s'agit d'une pure divagation et que ledit « Rite Écossais Primitif », n'est qu'une fable sans fondement.

« En ce qui concerne plus précisément le Grand Prieuré d'Helvétie (curieusement dénommé « Prieuré d'Helvétie », formulation fautive, réitérée plus loin), ses bases n'ont pas été établies en 1817 (p. 38), mais le 17 août 1779, date à laquelle le Duc de Brunswick reconnut l'autonomie de ce Grand Prieuré doté d'un statut spécial ; en 1817 fut seulement décidée la création d'une Préfecture de Genève, cette république s'étant intégrée comme 22ème canton de la Confédération Helvétique en 1816. C'est en 1887, par suite de la défection de la Préfecture de Zurich, que Genève devint à son tour le siège du Grand Prieuré d'Helvétie.

« Quant à la date de 1828, citée comme étant celle d'une tentative par ce même Grand Prieuré « d'assurer un monopole du Rite au niveau international » (quel style !), elle correspond simplement à la première mise en sommeil du Directoire de Bourgogne séant à Besançon, un réveil éphémère se produisit en 1840, dont les archives furent remises le 2 août au Grand Prieuré d'Helvétie qui demeura de ce fait la seule puissance Rectifiée en activité.

« Lorsqu'on essaie (p. 38-39) « d'éclairer un tant soit peu les paysages des Grands Prieurés en activité en France », on n'est guère plus heureux.

« Le Grand Prieuré Indépendant des Gaules fut bien fondé en 1935 par Camille Savoie, mais il ne « coiffait » nullement, pour le R.E.R., la G.L.N.F. (laquelle se dénommait alors Grande Loge Indépendante et Régulière pour la France et les colonies françaises, son nom actuel de Grande Loge Nationale Française datant de 1948). Le Grand Prieuré en question était du reste en rapport dès 1936 avec une Grande Loge Écossaise Rectifiée destinée à régir ses Loges bleues rectifiées et qui ne prospéra pas.

« La liste des Grands Prieurés en activité aujourd'hui (p. 38) n'est pas complète puisqu'il n'y est pas fait mention du Grand Prieuré de Neustrie ni du Grand Prieuré d'Aquitaine, tous deux fondés en 1974, lesquels se sont d'ailleurs récemment fédérés, avec le Grand Prieuré Indépendant des Gaules, en un organisme commun dénommé Grands Prieurés Unis des Trois Provinces.

« Lorsque les auteurs débordent le cadre strict de l'histoire du R.E.R., ils ne sont pas mieux informés ni plus rigoureux.

« - « Le Rite Français Traditionnel de 1783 » (p. 35) n'existe pas, car cette expression (R.F.T.) est de création fort récente et fut retenue pour désigner une forme finale du Rite Moderne Français Rétabli (R.M.F.R.), promu par quelques Maçons travaillant autour de René Désaguliers depuis le début des années 1960.

« Le Rite de « Misçraïm », (sic, p. 35), ne fut pas composé dans les urinées 1783-1785 et sa première attestation documentaire est à Paris, en 1814, dans la Loge « L'Arc-en-ciel », ainsi que l'ont montré les meilleurs spécialistes de son histoire.

« Il fut manifestement rédigé au début du XIXème siècle et il est en outre tout à fait certain, contrairement à ce que pensent les auteurs, que Dom Pernety n'y fut pour rien...

« Le Rite Écossais Ancien et Accepté ne sera pas « réimporté des États Unis vers 1805 », mais établi à Paris par l'Amiral de Grasse-Tilly revenant d'Amérique, lorsqu'il jeta les bases du Suprême Conseil de France en septembre 1804.

« Quand on quitte le domaine malaisé de l'histoire pour aborder celui des interprétations philosophiques, le paysage s'assombrit encore.

« Ainsi, la correspondance ahurissante qui est proposée (p. 42) entre les neuf éléments disposés sur l'autel du Vénérable Maître d'une Loge Rectifiée, les « grades » du système rappelons que les deux classes de l'Ordre intérieur ne sont plus du ressort de la Maçonnerie, et ne constituent donc pas des grades et la constitution de l'Homme selon les « hermétiste », illustre bien la confusion extrême des auteurs, mélangeant sans vergogne les sources, les époques, les courants traditionnels, et faisant montre, avant tout, d'une méconnaissance profonde et impressionnante des sources philosophiques et doctrinales du Régime.

« Les « comparaisons » exposées (p. 43-65) comme le point d'orgue d'une démonstration relative à l'origine du R.E.R. dans l'Ordre de Saint-Lazare, ne sont qu'une juxtaposition assez naïve, sans signification substantielle pour quiconque connaît l'origine et la généalogie des Rituels Rectifiés.

« On notera ici une erreur qui en dit long sur les sources des auteurs. Il est précisé (p. 45) que dans l'engagement des Apprentis, on dit: « Je promets sur le Saint Évangile d'être fidèle au plus pur esprit du christianisme. » Nul ne peut ignorer que cette formule est également récente et ne correspond en rien au texte primitif qui porte « d'être fidèle à la Sainte Religion Chrétienne ».

« À cet égard, les mentions répétées de Joseph de Maistre, lui-même Chevalier de Saint-Lazare, nous dit-on, comme ayant eu une part quelconque dans l'évolution de la structure du Régime et de ses textes, sont dépourvues de sens: on sait que Joseph de Maistre avait rompu avec l'esprit fondateur du R.E.R., n'avait sans doute jamais compris, dès avant Wilhelmsbad, exposant, précisément dans son Mémoire au Duc de Brunswick des conceptions fort étrangères aux vues de Willermoz, et qui n'eurent aucune suite. Rappelons aussi ces lignes cruelles du Mémoire sur la Chevalerie Maçonnique:

« Qu'est-ce qu'un Chevalier créé aux bougies dans le fond d'un appartement et dont la dignité s'évapore dès qu'on ouvre la porte ? »...

« Nous mettons ici un terme à l'analyse de cette désastreuse compilation. Les éditeurs annoncent leur intention de publier « les Rituels du Rite Écossais Rectifié des XVIIème, XIXème et XXème siècles, du grade d'Apprenti au grade de Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte et leurs instructions par demandes et réponses ». Compte tenu des méthodes de leurs auteurs, on souhaite vivement qu'ils y renoncent. Dans le meilleur des cas, ils trahiraient une pitoyable inconscience, et dans le pire, une intention délibérément malfaisante... ».

J.N.D.

Comme le lecteur peut le voir, « on » ne fait pas dans la dentelle. Nous nous sommes donc permis de répondre à J.N.D.

Réponse du « Jardin des Dragons » à « Renaissance Traditionnelle »

« J'ai lu avec intérêt mêlé d'étonnement l'exécution sommaire dont « Le Jardin des Dragons » a été l'objet dans le dernier numéro de « Renaissance Traditionnelle ».

« Je prends donc la liberté d'y répondre et de la commenter en signant de mon nom: Régis Blanchet. Deux plans sont à considérer: le fond et la forme. En ce qui concerne la forme, si notre style peut-être qualifié de « populaire », ce que nous revendiquons, le style de J. N. D., lui, laisse à penser qu'il ne peut être Maçon et connaître aussi bien ce Rite... ou alors, il fait semblant.

« En effet, nos rencontres fréquentes avec les ressortissants de cette association nous ont démontré qu'une telle formulation de propos est contradictoire avec l'éthique fondamentale qu'elle propose, particulièrement dans les Rites Anciens.

« Un Maçon correspondant, connu et respecté, ayant lu cette invective, nous écrit: « Mais le ton de cet article est proprement inadmissible, vaniteux, aigre et pédant, et tel que personne n'oserait s'en servir en Loge de peur d'être immédiatement discrédité aux yeux de ses frères. »

« Nous sommes désolés que notre « Jardin des Dragons », qui est un apprentissage douloureux pour que les groupes religieux et traditionnels se mettent en communication harmonieuse, puisse engendrer un tel langage péremptoire et sans préavis.

« Cependant, et d'après l'expérience que nous avons acquise à la rencontre de tous les types de groupes religieux ou traditionnels, nous signalons que le style est caractéristique d'éléments de type traditionaliste ou intégriste qui, sans le moindre dialogue ou approche d'échanges explicatifs, exécutent leurs victimes d'un jour pour conforter des positions souvent illusoire. Ils sont généralement à la base d'une sclérose des Rites qu'ils affectionnent.

« Nos propos ne s'adressent pas à ceux qui détiennent la Vérité (toujours remise en question). Le monde des certitudes est certainement le plus fragile de tous. Nous débroussaillons et remettons en question certains points de l'histoire des traditions et des religions afin de vérifier les assises de certains systèmes. De plus, nous engageons au dialogue et sommes les premiers à reconnaître nos erreurs, si tel est le cas.

« En ce qui concerne le fond du sujet abordé, nous reconnaissons bien volontiers que certaines dates n'ont pas été fixées avec une précision de type universitaire et que certaines propositions que nous avons faites sont encore à consolider, mais était-ce là le fond du sujet traité ?

« Nous avons abordé une tentative de définition de la trame éthique du Rite Écossais Rectifié tel qu'il fut conçu au XVIIIème siècle, et voulu mettre en évidence le dérapage Templier évident qu'il a subi au XIXème siècle.

« Nous avons exploré la possibilité que la notion de Bienfaisance qui est axiale dans ce Rite particulier s'inspirait plus volontiers d'un Ordre de Chevalerie hospitalier que d'un Ordre militaire.

« Nous avons isolé la source de certains symboles du Rite Maçonnique, comme le bateau sans voiles et sans rames, dans l'historique de l'Ordre de Saint-Lazare. Le fait que ce dernier se retrouve aussi dans les Rituels de la Stricte Observance Templière ne fait que reculer le problème d'un cran.

« Nous avons démontré que la structure Chevaleresque des Rituels s'inspirait avec une évidence patente des Rituels des Ordres constitués au XVIIIème siècle ; le rapport avec Saint-Lazare vient du fait qu'il était le seul Ordre de référence à cette époque en France particulièrement. Compte tenu qu'aucun Rituel Templier authentique n'est à la disposition de cette époque, l'hypothèse s'imposait d'elle-même.

« Nous avons redit que Willermoz avait voulu mettre en place une Chevalerie symbolique sur un fond de sacerdoce gnostique avec les niveaux de Profès et de Grand Profès qui recouvraient la voie Cohen de Martinez de Pasqually. L'héritage Templier de la Stricte Observance n'était que la reconstitution de l'Ordre des Templiers dans leur puissance matérielle.

« Qu'il ait aussi utilisé un matériel issu de la S.O.T., c'est certain, mais qu'il ait gardé la trame éthique de cette dernière, là nous disons non. Et c'est ce dernier niveau qui est important pour identifier l'orientation originelle du Rite et son but éthique dans le monde. Nous avons montré que la croix des C.B.C.S. telle qu'elle fut conçue au XVIIIème siècle n'a rien à voir avec celle qui est proposée de nos jours, et que cette première est plutôt une copie fidèle des croix des Ordres constitués, la seule référence française étant celle de Saint-Lazare.

« Nous avons souligné que la branche du Rite Écossais Rectifié ne s'était jamais éteinte au sein du Grand Orient de France et que des archives consultables le prouvent aisément, ce qui transforme l'équilibre des « régularités » et des « authenticités » tel qu'il fut imposé par le Grand Prieuré d'Helvétie. (Il est d'ailleurs étonnant que J.N.D. n'y fasse pas référence en tant qu'historien « patenté ».)

« Mais sur tous ces points qui sont le fond du sujet développé, notre J.N.D. ne dit rien. Il se contente de prouver sa qualité d'historien en montrant du doigt des approximations quant aux dates et des inexactitudes toutes absolument secondaires. Je cite ses plaintes parce que nous avons dit Prieuré d'Helvétie au lieu de Grand Prieuré d'Helvétie, ou encore parce que nous avons cité le Rite Français Traditionnel, dit moderne, pour le différencier du Rite Français Groussier, etc.

« De plus, J.N.D. interprète nos textes à sa convenance. Il nous fait dire, en page 38, « que le Grand Prieuré d'Helvétie fut fondé en 1828 », alors que nous disons que c'est en 1828 que ce Prieuré prendra une forme particulière qui lui fera revendiquer la propriété exclusive des patentes rectifiées. Il n'a apparemment pas lu la page 88, deuxième colonne, dans laquelle nous disons bien: « Après la mort de Willermoz (1824), c'est le Rite dans son ensemble qui fond comme neige au soleil ».

« Les Loges se mettent en sommeil, ainsi que les préfectures et les provinces. Les archives passent la frontière et sont déposées en Suisse qui possédait un Prieuré vivace depuis le XVIIIème siècle (1778) et dans lequel l'activité du Rite n'était pas remise en question.

« D'autorité, en 1828, les Suisses se diront « les seuls dépositaires du Rite » pour le Monde entier, compte tenu du fait qu'il n'existait plus aucune Loge Rectifiée en France, du moins le croyaient-ils !

« Quand on fait une critique d'un ouvrage, quel qu'il soit, nous pensons, quant à nous, qu'il faut au moins l'avoir lu. De plus, il dit clairement qu'il suffit d'être le détenteur d'archives pour se dire le dépositaire exclusif d'un Rite et de sa filiation. Ce point de vue me semble, traditionnellement parlant, erroné et contradictoire avec la notion même de filiation qui, comme chacun sait, ne peut être contenue dans un simple papier. Comme quoi, nous avons, encore une fois, une démonstration du fait que la lettre peut tuer l'esprit. Peut-être aussi faut-il accepter le fait que les historiens « patentés » n'ont rien à faire de la notion même de filiation?

« Toutes ces critiques nous semblent bien critiquables.

« Il ne suffit pas de nier en s'appuyant sur un quelconque cursus universitaire, si tel est le cas, et sans jamais apporter de réponses aux questions de fond, pour qu'un processus de recherche s'arrête.

« Et pour lui montrer que personne n'est à l'abri d'une erreur, même un historien « patenté », quand on aborde d'aussi vastes sujets qui mettent en jeu une infinité de données croisées, nous allons lui en proposer quelques-unes qu'il a lui-même faites.

« 1. La première, déjà citée, c'est que le Grand Prieuré d'Helvétie ne fut pas le seul dépositaire des patentes du Rectifiées, et qu'une souche du même Rite continua ses travaux tout au long du XIXème siècle au sein du G.O.D.F., bien modestement je le reconnais ; et un historien « patenté » ne peut pas ignorer ce fait (voir les archives de Besançon et du G.C.D.R.).

« 2. Quand il nous dit que la première documentation sur le Rite de Misraïm est de 1814, nous lui signalons qu'il existe à la bibliothèque municipale d'Alençon l'ensemble des livrets de ce Rite datés de 1785 et illustrés par des planches de Dom Pernety, et que tous les spécialistes connaissent ce fonds (correspondante à la bibliothèque: Mme Dudognon).

« 3. Comme la thèse que nous avons développée donne une alternative au Rite Écossais Rectifié et lui permet de remettre en question la « templarisation tardive » dont il fut ostensiblement l'objet, J.N.D. semble s'y opposer farouchement. Cela laisse à penser qu'il est donc un défenseur acharné « de la thèse Templière » qui, elle, est l'exemple même de l'erreur historique qu'aucun historien « patenté » n'oserait plus défendre de nos jours.

« 4. Enfin, pour ne citer que ces quatre points, quand notre historien nous dit: « Le R.E.A.A. ne sera pas réimporté des États Unis vers 1805, mais établi à Paris par l'Amiral de Grasse-Tilly revenant d'Amérique lorsqu'il jeta les bases du Suprême Conseil de France en septembre 1804 », il fait trois erreurs, deux mineures, bien que..... pour un historien ?, l'autre plus importante.

« Tout d'abord, il ne s'agit pas de septembre 1804, mais d'octobre 1804.

« Ensuite, J.N.D. nous parle de l'Amiral de Grasse-Tilly en ce qui concerne l'établissement du Suprême Conseil de France en 1804. Ce n'est pas possible puisque ce dernier décéda en 1788. Il a dû confondre avec un autre de Grasse-Tilly.

« Ensuite, il semble faire table rase du fait que le R.E.A.A. fut établi le 24 juin 1801 au sein du Suprême Conseil des États Unis à Philadelphie et que de Grasse-Tilly, pas l'Amiral, le bon cette fois ci n'était pas un Prophète et qu'il a bien fallu que la matière du Rite introduit en France en 1804 vienne de quelque part.

« En effet, en 1802, de Grasse-Tilly était encore à Saint-Domingue après avoir quitté Charlestown et les deux Loges qu'il y avait fondées, « La Candeur » et « La Réunion Française », et après avoir été fait 33ème et « Grand Commandeur à vie pour les Indes occidentales françaises ». L'établissement du Suprême Conseil de France et l'insertion qui y fut faite du R.E.A.A. ne sont pas des événements miraculeux dont il faut chercher l'origine dans une Providence céleste.

« Il y a sur ce point presque de la mauvaise foi de la part de J.N.D. qui ne sied pas à la déontologie d'un historien, ou du moins de quelqu'un qui s'octroie ce titre. Nous citons le dictionnaire de Daniel Ligou qui semble être d'accord avec nous (chapitre Rite Écossais Ancien et Accepté; p. 1027, mi-colonne de gauche): « Revenu d'Amérique comme une plante exotique, l'Écossisme a fait le tour du Monde, constituant aujourd'hui comme l'armature de l'Ordre . . . ».

« Mais peut-être que ce dictionnaire est lui aussi à jeter à la poubelle avec tous ceux qui y ont collaboré comme Robert Amadou, Robert Ambelain, Jean- Pierre Bayard, Hélène Camous, Pierre Chevalier, André Combes, Charles Haudod, Jean Mourgues et tous ceux que j'oublie.

« Vu le nombre d'erreurs et d'approximations que J.N.D. a commises en quatre pages, on est en droit de se demander combien il y en aurait eu en cent quarante-quatre pages.

« Bref, nous sommes bien loin du fond du sujet. Alors, quand nous lisons la conclusion de cette exécution sommaire sans jugement: « Compte tenu de la méthode de leurs auteurs, on souhaite vivement qu'ils renoncent (à approfondir ce dossier). Dans le meilleur des cas ils trahiraient une pitoyable inconscience, et dans le pire, une intention délibérément malfaisante...»

« Qui « on » ? (Quel style !)

« Pourquoi le fait de vouloir remettre en valeur l'aspect « hospitalier » et « bienfaisant » du Rite en tentant d'en isoler la source vraie serait une intention malfaisante ?

« On croit rêver !

« Que les Ordres, ou les désordres, Templiers qui utilisent volontiers le Rite Écossais Rectifié comme un vivier privilégié voient dans notre démarche un risque de pollution à terme, j'en conviens.

« Que, selon leurs vues, il paraisse nécessaire de tuer ce genre de recherches dans l'œuf en s'arcboutant sur une prétendue connaissance historique de faits tenus éternellement secrets, cela se comprend. Mais qu'un Ordre Templier se révolte d'avoir à être comparé à un autre qui a l'antériorité sur lui, c'est étrange.

« Quand on sait que les cinq Ordres majeurs sont issus de la même matrice, Jérusalem au XIIème siècle, Saint-Jean (Malte), Saint-Sépulcre, Saint-Lazare, Teutoniques et la Milice du Christ, tous ont une consanguinité naturelle même si les règles qui les structuraient étaient différentes (St Bernard, St Benoît, St Basile, St Augustin, etc.), comment les ressortissants symboliques et post-romantiques des Templiers pourraient-ils se sentir insultés et dévalorisés d'avoir à subir une comparaison avec ces grands frères et de reconnaître leur antériorité et le fondement de la structure éthique qui les sous-tend, comme la bienfaisance et l'esprit hospitalier ?

« Quelle Chevalerie Chrétienne pourraient-ils revendiquer si les valeurs des Chevaleries constituées, incontestablement authentiques, leur semblent à repousser ?

« Pourquoi vouloir se démarquer avec horreur et agressivité d'un courant archétypal qui est un des ferments de la pensée et de la vocation occidentale ?

Y aurait-il un « secret des Templiers » que les Templiers eux-mêmes auraient ignoré ?

« En conclusion, je citerai Jean Cocteau:

« « Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait. »

« L'enquête continuera, mais sous des cieux plus tolérants et surtout plus constructifs dans un Monde qui a davantage besoin de bienfaisance active que d'autosatisfaction symbolique.

« Et puis... Et puis... il n'y a que la vérité qui blesse.

« P.S.: Nous sommes étonnés que Renaissance Traditionnelle ouvre ses colonnes à de telles polémiques douteuses. Ils ne nous avaient pas habitués à cela ».

Comme le lecteur peut toujours le constater, les querelles sont âpres quand on touche à ce genre de sujets.

Nous allons encore une fois recentrer notre démarche et le pourquoi de ce volume.

D'après les enquêtes que nous avons faites dans toutes les obédiences Maçonniques, le Rite Écossais Rectifié semble être un Rite qui porte en lui une forte spécificité qui l'a amené, dans le temps, à devenir « un Rite à problème ».

Tantôt il est assimilé à une taupe de l'Église, transportant dans ses soutes tous les symptômes des intégrismes occidentaux, tantôt il est assimilé à un « magisme échevelé » à cause de l'héritage Martinézien qu'il contient, tantôt il se confond avec un nuage Templier post-romantique, tantôt il est gyrovague et sert de base logistique à des groupuscules peu identifiables.

Notre propos a tourné autour d'une simple question:

« S'il est un enjeu des Rites dans la modernité, ce qui est le cas, à quoi servait le Rite Écossais Rectifié au XVIIIème siècle et quelle a été la trame éthique qui présida à sa naissance ? »

Et ensuite de nous demander si ce que ce Rite est devenu en cette fin de XXème siècle est bien conforme au premier schéma.

Un peu comme dans le cadre de la gestion des écarts, ce sont les différences qui sont révélatrices de la vie réelle du Rite et des mutations qu'il a subies.

Ceci fait, il nous serait alors possible de discerner deux options:

- 1. Ce qu'il risque de devenir.*
- 2. Ce qui serait souhaitable qu'il devienne.*

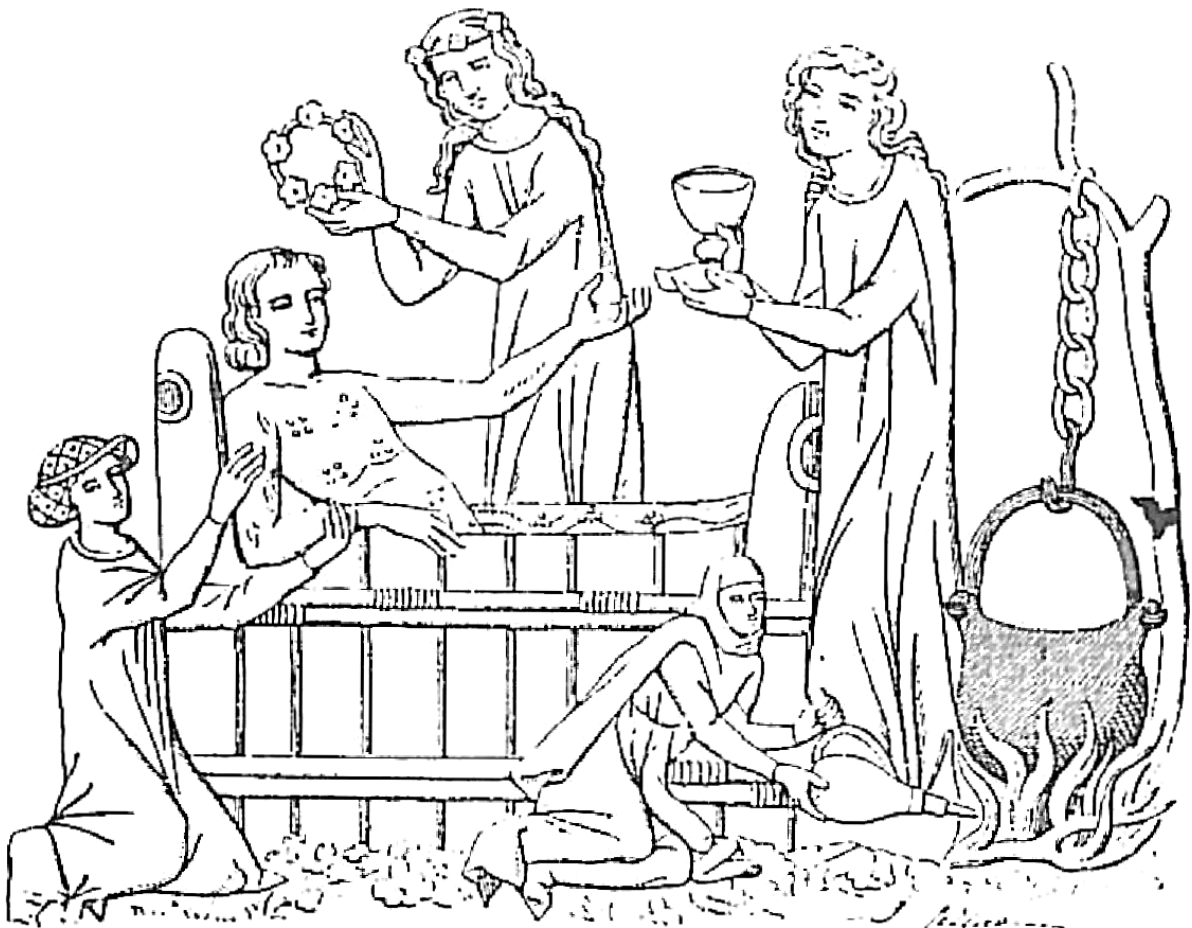
Autrement dit:

- 1. Faut-il entériner les déviations ?*
- 2. Faut-il faire un retour aux sources pour que le R.E.R. trouve une nouvelle adéquation dans le monde en mutation qui s'impose à nous ?*

Encore autrement dit:

- 1. Le R.E.R. doit-il continuer sa marche dans le temps sur la base d'un Ordre militaire ?*
- 2. Doit-il ressourcer sa Bienfaisance dans la spiritualité des Ordres Hospitaliers ?*

Beaucoup d'autres déclinaisons de ce schéma binaire sont possibles si l'on considère la pénurie d'aides hospitalières dans le Monde et ce Rite Maçonnique qui se veut « Bienfaisant ».



*Une scène de bain de Chevalier,
d'après un manuscrit
de la Bibliothèque Nationale, Paris.*

VI

ÉDITORIAL



ourquoi avons-nous reculé la parution de notre numéro consacré à la Prière au profit d'une étude sur les transferts rituels qui auraient eu lieu entre les Chevaleries royales (contre leur gré) et la Maçonnerie du XVIIIème siècle qui codifiait alors ses Rites Chevaleresques ?

Deux bonnes raisons sont à retenir.

La première est que le thème de la Prière ne pouvait être traité « par-dessus la jambe » et que tous nos intervenants nous ont demandé un délai supplémentaire pour fournir un matériel digne de confiance.

En effet, bien que la Prière soit un concept quelque peu relégué aux oubliettes dans notre soi-disant confortable Occident, elle n'en reste pas moins l'activité la plus puissante et réaliste des êtres qui vivent une spiritualité vraie.

Dans la Prière, l'homme est son propre sacerdote qui va à la rencontre des reflets de la divinité qu'il aborde dans ses champs de conscience. Ainsi pourrait se définir, d'une manière moderne, l'activité de « la fine pointe de l'âme » et son ascension sur son échelle personnelle qui, elle seule, est un « but » en soi.

Nous ne pouvons être médiocres sur un tel sujet et préférons attendre les fruits des méditations de nos Dragons préférés.

La deuxième est issue de demandes pressantes exigeant la mise à jour de quelques-unes de nos archives concernant les thèmes déjà abordés, de façon à donner des exemples concrets à nos développements.

Le thème le plus réclamé concerne les Rituels.

D'où viennent les Rituels ?

Comment sont-ils transmis ?

Que conservent-ils ?

Pour rester dans un domaine semi-public, nous avons donc concocté pour vous, chers lecteurs, une étude qui se focalise sur une approche et une présentation des Rituels de Chevalerie de l'Ordre de Saint-Lazare de 1649.

Ensuite, nous les avons comparés avec les Rituels des Rites Chevaleresques de la Maçonnerie du XVIIIème siècle dans leurs différents niveaux. Pour ne pas nous éparpiller, nous avons sélectionné le Rite Écossais Rectifié qui se met en place dans les années 1778-1782 pour les trois premiers grades, 1805 pour la finition du quatrième et dernier.

Pourquoi avons-nous choisi de faire ce rapport entre l'Ordre de Saint-Lazare et le Rite Écossais Rectifié ?

Ce choix est dicté tout simplement par le fait que le Chevalier Ramsay était un Chevalier de Saint-Lazare. Cet homme quelque peu confus et mystérieux a néanmoins la réputation d'être un précurseur de l'Écossisme en France dans la première moitié du XVIIIème siècle. Il est intéressant de se souvenir qu'on lui attribue la création d'un Rite Maçonnique Chevaleresque vers 1728 qui aurait pris le nom de Rite de Bouillon, ce qui nous ramène au symbolisme du Saint-Sépulcre et de Saint-Lazare et aux bases de la Chevalerie hiérosolornitaine des années 1097 - 1100.

Rappelons aussi, c'est important, Joseph de Maistre qui fut un des proches de Jean Baptiste Willermoz, le fondateur du Rite Écossais Rectifié au Convent de Wilhelmsbad de 1782. Joseph de Maistre était lui aussi un Chevalier de Saint-Lazare de la branche Italienne.

Hasard ?

Peut-être !

C'est ce que nous allons étudier dans cette parution.

De plus, nous nous sommes donné le mal de ressaisir en informatique, les Règles, Statuts,

Cérémonie et Privilèges de l'Ordre de Saint-Lazare de 1649, à la lettre (à part certains archaïsmes, les fautes d'orthographe et la typographie), de façon à ce que nos lecteurs puissent juger par eux-mêmes des développements qui seront faits.

Nous avons pensé que cela donnerait un poids et une valeur certaine à ce bien superficiel travail qui ne demande qu'à être approfondi.

Cette parution mettra aussi, et constamment, en évidence l'écart fabuleux qui existe entre la Maçonnerie du XVIIIème siècle et la Maçonnerie contemporaine qui, héritière d'un XIXème siècle perturbé politiquement, en oublia l'esprit qui présida à sa naissance et trahit parfois les volontés et héritages de ses fondateurs.

Cependant, qui peut relativiser et marginaliser, sans tomber dans une fatuité réductrice, les héritages d'hommes comme Swedenborg, l'Einstein suédois du XVIIIème siècle, de Louis Claude de Saint-Martin, de Lavater dont toutes les capitales d'Europe ont une rue à son nom, de Dom Pernety, ainsi que les héritages de Martinez de Pasqually, des sept fondateurs du Grand Orient de France.

Quatre étaient des Élus Cohens, Bacon de la Chevalerie, le Baron de Turckheim, le comte de Lusignan et Willermoz, ainsi que celui de Voltaire qui fut initié à la Loge des « Neuf Sœurs » ?

Comment comprendre les transferts de tradition qui eurent lieu au XVIIIème siècle, si les seuls critères retenus oscillent entre le militantisme associatif de surface et le désir d'une reconnaissance par le Vatican pour réduire les effets d'une excommunication qui n'a jamais eu de valeur, tant sur le plan religieux que sur le plan politique ?

La présente étude n'a d'autre but que d'essayer de démontrer un des mécanismes qui fit naître et codifier un Rite particulier, le « Rite Écossais Rectifié », en sortant des sentiers battus et en tâchant d'« identifier » ses sources et de justifier leur emploi.

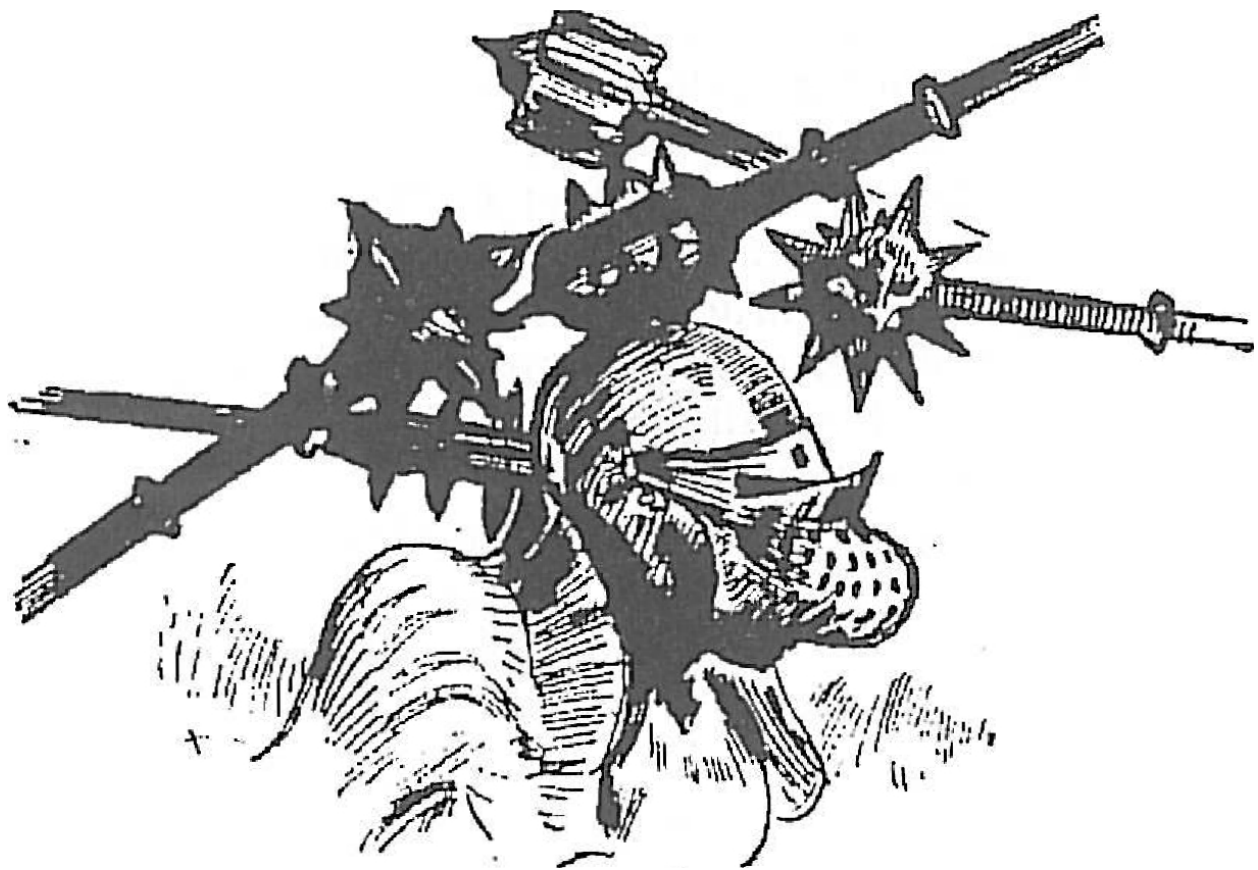
Enfin, disons d'entrée que nous défendons les valeurs fondamentales de ce Rite. Après nous être « promenés » dans le Druidisme, le Martinisme, le Martinézisme, chez les Swedenborgiens, les Jésuites, les Bouddhistes, les Soufis, sans oublier les Lucifériens et les groupuscules de toutes sortes, le Rite Écossais Rectifié nous semble être une voie traditionnelle solide et sérieuse dans la mesure où ses racines, et les valeurs qu'elles proposent, sont clairement identifiées et mises hors de portée de toutes les appropriations extrémistes dont il est souvent la victime.

Cette position est sans parti pris et répond à notre constant désir de faire en sorte que les traditions qui ont quelque chose à dire puissent le faire en toute liberté et en toute sérénité. Et, en conséquence, nous nous sommes mis, avec candeur (?), dans la peau d'un Maçon de ce Rite qui cherche, avec constance et régularité, les sources de son Rite.

Nous insistons aussi sur le fait que nous ne prétendons pas avoir étudié autre chose que la « matière » qui fut utilisée pour codifier ce Rite, et nous n'avons pu tenir compte des événements qui se succédèrent entre 1782 et 1805 et des combats d'influence qui opposèrent, ou rapprochèrent, tous ces hommes au caractère bien trempé. Pour cela, il faut se reporter aux incomparables ouvrages de René Leforestier, édités à la Table d'Émeraude, et qui font autorité en la matière.

Nous n'avons voulu isoler que les origines des « images », des « symboles » et certaines « formules » caractéristiques, afin d'analyser comment Willermoz et de Maistre firent pour éviter le piège des transmissions douteuses. Et nous pensons avoir réussi sur ce plan et avoir fait une approche déductive de la philosophie sous-jacente qui semble les avoir inspirés.

Un tel travail aurait pu être fait sur la mystérieuse naissance du Rite Écossais Ancien et Accepté, dans les toutes premières années post-révolutionnaires, aux États Unis, à Charlestown, ou sur celle des Rites de Memphis et de Misraïm qui fusionneront dans le XIXème siècle avec Garibaldi.



*J'aumeroyz mieulx endurer
cent coups de masse sus le heaulme*

VII

LA CHEVALERIE APPARTIEN-T-ELLE À QUELQU'UN ?



orsque l'on aborde le thème de la Chevalerie, il est courant de provoquer des réactions très diverses.

Les uns, Ordre souverain de Malte, Ordre du Saint-Sépulcre, Ordre de Saint-Lazare, pour ne citer qu'eux, se présentent immédiatement pour s'attribuer la propriété du concept, concept d'ailleurs qu'ils se sont longtemps partagés d'une manière musclée en s'opposant les uns aux autres, parfois en se combattant, selon des lois d'ancienneté qu'aucun d'entre eux ne peut formuler correctement et qui remontent au XIIème siècle et à la longue période qui le précéda.

D'autres, souvent, prennent un air entendu et secret en souillant discrètement le mot « Templier », accompagnant cette révélation d'un clin d'œil destiné à celui qui pourrait le comprendre. Le secret le plus absolu recouvre leurs filiations, à croire qu'elles n'existent pas.

D'autres encore, classés dans les néo-Chevaleries, pensent qu'il faut « bouter l'étranger hors de France » et que le meilleur des exercices est de faire quelques « ratonnades » dans les banlieues des grandes villes, en attendant la prochaine croisade.

Il ne faut pas oublier non plus que dans quelques profondeurs de certains monastères, gîtent encore silencieusement les restes de filiations Chevaleresques Médiévales qui ne sont pas prêtes d'en sortir dans le contexte actuel.

Peut-être sont-ils là, les fameux « Fils de la Vallée » ?... de la Vallée de Saint-Bernard, s'entend.

Bien que tout ceci soit déjà beaucoup, n'est-ce que cela, la Chevalerie ?

La Chevalerie n'est-elle réservée et caractéristique que de la très ancienne noblesse des terroirs français ?

La Chevalerie n'est-elle que Catholique, apostolique et romaine ?

La Chevalerie n'est-elle réservée qu'à des « initiés » ?

La Chevalerie peut-elle être composée de « Mad Max » en mal d'aventure et de violences intégristes ?

Enfin, la Chevalerie doit-elle reposer dans les cryptes des monastères ?

« Elle peut être tout cela, c'est certain, mais elle n'est pas que cela, cela est aussi sûr ! »

La Chevalerie n'a pas de « propriétaires », elle ne peut avoir que des « locataires » qui se différencient selon les siècles considérés. Ces derniers ont toujours eu une certaine tendance à ne pas payer le loyer, en s'attribuant d'autorité ce qui ne leur appartient pas. C'est humain quand le pouvoir et la puissance dans le siècle, sous toutes leurs formes, prévalent sur les éléments constitutifs d'origine, intemporels et archétypaux.

Qu'est-ce donc que la Chevalerie ?

Sur quoi repose-t-elle ?

Où sont ses fondements ethnologiques et sociologiques ?

Avant d'ajuster le tir plus précisément, et pour mettre en évidence l'ancienneté de cette institution, je vous emmène dans la Genèse, chapitre 41, des versets 39 à 43.

« Et Pharaon dit à Joseph:

« Puisque Dieu t'a instruit de tout cela, il n'y a personne qui puisse être aussi intelligent et sage que toi. C'est toi qui seras mon aide. Tout mon peuple se soumettra à tes Ordres et par le trône seulement je te serai supérieur. »

« Pharaon dit à Joseph:

« Vois, je t'établis sur tout le pays d'Égypte. »

« Il retira de sa main l'anneau qu'il passa à la main de Joseph, il le revêtit d'habits de lin fin et lui mit au cou le collier d'or. Puis il le fit monter sur son deuxième char et on criait devant lui : « Attention ! »

Joseph ayant rendu de notables services au Pharaon, en lui permettant de mieux organiser son pays face à une terrible famine, est en fait « anobli » par le don de l'anneau et du collier.

Ensuite, il lui est demandé de monter sur le deuxième char attelé du Pharaon, ce qui correspond à une position de « cavalier ».

Son rôle est défini comme étant « conjoint » à celui du Pharaon qui représentait l'incarnation d'Osiris sur Terre assumant le pouvoir temporel et religieux. Il devient le « serviteur » de cette « clé de voûte » qui assure la cohésion du groupe social dans le temps.

Le Pharaon ne lui est supérieur que dans l'exercice de sa « fonction royale ». En tant que délégué de la puissance des Dieux.

Enfin, Joseph reçoit un pouvoir, une autorité indiscutable sur tout le pays. Il a gagné des « privilèges ».

Et pourtant, Joseph est un Hébreu, « un fils de majordome, un manant ». Sur sa seule « valeur d'homme » et sur l'efficacité de son dévouement repose la décision du Pharaon.

Nous avons dans ces quelques versets de la Bible une préfiguration tout à fait exacte des bases de la Chevalerie occidentale à venir.

Il est un autre exemple dans la Bible qui introduit mieux encore les notions fondamentales de la mystique des Chevaleries du Moyen Âge. Il s'agit du chapitre 9, des versets 1 à 7 dans le deuxième Livre des Rois.

« Le Prophète Élisée appela un des Fils de Prophètes et lui dit:

« Ceins tes reins ; prends ce flacon d'huile dans ta main et va à Ramolh de Galaad. Arrivé là, arrange-toi pour voir Jéhu, fils de Josaphat, fils de Nîmshi. Tu entreras, tu le feras se lever au milieu de ses frères et tu l'amèneras dans la chambre la plus retirée. Tu prendras le flacon d'huile et tu le verseras sur sa tête et tu diras: « Par cette onction, je te sacre Roi sur Israël ». Tu ouvriras ensuite la porte et tu t'enfuiras sans attendre.»

« Le jeune homme, le jeune Prophète, partit pour Ramolh de Galaad. Il y arriva et justement les chefs de l'armée étaient assis.

« Il dit:

« J'ai un mot à te dire, chef. »

« Jéhu dit:

« Auquel de nous tous ? »

« Il répondit:

« À toi, chef. »

« Jéhu se leva et entra dans la maison. Le jeune homme lui versa l'huile sur la tête et lui dit:

« Ainsi parle le Seigneur; le Dieu d'Israël : Par cette onction je te sacre Roi en Israël, sur le peuple du Seigneur. Tu frapperas la maison d'Akhab, ton Maître, et je vengerai le sang de mes serviteurs les Prophètes et le sang de tous les serviteurs du Seigneur répandu par la main de Jézabel. Toute la maison d'Akhab périra et je retrancherai de chez Akhab les mâles, les esclaves ou hommes libres en Israël [...] »

[...] Les Compagnons de Jéhu sonnèrent du cor et dirent:

« Jéhu est Roi »,

Dans ce texte, nous sommes plus proches, comme je le disais, des fondements de la mystique Chrétienne médiévale puisque nous retrouvons les noms de Galaad, de Josaphat et les notions d'élection selon le mérite, d'onction, de royauté et de fidélité aux valeurs d'origine définies dans l'Alliance.

Là aussi, Jéhu est anobli, choisi, élu, sans qu'il y ait la moindre connotation de « dû héréditaire », seule sa valeur personnelle compte. Sa filiation est verticale et ne dépend de personne d'autre que du Seigneur, l'inspirateur du Prophète.

D'après ces deux citations bibliques, un point fondamental émerge:

« On devient Chevalier de par sa propre valeur et par sa capacité à défendre ce qui est essentiel à la survie de l'identité du groupe et à la transmission de son héritage social et religieux ».

Sur le plan ethnologique ou sociologique, et avant toute chose, il faut maintenant rappeler que les racines des Chevaleries occidentales sont issues de la distribution des castes dans la mouvance Indo-Européenne, ce qui nous fait remonter, au minimum, à 1500 ans av. J.-C.

En effet, toutes les sociétés de ce groupe se sont constituées en trois castes :

1°- Les prêtres, qui assuraient le culte et la conservation des mémoires collectives des tribus;

2°- Les producteurs, qui donnaient à la collectivité ce dont elle avait besoin, vêtements, aliments, outils, constructions, etc.

3°- Les guerriers, dont le rôle essentiel était d'assurer la sécurité et la survie du groupe considéré.

Ces derniers avaient des privilèges particuliers dont certaines mauvaises langues disent qu'ils étaient issus de l'épaisseur de leurs muscles et de la manière qu'ils avaient de s'en servir contre tout ce qui les gênait. Il n'y a pas de fumée sans feu, mais il ne faut pas non plus généraliser, car ces « privilèges » étaient assortis de « devoirs » précis qui en amoindrissent l'apparent confort.

Nous retrouvons dès le VIIIème siècle, dans les Rites Germains, des traces de Rituels qui faisaient des jeunes mâles de la tribu des « Chevaliers », quand ils avaient prouvé leurs qualités de cavaliers et de combattants. Le groupe leur confiait sa sécurité. Le chef et le prêtre, ou leurs équivalents, étaient présents pour donner une certaine solennité à l'événement.

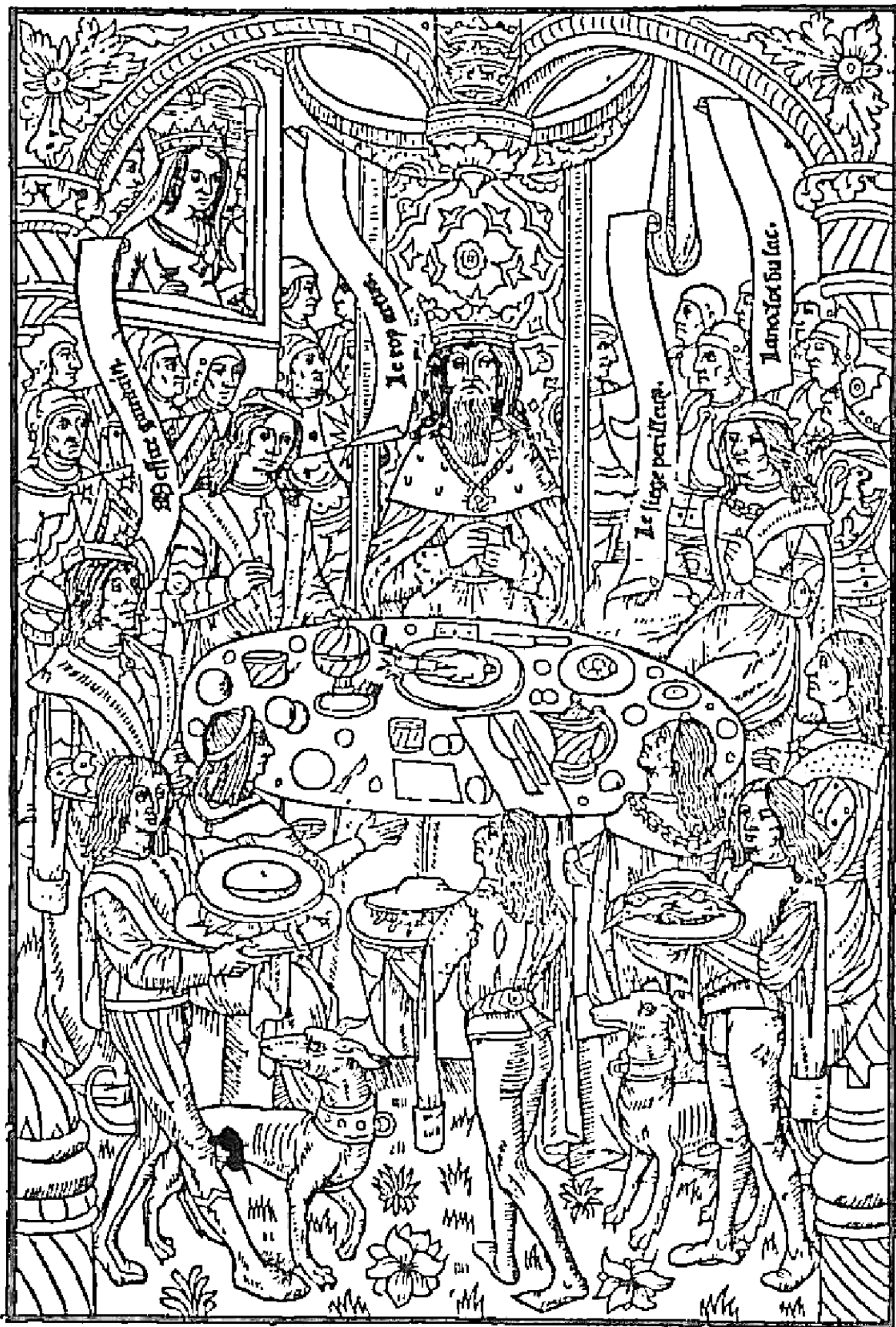
L'homme devenait responsable, il acceptait « une mission » qu'il se devait d'accomplir selon un code préétabli, et l'accession à cette charge ne dépendait que de la valeur intrinsèque de l'homme.

Pour conclure ce petit « Coup de Flamme », j'en extirpe le seul concept qu'il me semble évident de mettre en avant.

Un Chevalier est « sélectionné avant tout pour ce qu'il est ».

Ce point définira toujours ce qu'a été la Chevalerie, ce qu'elle est et ce qu'elle sera.

Tout autre critère de sélection doit être considéré comme « épiphénoménal » et correspondant à des spécificités locales dans un espace-temps donné.



VIII

ÉVOLUTION DE LA CHEVALERIE VERS LES CHEVALERIE



Il existe en Occident la légende du Roi Arthur et de ses Chevaliers de la Table ronde. Arthur a bien existé au cours du VIème siècle et semble avoir été un chef respecté.

Son fief se situait en Cornouailles et il aurait fédéré autour de lui les forces vives Celtes et, après de longs combats, aurait assuré une paix relative dans toute sa zone d'influence qui comprenait la Cornouailles, le Pays de Galles et une partie de la Bretagne continentale.

La personnalité de l'homme nous échappe, mais ce que l'on peut dire, c'est qu'elle était loin de ce que les romans du XIIème siècle en ont fait. Si Arthur était Chrétien, ce qui n'est pas sûr, il était alors un des ressortissants de l'hérésie pélagienne qui préconisait, comme outil de pacification, « l'Épée plutôt que la Prière ».

Il eut à supporter les foudres de Saint-Gildas dont il avait tué le frère lors de la mise à sac d'un monastère breton à la limite de sa zone. Bref, Arthur, c'était quelqu'un.

L'image que lui et ses Chevaliers laissèrent à la postérité reste néanmoins brillante et surtout mystérieuse, et cela vient certainement du fait que le Druidisme était à cette époque en pleine mutation et qu'il se transformait en monachisme cette à tendance ascétique.

Le Merlin du Roman de la Table Ronde représente parfaitement ce Druidisme qui s'efface devant la nouvelle religion, et Arthur, lui, est entre deux chaises, tentant de concilier sa tradition ancestrale avec ce mouvement Chrétien qui paraît invulnérable et protéiforme et qui, de plus, est compatible avec la tradition Druidique dans sa structure théologique fondamentale (reconnaissance de l'incarnation des Dieux dans l'homme, Dieu triple, êtres intermédiaires hiérarchisés, la « Virgo Pariturae », etc..

La Chevalerie médiévale s'inspirera de ces récits qui eurent un succès international, mais nous ne pensons pas qu'il faille imaginer une filiation entre ces deux formes Chevaleresques car, si l'une est « Historique », l'autre reste en grande partie « Mythique ».

Quant à nous, nous préférons, comme beaucoup, situer le fil d'Ariane que nous recherchons dans les Rites Tribaux du Monde Germanique des VIème, VIIème, VIIIème et IXème siècles.

Les représentants de la caste religieuse, après que les derniers Druides furent devenus les premiers moines Chrétiens d'Irlande au Vème siècle, devinrent les Saints célèbres qui ornaient les cours des Rois Mérovingiens, comme Saint-Wandrille, Saint-Colomban, Saint-Didier, Saint-Philibert, Saint Éloi, et prirent souvent un ascendant politique déterminant dans la gestion du pays, comme l'aurait fait un Druide, ou un Saint-Martin au IVème siècle.

Les producteurs se répartissaient entre les métiers issus du travail de la terre et les artisanats nécessaires aux besoins de la collectivité, restaient les guerriers.

Lors d'un Rite Tribal assez simple en fait, il leur était donné un cheval et une épée, après qu'ils se furent soumis à la « PAUMÉE », franc coup du plat de la main du parrain entre les deux omoplates du jeune homme.

Ainsi entraient-ils dans la classe « musclée » des Chevaliers qui avait pour rôle de défendre la collectivité contre toute attaque venant de l'extérieur comme celles des Vikings qui sévissaient à cette époque.

Ces Chevaliers participaient aussi aux démonstrations de force amicales dont les Celtes bagarreurs ont toujours été friands, jeux violents qui engageaient différents villages les uns contre les autres, le tout finissant dans une orgie de cervoises, le reste ne nous concernant pas.

Cette activité typiquement cette, et pour le moins tapageuse, est à la base des tournois de cour du Moyen Âge dans lesquels les meilleurs Chevaliers faisaient la preuve de leur adresse et de leur courage.

Il est à souligner que les Rois Mérovingiens étaient des Rois Sacerdotaux, des « oints », dont l'action sur terre était de mettre en place les bases du Royaume de Dieu dont ils étaient les représentants, de préparer en fait la descente de la Jérusalem Céleste.

Ils étaient les nouveaux « Jéhu ».

N'oublions pas non plus que la classe sacerdotale de cette époque est composée de moines celtisants pélagiens dont le prosélytisme reposait plus sur l'utilisation de l'épée que sur l'abandon à la Providence.

Nous retrouverons cet état de fait ultérieurement au Moyen Âge dans le profil d'un Saint-Bernard, promoteur des Chevaleries Médiévales, et au XVIème siècle avec la mise en place de la « Compagnie de Jésus de Saint-Ignace de Loyola », les Jésuites, le dernier Ordre de moines-soldats à avoir été créé.

Entre l'an 800 et l'an 1000, sans dire pour autant que la paix régnait partout en Occident, il est possible de dire qu'un calme relatif se mit en place lors de l'établissement du Saint-Empire Germanique de Charlemagne qui « normalisa » ses diverses provinces par des procédés religieusement musclés. Deux siècles plus tard, au Xème siècle, la mise en place de l'Ordre féodal acheva l'œuvre commencée après qu'un pacte ait été signé avec les Vikings de Rollon, en 911, garantissant une paix durable entre eux et le reste des régions limitrophes et réalisant une nouvelle répartition agraire.

La caste guerrière devint « gyrovague », en ce sens qu'elle était composée d'éléments isolés plus ou moins désœuvrés. Ces Chevaliers devaient certainement être déroutés par la nouvelle royauté, qui en fait était un empire dans lequel les contacts avec l'empereur étaient rares.

Ce n'était plus drôle, comme au bon vieux temps.

Pour conclure ce très court chapitre, il nous serait possible de dire qu'au Xème siècle la Chevalerie était déjà une institution ancienne, mais que l'« ORDRE de CHEVALERIE » n'existait pas encore.

LA JONCTION ENTRE LES MOINES ET LA CHEVALERIE



e Xème siècle fut caractérisé par la mise en place d'un nouvel Ordre social que l'on appela l'« Ordre Féodal ».

Ceci est fondamental.

Les monastères, riches en terres de donation, furent confrontés à la première conséquence de ce nouvel Ordre qui voulait que nul ne pouvait se prévaloir d'un quelconque Litre de propriété s'il n'était pas représenté physiquement sur ses terres.

Ce fut en fait une forme de réforme agraire qui permit de redistribuer les terres cultivables à ceux qui pouvaient les faire fructifier par un travail journalier.

À partir de ce moment, les affaires reprennent pour les Chevaliers disséminés sur le territoire, et il est certain qu'ils furent employés autant pour s'emparer de nouvelles terres et pour y faire valoir les droits d'un nouveau propriétaire devenu gourmand, que pour défendre d'autres qu'il leur semblait bon de défendre.

Les monastères virent donc dans la Chevalerie disponible l'outil nécessaire et suffisant pour maintenir leurs droits sur leurs terres qui, de par le hasard des donations, étaient très disséminées.

De plus, il fallait garder les accès, les ponts, les routes et sécuriser les pèlerins, car tout ceci produisait des taxes de passage ou des dons, enrichissant les monastères qui en étaient les propriétaires.

Ainsi, la « Chevalerie errante » se laissa apprivoiser par les monastères et s'imprégna des valeurs intemporelles qui les caractérisaient, ce qui était nécessaire pour les défendre valablement dans le temps.

Des liens sûrs, durables et complémentaires s'établirent donc entre ces deux institutions au passage de l'an 1000.

Cette période millénariste réveilla en Occident des terreurs apocalyptiques et un mysticisme désordonné vit le jour en préformant le XIème siècle.

FÉODALITÉ, CHEVALERIE, APOCALYPSE, MYSTICISME, JÉRUSALEM CÉLESTE sont certainement les charbons ardents dans lesquels l'Épée des Ordres médiévaux de Chevalerie fut forgée.

A partir du XIème siècle, une explosion mystique et civilisatrice fait suite aux angoisses de l'an 1000, et l'Europe tout entière se met au travail et en mouvement.

La gestion du Monde Occidental est entre les mains expertes des moines qui osent le plan le plus extraordinaire des deux mille dernières années.

Il faut remonter au Roi Salomon ou à l'Égypte ancienne pour retrouver ce sens du Sacré et des applications corollaires aussi fantastiques.

L'Europe, et plus particulièrement la France, devient une gigantesque entreprise mystique, un énorme chantier de construction d'églises, de monastères, de châteaux forts, de défrichement, d'irrigation, de mise en valeur des terres aussi.

On commence à réfléchir à de plus « grands vaisseaux », les abbaciales, dont certaines deviendront des « cathédrales ».

Pour ce faire, la caste des producteurs est tout entière prise en main par les moines qui remusclent et coordonnent l'antique « Compagnonnage » par l'octroi de chantiers de construction, tous relatifs au sacré et à un plan d'ensemble qui échappait au siècle.

Le Compagnonnage Médiéval en restera à tout jamais marqué et honorera ses commanditaires par l'adoption caractéristique du symbolisme du Temple de Salomon.

« Le tour de France des Compagnons » devient un exemple pour les populations sédentaires et inoccupées qui se mettent, elles aussi en marche sur les routes des grands pèlerinages: Saint-Jacques de Compostelle, Rocamadour, le Mont Saint-Michel, la Sainte-Baume, et plus tard Chartres, Paris, Vézelay...

Les moines hospitaliers abritent et soignent cette galaxie en mouvement dans des lieux d'hospitalité, des auberges en fait, qui deviennent très vite des hôpitaux à part entière.

Les Chevaliers sont sur les routes et, déjà, leur rôle principal est d'en assurer la sécurité ainsi que celle des passages.

Ce « maelström mystique » avait des conséquences importantes, comme la création d'échanges économiques et culturels entre les différentes régions européennes.

Cela « oxygénait » cette société féodale comme on « oxygène » une omelette en la fouettant... c'était un régime on ne peut plus tonique et parfois ascétique.

Mais le pèlerinage des pèlerinages était bien sûr « Jérusalem », et malgré le fait que des hospitaliers Chrétiens y étaient installés et tolérés par l'Islam, ce pèlerinage était considéré presque comme une gageure, tellement les risques par mer ou par terre étaient importants.

Ce problème à résoudre, comme nous le verrons plus loin, souda définitivement les moines et les Chevaliers, et l'ombre d'un grand projet commença à se faire sentir, projet qui consistait à unifier tous les Chevaliers dans un Ordre, un « ORDO », dont la structure interne serait une règle monastique.

Ainsi, Ordres de Chevalerie et Ordres monastiques pourraient travailler de concert avec la même vision des choses et vers les mêmes buts, et n'oublions pas qu'une règle laisse supposer avant tout une théologie et une théorie ascensionnelle de l'homme vers la Divinité, ainsi qu'une présupposition des états intermédiaires que nous pouvons dans ce contexte assimiler à l'angélogologie.

Qui était Godefroy de Bouillon ?



eux qui étaient des familiers du Duc Godefroy, quand on leur demanda de ses habitudes et de ses manières, répondirent qu'il avait une coutume fort ennuyeuse car quand il était dans une église où il avait ouï la messe et le service de Notre Seigneur, ne s'en pouvait partir.

De nombreuses fois, il entendait l'histoire et la vie des Saints, et trop les entendait: « Combien de fois il ne vint pas aux dîners où ses Compagnons l'attendaient, pour ce qu'il demeurait trop dans les monastères ».

Ceci le définit, et correspond à la notion que Godefroy de Bouillon avait de lui-même, et c'est précisément là que nous situons la naissance du concept qui sera le fondement de l'existence du « noyau dur des Chevaleries » à venir, que certains appelleront les « Fils de la Vallée », concept qui reposera essentiellement sur l'incroyable mélange de la foi en l'idéal monastique et du code de la Chevalerie sur un fond de structure féodale.

Il était avant tout un « Chevalier du Christ », et tout ce qu'il avait accompli était axé vers un but unique : que le Saint-Sépulcre soit Chrétien, une fois pour toutes. Si tant est que le destin de cet homme ne concernait que lui, l'image qu'il laissa derrière lui se diffusa comme une traînée de poudre dans tous les cerveaux en quête d'un idéal vrai correspondant à l'explosion mystique de leur temps... et cette image fut amplifiée par le fait que Godefroy mourut aussitôt après, en 1100, laissant ainsi de lui un souvenir d'une grande pureté.

Il avait vendu ses biens...

Il avait refusé d'être Roi...

Il était un Chevalier du Christ...

Il eut comme destin le Saint-Sépulcre...

Il aboutit sa quête...

Il embrassa l'idéal monastique...

Il ne cessa d'être un Chevalier apte au combat...

Il développa ainsi une mystique particulière qui alliait combat terrestre et combat eschatologique, quête terrestre et quête céleste...

Revenons donc à cette croisade. Ayant gagné la première manche, Godefroy de Bouillon opta pour les valeurs de la Religion qui guidèrent ses pas jusqu'à Jérusalem, plutôt que d'accepter de se laisser empêtrer dans les contraintes d'une Couronne d'un pays dont personne ne connaissait les limites et qui ne pouvait que voir les grands féodaux, un jour ou l'autre, se battre pour prendre leur part de butin.

Pour lui, l'essentiel, c'était le Saint-Sépulcre, le tombeau du Christ... le bout de la route.

« Avoué du Saint-Sépulcre, devait-il penser, voilà un rôle qui sied à un Chevalier du Christ digne de ce nom. Mais Roi de Jérusalem... « pffuitt »... Roi d'un pays dont personne ne connaît l'avenir ni les limites... tous les trônes passent... tous les Rois meurent et ils ne sont les gardiens que de choses matérielles... et puis c'est un rôle qui m'amène très vite à devenir l'otage de Rome quant aux développements religieux de la prise de Jérusalem.

« Non... non merci, très peu pour moi...

« Mais Gardien du Saint-Sépulcre... ah, voilà une belle mission pour un Chevalier en quête d'absolu... voilà une belle cause pour une « quête céleste »...

« Oui, décidément, être l'Avoué du Saint-Sépulcre, voilà qui me plaît mieux. »

Godefroy resta cependant sur le terrain un homme clef qui sut imposer une certaine paix militaire, même s'il fut dépassé diplomatiquement par la jeune garde, composée de personnes comme Bohémond de Tarente ou Raymond de Saint-Gilles.

Ce qui nous intéresse, ce sont ses activités avec les chanoines de la tradition hospitalière hiérosolomytaine qui assuraient la garde du Saint-Sépulcre, le Tombeau du Christ, garde mise en place(?) par Jacques le Mineur, Compagnon du Christ et premier évêque de Jérusalem. Ces chanoines du Saint-Sépulcre devinrent, sous l'impulsion de Godefroy, une milice Chevaleresque et monastique, préfigurant ainsi l'organisation intérieure des Chevaleries à venir, comme celles des Templiers, des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Saint-Lazare ou des Teutoniques.

Car c'est dès 1103 qu'il est constaté la présence de Chevaliers chez les chanoines du Saint-Sépulcre, et il est bien vraisemblable que dès 1099 il y en eut d'une manière spontanée, et à l'unité, donc indécélables dans le cadre d'archives historiques... à part bien sûr Godefroy de Bouillon, « l'Avoué du Saint-Sépulcre » qui affiche bien haut son idéal.

Pour conclure, et pour justifier ce détour dans l'espace et le temps, nous dirons que ce personnage et l'Ordre qu'il protégea, sont à notre avis au centre de la construction des Ordres Chevaleresques qui sont encore à venir.

Ce mélange de Moines-Chevaliers, ou de Chevaliers-Moines, va former le « noyau dur » des Ordres en cours de constitution et nous n'hésiterons pas à avancer l'hypothèse que ces Chanoines du Saint-Sépulcre, ou de Saint-Lazare, composèrent ou inspirèrent très fortement ce que nous qualifierons comme « Ordres Intérieurs » des Chevaleries.

Mais à l'époque, et après sa mort, Godefroy de Bouillon était devenu le « Chevalier Archétypal », incarnant toutes les qualités de la plus belle Chevalerie dont le courage et la vaillance, mais aussi la foi profonde, le respect des valeurs monastiques ainsi que l'élévation spirituelle nécessaire à la relativisation des choses matérielles, comme le pouvoir, l'argent et les honneurs.

Tous ces Chevaliers « en quête », Hugues de Payens, Hugues, comte de Champagne, et tous les autres, avant de créer, ou de s'incorporer dans ces presque tiers Ordres monastiques que furent les Chevaleries Médiévales, vinrent anonymement en Terre Sainte dans les années qui précédèrent leur reconnaissance officielle, certainement pour s'imprégner de l'œuvre de leur illustre prédécesseur et de l'esprit qui anima ce « Chevalier Archétypal ».

Ces derniers furent accueillis par les « anciens » qui les imprégnèrent de ces nouvelles valeurs et de la « quête céleste » qui se retrouvent dans la vie de Godefroy de Bouillon dont on se demande parfois s'il n'incarne pas « le Roi Arthur entouré de ses Chevaliers Initiés ».

Comme nous le verrons, la Milice du Temple prit d'abord la règle de Saint-Augustin, à sa création en 1118, suivant ainsi le modèle de Godefroy de Bouillon et de l'Ordre du Saint-Sépulcre.

Ce n'est qu'en 1128, lors du concile de Troyes, que Saint-Bernard leur donna une règle définitive et caractéristique directement issue de la règle cistercienne, et nous pensons que le terme générique de « Fils de la Vallée » pourrait aussi s'inspirer de cet événement afin d'honorer la sainteté et la mémoire de cet illustre fondateur qui bâtissait toujours ses monastères dans les vallées, contrairement à la règle de Saint-Benoît qui construisait en haut des collines.

« Bernardus fontes et Benedictus montes amabat ».

Alors, écoutons les chroniques du temps :

« La vaillance du Roi Arthur fut moult grande, mais l'histoire de lui et des siens est si remplie de bourdes qu'elle en demeure suspecte. Tu dois lire souvent la belle et vraie histoire du très vaillant Duc Godefroy de Bouillon. » (Le songe d'un vieil Pèlerin.)

Naissance des Chevaleries Médiévales



n dehors des apparences extraordinairement médiatiques de la prise de Jérusalem qui fit naître tant d'histoires que Godefroy de Bouillon ne pouvait contredire, puisqu'il mourut en 1100.

Il est nécessaire d'aller creuser un peu plus et faire surgir les autres ouvriers de cette métamorphose: les moines, et peut-être particulièrement, Pierre l'Ermite et Gérard de Thom Provençal, le chanoine hospitalier de Jérusalem et gardien du Saint-Sépulcre.

Il faudrait avoir été petite souris, avoir vécu neuf cents ans et s'être trouvé sur place de surcroît, ce qui n'est pas notre cas, pour connaître en détail et en vérité la densité des décisions qui furent prises entre le patriarche de Jérusalem, Arnoult de Malecorne, Pierre l'Ermite, issu de son monastère du Val d'Or en Ardenne et qui accompagna la 1ère croisade, Godefroy de Bouillon, Gérard de Thom Provençal et ses Chanoines Hospitaliers de Jérusalem.

Ce qui est certain, c'est qu'après la nomination du patriarche de Jérusalem (Arnoult de Malecorne, ce qui fut une priorité imposée par Rome), la tête de pont hospitalière, « la taupe Chrétienne » représentée par Gérard de Thom, fit valoir ses droits d'ancienneté dans les Lieux Saints en mettant en valeur le rôle essentiel qu'elle assumait depuis des siècles en assurant la garde du Saint-Sépulcre.

Une « table ronde » dut avoir lieu, autour de laquelle tous les présents se mirent à jouer au « rubik's cube » en manipulant les données dont ils disposaient, et en essayant de trouver des solutions adaptées aux exigences du terrain qui étaient si différentes de ce qu'ils connaissaient en Europe Occidentale.

C'est peut-être pour répondre à la question: « Comment assurer valablement la garde du Tombeau du Christ dans une situation de guerre déclarée à l'Islam ? », que Gérard de Thom parla de ce qu'il savait de l'organisation militaire Musulmane qu'il connaissait nécessairement bien.

Peut-être parla-t-il aussi de la légende des « Assassins » du Vieux de la Montagne et de la terreur qu'ils faisaient régner autour de leurs zones d'opérations depuis des siècles.

Il fallait s'adapter au terrain et à ses caractéristiques.

« Ma foi, se dirent-ils, pourquoi ne pas s'organiser comme les armées musulmanes, faire de même. Nous avons des Chevaliers, nous avons Jérusalem à défendre et une mystique opérative contenue dans les règles monastiques occidentales. C'est peut-être l'occasion ou jamais de souder toutes nos forces en présence et tirer le meilleur parti de chacune. »

Il fallait donc allier les Chanoines Hospitaliers de Saint-Augustin aux Chevaleries Occidentales présentes.



odefroy de Bouillon, pragmatique et prudent d'expérience, a dû abonder en ce sens tout en pondérant l'enthousiasme de la table ronde:

« Je suis d'accord sur le fond, mais il faudrait quand même faire un essai, car rien ne dit que ce mélange de moines et de Chevaliers dans ce pays que nous connaissons mal ait une longévité assurée.

« Je propose de militariser avec ma propre Chevalerie, que je peux aisément contrôler, le noyau ancestral des chanoines de la règle de Saint-Augustin dirigés par Gérard de Thom Provençal qui assurèrent l'hospitalité des pèlerins de Jérusalem dans le quartier du Saint-Sépulcre et la garde des Lieux Saints jusqu'à maintenant...

« De plus, je me porte garant de l'effort à accomplir pour atteindre notre but en prenant le titre d' « Avoué du Saint-Sépulcre », j'en serai dorénavant le protecteur...

« Je ne peux pas faire plus. »

Ce serait ainsi que l'on pourrait deviner pourquoi les premiers Chevaliers rentrant dans cet « ORDO » furent issus en grande majorité de la Chevalerie Lotharingienne de Godefroy de Bouillon.

Ce fut suffisant... ce fut même parfait.



e fut une traînée de poudre dans toute l'Europe qui enflamma le cœur valeureux des Chevaliers en mal d'une quête à accomplir, d'une cause à défendre.

Godefroy de Bouillon mourut quelque temps après, en 1100, et laissa derrière lui cet embryon d'Ordre régulier de Chevalerie qui ne fut pas perdu pour tout le monde.

A notre avis, il faut considérer cet embryon comme le tronc commun de tous les Ordres de Chevaleries à venir, l'ORDO, et ne pas se laisser convaincre par le prosélytisme des historiens respectifs de chaque Ordre qui revendiquent tous à travers les siècles les origines de ce mouvement, que ce soit l'Ordre de « Saint-Jean-de-Jérusalem », l'Ordre du « Saint-Sépulcre » ou l'Ordre de « Saint-Lazare ». En ayant tous tort à la fois, ils n'en ont pas moins raison en partie.

Nous pensons qu'il faut considérer les différents Ordres comme des « spécialisations » ultérieures issues des besoins mis en évidence par le contexte guerrier et religieux qui va se mettre en place en ce nouveau royaume de Jérusalem, en guerre ouverte contre l'Islam.

Des origines de l'ORDO et des valeurs hospitalières



ous ne voudrions pas que le lecteur puisse penser qu'il n'y avait aucun germe de Chevalerie à Jérusalem avant 1099.

Il y eut de tout temps depuis le Ier siècle, au Moyen-Orient, des activités hospitalières qui étaient caractéristiques de la mouvance Chrétienne.

Ces thérapeutes accueillait tout le monde, sans distinction de « race » ou de « religion », ce qui les a fait tolérer par l'Islam au cours du Ier millénaire. Il est cependant très difficile de retracer précisément leur histoire par manque de données bibliographiques.

Nous connaissons les interventions des Rois et des Empereurs en leur faveur au cours des siècles, comme Charlemagne, mais rien de précis sur leur vie journalière ne nous est parvenu.

Ils prirent très spontanément, en dehors de tout accord avec la papauté, le statut de chanoine que l'on pourrait décrire comme la vie d'un moine dans la cité, sélectionnant, acceptant et respectant une règle issue des Pères du désert (de Saint-Augustin et surtout de Saint-Basile).

Avec le temps, s'organisant et se structurant, ils devinrent un véritable service international Hospitalier, avec ses règles, sa logistique et la transmission d'une vocation particulière : l'hospitalité, qui va de l'accueil simple aux soins des malades.

Ces Chanoines, souvent, se réclamèrent de la tradition de Saint-Lazare dont l'action au Ier siècle en faveur des malades lui valut d'être banni par les Juifs.

Dès lors, sachons retenir trois mots: Saint-Sépulcre, Saint-Lazare et Hospitalier, car nous les retrouverons comme les bases de l'Ordo Chevaleresque qui naîtra au début du XIIème siècle.

Il est raisonnablement envisageable que cette activité hospitalière ait une relation avec la « Secte Juive des Esséniens » que l'on disait être de très grands guérisseurs, au point de leur avoir donné, en Grèce et en Égypte le nom de « thérapeutes ».

Ce groupe mystique, gardien de la Loi, avait une aile médicale qui prenait souvent la forme d'une mission installée aux portes des villes importantes qui recevait les malades venant s'y faire soigner, ou que d'autres leur apportaient dans des cas plus extrêmes.

Cette mise à l'écart semble correspondre autant à l'éthique Essénienne qui répugne à se mélanger au vulgaire, qu'à une nécessité prophylactique due aux risques divers de contagion, la lèpre notamment étant très redoutée... (le sida de l'époque).

Ces missions médicales à la porte des villes s'appelaient des « beth-saïd », et la ville de Bethsaïde actuelle commémore le souvenir de ces hospitaliers de l'Antiquité, dévoués jusqu'à la mort à leur cause basée sur le soulagement de la misère des autres. Leur dispersion correspondra au sac de Jérusalem en 70 par les Romains, et aux persécutions qui suivirent.

Les deux souches Esséniennes (il y en avait d'autres, plus retirées), l'une prêchant et l'autre guérissant, nous semblent être à l'origine de l'esprit « Hospitalier » que nous retrouvons mille ans plus tard, toujours en Palestine. La filiation de ces valeurs pour le moins spirituelles et intemporelles vers la jeune Chrétienté du Ier siècle se confirme aussi par l'étude d'un des plus sérieux concurrents de la jeune Chrétienté: « le Manichéisme ».

Quel n'est pas notre étonnement d'apprendre aussi que Saint-Augustin, ermite Maghrébin du IVème siècle né en Tunisie, fut un adepte du Manichéisme avant de s'en éloigner vers la fin de sa vie.

Il mit au point sa propre règle qui fut la seule, à part celle de Saint-Basile, à être adoptée par les Chevaleries Médiévales, entre 1099 et 1113 en ce qui concerne l'Ordre de Saint-Jean, entre 1118 et 1128 en ce qui concerne les Templiers, sans oublier les Chevaliers du Saint-Sépulcre qui l'adoptèrent dès leur origine et ceux de Saint-Lazare, qui prirent tout d'abord celle de Saint-Basile, pour préférer ensuite celle de Saint-Augustin, plus souple.

Ainsi la règle voyagea, emmenant dans ses bagages les gardiens de la Loi, les défenseurs des valeurs fondamentales qu'il ne fallait pas perdre, ainsi que les ouvriers du mieux-être des autres, les hospitaliers. Elle voyagea, avant de revenir très vite faire souche à Jérusalem dès que la bête romaine eut perdu ses griffes.

La mutation vers les Ordres Royaux Nobiliaires et Catholiques Romains



Le royaume de Jérusalem s'effondra en 1291 et toutes ces Chevaleries durent se reconverter et se retrancher vers l'Occident.

Saint-Sépulcre et Saint-Lazare revinrent en partie avec Louis VII dans les années 1254.

Les Templiers restèrent plus longtemps, mais durent finir eux aussi par réintégrer principalement la France.

Saint-Jean de Jérusalem se retranchera à Chypre, puis à Rhodes, puis à Malte. Les Teutoniques, depuis longtemps, avaient réinvesti les marches Orientales de l'Europe.

Ces Chevaleries n'étaient pas très unies entre elles, c'est peut-être ce qui en perdit certaines, et elles commencèrent à s'arracher mutuellement et réciproquement leurs biens.

Les Rois s'inquiétèrent rapidement de ces puissantes corporations militaires qui cherchaient leurs marques après leur rapatriement en Occident.

Elles étaient immensément riches, très puissantes, dotées de nombreuses propriétés et privilèges qui leur donnaient une autonomie inquiétante pour le pouvoir temporel.

Philippe le Bel fut le premier à réagir. Après avoir voulu dominer ces Chevaleries en étant reconnu comme leur chef suprême, ce qui lui fut refusé, il décida donc de les abattre, du moins celle qui était la plus dangereuse, « les Templiers ».

Ce qu'il fit.

Les Teutoniques, eux, seront écrasés un siècle plus tard à la bataille de Tannenberg.

Restaient Saint-Lazare, Saint-Sépulcre et Saint-Jean.

Elles étaient toutes des institutions hospitalières ce qui apparemment les a protégées de la vindicte des Rois et des Papes. Les Ordres uniquement militaires, eux, furent éliminés.

Vers les années 1350, un grand virage s'amorça et le monde monastique commença son déclin, religieusement préparé par Rome qui en profita pour établir son pouvoir ecclésiastique auprès des Rois européens.

Les Chevaleries ne purent sauvegarder leurs infrastructures, déjà bien entamées par les déroutes successives, qu'en prêtant allégeance au Roi et en devenant les défenseurs exclusifs de la Sainte Religion Romaine, Apostolique et Catholique.

Dès lors, c'est la noblesse de cour qui prendra les rênes desdites Chevaleries et qui imposera petit à petit des méthodes de recrutement par quartier de noblesse, tant au niveau paternel que maternel.

Des dispenses avaient toujours lieu, mais le critère de réception avait changé. Théoriquement, la valeur seule de l'homme n'était plus suffisante, il lui fallait aussi être noble et avoir des biens conséquents.

Ceci est encore valable de nos jours, avec toujours une latitude pour faire des exceptions, mais petite, si petite...



*Brusiez, tenaillez, cizaillez, noyez, pendez, carbonnadez
ces meschans hieretieques.*

IX

LA CHEVALERIE DU XI^{ème} AU XV^{ème} SIÈCLE



a Chevalerie, selon Gustave Cohen, est une institution complémentaire de la société féodale, dont elle manifeste, par une organisation paramilitaire et indépendante, les tendances combattives, sportives (tournois), morales et religieuses.

Quelle belle définition!

Comme nous l'avons déjà dit, la Chevalerie semble tirer son origine lointaine dans le Rite de « changement de classe » des Germains. Toutefois, alors que dans la tradition Germanique, il s'agit d'une règle qui marque le passage de classe des « adolescents » dans la classe des « adultes », dans la société féodale, la Chevalerie comporte non seulement une promotion, mais une sélection.

Les traits caractéristiques de l'institution ne se sont dégagés que progressivement et la physionomie de celle-ci a elle-même évolué jusqu'à sa disparition présumée.

Au début, le Chevalier est un combattant à cheval possesseur d'un bénéfice à charge du service militaire, avec un complet équipement qu'il doit à celui dont il tient son fief (Saint-Martin).

À l'origine, Chevalerie et noblesse ne semblent pas se confondre, et il n'était pas nécessaire d'être fils de Chevalier pour le devenir, mais seulement un homme « LIBRE » (signalons qu'en Allemagne, il y eut des Chevaliers-serfs).

Cependant, l'adoubement suppose que l'impétrant ait reçu une éducation appropriée et qu'il dispose d'un armement convenable.

Il doit donc être libre, de bonne éducation et apte au combat.

L'évolution de la Chevalerie a été influencée très largement par l'emprise qu'a exercée sur elle le monde monastique.

Outre la contribution qu'il apporte à l'essence, à l'esprit de la Chevalerie, il marque profondément le Rite selon lequel se déroule la cérémonie de l'adoubement par laquelle s'effectue l'investiture du Chevalier.

Ainsi la Chevalerie contient-elle une sorte de sacrement et des engagements moraux s'y ajoutent.

Il faut cependant souligner que si la Chevalerie a pris le caractère d'un Ordre, en ses débuts il n'était pas établi de code précis des devoirs du Chevalier, sauf pour ceux qui avaient embrassé la voie monastique codifiée selon la règle d'un Ordre particulier.

La cérémonie de l'adoubement est décrite dans de nombreuses chansons de geste.

On est « armé » Chevalier par un parrain. L'armement a lieu au château, parfois sur le champ de bataille même, ainsi qu'il advint à François Ier qui se fit adouber Chevalier par le Chevalier Bayard sur le champ de bataille de Marignan.

Ce jour-là, le Roi de droit divin plia le genou devant le Chevalier de simple noblesse qui, jusqu'à son adoubement, était son supérieur sur un certain plan.

Généralement, la cérémonie est précédée d'un bain, symbole de purification, et de la veillée des armes... nuit passée en oraison dans une chapelle où son épée a été déposée sur l'autel pour y être bénie. La messe est célébrée et est suivie d'un festin.

Puis, devant une nombreuse assemblée, le jeune Chevalier reçoit l'épée et le baudrier, et on lui chausse les éperons d'or. Il revêt le haubert, reçoit le heaume, l'écu, la lance et enfin vient la paumée ou la collée qui est un coup du plat de la main administré sur la nuque par le parrain qui lui dit :

« Sois preux, loyal et hardi. »

Cette « paumée », ou « collée » n'était pas une caresse, mais un véritable coup asséné violemment, à tel point qu'on raconte que certains candidats s'évanouissaient sous le choc. Nous retrouvons ici un acte archétypal relatif à toutes les initiations qui figurent un « passage » de la vie à la mort, puis de la mort à une nouvelle vie assortie de valeurs nouvelles elles aussi.

Ainsi le Compagnon Maçon est-il fait Maître d'un coup de maillet sur le front, et le Druides, utilisant un marteau, le Mel-Beniget, le Merlin en français, assure le « passage » entre les deux mondes.

L'admission à l'Ordre de Chevalerie n'avait lieu qu'après un long noviciat... Après avoir été « page », puis « écuyer », il n'était reçu Chevalier qu'à sa majorité. Dès lors, devenu Chevalier, son devoir implique loyauté, assistance à l'Église, aux faibles, respect aux femmes, défense des orphelins et courage dans les combats.

Le respect de la parole donnée est sa Loi.

Le devoir militaire, le goût de l'aventure, la foi, conduisirent les Chevaliers sur les routes de l'Orient, où pendant des armées ils fournirent les contingents principaux des expéditions et des croisades dirigées vers la Terre Sainte.

Si l'enthousiasme populaire répondit à l'appel d'Urbain II en 1095, avec une générosité inouïe, au cri de « Deus Vult » : « Dieu le veut », la reconquête des Lieux Saints fut l'œuvre des armées constituées selon les règles de la féodalité. L'organisation des principautés franques de Syrie et d'Asie Mineure reposait sur les mêmes bases et le même droit féodal dont la ville de Gisors était la dépositaire et la gardienne.

Quant aux milices permanentes qui s'organisèrent pour la sauvegarde et l'entretien des pèlerins, elles furent fondées en respectant les lois de la Chevalerie. Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et Miliciens du Temple ont sans doute été un élément de liaison entre la Chevalerie et les Ordres qui furent créés aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles par tous les grands princes.

Il faut noter qu'avec le temps, le devoir qui est fait au Chevalier de « prêter honneur » aux dames prendra progressivement plus d'importance ainsi que le manifestent les romans courtois succédant aux chansons de geste. C'est par galanterie, au sens propre et originaire du mot (vif, entreprenant et hardi), qu'agit le Chevalier qui accomplit les entreprises guerrières les plus compliquées.

Cette évolution finale de la Chevalerie s'accompagna progressivement d'une réduction de son recrutement.

Beaucoup de familles, ruinées par les guerres et la dépréciation de leurs revenus, ne pouvaient faire face à la cérémonie de l'adoubement et surtout à l'entretien des pages, servants et équipages que comportait le service de Chevalier sur le plan militaire.

C'est alors que se constituèrent les premiers Ordres de Chevalerie dits « Royaux » ; et si certains avaient des buts politiques et tendaient notamment à assurer leur souverain de leur fidélité, d'autres devinrent des sortes de cercles aristocratiques dont les réunions faisaient l'objet d'un cérémonial raffiné et minutieusement décrit dans les statuts.

Il n'empêche que les Ordres décapités, comme les Templiers, ou réduits militairement comme les Teutoniques, émigrèrent en masse dans des zones plus hospitalières.

Citons comme zones de survivance des Ordres médiévaux de Chevalerie, les Ordres religieux de « Saint-Jacques de Compostelle », de la Calatrava, de « Saint-Jean du Christ », en Espagne, et de la « Milice du Christ » au Portugal, ainsi que les armées d'Écosse et de Prusse du XIV^{ème} au XVI^{ème} siècle, et quelques monastères bien cachés en France, particulièrement en Occitanie.



LES ORDRES DE CHEVALERIE



aintenant, nous allons effleurer d'un rapide coup d'œil ce qui caractérisait principalement les Ordres qui nous intéressent le plus :

- L'Ordre souverain et militaire de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte ;*
- Les Templiers ;*
- L'Ordre équestre du Saint Sépulcre de Jérusalem ;*
- L'Ordre de Saint-Lazare.*

Plusieurs siècles avant l'apparition de ces Ordres qualifiés d'hospitaliers à leur début, il existait des hospices créés en Palestine pour les Chrétiens occidentaux, pèlerins et voyageurs, et dont le premier fut fondé par le Pape Saint-Grégoire le Grand au VI^{ème} siècle.

Charlemagne fit restaurer et aménager ces établissements qui durèrent jusqu'à l'arrivée des croisés qui assurèrent, dès lors, la garde des Lieux Saints, la protection des Chrétiens, leur défense et celle de la Religion et la surveillance des routes. Toutes ces missions furent accomplies par des hommes pieux et courageux, parfois moitié moines et moitié hommes d'armes. Les principaux devinrent les hospitaliers de Saint-Lazare, de Saint-Jean de Jérusalem, les Templiers et les Chevaliers du Saint-Sépulcre. Ces Ordres ont des points communs. Ils se sont constitués presque en même temps ; leur recrutement était international ; les Chevaliers prononçaient les trois vœux de « chasteté », d'« obéissance » et de « pauvreté » lors de la Profession finale.

Leurs manteaux étaient « blancs » pour les Templiers et les Chevaliers du Saint-Sépulcre, « noirs » pour Malte ; les premiers étaient ornés d'une « croix rouge », les seconds d'une « croix blanche » et une « croix verte » pour ceux de Saint-Lazare.

À l'origine, il y avait peu de différences entre ces Ordres et ils étaient souvent confondus car ils avaient les mêmes missions et les mêmes combats.

L'Ordre Souverain et Militaire de Saint-Jean de Jérusalem



es Chevaliers johannites ont connu des moments de gloire, d'autres de vicissitudes. Il est parfois dit que cet Ordre fut le premier à être fondé, vers 1070, et qu'il servit de modèle aux autres.

Nous pensons qu'il fut constitué juste après celui du Saint-Sépulcre car lors de son installation, l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem s'établit près du Saint-Sépulcre.

Après en avoir obtenu l'autorisation des califes d'Égypte, ses membres construisirent une église, un monastère et des auberges pour y abriter les voyageurs. Ces moines avaient opté pour la règle de Saint-Augustin, alors très répandue.

Un hôpital de Jérusalem fut ensuite édifié et fut dédié à Saint-Jean le Baptiste. Il semble avoir été l'unique occupation de l'Ordre à ses débuts.

Il devint très vite militaire après la prise de Jérusalem et s'engagea à combattre les ennemis de la foi Catholique ; à cet engagement s'ajoutèrent les trois vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté. En 1113 (avant les Templiers), ils reçurent leurs statuts et privilèges de la main du Pape et suivirent la règle de Saint-Benoit.

L'Ordre des hospitaliers se maintint en Palestine jusqu'à la chute du royaume latin de Jérusalem (1291), et ils furent obligés de se transférer dans l'île de Chypre, et de là allèrent conquérir l'île de Rhodes (1310), reculant devant la poussée militaire de l'Islam, et c'est ainsi qu'ils s'établirent dans l'île des Roses.

À cette époque, ils reçurent de la main du Pape, Clément V, la garde des biens de l'Ordre du Temple qui venait d'être détruit.

À Rhodes, l'Ordre devint souverains et les Grands Maîtres frappèrent monnaie, et nommaient leurs évêques. C'est à partir de là que l'Ordre présente le caractère d'une monarchie constitutionnelle à forme aristocratique. Les Chevaliers, assaillis par tout l'Islam, résistèrent. en 1310, ainsi qu'en 1480, mais durent céder en 1522 et furent contraints à la capitulation avec les honneurs.

L'Ordre erra en Europe pendant quelques années, dans le comté de Nice par exemple ; et Charles Quint, Roi d'Espagne, leur offrit l'île de « Malte », bien qu'ils aient revendiqué l'île de Beauté, la « Corse ».

Dès lors, il s'intitula l'Ordre souverain de Malte.

L'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem



ivers auteurs prétendent que l'Ordre du Saint-Sépulcre est le plus ancien, puisqu'il aurait été fondé par Saint-Jacques le Mineur, premier évêque de Jérusalem.

On sait que la garde du Tombeau du Christ fut confiée de très bonne heure à des chanoines réguliers selon la règle de Saint-Augustin, gouvernés par le patriarche de Jérusalem.

On cite aussi le nom de Sainte-Hélène qui aurait particulièrement favorisé et développé cette institution, ainsi que Charlemagne.

En tout cas, il est évident que lors de la conquête de ce royaume, Godefroy de Bouillon et Baudoin, son frère et successeur, protégèrent cette pieuse confrérie à laquelle ils associèrent certainement, et très tôt, des hommes d'armes et des Chevaliers pour que la garde fût réellement efficace, et cela dès 1099.

Malheureusement, après la perte de Jérusalem, ces Chevaliers furent contraints de quitter la Terre sainte et se réfugièrent en Italie, en particulier à Pérouse où ils vécurent plus ou moins disséminés.

Certains d'entre eux furent ramenés par le Roi Louis VII et s'établirent à SAINT-SAMSON D'ORLÉANS.

En effet, au mois de juillet 1149, après la constatation de l'échec de la Croisade et la dislocation des armées européennes, Louis VII et sa femme, Aliénor d'Aquitaine, s'embarquaient pour l'Italie. Louis VII arriva le 29 juillet en Calabre et attendit sa femme.

Ceci fait, ils ne remontèrent pas directement en France malgré leurs deux ans d'absence, et après avoir été reçus par le Roi de Sicile, remontèrent doucement de monastère en monastère et s'arrêtèrent longuement au mont Cassino, puis furent reçus par le Pape lui-même, Eugène III, dans sa résidence de Tusculum, à la mi-octobre.

Ce pèlerinage dans les différents monastères d'Italie, cette halte au mont Cassino et enfin cette étape chez le Pape, Eugène III, ne sont pas sans nous étonner car il ne pouvait pas ne pas avoir un but, sinon le couple royal serait rentré plus vite en France.

Compte tenu du fait que nous savons qu'à cette même époque, Louis VII rapatria avec lui une partie des Chevaliers du Saint-Sépulcre et de Saint-Lazare, nous imaginons que ce temps fut utilisé pour discuter de leur avenir, car à la différence des autres Ordres, ceux-ci ne pouvaient assurer leur fonction qu'à Jérusalem, dans la garde du Saint-Sépulcre et des hôpitaux du royaume de Jérusalem.

Nous pensons que le germe de la IIIème croisade fut mis en terre à ce moment-là par le Roi de France et le Pape, à l'instigation de ces Chevaliers qui ne voulaient pas voir leurs Ordres respectifs disparaître ou être fondus dans un autre du fait que leur millénaire mission était devenue caduque.

Ils attendront trente-huit ans cet événement... jusqu'en 1188 à Gisors.

Entre-temps, ils séjournèrent donc à Saint-Samson d'Orléans et dans le tout proche domaine de Boigny où ils purent tout à leur aise préparer leur action et affûter leurs arguments, tout en ternissant le plus possible l'image des Chevaliers qu'ils tenaient pour responsables de leur exil en France, c'est-à-dire les Templiers.

En 1254, Saint-Louis érigea en la Sainte Chapelle une archiconfrérie du Saint-Sépulcre qui maintint le flambeau et y demeura sous les Rois Philippe le Hardi et Philippe le Bel. Elle fut ensuite transférée en 1336 dans l'église des frères mineurs dits cordeliers du Grand Couvent de Paris. Un siècle et demi plus tard, le Pape Innocent VIII réunit les Chevaliers du Saint-Sépulcre aux Chevaliers de Malte comme étant de mêmes vœux et de même règle, ce qui n'était pas tout à fait le cas.

De fait, dès 1496, Alexandre VI Borgia les sépara à nouveau, en transportant au Saint-Siège le pouvoir de conférer cet Ordre de Chevalerie, et déclara, tant en son nom qu'au nom de ses successeurs, que ce pouvoir serait délégué au vicaire général, gardien du Saint-Sépulcre, et qu'il pourrait conférer cet Ordre aux pèlerins et aux voyageurs de Terre Sainte.

Cet Ordre équestre est actuellement directement raccordé au Saint-Siège et au patriarche de Jérusalem.

Les Chevaliers de cet Ordre sont revêtus d'un grand manteau « blanc » avec sur l'épaule gauche « la croix potencée de gueule cantonnée de quatre croisettes du même ».

Avant d'aborder les Templiers, il est nécessaire de dire que les lettres de l'Ordre du Saint-Sépulcre étaient scellées de cire « blanche », que celles des Templiers l'étaient de cire « rouge » et que les Chevaliers de Malte scellaient les leurs de cire « noire ».

La Milice du Christ: les Templiers



omme les autres Ordres, les Templiers étaient chargés de la protection des pèlerins en Terre Sainte et de la défense de la Palestine contre les Sarrasins. Cet Ordre était essentiellement militaire et non hospitalier.

Sous le troisième Roi de Jérusalem, Baudouin II, neuf Chevaliers :

« Hugues de Payens » : un vassal d'Hugues Ier de champagne et un parent par alliance des Saint-Clair de Roslin

« Geoffroy de Saint-Omer » : un fils d'Hugues de Saint-Omer

« André de Monbard » : l'oncle de Bernard de Clairvaux et un autre vassal de Hugues de Champagne

« Payen de Mont-Didier » : un parent de la famille régnante de Flandres

« Archambaud de Saint-Aignan » : autre parent de la maison régnante de Flandre

« Geoffroy Brisol » :

« Hugues Rigaud » :

« Rossal » :

« Gondemare ou Gondermar » :

firent le voyage outre-mer en 1118 et offrirent leurs services au patriarche de Jérusalem et s'engagèrent solennellement à vivre sous la même règle que les chanoines de Saint-Augustin à qui était confiée la garde du Saint-Sépulcre.

Ils obtinrent du Roi Baudouin l'autorisation d'habiter une partie du palais attenante au Temple de Salomon, en fait les écuries. Ils en tirèrent leur nom, mais leur véritable intitulé est avant tout les « Chevaliers du Christ », « Christi Milites », puis, « Milicia Templi », bien que sur les anciens sceaux de l'Ordre du XIIème siècle nous retrouvions une construction qui est le Temple.

Ils se firent connaître ainsi par de très nombreux actes de bravoure.

En 1128 se tint le concile de Troyes, à l'instigation de Saint Bernard, et en présence d'Hugues de Payens et du comte de Champagne. Ils firent alors « profession » dans l'Ordre de Saint-Benoît, s'engageant à respecter les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, et reçurent le manteau blanc orné d'une croix patriarcale rouge.

Leur devise fut : « Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam »

(Non pour nous, seigneur, non pour nous, mais à ton nom seul donne la Gloire !)

Leur étendard fut une bannière mi-blanche, mi-noire, en damier.

Cinquante ans après l'établissement de leur règle par Saint-Bernard, ils se réunirent en chapitre au nombre de trois cents et s'octroyèrent trois cents frères servants.

Ils élièrent un Grand Maître, Richard de Ridfort, en 1182; puis ils s'affranchirent de l'obédience du patriarche de Jérusalem et changèrent la croix patriarcale en une croix noire à huit pointes, bordée de blanc selon certains, alors que c'est une croix pattée à pied fiché qui se présente sur les sceaux de l'époque.

L'Ordre du Temple possédait d'immenses possessions territoriales, neuf mille châteaux et manoirs ; car ces soldats étaient aussi de grands bâtisseurs de forteresses comme le Château Pèlerin dont le ciment était fait avec des coquillages de la mer, ou Tortose, Belvoir, Areyneh (château rouge), Safita (château blanc), etc. Leurs revenus étaient évalués à cent millions de livres tournois, ce qui était à l'époque colossal.

L'Ordre, avec ses quinze mille Chevaliers, atteignit son apogée au XIIIème siècle. Les Templiers avaient participé à toutes les croisades, à toutes les victoires et aussi à toutes les défaites: Gaza (1171), Tibériade (1187), Damiette (1219), Mansourah (1250), Saint-Jean d'Acre (1291).

Les historiens de l'Ordre sont d'accord pour dire que les Templiers, riches, nombreux et puissants, se rendirent avec le temps assez insupportables et arrogants.

On leur reprocha leur orgueil, leur luxe et leur avidité; et ils eurent de grandes querelles avec les hospitaliers.

C'est à partir de maintenant que l'action civilisatrice des Templiers pourra toujours être considérée de deux manières, l'une positive, l'autre négative.

Si tant est que tout le monde admette qu'ils structurèrent les régions dans lesquelles ils étaient implantés par la mise en place de routes sûres, par l'omniprésence de commanderies qui assuraient le rôle de relais, d'auberges et de stockage des céréales, par la mise en pratique des lettres de change sur lesquelles ils « agiotaient », par la promotion des grands chantiers de construction.

Tout le monde s'accorde aussi pour dire qu'ils étaient devenus des banquiers et que l'usure ne leur était pas inconnue, qu'ils ne furent pas de très bons gardiens du Trésor royal sous Philippe Auguste et sous Saint-Louis, que leurs démarches diplomatiques avec l'Orient eurent toujours l'odeur soufrée de la connivence avec l'ennemi, et enfin que leur immense fortune et leur colossal pouvoir amenaient inéluctablement un point de rupture inévitable entre eux, l'Église de Rome et les États d'Occident qui ne pouvaient que chercher à s'en emparer, et à défaut, les détruire...

Cela fut fait par Philippe le Bel le Vendredi 13 octobre 1307 et approuvé ensuite par le Pape Clément V qui, comme tout le monde le sait, était un outil aux mains du Roi de France.

Leurs biens furent confisqués et les commanderies données à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Ordre de Malte).

En fait, nous pensons qu'en 1307, la coquille était vide de toute matière traditionnelle et que les « mystères » que l'historiette leur accorde ne reposent que sur l'extrême puissance militaire et financière qui devint la caractéristique de l'Ordre.

Ainsi naquit la légende du « Trésor des Templiers ».

Cinquante-quatre Chevaliers furent brûlés comme relaps; le Grand Maître Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay furent tous les deux brûlés vifs, en place de Grève, sur le terre-plein du pont Neuf le 18 mars 1314.

Philippe le Bel, Clément V et Guillaume de Nogaret moururent peu après la même année, ce qui fit accorder un certain crédit à la légende de la malédiction des Templiers... pourquoi pas ?

Ce n'est qu'en France que les Templiers furent ainsi attaqués.

En Angleterre, on décréta leur innocence et on indemnisa les quelques saisies inévitables qui durent avoir lieu.

En Allemagne, ils luttèrent dans leurs châteaux, ainsi qu'en Catalogne ; en Espagne, ils furent graciés et durent s'intégrer dans les Ordres monastiques locaux. Au Portugal, le Roi les conserva sous leur nom d'origine : la « milice du Christ ».

Certains se réfugièrent en Écosse, et ils sont très repérables en tant que tels, Chevaliers se battant victorieusement auprès de Robert Bruce en 1314, dans une querelle qui l'opposait au Roi d'Angleterre.

L'Ordre de Saint-Lazare



omme tous les Ordres précités, particulièrement celui de Saint-Jean et celui du Saint-Sépulcre, l'Ordre de Saint-Lazare revendique la plus haute, ancienneté de ses origines en remontant jusqu'à Jacques au Ier siècle.

Ce point nous confirme qu'il est préférable de situer cette filiation comme étant commune à tous ces Ordres du XIIème siècle, plutôt que de vouloir démontrer qu'elle pourrait être spécifique à l'un d'entre eux seulement.

Ainsi en est-il d'un tronc et de ses branches.

Cet Ordre fut officiellement constitué assez tardivement en fait, en 1143, dans un hôpital de Jérusalem

Une branche militaire de cet Ordre était constituée de Chevaliers qui avaient contracté la lèpre, qui ravageait alors ces pays.

Plutôt que d'attendre une mort lente, inexorable et atrocement diminutive physiquement, ils préférèrent continuer à se battre et abrégér leurs souffrances dans un dernier et grand combat. L'Ordre militaire de Saint-Lazare se fit en très peu de temps une réputation « d'enfer » et de « commando de la mort » dont les exploits rivalisèrent avec ceux des « Assassins » du Vieux de la Montagne... ce qui ne les empêcha pas de garder, en temps de paix comme de guerre, cette fonction hospitalière qui leur était particulière consistant à apporter tous les soins dus aux lépreux de toutes origines.

En 1154, Louis VII, encore lui, rapatria l'Ordre en France et lui attribua le domaine de Boigny dans le Loiret... pas très loin de Saint-Samson d'Orléans, donc.

En 1187, l'Ordre fut chassé de Jérusalem et devint davantage militaire, puis fut décimé à la bataille de Gaza en 1244.

Dès lors, cet Ordre se répandit en Europe: Allemagne, Italie, Angleterre, et Suisse avec une branche féminine.

En Italie, en 1573, il sera réuni à l'Ordre militaire de Saint-Maurice.

En France, un édit d'Henri IV le fera fusionner avec l'Ordre du Mont Carmel, et on sait que cet Ordre du Mont Carmel et de Saint-Lazare reçut de Louvois, en 1672 :

«... l'administration et la jouissance personnelle de toutes les maladreries, léproseries..., où l'hospitalité n'est ou n'a pas été gardée suivant les conditions de la fondation...».

Ce que nous retiendrons essentiellement de cet Ordre, c'est qu'il ressemble fort à l'Ordre du Saint-Sépulcre, non seulement par son symbolisme, mais aussi par ses fonctions et par le fait que le Roi Louis VII semble avoir présidé à leurs destinées entre 1154 et 1180, date de sa mort, après les avoir rapatriés tous les deux dans la région d'Orléans.

En considérant la mise en œuvre primitive de cet ORDO, il nous semble raisonnable de discerner, comme nous l'avons déjà dit, deux sensibilités qui résulteraient de la survivance de traditions hiérosolomytains anciennes dont personne ne connaît avec exactitude l'histoire et la chronologie.

Il s'agit de la tradition hospitalière et de la tradition de la garde du Tombeau du Christ.

Il semblerait qu'elles aient donné naissance à l'Ordre hospitalier de Saint-Lazare, malgré sa constitution officielle tardive, qui d'une certaine manière avait une certaine antériorité coutumière dans la ville même de Jérusalem, et à l'Ordre des Chevaliers du Saint-Sépulcre, qui était, une militarisation des chanoines de Saint-Augustin qui assuraient, eux aussi à leur manière, et depuis longtemps, leur propre mission ancestrale à Jérusalem: « la garde du Saint-Sépulcre ».

En ce qui concerne la souche militaire que nous pouvons reconnaître dans la Chevalerie du Saint-Sépulcre, il semblerait que sa notoriété n'ait rien eu à envier à celle des hospitaliers, et les recrues de qualité affluèrent de tout le monde Franco-Latin pour avoir l'honneur de garder le Tombeau de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Cette schématisation excessive de la naissance de toutes ces Chevaleries est volontaire afin de faire sentir cet aspect protéiforme, évolutif, d'une extrême adaptabilité de ces futurs grands corps qui cherchaient, chacun suivant sa foi, sa langue, sa tradition, sa stratégie à terme, de trouver une application efficace dans ce pays bien étrange, possesseur de la « Jérusalem terrestre », préfiguration de la « Jérusalem céleste ».

L'Ordo originel est un nid d'aigles d'où vont s'échapper cinq petits. Ces cinq petits élevés sur place avec comme ennemis communs les combattants d'élite de l'Islam.

Ils vont amalgamer leurs origines, leurs acquis, leur expérience présente et celles des autres pour devenir des aigles..., cinq aigles, dont trois volent toujours.



XI

LA CHEVALERIE DE SAINT-LAZARE ET LA MAÇONNERIE DANS LE XIII^{ème} SIÈCLE



n tout premier lieu, nous voulons ici faire une mise en garde. En effet, notre étude nous porte à nous focaliser sur les parallélismes et transferts de données traditionnelles qui auraient pu avoir lieu entre la structure rituelle et réglementaire de l'Ordre hospitalier de Saint-Lazare et le Rite Écossais Rectifié lors de sa codification de 1782.

Il est évident que certains éléments Chevaleresques pouvaient aussi se retrouver dans d'autres Ordres, comme celui de Saint-Louis, du Saint-Esprit, ou l'Ordre souverain de Malte, pour ne parler que de ceux-là.

Tous issus d'un « tronc commun » et étant installés dans un système de vassalité depuis 1350 qui les avaient amenés à trouver refuge sous l'autorité du Roi, d'une part, et la protection de l'Église d'autre part (sauf Malte qui resta souverain), ces Ordres auront des structures similaires, et seuls quelques détails dans les cérémonies permettent d'isoler leur spécificité.

Notre intention n'est pas de dire que les transferts qui eurent lieu ne sont représentatifs que de Saint-Lazare, mais de montrer que, de par la qualité des hommes et leur histoire et position personnelles, c'est de l'Ordre de Saint-Lazare que viendront ces données qui, nous le répétons, se trouvaient aussi dans d'autres édifices Chevaleresques contemporains. Quelques points comme la référence « bateau sans voiles et sans rames » la Bienfaisance, l'insertion des vertus cardinales et théologiques, la symbolique des couleurs, particulièrement le « vert », etc. ; situent la spécificité des transferts dans l'Ordre de Saint-Lazare dont fait partie Joseph de Maistre.

Nous voyons d'ici la réaction de quelques Chevaliers de Saint-Lazare devant une telle affirmation. Nous allons immédiatement les rassurer. Nous ne laissons pas supposer qu'il y ait eu des relations officielles, ou officieuses, entre l'Ordre de Saint-Lazare et la Maçonnerie pendant ladite période et que ces transferts soient de leur fait.

Nous allons seulement étudier l'hypothèse qu'il y ait eu des « notions transfuges » de l'un à l'autre, ce qui n'engage en aucun cas l'Ordre en tant que tel, mais seulement quelques-uns de ses membres. Car ce qui sera mineur et considéré comme un épiphénomène par cet Ordre de Chevalerie ne le sera peut-être pas pour la Maçonnerie.

Où en était l'Ordre de Saint-Lazare au XVIIIème siècle ?



Il avait repris du poil de la bête entre les règnes d'Henri IV et de Louis XIV. Il avait retrouvé son indépendance, ses privilèges et des fonctions hospitalières et militaires dans le royaume de France.

La famille des Nerestang, qui lui donna plusieurs Grands Maîtres au XVIIème siècle, y était pour quelque chose.

La Chevalerie de Saint-Lazare avait un très grand crédit dans la population de ce XVIIIème siècle et était considérée comme le premier Ordre de Chevalerie du royaume de France. Son éclat était extrême et l'on comprend mieux la fascination qu'il exerçait sur tous ceux qui- étaient sensibles à l'idéal Chevaleresque.

Saint-Lazare était-un-but en soi.

Chevalerie éminemment aristocratique, comme les autres de cette époque, elle était royale, fidèle défenderesse des valeurs de la Religion Catholique, Romaine et Apostolique. Le chef suprême en était le Roi qui pouvait faire et défaire les Grands Maîtres de sa seule autorité. Dans le courant du XVIIème siècle, il est possible de voir l'action des Rois sur l'évolution des règles et statuts de cet Ordre, et ceci est particulièrement sensible à partir des années 1760 - 1770. D'ailleurs, il est facile de mieux le comprendre quand on considère qu'après le Duc de Chartres, les deux suivants Grands Maîtres seront le « Duc de Berri », le futur Louis XVI, et « Monsieur », le frère du Roi.

Ainsi, alors que les Rois de France, ou leur famille proche, étaient de tout temps les protecteurs de l'Ordre, ils finirent par assumer la charge même de « Grand Maître », certainement pour s'assurer d'une meilleure cohésion et fidélité de l'ensemble dans des temps troubles, porteurs de nouveautés sociales.

Les critères de réception dans l'Ordre se resserrèrent aussi. Les dérogations deviennent interdites, on ne fait plus de Chevaliers de grâce ni de frères servants et seules les personnes qui peuvent vraiment faire preuve de tous les quartiers de noblesse demandés devant une commission spéciale peuvent être admises. Ensuite, les mailles du filet se resserrèrent encore plus, car le Roi exige que la Chevalerie de Saint-Lazare ne soit plus accordée qu'aux officiers de son armée qui ont au moins le grade de capitaine, ce qui ne les exempte pas des conditions précédentes.

Le droit d'entrée est aussi fixé à mille livres, plus les frais du généalogiste, ce qui n'est pas rien.

Enfin, il est décrété que tous ceux, sauf les Chevaliers, qui auraient été admis dans l'Ordre les années précédentes et qui ne remplissent pas ces conditions soient exclus de l'Ordre. Et pour couronner le tout, le nombre des « Chevaliers Profès » est limité à cent en 1757.

Pour finir, l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel ne choisit plus ses membres que dans les écoles militaires du royaume qui, comme nous le savons, n'étaient réservées qu'à la haute et ancienne noblesse fidèle au Roi et à son armée.

C'est un véritable nettoyage par le vide et les prémices de la Révolution y sont certainement pour quelque chose. Nous assistons donc à un rejet de novices, de servants et de commandeurs fondateurs déjà reçus, ce qui n'a pu qu'alimenter le découragement de ceux qui étaient sur la liste d'attente et qui ont vu leur espoir partir en fumée.

Voici quelques extraits des différents règlements de l'époque qui stipulent ces contraintes :

Règlement du 15 juin 1757

Article 1

Nulle personne ne pourra être reçue et admise par le Grand Maître de l'Ordre de Notre-Dame et de Saint-Lazare, qui n'ait fait preuve de la Religion Catholique, apostolique et romaine dans la forme usitée dans lesdits Ordres, et celle de quatre degrés de noblesse paternelle seulement, le novice compris, fondée sur un principe certain et incontestable de noblesse, sans qu'il puisse, sous quelque titre et prétexte, ni pour aucune cause que ce soit, être accordé aucune dispense des preuves susdites, tant de religion que de noblesse, ni que personne puisse être reçu dans lesdits Ordres avant d'avoir satisfait auxdites preuves.

Article 2

Pour rendre lesdits Ordres d'autant plus recommandables, Sa Majesté juge à propos de fixer les Chevaliers qui y seront admis à l'avenir, au nombre de cent.

Article 3

Aucune personne ne pourra pareillement être reçue dans lesdits Ordres qu'à l'âge de trente ans accomplis [...]

Article 5

Sa Majesté veut qu'à l'avenir il ne soit plus reçu dans lesdits Ordres des Chevaliers de grâce, des commandeurs fondateurs, ni servants 1..4 Toutes ces personnes, si elles n'ont été reçues Chevalier entre-temps, nous leur faisons défense de porter à l'avenir la Croix et le ruban desdits Ordres: enjoignons aux Grands Officiers d'iceux d'y tenir exactement la main.

Suivent d'autres articles de gestion interne.

Règlement du 3 décembre 1778

Article 1

Les Ordres unis de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare resteront composés de cent Chevaliers Profès, y compris les huit commandeurs ecclésiastiques, lesquels cent Chevaliers seront à jamais choisis parmi les gentilshommes de la plus ancienne noblesse du royaume.

Article 2

Nul ne pourra être admis dans la Profession dans lesdits Ordres s'il n'est employé au service du Roi au moins en qualité de capitaine en second de ses troupes, ou d'enseigne de vaisseau [...]

Article 3

On ne pourra faire Profession dans lesdits Ordres qu'après avoir rempli les conditions portées dans les articles 4 et 5 du règlement de 1773 [...] Les dispositions à cet égard seront toujours exécutées avec rigueur et contre lesquelles, dans quelque cas que ce soit, il ne pourra jamais être accordé de dispense.

Article 4

En conséquence des dispositions ci-dessus, nos dits Ordres ne seront presque composés à l'avenir que de gentilshommes, servant le Roi dans l'État militaire [...]

Suivent d'autres articles de gestion interne.

Règlement du 21 janvier 1779

Article 1

L'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel, faisant de ceux dont nous sommes Grand Maître, sera désormais consacré uniquement à ceux des élèves de l'École royale militaire que nous jugerons à propos d'y admettre; et, après leur nomination, quand la vérification de leur preuve sera faite, ainsi que l'information de leur vie et mœurs, ils seront reçus Chevaliers dudit Ordre dans les l'aimés que nous prescrivons.

Article 3

Chacun des Chevaliers que nous admettrons dans ledit Ordre sera tenu de prouver quatre degrés de noblesse paternelle, et nous admettrons pour cela les preuves fournies pour leur admission à l'École militaire qui pourtant seront représentées aux commissaires que nous nommerons à cet effet.

Suivent des articles de gestion interne.

Comme nous pouvons le deviner aisément à travers une lecture entre les lignes et en tenant compte des réalités sociales qui agitaient le peuple de cette époque, le Roi de France a resserré les boulons des Chevaleries pour s'assurer de leur fidélité en cas de « coup dur », et peut-être plus particulièrement de la Chevalerie de Saint-Lazare qui, depuis Henri IV, avait comme fonction militaire d'être un corps d'armée de protection de la personne même du Roi.

En effet, si nous reprenons maintenant les règles et statuts dudit Ordre de 1649, dont une copie partielle est incluse dans ce présent volume, nous sommes à même de constater que l'esprit qui présidait à l'élection du Chevalier avait changé au XVIIIème siècle et était en opposition aux critères fondamentaux définis pour la réception avant 1649.

C'est ce que devaient se dire tous ceux qui ont été exclus de l'Ordre, ainsi que tous ceux qui ne pouvaient plus y entrer.

Notons donc, à ce point du développement de notre recherche, qu'il existait dans les années 1760-1780 des Chevaliers potentiels au chômage, et ils ne sont certainement pas restés inactifs longtemps.

Que se passait-il en Maçonnerie, dans les mêmes années ?



'était un énorme « foutoir », mais aussi une véritable trainée de poudre.

Les Lumières du siècle y brillèrent fortement.

La quasi-totalité de la noblesse était entrée dans cette association initiatique.

On y voyait aussi la présence de quelque deux mille moines bénédictins, des cisterciens, des carmes, mais aucun Jésuite officiellement, de toutes les façons, ils quitteront la France en 1770.

L'armée n'était pas épargnée par cette épidémie et possédait ses Loges itinérantes.

Même la Marine avait une Loge dans chaque port, La Rochelle, Nantes, Brest, Bordeaux, Marseille, Boulogne, etc.

Enfin, les ecclésiastiques n'étaient pas en reste et on peut en dénombrer aussi deux mille au moins, avec des points de concentration particuliers dans les Loges proches de celles de Martinez de Pasqually (Bordeaux, Besançon)...

Qui l'aurait cru ?

Il ne faut pas oublier non plus les héritages Stuartistes et Chevaleresques qui apportaient leur note avec, comme chantre essentiel, le Chevalier de Ramsay un Chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare qui eut une phrase clé dans son parcours :

« Quand on est Déiste, on devient Chrétien.

« Quand on est Chrétien, on devient Catholique. »

Dans cette phrase se retrouve très précisément le parcours religieux du Chevalier de Saint-Lazare entre son état de novice, puis de Chevalier Reçu, enfin de Chevalier Profès.

Et puis aussi sont présents des détonateurs mystiques qui font fureur, Martinez de Pasqually, le comte de Saint-Germain, Cagliostro, Swedenborg, Lavater, Saint-Martin. On ne parle plus que d'eux, de théurgie, d'alchimie, de magie, de kabbale et de Rites souterrains qui remontent en surface comme les racines d' « un sceau de Salomon » (nous parlons de la plante bien connue des sous-bois).

Une odeur de fronde et de gallicanisme soufflait dans ce « patch Works » extraordinaire qui accueillait à bras ouverts tous les tenants de Rites et de traditions qui entendaient s'embarquer dans cette Arche de Noé.

Pourtant, dans cette vaste cacophonie, il est possible de discerner un désir vrai et profond de mieux codifier les choses pour s'assurer une pérennité.

Les Rituels d'avant 1750 tombaient en désuétude devant la fascination qu'imposait la « Stricte Observance Templière » du Baron de Hund en Allemagne, ses espérances, ses plans à terme et son apparente organisation dont l'essentiel mérite pour les Français était qu'ils pouvaient y trouver des arguments afin de s'opposer aux Anglais et leurs prérogatives basées sur une insatisfaisante ancienneté.

Des Rituels plus adaptés au siècle étaient en Gestation dans ces Années 1770 -1780



n effet, le Rite Écossais Rectifié sortira sa première mouture dans les années 1778 officiellement sur un fond apparent de copie francisée de la Stricte Observance Templière (nous verrons que ce fond est en fait inspiré des statuts de l'Ordre de Saint-Lazare) et contenant en son sein une gemme Martinézienne et gnostique.

Il se figolera en 1782 et accouchera de son quatrième grade seulement en 1805. Les Maîtres d'œuvre de ce Rite sont Jean -Baptiste Willermoz et Joseph de Maistre, en ce qui concerne les trois premiers grades, et très probablement Willermoz seul qui n'oubliera cependant pas ce qu'il avait appris au contact de Joseph de Maistre, pour le quatrième.

Le Rite Français Traditionnel de 1783, modifié et fini en 1786, émergera en même temps et sera le Rite principal du Grand Orient de France qui en possède toujours les patentes.

Le Rite de Misraïm sera composé dans les années 1783-1785. Il en existe un exemplaire à la bibliothèque municipale d'Alençon, dans l'Orne.

Il est à noter que Dom Pernety, moine bénédictin de la congrégation de Saint-Maur et Franc-Maçon, fondateur des Illuminés d'Avignon, y mit la main.

Le Rite Écossais Ancien et Accepté, qui sera réimporté des États-Unis vers 1805, s'inspirera des Rites précédents en éliminant du mieux possible leur trame Chrétienne trop caractéristique du siècle précédent et qui se retrouvait peu adaptable dans les temps directement post-révolutionnaires.

Cette mutation des valeurs Maçonniques est très bien imagée par le fait que quatre des fondateurs du Grand Orient de France au XVIIIe siècle étaient des Élus Cohens, et pas des moindres. Ce sont des personnes comme le Comte de Lusignan, Bacon de la Chevalerie, Jean-Baptiste Willermoz et Turckheim.

Si l'on considère ce que ce Grand Orient devient en 1880, juste un siècle plus tard, en optant fondamentalement pour les valeurs laïques et républicaines et en refoulant tous les héritages traditionnels dont il avait été le dépositaire privilégié.

Nous sommes alors à même de constater que l'aspect traditionnel de l'Ordre Maçonique avait muté et que ce vaisseau avait opéré un changement de cap à cent quatre-vingts degrés, refusant dorénavant l'héritage de ses propres fondateurs. Ayant choisi les valeurs du siècle, ce qui est un bien en soi, les courants souterrains glissèrent vers d'autres vaisseaux traditionnels.

Revenons au XVIIIème siècle. Il est bien certain que nos Chevaliers de Saint-Lazare qui étaient rejetés ou éconduits de l'Ordre vinrent se mêler à ce gigantesque chantier et y apportèrent leur participation par la communication de leurs propres Rituels de Chevalerie, ainsi que les règles et statuts de leur Ordre, maintenant si lointain.

Ils avaient certainement envie de continuer à vivre leur Chevalerie et il était hors de question d'aller dans l'Ordre de Malte, l'ennemi héréditaire, ou Saint-Sépulcre qui n'existait plus.

Où donc aller, si ce n'est dans la Maçonnerie qui permettait à toutes les sensibilités de s'exprimer ?

Mais ils n'étaient pas les seuls Chevaliers des Ordres royaux à fréquenter assidûment la Maçonnerie. L'analyse du tableau de Loge de la « Bienfaisance », à Lyon, la Loge de Willermoz, fait apparaître en 1786 la présence de six Chevaliers de l'Ordre militaire de Saint-Louis (le Chevalier de Savaron, M. de Grainville, le Chevalier de Rachais, le Baron de Rivirie, le Marquis de Regnaud, M. de Bory), de deux Chevaliers de Malte (le Chevalier de Monspey et le Chevalier de Castellás), ainsi que la présence d'un commandeur de l'Ordre du Christ portugais (Gomez, Comte de Freyre). Il en était de même dans beaucoup d'autres Loges sur le territoire français.

Après avoir constaté que le Grand Maître de la Maçonnerie était le Duc de Chartres et que ce dernier était aussi le Grand Maître de l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, nous sommes maintenant en mesure d'aborder notre étude qui se bornera à une comparaison studieuse entre les règles, statuts et cérémonies de l'« Ordre de Saint-Lazare de 1649 » et les « Rituels du Rite Écossais Rectifié de 1782 ».

Pourquoi avons-nous choisi les Rituels de Saint-Lazare de 1649 ?

Essentiellement parce que ces derniers étaient très vraisemblablement les Rituels de référence pour ceux qui regrettaient l'âge d'or de la Chevalerie et le temps où il y avait des Chevaliers de grâce, des servants et des dispenses selon les mérites.



XII

PRÉSENTATION SUCCINCTE DU RITE ÉCOSSAIS RECTIFIÉ ET DE SON RÉGIME



Le Rite Écossais Rectifié est un Rite de Chevalerie et de Bienfaisance. Il inscrit dans la transmission deux voies parallèles et complémentaires. Le fondateur et animateur principal fut Jean-Baptiste Willermoz, mais il ne faut pas minimiser l'influence de Joseph de Maistre qui y laissa des marques très nettes.

La première est la voie martinézienne, dont s'occupa particulièrement Willermoz qui la soucha dans les grades ultimes de « Chevaliers Profès » et « Chevaliers Grands Profès ». Nous pouvons considérer cette voie comme la facette ésotérique du Rite.

La deuxième est la voie Chevaleresque, teintée par Joseph de Maistre, « Chevalier de Saint-Lazare », qui, s'inspirant de son propre Ordre-Hospitalier, quitta la « référence Templière » pour s'orienter vers la « Bienfaisance active ». Cela pourrait être considéré comme la facette exotérique du système rectifié.

Les trois premiers grades, « Apprenti », « Compagnon » et « Maître » sont codifiés en 1782 et le quatrième le sera vers 1803.

Ce Rite est apparemment très homogène et concis. Aux trois premiers grades succède celui de « Maître de Saint-André ».

Ce grade, suivant les Régimes, ou les Prieurés, sera conféré en « une fois », conformément aux Rituels d'origine, ou en « deux fois » sous l'influence du Prieuré d'Helvétie, en 1884. Dans ce cas, nous voyons apparaître le grade de « Maître parfait de Saint-André ».

Ensuite, on aborde l'aspect Chevaleresque proprement dit du Rite avec les « Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte » qui constituent un Ordre intérieur « HORS de la Maçonnerie ».

Le Rite se décompose donc de la manière suivante. Les Loges dites « Bleues » avec: Apprenti, Compagnon, Maître.

Ensuite, nous avons un atelier supérieur, dit « Vert », constitué des « Maîtres de Saint-André ».

Il est à noter que les vénérables des Loges « bleues » doivent être « tous » issus d'une Loge « Verte » (ceci n'est malheureusement, pas toujours appliqué par certaines obédiences) pour assurer une cohésion entre les Loges Bleues et le Régime rectifié dans son essence.

Dans les Loges Vertes sont « cooptés » les futurs Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte (C.B.C.S.) qui passent par un grade probatoire, l'Écuyer Novice, qui dure un an (qui peut exceptionnellement être renouvelé une fois). Il est à noter que ce grade est le seul qui soit vraiment « probatoire » et que l'impétrant peut être « rétrogradé » à celui de Maître de Saint-André s'il ne fait pas l'affaire.

Ensuite vient ce qu'il est convenu d'appeler l'Ordre intérieur, en fait un Prieuré, qui n'est plus Maçonnique dans sa nature, même s'il le reste en, esprit, composé par les C.B.C.S. et qui était à l'origine réparti en plusieurs niveaux, comme ceux de Profès et Grands Profès qui assuraient les filiations martinéziennes. Cela a évolué avec le temps.

La structure réglementaire de cet Ordre reprend fidèlement la structure des Ordres anciens et, royalisme et catholicité mis à part, garde les marques de cette tradition très ancienne en ayant comme chef suprême un Prieur.

Durant le XIXème siècle, ce Rite subit des vicissitudes et se répartit plus ou moins bien dans toute l'Europe, particulièrement en Suisse où furent fondées en 1817 les bases du futur « Prieuré d'Helvétie » qui tentera, en 1828, de s'assurer le monopole du Rite au niveau international.

En fait, nous savons de nos jours, grâce à l'émergence de nouvelles archives, que le Rite Écossais Rectifié « ne s'est jamais éteint » au sein du Grand Orient de France de par la survivance d'une Loge de Besançon, du nom de « SPUCAR », ainsi que de son Chapitre du même nom. Ceci fait, qu'étrangement, cette obédience (G.O.D.F.) détient la légitimité du Rite.

Le réveil massif de ce Rite en France se fait dans les années 1913 grâce aux actions de Camille Savoie qui ira chercher ses patentes en Suisse et fondera une « Loge Suisse Rectifiée à Paris », cette Loge prendra son indépendance en 1936 et-deviendra le « Grand Prieuré des Gaules ».

Aujourd'hui, le Rite Écossais Rectifié est présent dans plusieurs obédiences dans des proportions variables.

1 - Dans la Grande Loge Nationale Française (G.L.N.F.) en une portion minoritaire, mais importante qui est coiffée par le Grand Prieuré des Gaules fondé en 1935. (D.E.A.S. Ce livre est de 1993, l'« Affaire du 13 Juin 2000 » entre la G.L.N.F. et le G.P.D.G. a provoquée la création par la G.L.N.F. de son propre Prieuré, un de plus !).

2 - Dans la Grande Loge Traditionnelle et Symbolique (G.L.T.S. Opéra) qui, à part quelques exceptions, n'est composée que de ce Rite qui est subordonné au Prieuré de France (D.E.A.S. Aujourd'hui de nombreuses loges pratiques d'autres Rites : R.E.A.A. Émulation Etc., cependant le R.E.R. est toujours majoritaire dans cette obédience). Il est à noter que cette obédience provient d'une scission de 1958 d'avec la G.L.N.F.

3 - Dans le Grand Orient de France avec actuellement une bonne vingtaine de Loges, sous le Prieuré Indépendant de France dont le Régime se restructure dans les armées 1970 au sein du Grand Collège des Rites.

4 - Il existe aussi des Loges dites « souveraines » qui se soucient sur le Prieuré Indépendant des Gaules et qui ne dépendent d'aucune obédience.

Nous signalons ici une courante confusion qui est faite entre le Grand Prieuré des Gaules et le Grand Prieuré indépendant des Gaules et nous allons essayer, très succinctement, d'éclairer un tant soit peu le paysage.

Quand Camille Savoie fonde son Prieuré en 1935, il le nomme « Grand Prieuré indépendant des Gaules ». En 1955, le qualificatif « indépendant » est abandonné et le Prieuré s'intitule alors « Grand Prieuré des Gaules ».

En 1958, sur un fond de « régularité », le Prieuré des Gaules signe un accord avec la Grande Loge Nationale Française qui stipule que le Prieuré en question ne cooptera plus d'Écuyers Novices et de Chevaliers Bienfaisant de la Cité Sainte qu'au sein de ladite obédience. Ce fut un tollé de réprobations venant des Frères rectifiés des autres obédiences.

Une scission eut lieu au sein du Grand Prieuré des Gaules qui prit la forme de la création de la « Grande Loge Traditionnelle et Symbolique « Opéra » » qui fonda en 1960 son propre Prieuré sous le nom de « Grand Prieuré de France ».

D'autres Chevaliers Rectifiés, dès 1960, jetèrent les bases d'un autre Prieuré qui reprendrait l'intitulé d'origine que Camille Savoie utilisa, « Grand Prieuré indépendant des Gaules ». C'était une manière d'affirmer un retour aux sources et dénoncer l'accord G.L.N.F. et G.P.D.G. du 7 juillet 1958.

Voici donc comment se répartit ce Rite en France. Une expérience est faite dans la Grande Loge Féminine de France (G.L.F.F.). Nous n'aborderons pas son implantation internationale, ce qui nous ferait sortir de cette volontairement courte présentation.

En conclusion, nous pouvons dire qu'après une solide implantation au XVIIIème siècle, le Rite Écossais Rectifié passera un mauvais XIXème siècle et assurera une nouvelle implantation très conséquente sous la poussée de Camille Savoie dès le début du XXème.

Sa croissance aujourd'hui, semble lui assurer une grande pérennité dans une diversité, de sensibilités remarquables.

Les sources des Rituels



ous en avons, en première analyse, isolé trois:

- 1. Une source Maçonnique*
- 2. Une source Martinézienne*
- 3. Une source Chevaleresque.*

1°- La source Maçonnique est issue des Rituels des sept grades de la Maçonnerie Écossaise d'Édimbourg. Ce Rite se soucia dans la Loge Saint-Jean d'Écosse fondée à Marseille le 27 août 1751 sous l'impulsion de Georges Duvalmon muni de pouvoirs en provenance d'Édimbourg, datés du 17 juin 1751.

Cette Loge prit le nom de « Mère Loge Écossaise de Marseille » le 17 mai 1762 et eut un rayonnement certain. Elle se mit en sommeil en 1794 et reprit ses travaux en 1801 avec une grande puissance (Les Sept Grades Écossais, Éd. Les Rouyat, 1975).

2°- La source Martinézienne est issue de la volonté de Willermoz de continuer l'œuvre de Martinez de Pasqually. Il fit des emprunts dans les Rituels Cohen qu'il inclut en filigrane, comme dans un feuilleté, et particulièrement dans les instructions par demandes et réponses.

3°- La source Chevaleresque qui est importante, puisqu'elle décore les hauts grades, elle, semble issue des cérémonies de l'Ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

C'est uniquement cette troisième source que nous allons étudier dans le présent volume, les autres n'étant pas contestables.



XIII

QUELQUES REMARQUES CONCERNANT LA STRUCTURE DU RITE ÉCOSAIS RECTIFIÉ



rdre Maçonnique en général, et le Rite Écossais Rectifié en particulier, constituent un ensemble initiatique.

Mais, qu'est-ce que l'« Initiation » ?

À quoi sert-elle ?

Le mot « initiation » vient du latin « initium » (le commencement), lui-même venant de « in ire » (aller dans, entrer). L'initiation est une mise « sur le chemin ».

Mais quel chemin ?

Quel but peut bien être assigné, depuis des millénaires, à ce qu'il est convenu d'appeler « initiation » ?

Pour l'homme qui se pose les questions fondamentales:

« Qui suis-je réellement ? »

« Qu'est-ce que le Monde ? »

« À quoi sert-il ? »

« D'où viens-je ? »

« Où étais-je avant d'être né dans ce corps ? »

« Où vais-je ? »

« Qu'est-ce que la mort ? »

L'« Initiation » est une mise sur la voie qui va conduire à la réponse.

Or, la sagesse socratique a parfaitement résumé ce chemin: « connais-toi toi-même, et tu connaîtras l'univers et les Dieux ! ».

Cet axiome est confirmé par le bouddhisme zen, le Vedanta les Sages musulmans et les Pères de l'Église. (cf. le Maharshi: « Posez-vous sans cesse la question : « Qui suis-je ? » »)

Il est donc évident que la Voie initiatique va permettre à l'individu qui s'y est engagé de se connaître lui-même, de prendre conscience de tous les rouages internes de cet être complexe qu'est un homme.

On va donc trouver, dans les différentes étapes d'une Voie Initiatique, d'un système initiatique, un ensemble d'échelons qui vont ponctuer la-recherche intérieure sur le chemin de la connaissance de soi.

D'où le nombre 7 (et son corollaire, le 9) que l'on retrouve comme nombres sacrés chez tous les peuples de la Terre.

En effet, si d'une façon grossière, l'homme peut être divisé en une partie visible (le corps) et une partie invisible (l'âme), les Pères de l'Église le subdivisent en trois parties: « corpus », « animus » et « spiritus » (le corps, l'âme et l'esprit).

Mais les hermétistes vont plus loin et détaillent sept parties:

1. Le « corps physique ».

2. Le « double éthérique » qui contient et conserve le plan du corps physique et permet de reconstituer la partie blessée, voire, chez certaines espèces, de reconstituer à l'identique la totalité d'un membre perdu: la queue du lézard, par exemple, ce dont tous les enfants de la campagne ont fait l'expérience.

3. Le « double-astral » qui est le siège de nos sentiments et permet la bilocation (du Padre Pio, par exemple, il y a quelques décennies, qui rendait visite à un malade dans sa chambre d'hôpital, alors qu'il était en même temps dans son monastère au milieu de ses frères).

Le mental ensuite qui, s'il forme un tout, est cependant composé :

4. Du « mental inférieur », siège des idéations concrètes.

5. Et du « mental supérieur », siège des idéations abstraites.

6. Le « corps de l'intuition pure », encore appelé « corps bouddhique » par certains.

7. L' « Étincelle divine » en nous.

Nous sommes devant le septénaire sacré de toutes les traditions. La dernière partie étant d'essence divine, donc ternaire, la totalité se monte par conséquent à 9.

9 que nous retrouvons dans « l'Échelle de Sagesse » à neuf degrés de Saint-Jean de la Croix et des mystiques rhénans.

9 que l'on retrouve aussi dans les mains de Dame Alchimie sur le trumeau central du grand portail de Notre-Dame de Paris.

Or, il se trouve que les degrés du Rite Écossais Rectifié correspondent rigoureusement à ce schéma, ce qui signifie que l'initié qui suit cette voie «se connaîtra lui-même» parfaitement quand il aura gravi les échelons de ce Rite, à-condition de les avoir « vécus », et non « subis », mais là n'est pas notre propos.

D'autre part, dès le début, dès le grade d'Apprenti, le Maçon du Rite Écossais Rectifié a sous les yeux le nombre 9 en permanence: 9 Officiers, 9 cierges Rituels et les instruments symboliques en Loge également au nombre de 9.

Et sans oublier les grades : Apprenti, Compagnon, Maître, Maître de Saint-André (qui est double), Écuyer Novice, Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte, Profes, et Grand Profes, cela fait bien 9 !

On peut donc rendre hommage aux fondateurs du Rite Écossais Rectifié ; ils savaient ce qu'ils faisaient. À leurs successeurs de comprendre à leur tour la beauté et l'efficacité du Rite qu'ils pratiquent, ou font pratiquer.

Une remarque importante peut être faite.

Les quatre parties inférieures de l'être humain constituent l'homme mortel, le ternaire supérieur constitue l'homme immortel. Le plan charnière est constitué par le mental, unique et double cependant dans sa structure interne. Or, cette structure se retrouve « exactement » dans le « quatrième grade » du Rite Écossais Rectifié, unique, et cependant double dans sa structure interne.

On ne saurait concevoir de voie spirituelle plus précise dans son articulation, à la fois visible et cachée.

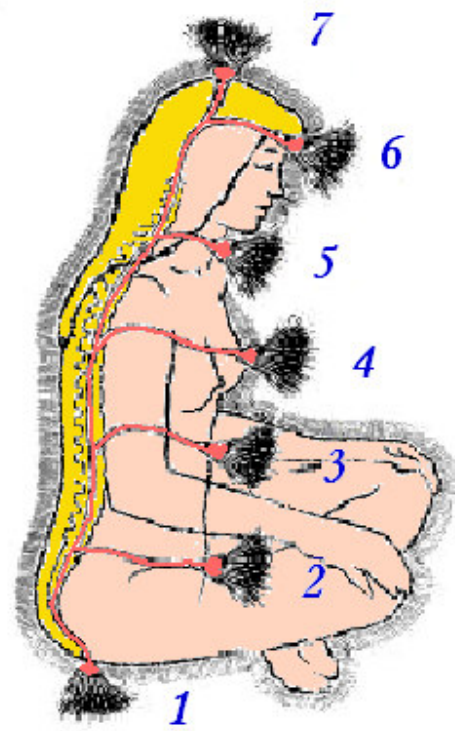
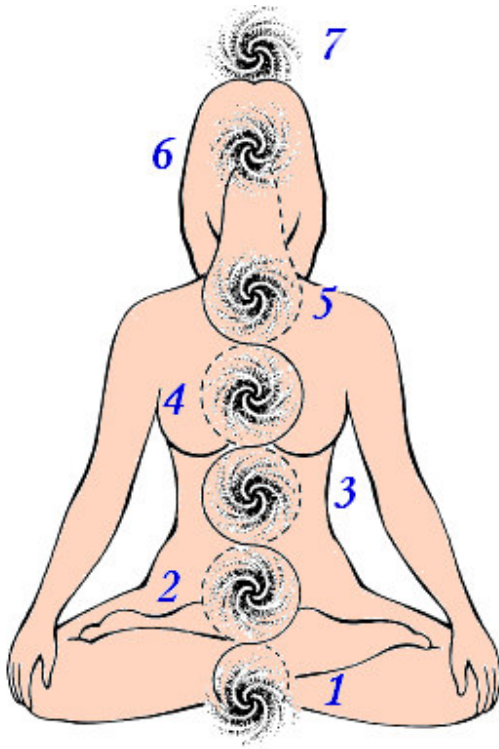
De même, l'équerre et le compas, toujours associés, mêlés, sur le plateau du Vénérable, mais qui restent deux, correspondent eux aussi à ce plan charnière. Le symbolisme de chacun de ces deux instruments est également « parlant » dans la constitution de cette « charnière » fondamentale de l'être humain.

L'équerre suggérant l'angle droit de la matérialité et le compas Suggérant le cercle de la divinité




Or, l'initié-doit pouvoir en lui-même, effectuer ce passage de la matérialité à, la spiritualité.

Un Maçon du Rite Écossais Rectifié

Les Sept plans d'existence de l'être humain



STRUCTURE DU RITE ÉCOSSAIS RECTIFIÉ

<i>L'Homme</i>	<i>Les Grades</i>	<i>Autel du Vénérable</i>	
9	9 Grand Profès	Oeuvre au Rouge	 9
8	8 Profès		 8
7 <i>Étincelle Divine</i>	7 <i>C.B.C.S.</i>	Oeuvre au Blanc	 7
6 <i>Intuition Pure</i>	6 <i>Écuyer Novice</i>		8 <i>La Bible</i>
5 <i>Mental Supérieur</i>	5 <i>Maître X (II)</i>	Couleur Intermédiaire	5 <i>Le Compas</i>
4 <i>Mental Inférieur</i>	4 <i>Maître X (I)</i>		4 <i>L'Équerre</i>
3 <i>Corps Astral</i>	3 <i>Maître</i>	3 <i>La Truelle</i>	3
2 <i>Plan Éthérique</i>	2 <i>Compagnon</i>	2 <i>Le Maillet</i>	2
1 <i>Plan Physique</i>	1 <i>Apprenti</i>	1 <i>Le Rituel</i>	1

ET PLUS
SEPT

**PLAN
CHARNIERE**

... LE TERNAIRE ...
... LE QUATERNAIRE ...



XVI

LES COMPARAISONS



n introduction à cet article, nous voulons mettre en garde le lecteur contre une erreur courante qui empêche une bonne compréhension du sujet.

En effet, le Rite Écossais Rectifié est un des Rites anciens et participa à la fondation du Grand Orient de France en ce XVIIIème siècle.

Ce dernier était « Chrétien » dans son ensemble et toute la Maçonnerie l'était tout autant, essentiellement parce qu'il n'est pas venu à l'esprit de quiconque qu'il puisse en être autrement pour deux raisons principales.

La première étant que le christianisme faisait bon ménage avec toutes les thèses ésotériques de l'époque, même si elles n'étaient pas conformes avec les vues de Rome.

Le Gallicanisme aidant, ce n'était un problème pour personne et la présence de quelques milliers de moines et d'ecclésiastiques dans les années 1750 - 1790, soit douze ans après l'excommunication de Rome de 1738, est une preuve suffisante de cet état d'esprit. Martinez de Pasqually, Louis-Claude de Saint-Marin sont d'autres exemples corroborant cette thèse, sans oublier le « Très Catholique » Joseph de Maistre qui n'en était pas moins un Élu Cohen de la première heure, donc un gnostique.

La Maçonnerie a évolué dans le temps et dans la structure de ses obédiences, donc de certains de ses Rites comme le « Rite Français », dit Groussier, et le « Rite Écossais Ancien et Accepté » qui se sont éloignés de la trame des Rites du XVIIIème siècle. Ce fut vraisemblablement une erreur de taille, traditionnellement parlant.

En effet, les Rites, une fois codifiés, ont pour principale caractéristique de ne pas évoluer et d'avoir à rester dans leur intégrité d'origine.

C'est ainsi qu'en cette fin du XXème siècle, l'exercice des Rites du XVIIIème siècle peut être assimilé à une résurgence « Intégriste Chrétienne », réactionnaire et parfois d'extrême droite.

S'il est vrai que ces tendances s'y retrouvent parfois, il faut aussi dire que dans toutes les Loges de tous les Rites de toutes les obédiences, il en est de même.

Nous pensons personnellement que c'est une erreur grave, car si ces Rites possèdent une « trame Chrétienne », c'est qu'ils sont nés avant tout dans un « siècle Chrétien », et qu'ils ne pouvaient, ni ne voulaient, faire autrement au risque de voir la Maçonnerie interdite par l'État ou entrer dans un conflit avec l'Église, ce qui n'était un but pour personne.

Nous avons affaire à une Chrétienté proche des thèses Jésuites qui faisaient en sorte que les Rites « païens » soient absorbés, et non pas rejetés.

La Querelle des Rites qui opposa la Compagnie de Jésus et Rome au XVIIème siècle est un bel exemple de ce concept qui mit deux cent cinquante ans pour être reconnu par Vatican II qui mit au point le concept d'« inculturation des Rites ».

Le Rite Écossais Rectifié n'est donc pas une « taupe de l'Église », comme certains le disent, ou une « machine de guerre intégriste », comme affirment d'autres, mais seulement un « Rite rescapé » de cette, Chrétienté d'ouverture qui cherchait (ou cherche encore) un aboutissement mystique et réaliste à la « Queste », en s'ouvrant sans préjugés.

Pour ce Rite, trouver une ossature à ses règlements, statuts et cérémonies dans un Ordre antique de Chevalerie était donc tout à fait à propos pour assurer sa propre pérennité en se gardant une structure traditionnelle intemporelle irréprochable.

En effet, les règles et statuts de l'Ordre du Temple n'étaient plus viables depuis longtemps. Ce que l'on pouvait en avoir rassemblé correspondait nécessairement à un contexte moyenâgeux et féodal qui n'était plus adaptable au Siècle des lumières.

Là précisément réside l'« erreur » du Baron Carl Von Hund qui voulut remettre en œuvre une structure Templière en prenant comme modèle un schéma féodal du XIVème siècle qui était complètement dépassé.

Le résultat ne se fit pas attendre.

Non seulement il perdit sa fortune dans cette aventure, mais la masse de ses Chevaliers se détournèrent de lui relativement rapidement.

Willermoz semble avoir très bien compris ce processus, et en homme d'affaires pragmatique et avisé qu'il était, utilisant ses dons indéniables de diplomatie, il opta pour une mise en place de valeurs hospitalières issues d'une structure Chevaleresque « adaptée » au siècle en cours et dont les règles, statuts et fonctions faisaient l'admiration de tout un chacun, du Roi jusqu'au peuple, en passant par l'Église.

De plus, comme nous l'avons déjà dit, il-était en contact étroit, par l'intermédiaire de la « Bienfaisance », avec des Chevaliers de Malte, de Saint-Louis, de Saint-Lazare, tous issus d'Ordres militaires ou hospitaliers contemporains et bien vivants.

Un Rite Maçonnique ne pouvant être sans tomber dans une clandestinité condamnable, les valeurs « Bienfaitantes » de l'Ordre de Saint-Lazare s'imposèrent à lui comme un schéma idéal à suivre et prolonger.

Nous pensons que nous sommes là devant la raison majeure qui le fit quitter la référence Templière dont la filiation, nous le répétons, n'était pas réaliste.

Le Baron Carl Von Hund tombera d'ailleurs quand, mis au pied du mur et sommé de prouver cette filiation dont il se disait le dépositaire, il ne pourra que bredouiller une histoire fumeuse mettant en jeu un « Chevalier à la Plume Rouge » dont il ne devait, ou ne pouvait, dévoiler l'identité.

Une filiation qui ne peut se démontrer n'en est pas une.

XV

COMPARAISON DES RÈGLES ET STATUTS DE SAINT-LAZARE ET LE CODE DU RÉGIME ÉCOSSAIS RECTIFIÉ DE 1882

Dans l'esprit



a Chevalerie de Saint-Lazare, comme toutes les Chevaleries, est fondée sur des principes fondamentaux.

- 1° - Il faut être Catholique, à défaut, Chrétien.*
- 2° - Il faut être de bonne lignée.*
- 3° - Il faut avoir de bonnes mœurs.*
- 4° - Il faut être fidèle au Roi, au Grand-Maître et à la Religion.*
- 5° - Il faut être obéissant et humble.*
- 6° - Il faut être compatissant avec les pauvres et les malades et assurer une mission charitable et hospitalière.*
- 7° - Il faut être prêt et apte au combat et l'aborder avec courage.*

Que retrouvons-nous dans le code rectifié ?

1- La notion fondamentale du Rite et de son régime est une, fidélité à, ce qui fut appelé « le plus pur esprit du Christianisme » certains voient dans cette phrase une définition de la « Catholicité », d'autres du « Christianisme des premiers siècles ».

Nous en reparlerons plus tard.

« ... Mais qui ne peut mériter le nom de vertu qu'autant qu'elle est fondée sur les bases inébranlables de la Religion Chrétienne. » (Lettre à un candidat à l'admission dans une Loge rectifiée de Jean Baptiste Willermoz.)

Nous retrouvons ce point précis dans le Rituel d'initiation au moment de l'engagement des Apprentis:

« Je promets sur le Saint Évangile d'être fidèle au plus pur esprit du Christianisme. »

Il faut ici citer le Rituel du quatrième degré qui donne ouvertement une définition du type de Chrétienté dont on parle:

« Oui, mon Frère, l'Ordre est Chrétien, mais dans le sens le plus large et le plus élevé du mot. Il regarde comme tel et cherche à rallier à ses travaux tous ceux, quelle que soit leur confession ou leur croyance, qui travaillent sans arrière-pensée à la réalisation de la formule Chrétienne par excellence.»

Nous sommes loin de la dogmatique ou de la scolastique romaine de l'époque qui s'exprimait encore sur un fond d'inquisition dans certains pays comme l'Espagne.

2° et 3° - Ensuite, comme dans toute la Maçonnerie, il est dit qu'il faut être libre et de bonnes mœurs. Cette définition correspond à la bonne naissance et aux bonnes mœurs qui étaient exigées en Chevalerie.

4° - Lors de l'engagement du Maçon, il lui est demandé d'observer « fidèlement ses devoirs envers Dieu, son Roi, sa patrie, ses frères et lui-même. » (Des qualités et devoirs d'un vrai Franc-Maçon, code rectifié de 1782.)

5° - L'humilité et l'obéissance sont au centre du discours que le Vénérable Maître fait au nouvel Apprenti en lui rendant son chapeau:

« ... Vous ne devez pas vous assoir avant qu'il ne vous le permette afin que vous ne perdiez pas de vue votre infériorité dans l'Ordre et soyez toujours prêt à obéir à vos supérieurs. »

6° - L'aspect hospitalier du Régime rectifié se retrouve en finalité dans ses grades ultimes qui sont les Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte (C.B.C.S.), mais aussi dès le départ dans le code et le Rituel d'Apprenti. Il ne faut pas non plus oublier que les Loges rectifiées ont un officier qui se nomme l'« Élémosinaire », dont le rôle essentiel est de s'occuper des Frères qui sont malades, dans la peine, le besoin et la détresse.

« Le Maçon dont le cœur ne s'ouvre pas aux besoins et aux malheurs des autres hommes est un monstre dans la société des Frères. » (Rituel d'Apprenti.)

« Tous se sont engagés par les promesses les plus Saintes d'aimer et de pratiquer la vertu, de se vouer à la charité et à la bienfaisance, et de respecter les liens qui les unissent à l'Ordre et à leurs Frères. »

(Code rectifié de 1782.)

7° - L'aptitude au combat et sa préparation sont aussi incluses dans le Rituel au grade d'Apprenti alors que le Vénérable Maître rend l'épée au nouveau frère:

« Je vous rends votre épée. Ne vous en servez désormais que pour le salut de la Patrie et de vos Frères, et pour la défense de la Religion, lorsque vous en recevrez l'Ordre du Chef de l'État. »

Ce point précis recouvre exactement les règlements de l'Ordre de Saint-Lazare.

8°- Joseph de Maistre, dans ses lettres envoyées au Duc de Brunswick en 1782, qui lui présentait la première codification du R.E.R., disait:

« Aucun Maçon ne pourrait parvenir (remarquez le conditionnel !) au, deuxième grade avant trente ans révolus, ni jouir d'une voix délibérative avant trente cinq. »

Le règlement de Saint-Lazare nous dit à ce sujet:

« Aucune personne ne pourra pareillement être reçue dans lesdits Ordres qu'à l'âge de trente ans accomplis. »

Nous pouvons donc distinguer maintenant l'extraordinaire similitude qui existe entre les fondements de l'Ordre de Chevalerie et ceux du Régime Rectifié.

À ce stade, cela ne peut que révéler une intention précise qui cependant reste voilée au regard superficiel.

Dans la lettre



out repose en fait dans les idées et concepts de Jean Baptiste Willermoz quand il codifia le Rite en 1782, et nous allons essayer de nous appliquer à une lecture entre les lignes pour mieux les deviner en utilisant sa « Lettre à un candidat » en s'attardant sur l'introduction du code.

Citations issues de sa Lettre à un candidat de Jean Baptiste Willermoz:

« ... L'origine et le but essentiel de cette institution sont très anciens et sont fort peu connus, même du plus grand nombre de ceux qui portent le titre de Franc-Maçon, parce que « le grand nombre se contente de l'écorce et fort peu cherchent le noyau ». »

Willermoz, d'entrée, voile une vérité.

« ... d'autres le désirent pour exercer en commun une bienfaisance louable et honorable qui est le but ostensible et général de notre Société.

« ... D'autres encore qui n'ont pu penser qu'une institution dont l'origine primitive se perd dans la nuit des siècles puisse encore exister et avoir résisté à tous les chocs sans être soutenue par un but fondamental et essentiel pour les hommes de tout rang, âge et nation, ont pris un essor plus élevé, de sorte que pendant que , « les uns rampent dans le vestibule de l'Édifice, d'autres planent sur le toit ». »

Toujours en voilant cette vérité, Willermoz laisse supposer qu'il existe une réalité historique au fondement de son Ordre et qu'il en connaît l'histoire. Il présente les cieux voies du Rite.

La première « Hospitalière », et la deuxième « Martinézienne », ce sont ceux qui ont pris un essor plus élevé.

« ... Il a dû résulter pendant le cours de la durée de cette institution, et dans son sein même, des régimes différents dont les uns, à mesure qu'ils se sont rapprochés du but primitif, auront dû avoir des règles plus austères que ceux qui auront préféré d'en rester plus éloignés. Tel que l'on voit, par exemple, quelques parties de certains Ordres religieux qui ont établi pour elles des réformes particulières et plus sévères, sans cesser cependant d'appartenir à leur Ordre primitif, mais bien plutôt pour se rapprocher de son but fondamental. »

Cette fois-ci, les choses sont plus claires. Il est évident que Willermoz fait une « allusion » aux « règles Monastiques » qui étaient au centre des Chevaleries Médiévales, et il appuis sans aucun doute possible sur celle de Saint-Bernard qui fut un « retour ascétique » vers la « règle de Saint-Benoît » d'origine et qui se trouva comme armature régulière de l'Ordre des Templiers en 1128.

Nous pourrions voir ici un résultat de l'imprégnation et de l'influence qu'eut la Stricte Observance Templière sur Willermoz.

En effet, c'est la « règle de Saint-Augustin » qui était « au centre » de l'Ordre de Saint-Lazare « et non » celle de Saint-Bernard. Certains considèrent cette référence à la règle de Saint-Bernard comme un rappel de l'Ordre des Templiers et de sa règle.

Nous y voyons plutôt une indication d'un retour aux sources de la Chrétienté pour mieux expliciter la nature « du plus pur esprit du Christianisme » qui est mis en avant dans ce Rite. Saint-Bernard n'ayant été vraisemblablement qu'un « superviseur » assez lointain du texte qui engendrera la règle de l'Ordre du Temple, s'occupant de l'orthodoxie de ce dernier plutôt que d'y inclure un message initiatique quelconque.

Nous assistons donc à un certain syncrétisme de la part du fondateur du Rite et qui exprime fort bien, dans le bon sens du terme, son opportunisme.

C'était une manière de « ratisser large » et « de plaire » aussi bien aux tendances Templières, déjà en place qui avaient été remises au goût du jour par le Baron Carl Von Hund, qu'aux potentiels Chevaliers français en mal de vocation qui ne voulaient certainement pas se contenter d'une filiation « symbolique et préromantique », et qui cherchaient à constituer un « vaisseau conforme » à ce qu'ils connaissaient des Chevaleries Royales qui étaient leurs modèles.

À ce point précis de l'étude, il faut nécessairement isoler et discerner l'origine des apports et leur place.

Les Templiers n'étaient pas des « Hospitaliers », mais des créateurs de structures de communication et des combattants.

L'aspect « Bienfaisant » du Rite Écossais Rectifié ne vient donc pas de cette origine, ou de cet héritage qui, avouons-le, nous semble davantage symbolique qu'historique. La structure régulière de ce Rite se rapproche infiniment plus de celle de l'Ordre de Saint-Lazare.

Les allusions que Willermoz fait à la règle de Saint-Bernard n'auraient d'autre but que « de rassembler ce qui est épars ».

« ... Je vous prie, monsieur, de ne pas donner de publicité à cette lettre qu'une estime particulière m'a dictée, de peur que, si elle venait à la connaissance de quelques Maçons, elle ne blessât contre mon intention ceux qui pourraient se reconnaître à certains portraits. »

Par cette fin de lettre, Willermoz accentue l'impression que le lecteur doit avoir que le Rite et le régime rectifiés sont spécifiques, profonds, secrets et qu'ils reposent sur une filiation historique que « peu de Maçons connaissent », particulièrement « ceux qui l'utilisent comme un jeu de société ou un centre d'affaires ! ».

Dans l'introduction du code rectifié de 1782, nous allons retrouver des données similaires, mais plus précises, ce qui est normal puisqu'il s'adresse, cette fois-ci, à des Maçons confirmés.

« ... La sagesse des lois qui dirigent l'Ordre Maçonnique, aussi respectable par son ancienneté que par son utilité, l'a fait triompher du temps et de ses adversaires, malgré les atteintes que lui ont portées quelques-uns de ses membres, soit par leurs vices personnels, soit par les abus multiples qu'ils ont tâché d'y introduire,

« Mais les mêmes vertus qui l'ont préservé peuvent encore lui rendre toute sa gloire, et même s'il n'a jamais cessé d'en jouir dans des lieux où la pratique de ces vertus a été la base de tous ses travaux.

« Des Maçons de diverses contrées de France, convaincus que la postérité et la stabilité de l'Ordre Maçonnique dépendait entièrement du rétablissement de cette unité primitive, ne trouvant point chez eux ceux qui ont voulu se l'approprier, et les signes qui doivent la caractériser, et enhardis dans leurs recherches par ce qu'ils avaient appris sur l'ancienneté de l'Ordre des Francs-Maçons, fondée sur la tradition la plus constante, sont enfin parvenus à en découvrir le berceau avec du zèle et de la persévérance, ils ont surmonté tous les obstacles, et en participant aux avantages d'une administration sage et éclairée, ils ont eu le bonheur de retrouver tes traces précieuses de l'ancienneté et du but de la Maçonnerie.

« Il s'ensuit que l'Ordre, devant pourvoir au bien-être de tous ses établissements, doit céder aux Loges sur ce produit tout ce qui est nécessaire à leur entretien, et un excédent qui puisse les mettre en état, par une sage économie, de remplir d'une manière satisfaisante et solide « les vues Bienfaisantes de l'Institut »... »

Dans ces quelques citations, nous pouvons analyser l'argumentaire développé par Willermoz. Était-il mythomane, ou bien laisse-t-il supposer qu'il est vraiment le dépositaire d'une tradition Chevaleresque vraie ?

Si Oui, laquelle ?

Nous savons tous, comme nous l'avons déjà dit, et il faut insister sur ce point, que Willermoz en 1782, après que la crédibilité du Baron Carl Von Hund ait fait une chute libre, avait consciemment et délibérément quitté la référence Templière, en créant les « Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte ».

Sa position catégoriquement hostile aux grades de vengeance (Kaddosh), qui symbolisent le Chevalier vengeant la mort de Jacques de Molay, est assez explicite sur ce point.

Alors à quelle tradition ancienne Chevaleresque se référait-il ?

La seule chose certaine et incontestable qui ressort de ce code Rectifié est que la tradition Chevaleresque dont il se dit le dépositaire est « Bienfaisante » et que son premier devoir et vertu est de porter secours aux malades et à tous ceux qui sont dans le besoin.

Ainsi, nous allons retrouver dans le Rituel d'adoubement de Saint-Lazare, page 332, ligne 14:

« Le bon usage que vous en ferez pour la défense de L'Église, le service du Roi, l'honneur de l'Ordre et la protection des pauvres et des misérables, vous rendra illustre devant les gens de bien et agréable à Dieu ».

Cet axe fondamental et « charitable » est-la clé de la porte qui, mène à l'édifice final.

Si le « plus pur esprit du Christianisme » repose sur la révolution d'Amour et de Charité qui fut annoncée et commencée par le Christ par la mise en forme de son premier et dernier commandement « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés » encore une fois il semble raisonnable d'émettre comme hypothèse que la Chevalerie qui sert de référence est bien celle de « Saint-Lazare » dont les fonctions Hospitalière remontent officiellement au XIIème siècle, et mythiquement au Ier siècle.

N'oublions toujours pas qu'il avait à ses côtés un homme au caractère bien forgé, d'une haute spiritualité, Chevalier de Saint-Lazare de surcroît, « Joseph de Maistre ».

Et Willermoz d'insister lourdement sur ce point:

« ... Fidèle aux lois primitives de l'Ordre, la Franc-Maçonnerie, d'après le Régime Réformé et Rectifié, « EXIGE » dans le candidat un « désir sincère » de devenir meilleur, et d'appartenir à un Ordre qui ne se montre en dehors que par ses « BIENFAITS » et qui compte parmi ses membres ce qu'il a de plus « RESPECTABLE » dans la société civile.

« C'est mériter la reconnaissance d'un homme bien né que de se servir des moyens qu'a offre pour faire des actes de « BIENFAISANCE ». »

(Des Qualités et des Devoirs d'un vrai Franc-Maçon, code rectifié, p. 6.)

Dans ces deux citations apparaît aussi une donnée nouvelle. Willermoz laisse supposer que son schéma de référence est constitué « d'hommes bien nés » et de « ce qu'il y a de plus respectable dans la société civile », c'est-à-dire dans le langage du XVIIIème siècle, d'aristocrates. Or la Chevalerie de Saint-Lazare, comme les autres d'ailleurs, est nécessairement constituée de nobles de par ses règles et statuts.

Il se positionne comme « en relation avec », mais distinct. La Maçonnerie Rectifiée pourrait alors être considérée comme un « sous-produit » (le terme est impropre) de la Chevalerie de Saint-Lazare qui, indépendamment de cette dernière, mais d'un choix délibéré et précis, en tend appliquer la même vocation hospitalière dans la cité de façon à ce qu'une classe plus roturière puisse accéder aux fonctions bienfaisante, qui ne sont d'un « monopole » pour personne, et plaire « ainsi à leurs aînés » en suivant le même schéma régulier et les mêmes engagements personnels.

Ce que nous avançons répond relativement élégamment au « tour de vis » qui fut opéré par la royauté dans l'Ordre de Saint-Lazare pendant la même période et qui avait créé bien des insatisfactions dans les rangs des prétendants aux Chevaleries royales et nobiliaires, sans oublier tous ceux qui en avaient été exclus.

« Sans Bienfaisance, il n'y à pas de Rite Rectifié. »

« Sans Bienfaisance, il n'y à pas de Chevalerie Hospitalière. »

Et Willermoz de continuer à enfoncer le clou:

« ... Les Loges réunies et rectifiées regardent donc les MŒURS avec raison comme un objet important et digne de toute leur attention. »

« Ces soins BIENFAISANTS, imposés comme DEVOIRS STRICTS et INDISPENSABLES, deviennent pour les vrais Francs-Maçons des sentiments nécessaires à leur bonheur. Indépendamment de l'estime publique, la pratique des vertus procure des jouissances vraies et durables à ceux qui les remplissent fidèlement. C'est en AIMANT qu'on se fait AIMER, et ce n'est que quand on inspire ce sentiment que l'EXEMPLE DES VERTUS qu'on donne produit des effets salutaires et durables. »

Il est aussi nécessaire de survoler ce que le Code Rectifié nous dit de la définition de l'Élémosinaire.

Cet officier, dont le nom est « Spécifique » eu Rectifié, semble supporter une intention particulière qui, de nos jours, paraît relativement oubliée ou mal comprise.

Cet officier est devenu une charge mineure, ou considérée comme telle, alors qu'il porte en lui-même la « spécificité » du Rite et sa pérennité.

« ... L'Élémosinaire est chargé de recevoir l'offrande volontaire des nouveaux reçus, de présenter le tronc des aumônes à tous les Frères à chaque assemblée, de même que pour les quêtes extraordinaires, et de retirer du Frère Économe tout ce qu'il aura pu réserver sur chaque banque. Le produit de tous ces objets est exclusivement réservé pour les aumônes, et l'état de cette caisse sera présenté tous les trois mois à la Loge pour y être visé et arrêté ...

« Il sera en outre l' « infirmier né de la Loge » et tenu, en cette qualité, de « visiter tous les Frères malade » après s'en être informé, « de leur procurer les secours » dont ils auraient besoin et de leur rendre en général tous les services que l'amitié, la fraternité et l'humanité pourront lui dicter... ».

Cette fois-ci, le doute n'est plus permis. Une fonction opérative hospitalière est clairement définie dès la Loge Bleue, puisque le premier geste du nouvel Apprenti est de verser une aumône pour le trône de l'Élémosinaire qui est, l'« infirmier né de la Loge ».

Il n'est pas question d'une « Hospitalité Symbolique », mais d'une activité vraie et d'un engagement dans la cité.

Pour faire apparaître l'influence de Joseph de Maistre sur la mise en place de ce concept précis, voici quelques citations issues de ses lettres qu'il envoya au Duc de Brunswick en 1782, moment crucial de l'édification du Rite:

« Le souverain n'a d'empire que sur les actions.

« Mon bras est à lui: ma volonté est à moi !

« Je dois être bienfaisant. Eh bien ! Je jure de l'être, et cela sans contrainte ni séduction.

« En promettant, je tiens la main sur un livre que je crois divin, et par cet acte extérieur, j'annonce que je prends Dieu à témoin de mon engagement. Il n'y a rien là de condamnable.

« Mais pour perfectionner ce premier but qui doit être l'objet apparent de tout l'Ordre, il faut:

1° - Étendre et resserrer les lois de la fraternité ;

2° - Rendre la bienfaisance plus active ;

3° - Forcer les Frères à des études de morale et de politique.

« C'est ici où s'ouvre devant nous un vaste champ, et pour le parcourir dignement il faut établir dans chaque Loge un comité de bienfaisance chargé plus particulièrement de s'informer de tout ce qu'on peut faire de bien et des meilleurs moyens d'y parvenir.

« Il informera la Loge des traits de vertu ou de patriotisme distingué qui doivent être placés au-dessus de la sphère ordinaire de la simple honnêteté.

« Si ces actions partent de la classe inférieure de la société, nous pouvons les récompenser de mille manières, et lorsque nous aurons acquis plus de consistance, on prend la liberté de croire que l'homme le plus distingué, qui viendra de s'honorer par une grande action, ne sera pas médiocrement flatté de recevoir de nous une députation ou une lettre qui bileront parvenir nos félicitations et nos hommages.

« Cette récompense aurait quelque chose de républicain qui pourrait intéresser. Si jamais elle était ambitionnée, elle serait également honorable pour celui qui la recevrait et pour ceux qui auraient eu l'art de la faire désirer.

« Mais le devoir primordial du comité de bienfaisance serait de se mettre, s'il est permis de s'exprimer ainsi, à la piste du malheur, de le découvrir et d'en discerner les différents degrés, de repousser l'impudence qui demande et d'amener par la main la honte qui se cache, d'exciter, en un mot, d'éclairer et de diriger la bienfaisance-de-la-Loge.

« Persuadés que cette vertu ne se borne pas à quelques sacrifices pécuniaires, mais qu'elle prend toutes les formes possibles pour l'avantage de l'humanité, les rédacteurs respectables du nouveau code apprendront aux Frères combien ils sont loin d'avoir rempli leurs devoirs quand la boîte des aumônes a fait le tour de l'assemblée.

« Oserait-on représenter encore que dans le système actuel, les Maçons ne sont presque jamais les ministres immédiats du bien qu'ils font, de sorte que s'il s'agit par exemple de soulager un malheureux, lorsqu'ils ont voté facilement un don en argent, ils se retirent, et n'y pensent plus.

« On devrait bien plutôt charger alternativement chaque Frère, et surtout chaque jeune Frère, de s'acquitter au nom de la Loge de telle ou telle bonne œuvre qu'on lui prescrirait. Qui ne sait combien la manière rehausse les actes de bienfaisance ?

« Envoyez une pièce d'or à une famille souffrante, ce n'est qu'une aumône : portez la vous-même, c'est un bienfait ». D'ailleurs ces sortes d'actes contribuent puissamment à notre perfection morale ».

« L'homme n'est pas créé pour spéculer dans un fauteuil et c'est en faisant le bien qu'on en prend le goût »,

(Citations issues du Mémoire au Duc de Brunswick de Joseph de Maistre en 1782.)

L'héritage romantique Templier est bien loin de tout ceci, et il semble que les quelques ombres de ce dernier que Willermoz ait gardées ne servent qu'à mieux égarer le curieux et protéger les racines véritables de ce nouvel édifice.

En effet, il est peu probable que la Chevalerie de Saint-Lazare ait désiré, directement ou indirectement, être reconnue comme une institution royale et aristocratique qui aurait des relations officielles avec cette Maçonnerie qui avait déjà subi une excommunication et d'autres interdictions.

Saint-Lazare se suffisait à lui-même, en tant qu'Ordre, et avait une réputation à défendre.

Mais qu'il y ait eu des contacts très discrets pour « reclasser » les « Chevaliers errants » de l'Ordre sous les conditions expresses de ne pas apparaître et que ce « reclassement » se fasse dans une autre institution non aristocratique, mais de même structure régulière, cela est très possible et raisonnable pour qu'une grande populaire ne vienne pas entacher la réputation de l'Ordre dans son ensemble.

Le Duc de Chartres, Grand Maître de la Maçonnerie et Grand Maître de Saint-Lazare, était bien placé pour créer de telles passerelles.

Nous n'allons pas continuer plus loin cette facette de notre étude par manque de place.

Nous pensons que nous avons fait ressortir l'essentiel, bien qu'il y aurait au moins dix fois plus de citations et de superpositions à prendre en compte.

XVI

ÉTUDE COMPARATIVE EN PARTANT DES RÈGLES ET STATUTS DE SAINT-LAZARE DE 1849



ous allons maintenant nous pencher sur la partie du fac-similé qui forme la deuxième partie de ce volume n°5 de la collection du « Jardin des Dragons ».

Nous allons extraire systématiquement toutes les données historiques de ce texte et essayer de mettre en évidence les symboles, concepts, Rites qui auraient pu glisser dans le Rite Écossais Rectifié (R.E.R.) au XVIIIème siècle.

Chaque citation du fac-similé sera accompagnée de sa situation dans le texte intégral, page et ligne, pour que le lecteur puisse la remettre dans son contexte global.

Suivra, in extenso, des citations comparatives issues des codes et Rituels du R.E.R. et de son régime ou un commentaire, parfois les deux.

1 - Page 279, ligne 4:

« Le temps qui dévore tout ... »

R.E.R. 4ème degré:

« Il n'y a rien de stable dans le Monde, tout passe comme la fumée ... ».

Cette citation du 4ème degré rappelle bien évidemment le moment où l'on donne, au grade d'Apprenti, la lumière au profane : « Sic transit gloria mundi », lui est-il dit (« ainsi passe la gloire du Monde »). Ce thème étant universel, nous ne le citons que pour nous conforter dans le fait que les deux édifices sont dans la même philosophie, même sans filiation littéraire évidente.

2 - Page 280, ligne 3:

« Il fut institué pour deux fins qui regardent la CHARITÉ en chef. La première est l'exercice des œuvres de miséricorde, l'autre est la défense de la foi et des fidèles ... ».

Nous retrouvons tout ce qui a déjà été développé dans l'article précédent et qui met en avant, dans le cadre rectifié, la défense de la religion, « le plus pur esprit du christianisme », et « la bienfaisance » qui est « un devoir strict et obligatoire » et qui se doit d'être basée sur la charité et l'aumône, l'écoute et la disponibilité.

3 - Page 280, ligne 21:

« À cet effet, ils élièrent en même temps indifféremment du nombre des « Juifs » et des « Gentils », Étienne, Philippe, Procore, Nicanor, Timon, Parmenas et Nicolas qu'ils chargèrent de la réception et de la disposition des charités publiques, et généralement de tous les exercices des œuvres de miséricorde qui sont et restent les fondements proposés à cet Ordre, à ce point que l'on peut compter ceux-ci comme les premiers frères hospitaliers de Saint-Lazare.»

Ce passage est très intéressant, et surtout d'actualité, car il est clairement dit qu'à l'origine, les Frères Hospitaliers pouvaient être des « Juifs suivant la voie Chrétienne », ou des « gentils ». Il est important d'insister sur ce point car, avec le temps, les choses vont changer. À la fin des croisades, les règles et statuts des Ordres de Chevalerie vont « refuser » l'entrée aux Juifs et aux hérétiques comme nous pouvons le voir dans les conditions d'admission page 318, ligne 20.

Willermoz a intégré cette notion lors de la codification du 4ème degré, dans les années 1802 - 1805:

« Les tableaux mis sous vos yeux, les explications que vous en avez faites, et les instructions que vous recevez vous font assez connaître pourquoi les Juifs, les Mahométans et tous ceux qui ne professent pas la religion Chrétienne ne sont admissibles dans nos Loges. »

Cette phrase, de nos jours, est au centre d'un débat qui sépare et oppose beaucoup de Maçons, même dans le cadre rectifié.

Il nous faut cependant l'aborder et tenter de l'analyser sans préjugés et avec suffisamment de recul pour identifier sereinement sa signification.

En dehors de fait qu'elle est, encore une fois, « issue » des Règles et Statuts de l'Ordre de Saint-Lazare, elle se retrouve aussi dans tous les autres Ordres de Chevalerie, elle affirme une spécificité du Rite Écossais Rectifié, et il est bien évident que si on la sort de son contexte, qui est le XVIIIème siècle, et qu'on la projette brutalement dans les valeurs de cette fin du XXème siècle, elle est en soi insupportable.

Willermoz, peut-être en souvenir des apports que fit Joseph de Maistre, n'hésite cependant pas à faire état de cet aspect des choses, et vraisemblablement pour deux raisons, relatives chacune aux sensibilités complémentaires des deux hommes.

Joseph de Maistre, tenant certainement à ses prérogatives de Chevalier de Saint-Lazare et Catholique convaincu qui prêchait pour la réunion de toutes les sectes Chrétiennes, aurait vu dans cette contrainte le moyen de préserver un certain « Code de Chevalerie » qui de toute évidence est basée sur un héritage Chrétien pur et dur.

De plus, il semble vraisemblable que tous les prétendants de l'époque à un engagement Chevaleresque ne pouvaient penser qu'il en soit autrement.

Cela serait comparable de nos jours aux dictées de M. Pivot qui s'adressent aux francophones d'un bon niveau de culture.

Willermoz, lui, imprégné des thèses de Martinez de Pasqually, entend créer un vivier stable et bien formé pour continuer l'œuvre de son Maître et entretenir un collège d'« Élus Cohens » d'un bon niveau dans ses grades ultimes qui sont les « Chevaliers Profès » et « Grand Profès ».

Pour qui a pris connaissance des Rituels d'Apprenti Cohen jusqu'aux Rituels des Réaux-Croix, il paraît évident que les hommes, ou les femmes, qui n'auraient pas intégré les bases, la mystique et la théologie de la Chrétienté primitive, ne pourraient en aucun cas s'intégrer dans ces collèges très discrets, voire secrets, qui protégeaient d'une manière opérative, ô combien, les méthodes d'un dialogue avec les êtres intermédiaires, méthode dont l'origine se fonde dans la nuit des temps.

« La conservation de la trame Chrétienne du Rite était donc nécessaire pour que l'héritage traditionnel de la Chevalerie et celui de Martinez puissent s'épouser et se transmettre ensemble dans le temps ».

C'est ainsi que sont nés les « CHEVALIERS ÉLUS COHENS DE L'UNIVERS », dont le terme générique démontre l'intention ferme des « fondateurs et codificateurs du Rite » de marier la notion de « Chevalerie » et d'« Élu Cohen » sur une base d'« universalité » et d'ouverture.

Cette bien dangereuse citation ne serait donc pas le développement d'un thème raciste, mais seulement le reflet de la spécificité d'un chemin qui n'entendait pas être supérieur aux autres et qui définissait un cadre précis à son chemin initiatique dans une époque qui, somme toute, était globalement Chrétienne. Ainsi les risques de frottement avec le pouvoir Royal ou l'Église étaient moindres.

4 - Page 283, ligne 12:

« Or, les premiers qui firent Profession de ces charitables exercices, ayant considéré que Saint-Lazare, seigneur de Béthanie, frère de Marthe et de Madeleine les avait pratiquée à la perfection ... ».

« Mais le « vaisseau » sur lequel ils avaient été exposés aux impitoyables flots de la mer, « sang-voiles » et « sans, avirons », vint surgir heureusement sur les plages de Marseille ... ». (Page 283, ligne 34.)

En ce qui concerne le Rite Écossais Rectifié, « cette citation est fondamentale ». Dans ce texte est clairement dit que Saint-Lazare est le frère de Marthe et de Madeleine, et qu'ensemble, ils arrivèrent aux Saintes-Maries de la Mer Madeleine pleurera toutes les larmes de son corps à la Sainte-Baume, Marthe ira vaincre la Tarasque à Tarascon (la Tarasque : Dragon monstrueux échappé de l'enfer, la Tarasque, terrifie les riverains du Rhône : par sa soif, il assèche presque le Rhône et pour assouvir sa faim il détruit les embarcations et dévore les bateliers ou les habitants des bords de l'eau) et Saint-Lazare, en son exil, mettra en terre le germe des activités hospitalières dans la région de Marseille.

Nous avons vu, dans les articles précédents, que le Grand Maître hospitalier, reconnu par tous les Ordres à venir, qui était dans les murs de Jérusalem lors de la prise de cette dernière par Godefroy de Bouillon, en juillet 1099, s'appelait Gérard de Thom Provençal et qu'il était originaire de Martigues, à quelques lieues de Marseille.

Mais nous avons aussi dans ces citations la preuve que Willermoz puisa dans l'histoire de l'Ordre de Saint-Lazare pour codifier le symbolisme de son Rite.

Mais « le bateau, sans voiles et sans rames ... » dont nous parle ce texte historique est le tableau du grade de Maître du R.E.R. . Le fait que ce tableau soit présenté à ce niveau fondamental est significatif de la volonté de Willermoz de laisser un indice quant à l'origine de son inspiration qui permet à ceux qui cherchent de mieux comprendre et « d'identifier les racines Chevaleresques », qu'il a choisies pour compenser le fait qu'il se soit écarté de la référence Templière, et les valeurs « Bienfaites » qu'il entend véhiculer. Il faut insister sur le fait que « ce tableau ne se trouve que dans le R.E.R. » et dire aussi que ce symbole existait dans la « Stricte Observance Templière ».

5 - Page 305, ligne 21:

« Le Chapitre général se réunit de trois ans en trois ans dans la Commanderie de Bony sous l'autorité du Grand Maître aux fêtes de la Pentecôte, selon l'ancienne coutume de la Religion. »

Il en est toujours de même pour les chapitres du Régime Écossais Rectifié qui se réunit à la même date, mais tous les ans. L'amélioration des moyens de communication y est certainement pour quelque chose.

Cette cérémonie se place délibérément sous la protection de l'Esprit Saint, dans le cadre des filiations apostoliques et épiscopales.

Mais il est à noter que les autres Ordres de Chevalerie n'utilisaient pas forcément la même date, ce qui accentue notre impression qu'il existe une véritable imprégnation de Saint-Lazare dans le Rectifié.

6 - Voir original complet.

« Les cessions commenceront le lundi de la Pentecôte, après la Grand-Messe, au son de la Cloche ... ».

Il est à noter que dans les cérémonies des Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte, l'utilisation de la cloche est toujours en vigueur.

7 - Page 327, ligne 28:

« On les portera sur les bords des grands manteaux, aux armes, cornettes ... »

« ... avec la couleur de Saint-Lazare qui est le vert, symbole d'espérance. »

8 - Page 342, ligne 8 : en parlant de la Croix de l'Ordre, quand le Grand Maître la donne au nouveau Chevalier :

« La seconde est verte, symbole de l'espérance, qui est la consolation des misérables et le prix qui anime les courages aux belles actions. »

Dans le Rituel du 4ème degré du R.E.R., le Député-Maître dit au nouveau reçu en lui donnant le bijou du grade :

« Recevez de mes mains, mon cher frère, le bijou caractéristique de votre grade... »

« La couleur verte du cordon, symbole de l'espérance ... »

Ce passage ne nécessite aucun commentaire, il parle de lui-même, mais notons quand même que l'évocation du symbolisme du vert est simultanée dans les deux Rituels.

C'est-à-dire quand d'une part la Croix est donnée, et quand d'autre part le bijou est donné dans la même phase du mime rituelique, ce qui ne fait que conforter notre étude comparative.

9 - Page 334, ligne 3:

« Reprenez cette épée ... »

Cette phrase se retrouve dans le Rite Rectifié à la suite de tous les passages de grades, Apprenti, Compagnon, Maître et Maître de Saint-André, mais il faut aussi ajouter qu'elle se retrouve dans d'autres Rites Maçonniques, tout autant que dans d'autres Rites d'Ordres Chevaleresques différents.

10 - Page 334, ligne 18 (très important):

« Sachez, Chevalier, que les lois de la Religion où vous êtes rentrés vous obligent à l'exercice de toutes les vertus, Chrétiennes et morales, de la Foi, de l'Espérance et de la Charité, de la Prudence, de la Justice, de la Force et de la Tempérance et que vous devez les porter à un plus haut point que ne le fait le commun des Chrétiens. »

L'importation dans le Rite Rectifié de ces valeurs Chrétiennes issues de l'Ordre de Saint-Lazare ne fait plus aucun doute, puisque nous allons les retrouver dans l'Ordre suivant selon les grades développés de l'Apprenti au C.B.C.S. La Justice, la Tempérance, la Prudence, la Force, puis la Foi, l'Espérance et la Charité. Sur ce point précis, la probabilité d'un « hasard » est nulle. Le fait qu'elles soient aussi les vertus cardinales et théologiques de la Chrétienté dans son ensemble ne change rien à la superposition que nous venons de souligner.

D'ailleurs, il est clairement dit dans le Rituel du 4ème degré du R.E.R. :

« Mon Frère, celui qui aime la Justice, qui observe les règles de la Tempérance et suit les conseils de la Prudence, qui doit diriger toutes ses actions, est certainement dans la bonne voie. Mais il lui manque encore la Force ... ».

Nous retrouvons dans l'instruction du Maître par demandes et réponses, ces mêmes définitions que nous citons pour démontrer l'extrême cohérence de ce Rite à tous les niveaux:

D : Quelles sont les sept vertus des Maçons ?

R : La Foi, l'Espérance et la Charité qui sont les principales; la Justice, la Tempérance et la Prudence, la septième m'est encore inconnue.

(c'est la Force qui se découvrira au 4ème degré)

11 - Page 335, ligne 14:

« Ces éperons vous avertissent de la diligence et de la promptitude que vous devez apporter à toutes les bonnes œuvres et à tous les commandements de l'Ordre.

« Vous devez plus craindre d'offenser Dieu et votre honneur que le cheval ne craint l'éperon.

« Ils sont dorés pour vous enseigner à fouler aux pieds l'or et l'argent. Méprisez les richesses et ne vous laissez jamais posséder par l'avarice ni aucune sordide passion d'en avoir.

« ... Les seules richesses d'un Chevalier Chrétien sont celles de la Vertu ... ».

Ces éperons dorés apparaissent bien entendu dans le Rituel d'adoubement des Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte, mais ceci est un point quelque peu archétypal qui réduit l'importance d'une mise en parallèle des cieux Rituels.

Ce qui nous semble plus intéressant, c'est que nous pouvons émettre comme hypothèse que dans ces concepts anciens se retrouve cette « assertion » Maçonnique générale, et souvent si mal comprise, qui consiste dans le fait qu'il est demandé « de laisser les métaux à la porte du Temple ».

Le Rite Écossais Rectifié, qui a un Rituel de passage au grade de Compagnon assez particulier, insiste sur ce point par trois fois :

« F.: I.: : Quel est ce métal ?

« APP.: : De l'argent.

« F.: I.: : L'argent a divisé les hommes et séparé les Frères ; jetez-le à vos pieds.

« V.: M.: : Frère Apprenti, l'amour de l'argent, lorsqu'il s'empare de l'homme, dessèche son cœur et fait tarir en lui la source des plus nobles aspirations ...

Puis :

« F.: I.: : Quel est ce métal ?

« APP.: : Le cuivre.

« F.: I.: : Mon Frère, ce métal est l'emblème de l'orgueil, de l'ambition dont les entraînements dégradent les plus grandes vertus ; jetez-le à vos pieds.

« V.: M.: : L'homme est naturellement bon, juste et compatissant. Pourquoi est-il si souvent en contradiction avec lui-même ? ...

Enfin :

« F.: I.: : Quel est ce métal ?

« APP.: : Le fer.

« F.: I.: : Frère Apprenti, le plus utile des métaux est détruit par la rouille ; jetez-le à vos pieds.

« V.: M.: : L'égoïsme est comme la rouille, il détruit tout ce qu'il y a de plus beau et de plus pur dans le cœur de l'homme.

En conclusion, il est dit :

« *V.: M.: : Frère Apprenti, avez-vous bien entendu les trois nouvelles maximes qui viennent de vous être données au nom de l'Ordre.*

APP.: : Oui.

« *V.: M.: : Méditez-les donc souvent, qu'elles vous servent à régler vos actions ...
Méditez donc !*

12 - Page 336, ligne 16:

« *G.: M.: : Venez, que je vous embrasse et que je vous reconnaisse comme Novice de l'Ordre.*

« *Après cela, tous se lèveront, et le Chevalier reçu ira faire une profonde révérence au Grand Maître pour le remercier de l'honneur qui lui a été fait. Puis il ira saluer tous les Chevaliers, Chapelains et Frères qui seront présents, chacun selon son rang. »*

À la fin du Rituel d'initiation au grade d'Apprenti (ainsi que les autres sous des formes variables) du R.E.R., il est dit:

« *Enfin, il l'embrasse en lui donnant le baiser fraternel qui se fait en trois temps, sur les deux joues, la droite, la gauche et au front ; après le V.: M.: lui dit :*

« *Frère Maître de Cérémonies, faites reconnaître notre nouveau Frère par les deux Frères Surveillants, par les Officiers de la Loge et par son Parrain ... Vous le présenterez ensuite aux Vénérables, Très Vénérables, Respectables et Très Respectables Frères qui sont à l'Orient afin qu'il reçoive d'eux le baiser fraternel.*

« *Si l'assemblée n'est pas trop nombreuse, le donne l'Ordre de le présenter aussi à tous les Frères qui la composent. »*

Le schéma de présentation du nouveau reçu est donc, ici encore, strictement le même.

13 - Page 340, ligne 1:

« *Et si vous êtes résolu de « persévérer » dans notre Ordre jusqu'à la « mort » ? »*

Dans le Rituel du passage au grade de Maître du R.E.R., il est dit:

« *V.: M.: : Lorsque vous vous présentâtes pour la première fois à l'Ordre, on vous a admis pour un Cherchant ; au second grade vous fûtes reconnu pour un Persévérant dans la recherche de la vérité ; voulez-vous aujourd'hui devenir Souffrant dans l'espoir de la découvrir, et aurez-vous le courage de vous exposer même à la mort pour sa défense ?*

« *Consultez vos forces et répondez. »*

Aucun commentaire superflu n'est nécessaire sur ce point.

14 - Page 340, ligne 23:

« Alors le Chapelain revêtu de l'aube apportera le Missel de l'Autel et le tiendra ouvert en présence du Grand Maître qui demeurera assis et couvert, et le Chevalier, s'approchant, à genoux, et joignant les mains sur le Missel et sur le livre des Règles et Statuts entre les mains du Grand Maître, prononcera à haute voix sa Profession en cette forme ... ».

Dans le Rituel d'initiation au grade d'Apprenti du R.E.R., il est dit:

« V.: M.: Frères Surveillants, mettez donc le Souffrant dans l'état où il doit être ; qu'il ait le genou droit posé nu sur l'équerre au bas de l'Autel et que sa main droite soit sur la Bible et sur l'épée ... ».

« V.: M.: Monsieur, le livre sur lequel votre main droite repose est une Bible ouverte au premier chapitre ... ».

Au grade de Compagnon, il est aussi dit :

« Les deux Surveillants le font mettre à genoux sur le coussin qui est au bas de l'Autel, ayant le genou droit sur l'équerre et le gauche élevé ; ils lui font mettre aussi la main droite sur le livre de l'Évangile de Saint-Jean, ouvert au premier chapitre, et sur l'épée du V.: M.: qui est posée dessus ... ».

Ainsi, nous retrouvons au grade de Maître:

« Les Surveillants lui font mettre le genou droit sur le coussin, la main droite sur l'Évangile de Saint-Jean et l'épée ... ».

De même dans les deux niveaux du grade de Maître de Saint-André :

« Le candidat étant à genoux, le Député Maître frappe un coup et dit ... ».

Et au deuxième niveau :

« Conduisant le candidat devant l'Autel par le pas des Maîtres Écossais, ils le font mettre à genoux dans l'attitude ordinaire ... ».

Ainsi, toujours avec cette même cohérence, la trame Chevaleresque du R.E.R. se retrouve à tous les niveaux sans quitter les us et coutumes traditionnels de la Chevalerie de Saint-Lazare.

15 - Page 340, ligne 33:

Le serment du Chevalier :

« Moi, N., promets et voue à Dieu tout-puissant, à la glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu, à Saint-Lazare et à vous, Monseigneur, Illustrissime Grand Maître :

« D'observer toute ma vie les Saints commandements de Dieu et de la Sainte Église Catholique, apostolique et romaine.

« De servir d'un grand zèle à la défense de la foi lorsqu'il me sera commandé par nies supérieurs.

« D'exercer la charité et les œuvres de miséricorde envers les pauvres selon mon pouvoir.

« De garder au Roi, et à vous, Monseigneur, une inviolable fidélité et de vous rendre une parfaite obéissance.

« D'être chaste en mariage.

« Ainsi, Dieu très bon, très grand, très puissant me soit en aide. »

Nous ne reproduirons ici que le serment du Maître de Saint-André selon le Régime Rectifié:

« Moi, N., je promets sur le Saint Évangile, devant Dieu et en présence de mes Frères, de demeurer fidèle à la religion que j'ai déclaré professer en entrant dans l'Ordre, à ma Patrie et aux Lois de l'État, et à ne participer à rien qui ne leur soit contraire ...

« Je promets aussi d'aimer tous mes Frères et de faire respecter et chérir l'Ordre de tout mon pouvoir en pratiquant constamment les vertus dont il impose le devoir à tous ses membres et de ne rien négliger pour mon avancement dans l'amour du bien, de la justice et de la vérité ...

« Que le Grand Architecte de l'Univers me soit en aide. »

En tout premier lieu, nous soulignerons l'exacte similitude qui existe entre les vieux Rituels de Chevalerie et ceux de la Maçonnerie en ce qui concerne la ponctuation des engagements.

Sans exceptions, il sera dit :

« Ainsi que Dieu me soit en aide. »

Ou bien :

« Ainsi que le G.: A.: D.: L.: U.: me soit en aide, en ce qui concerne la Maçonnerie.

Ou bien encore :

« Ainsi que Dieu, très bon, très puissant, très grand, me soit en aide », en ce qui concerne la Chevalerie.

Ces qualificatifs de « Très Grands », « Très Puissants », seront aussi les noms attribués aux Présidents des Ateliers Supérieurs Maçonniques dans certains Rites comme le Rite Français Traditionnel de 1783-1786, ce qui laisse supposer que beaucoup de Rites du XVIIIème siècle ont puisé aux mêmes sources, positionnant le Président de l'Atelier « X » comme un délégué de la puissance divine, ou du moins d'une de Ses puissances manifestées.

En ce qui concerne le fond des deux serments précités, avec l'évolution de certains concepts, ils sont tout à fait correspondants quant aux valeurs profondes qui sont leurs bases respectives.

16 - Page 342, ligne 31:

Lors de la description de la Croix de l'Ordre:

« Cette croix est pointée de tous côtés pour vous apprendre et être en défense, toujours et partout pour la Foi et votre Salut, contre les attaques des ennemis visibles et invisibles.

« Chaque pointe est pommetée d'or, et les pommes d'or représentent les fruits du Saint-Esprit ... Elle est flanquée de quatre fleurs de Lys ... ».

Nous pouvons avoir deux lectures de ce passage. Une lecture superficielle qui nous ferait dire que ces « pommes d'or » sont des préfigurations des « grenades » que nous retrouvons dans les Temples Maçonniques...

Pourquoi pas ?

Mais rien n'est moins certain. Nous serions en face d'un symbole universel dans le Monde Judéo-Chrétien avant tout.

Cependant, les instructions par demandes et réponses au grade de Compagnon semblent vouloir créer un lien entre ces deux symboles, apparemment si éloignés :

« D (en parlant des colonnes) : Quel était leur ornement ?

« R : Elles soutenaient des globes sphériques ornés de Lys et de Grenades,

Dans cette réponse, il est clairement mis en évidence « des globes sphériques » distincts des grenades, et entourés de lys, ce qui ressemble bigrement à la description de la Croix de l'Ordre dans le Rituel de Saint-Lazare qui cite la présence de fleurs de lys.

De plus, ces « pommes d'or », ces « pommodori », ces grenades (?) sont les « fruits du Saint-Esprit », et qui a déjà vu une grenade comprendra que l'unité engendre le multiple, ce qui en théologie nous ramène inévitablement aux angélologies. Pour confirmer ce point, le Rituel de Saint-Lazare stipule bien que le Chevalier est censé se défendre contre les ennemis visibles et invisibles » (page 342, ligne 34).

Enfin, cette référence au Saint-Esprit, qui groupe en une unité l'ensemble des énergies manifestées, comme la grenade regroupe toutes ses graines en une unité, cette référence donc justifie la date des Grands Chapitres qui se doivent d'être tenus, comme nous l'avons déjà dit, le lundi de Pentecôte « au son de la cloche ».

Ainsi en est-il encore de nos jours.

17 - Page 344, ligne 1:

« Ce cordon est la livrée de l'Ordre qui vous avertira dans toutes les occasions les plus hasardeuses et les plus grands périls où vous aurez l'honneur de vous trouver pour le service de Dieu et la défense de la foi, que vous ne devez jamais lâcher pied, ni tourner le dos aux ennemis, ni abandonner vos Frères qui porteront cette même livrée, et que si une si honteuse lâcheté vous arrivait, vous en seriez privé avec infamie ».

Dès le grade d'Apprenti, lors de l'engagement, nous trouvons :

« ... Si je manque à cet engagement que je viens de contracter par ma libre volonté et ferme détermination, je consens d'être réputé homme sans foi, sans honneur et digne du mépris de tous mes Frères, déclarant que je persiste à vouloir être admis dans l'Ordre des Francs-Maçons et que j'en réitère la demande.

« Ainsi que Dieu me soit en aide ».

Après ces quelques comparaisons et superpositions, nous allons laisser le lecteur averti continuer son investigation par lui-même si le désir lui en prend. Il a tout le matériel nécessaire sous la main dans la seconde moitié du présent ouvrage.

Il est bien évident que nous aurions pu faire un livre entier sur ces surprenants parallélismes. Nous nous sommes contentés d'en extraire ce qui nous est apparu important, et nous ne prétendons surtout pas que nous avons dit l'essentiel, car certains détails nous sont apparus comme dignes de rester dans l'anonymat, compte tenu du fait que certaines phases rituelles se doivent d'être conservées dans des endroits sombres et en toute sécurité ... ils n'en sont pas moins évidents à celui qui sait lire.

Une trace socratique dans le Rite Écossais Rectifié



Mais avant de conclure, nous voulons aussi vous indiquer les traces d'un autre héritage que nous avons décelées dans le Rite Écossais Rectifié, qui n'a rien à voir avec la Chevalerie, et qui était tellement bien caché et coupé en tranches pour passer inaperçu, que nous ne pouvons résister à la tentation de vous le démontrer.

Il s'agit d'un héritage socratique par le « Connais toi toi-même et tu connaîtras la nature et les Dieux. »

Dans les Rituels, cette phrase issue de l'œuvre de Socrate est découpée en trois, et ces morceaux sont placés d'une part au grade de Compagnon, puis à celui de Maître, enfin aux deux niveaux du grade de Saint-André, et ce toujours à la même place au sein du Rituel, et répondant toujours à la même question qui est :

« Quel est te motif qui nous rassemble ? ».

Ainsi, au grade de Compagnon, il est répondu:

« Celui de chercher à nous connaître nous-mêmes », pour faire de nouveaux progrès dans la Franc-Maçonnerie ».

« V :. M.: : Comment pouvons-nous y parvenir ? »

« Surv.: : Avec un désir, du courage et de l'intelligence. »

« V :. M.: : Où sont tracées tes règles de nos devoirs ? »

« Surv.: : « Elles sont empreintes dans nos cœurs », la Raison nous en instruit, la Religion les perfectionne, et la Tempérance nous aide à nous y conformer. »

Au grade de Maître, il est répondu à la question du V :. M.: :

« V :. M.: : Comment pouvons-nous y parvenir ? »

« Surv.: : « Par l'étude approfondie de nous-mêmes » et de la nature, en détestant le vice et en pratiquant la vertu. »

Aux deux niveaux du grade de Saint-André, il est répondu à la question du V :. M.: :

« V :. M.: : Quel est le motif qui nous rassemble ? »

« Surv.: : C'est le désir de continuer l'ouvrage commencé et de le conduire à la perfection. »

Nous voyons toujours apparaître cette particulière homogénéité du Rite et la complémentarité de ses grades qui énoncent :

1 - Connais-toi toi-même.

2 - Connais-toi toi-même et la nature.

3 - Va jusqu'à la « perfection », ce qui dans ce 4ème grade est une option profondément déiste.

Ainsi l'homme, la nature et la divinité sont réunis dans ce message éducatif.

Cette petite diversion est importante car elle permet d'analyser le fond et la forme de l'élaboration de ce Rite si controversé par ignorance, ignorance que l'on peut identifier tout autant à l'extérieur qu'à l'intérieur de son enceinte.

En ce qui concerne la forme, nous comprenons mieux comment ces Rites du XVIIIème siècle se sont codifiés en absorbant divers héritages et en créant un certain « feuilleté » que seul l'étudiant attentif et persévérant pourra retrouver et utiliser comme guide en isolant les charnières qui existent entre les grades, par une profonde et totale vision d'ensemble qui se doit de transpercer les Rituels verticalement.

En ce qui concerne le fond, et s'il fallait chercher à quelle Chrétienté fait allusion le R.E.R. en affichant sa fidélité « au plus pur esprit du christianisme », il ne fait plus aucun doute, quant à nous, que cette Chrétienté pourrait être qualifiée de socratique, donc primitive et attentive aux héritages de ce que nous appelons improprement l'Antiquité.

Et qu'est-ce qu'une « Chrétienté socratique » ?

Quelles valeurs recouvre-t-elle ?

Est-ce une Chrétienté papiste et ecclésiastique ?

Est-ce une Chrétienté philosophique, mystique, monastique ?

Nous allons émettre devant ces questions un avis qui n'engage que nous et qui ne peut prétendre à la « vérité » fondamentale et absolue.

La Chrétienté du R.E.R. nous semble être le reflet de cette Chrétienté d'ouverture qui était caractéristique de ce Siècle des lumières. Ce Rite ayant absorbé l'héritage d'un Martinez de Pasqually, le gnostique, qui, s'il était né un siècle plus tôt aurait certainement fini sur un bûcher, ne peut prétendre à l'orthodoxie romaine.

Ramenant sa proposition initiatique sur le chemin de la connaissance de l'homme par et pour lui-même, le R.E.R., tout en gardant la trame Chrétienne caractéristique de son temps, met en évidence une démarche universelle de l'homme face à l'univers. À ce point précis, nous retrouvons la signification de ce qu'est un « Chevalier Maçon Élu Cohen de l'Univers ».

La notion d'« univers » n'étant pas ici à rapprocher du mot grec « Katholikos », sauf éventuellement dans son sens étymologique qui signifie « universel », mais certainement en aucun cas dans le sens de « Catholique Romain ».

Le type de Chrétienté qui nous semble apparaître serait un « feuilleté », encore une fois, des sensibilités du moment: un peu de Gallicanisme (qui s'oppose à Rome), un soupçon de Jansénisme qui battait son plein quatre-vingts ans plus tôt et qui marqua profondément le Monde Bénédictin qui s'engouffre dans la Maçonnerie dès les années 1750.

Une référence à la Réforme protestante qui dénigrerait la richesse et la puissance temporelle de l'édifice ecclésiastique ; un reflet de la pensée de la Compagnie de Jésus qui toujours a été une acceptation des autres Rites dits « païens » jusqu'à leur intégration, Compagnie qui, d'ailleurs, avait été obligée de quitter la France en 1770, non sans avoir marqué le mouvement Jacobite, une des bases des Rites Chevaleresques Maçonniques à travers leur présence assidue à la cour de Jacques II Stuart et dont les enfants avaient comme précepteurs quelques dignes représentants de ladite Compagnie.

Autant de sources de pensée qui se rapprochent du Monde Monastique et de ses traditions « mystiques et rituelistes », Monde Monastique qui affichait alors une grande liberté vis-à-vis de Rome et qui s'accommodait fort bien des héritages Chevaleresques ou Compagnonniques qu'il côtoyait d'une manière consanguine depuis le Xème siècle.

Ainsi s'expliquent « les conflits actuels autour de ce Rite, les conflits relationnels externes avec leurs obédiences, qui auraient parfois une nette tendance à l'assimiler à un groupe de réactionnaires Catholiques intégristes, donc dangereux ».

Les sensibilités internes divergentes, qui oscillent entre un Martinézisme flou et une Catholicité dure, tous ces points de friction sont avant tout dus à une ignorance évidente de la tradition de ce Rite et surtout de son contexte historique qui ne peut être projeté sans préavis dans cette fin de Xème siècle, sans une vision d'ensemble approfondie, assortie d'un esprit d'ouverture et de tolérance, et de l'acceptation du fait que si une tradition dure, c'est qu'elle transporte des valeurs intemporelles utiles à tous ceux qui cherchent les racines qui leur sont relatives, sociologiquement parlant.

Il faut ensuite reconnaître, sans états d'âme, que ces valeurs sont spécifiques à ce Rite.

Point n'est besoin de le confondre avec une Église, quelle qu'elle soit, pour en faire un satellite, point n'est besoin de se transformer en « Grand Mage » incantateur, point n'est besoin de fourbir des armes de Chevalier en attendant le déclenchement de la prochaine croisade et « bouter l'étranger hors de France ».

Non, tout ceci n'est que le reflet des malaises psychologiques engendrés par notre société actuelle et qui fait que certains cherchent des refuges et des abris dogmatiquement confortables.

Le R.E.R. « n'est pas confortable, se suffit à lui-même et n'a besoin de personne pour s'offrir une identité » et il nous semble que ce qui peut le mieux définir « son plus pur esprit du christianisme », c'est la notion de Chrétienté socratique et mystique que nous avons débusquée et qui propose un « voyage intérieur » tout en compensant cette activité infiniment et paradoxalement solitaire par une implication « Bienfaisante » dans la Cité.

Implication clairement inspirée des Grands Ordres demi-frères, comme celui de Saint-Lazare, laissant ainsi à d'autres un « Templarisme » stérile et non justifié historiquement parlant, qui ne parle que de rétablissement de « puissance » sur un fond de « Féodalité Médiévale ».

Dans l'édification du R.E.R., nous sommes en face, en fait, d'une tentative de retour à la Chrétienté primitive des origines, ce qui correspond bien à la référence qu'il fait à la règle de Saint-Bernard, règle qui est, avant tout autre chose un retour à l'esprit de la Règle de Saint-Benoît d'origine.

Le fait que Saint-Bernard ait aussi travaillé à la mise au point du code de la Milice du Christ n'aurait en fait rien à voir avec le R.E.R., et Willermoz se serait servi de cette confusion possible pour égayer les malheureux en quête de « Templarisme », mais éclairer aussi les vrais cherchant en quête d'une Chrétienté pure, non entachée par les agissements des édifices ecclésiastiques qui, à son époque, ne pouvaient afficher une blancheur sans reproches à ce niveau.

En conclusion de cet article quelque peu « technique » et en revenant sur notre sujet d'origine, nous aimerions élargir le débat sur la « naissance du grade de Maître » en Maçonnerie et son symbolisme profond en formant une hypothèse qui nous semble suffisamment solide pour paraître ici.

Nous savons que ce grade de Maître est tardif (1730) et que son origine anglaise est incertaine. En ses débuts, il semble être le reflet de la spécificité de la Maçonnerie continentale, même si plus tard il se généralisa même en Angleterre, par retour de courrier. En fait, au premier abord, ses origines sont confuses et le syncrétisme qu'il révèle n'est pas là pour nous aider.

Nous savons que la Maçonnerie anglaise tourne essentiellement, du moins dans ses débuts, sur l'héritage Compagnonnique des « Olds Charges » (Kilwinning, Dumfries, etc.) directement issu des Devoirs Compagnonniques du Moyen Âge.

Nous savons aussi que la spécificité de la Maçonnerie continentale va se révéler dans la mise en place des Rites Chevaleresques qui vont naître lentement sous les inspirations successives et originales de la cour de Jacques II Stuart, de ses régiments Écossais, du mouvement Jacobite et du « staff » de Jésuites qui imprégnait ce milieu, d'une part, et d'autre part sous les chants lyriques et préromantiques de monsieur de Ramsay, le Chevalier de Saint-Lazare, qui va marquer la Maçonnerie par son fameux discours de 1738 dans lequel nous défions quiconque de s'y retrouver quant aux références évoquées.

Mais nous avons aussi la tentative avortée du Baron De Hund de rétablir l'Ordre des Templiers dans le cadre de la Stricte Observance Templière Allemande. Tout ceci forme une « matière Chevaleresque » en quête d'identité qui marquera la Maçonnerie continentale.

Le sujet que nous venons de développer montre suffisamment que les structures régulières ancestrales de l'Ordre de Saint-Lazare permirent à Willermoz de sortir de l'ornière du « Templarisme » qui avait culbuté, et que ce dernier les utilisa pour éviter le piège de la « légitimité » qui avait coûté si cher au Baron De Hund.

En dehors de Saint-Lazare, il existait aussi une autre Chevalerie régulière en France de même nature et de même naissance, mais dont le lustre, à cette époque, était moindre. C'était la Chevalerie du Saint-Sépulcre dont l'ancienneté ne devait rien au premier, les deux Ordres étant souchés sur le même tronc du XIIème siècle.

Quel est le symbolisme profond qui réunit ces deux Ordres ?

Saint-Lazare et Saint-Sépulcre ?



e symbolisme de Saint-Lazare laisse supposer qu'un jour, l'homme est mort et qu'il fut ressuscité par le Christ pour une nouvelle vie.

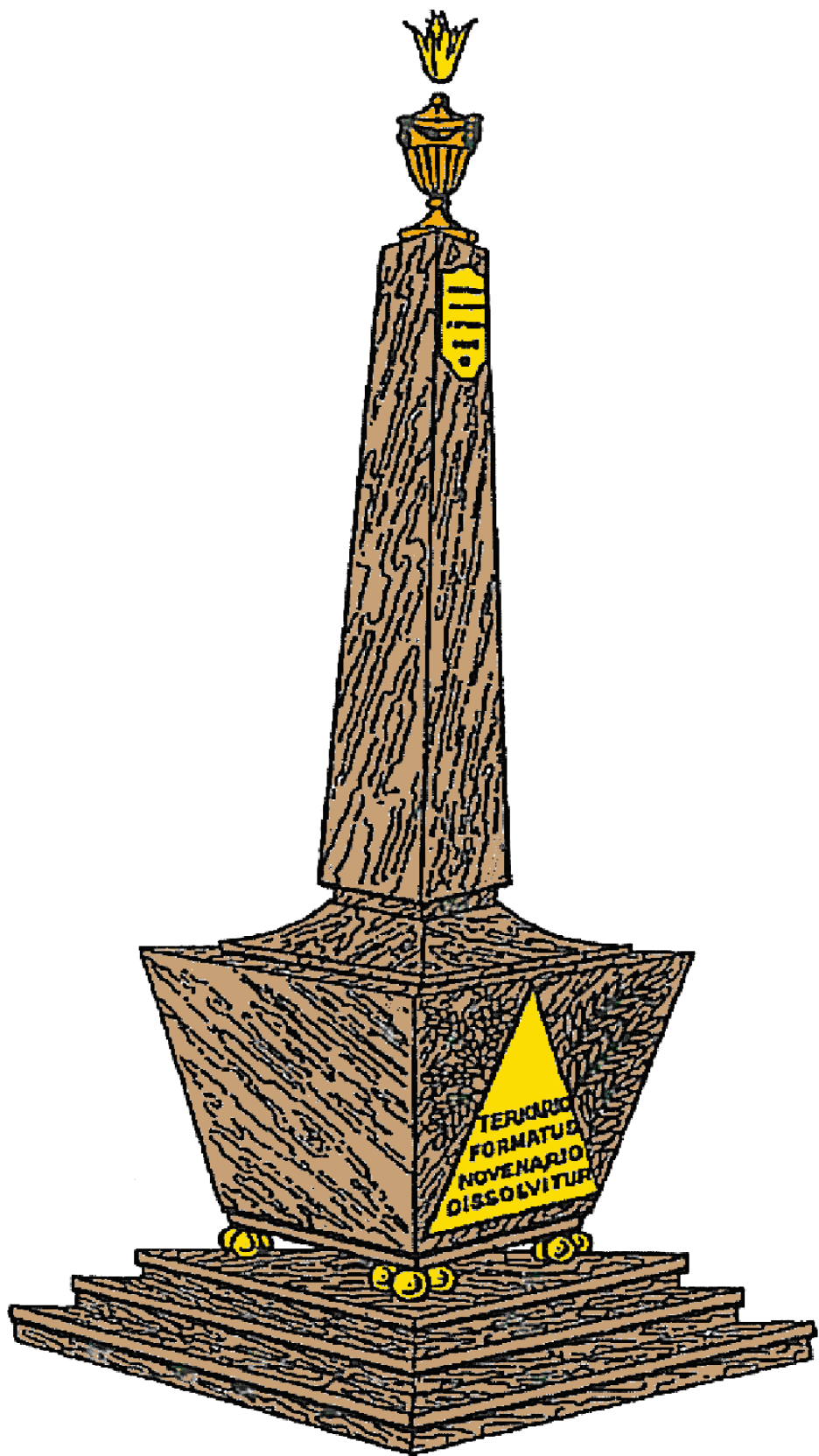
Il est passé par le Tombeau pour renaître.

Le symbolisme du Saint-Sépulcre, lui, se passe de commentaire, puisqu'il est le Tombeau même du Christ dans lequel il a vaincu la Mort (mythe ou réalité, ceci n'est pas une affirmation ni le fond du sujet débattu).

Les modèles Chevaleresques et réguliers de ces deux Chevaleries Royales et aristocratiques se rejoignaient infiniment sur ce point précis qui laissait supposer que le Chevalier devait « mourir » à son ancienne vie pour « renaître » dans ses nouvelles fonctions qu'il avait librement choisies, fonctions qu'il avait « cherchées », vers lesquelles il avait « persévéré » et qui le menaient à être prêt à « souffrir » la mort pour être fidèle à son engagement. (Ce sont des citations du Rituel de 1649, ci-joint.)

Le mythe de Hiram reprend précisément cette formulation archétypale de toutes les initiations, « mort et renaissance », en présentant ce dernier, Hiram, comme une « post-figuration » du Christ. Les aménagements de la scène sont typiquement Compagnonniques, mais leur origine est indiscernable. Nous avons affaire à une construction tardive qui fut codifiée de toutes pièces et qui enfouit un enseignement précis, assorti de son symbolisme, sous des vêtements qui ne peuvent que recueillir l'assentiment de tout le Monde, les partisans de l'héritage compagnonnique comme ceux de l'héritage Chevaleresque. La notion de Centre de l'Union était importante à cette époque qui voyait la Maçonnerie se diversifier et, à la limite, devenir anarchique.

C'est peut-être ainsi que la Maçonnerie continentale chercha sa spécificité sans pour autant renier les héritages précédents. Mais tout ceci n'est qu'une idée en l'air qui n'a comme mérite que celui d'exister.



XVII

LE MAUSOLÉE

Il est un autre symbole du R.E.R. au grade de Maître qui lui est tout aussi spécifique que le « bateau sans voiles et sans rames » : c'est le mausolée.

Il est ainsi représenté dans la rituelie :

« ... Un Mausolée sur une base triangulaire qui sera élevée de trois degrés. À chacun des angles (trois) du tombeau seront trois petites boules réunies ensemble, en couleur jaune, ce qui fera en tout neuf. Sur le tombeau qui sera surmonté d'une pyramide triangulaire, reposera une urne sépulcrale du haut de laquelle on verra s'élever une vapeur enflammée et détachée de l'ouverture de l'urne ... »

Un mausolée est un petit temple funéraire édifié à la gloire d'un disparu pour en commémorer le souvenir. Le mot est issu de la légende du Roi Mausole dont la femme, après sa mort accidentelle, lui fit ériger le plus beau des tombeaux pour que son souvenir perdure.

Dans le paléo-Christianisme et la Chrétienté Médiévale, le mausolée fut essentiellement une construction, grande ou petite, dans laquelle on gardait les reliques des Saints célèbres.

Son symbolisme laissait supposer la permanence de l'action bienfaitrice du disparu toujours présent sur le plan spirituel.

« Le mausolée met en évidence que la mort n'existe pas et qu'elle peut être vaincue par la foi ».

Cette technique du mausolée vient de Cappadoce, qui était le pays du Roi Mausole, qui était aussi le lieu d'implantation privilégié des chanoines hospitaliers du Ier millénaire.

Voici la description d'une crypte dédiée à Saint-Lazare de 1170, à Marseille, tirée de l'hagiographie bénédictine:

« À l'intérieur du mausolée, on voyait Lazare étendu sur son linceul sur la dalle du sépulcre et, autour de lui, des personnages évangéliques, Saint-André, Sainte-Marthe, Sainte-Madeleine ... »

Le mausolée Maçonique du Rite Rectifié nous paraît, lui aussi, avoir été inspiré de la légende de Lazare et unit, encore une fois, d'une manière étroite, sa spécificité à celle de l'Ordre de Saint-Lazare et relie encore une fois les légendes de Lazare et d'André.

Quel support traditionnel extraordinaire, alors que la mort d'Hiram est restituée pour qu'il puisse renaître, que de jumeler cet ensemble légendaire à la spiritualité profonde qui gîte dans la résurrection de Lazare qui, lui aussi, est passé par le tombeau pour renaître à une nouvelle vie et devenir un « nouvel homme ».

Il est d'ailleurs intéressant de noter dans les Rituels Maçonniques au grade de Maître, qu'après avoir retrouvé le corps de Hiram, il est dit :

« МАК-БЕНАК » : « la chair quitte les os ».

Cela correspond aux Évangiles qui insistent sur le fait que lorsque le Christ arrive au tombeau de Lazare, trois jours après sa mort, « le corps sentait déjà ».

Dans ce Rite Rectifié, le mausolée n'est pas que décoratif. Non seulement il ne peut être confondu avec la tombe de Hiram, sinon il y aurait un double emploi inutile et troublant, mais il se positionne au centre de l'initiation que le récipiendaire est censé recevoir. Quand on le met devant, il lui est dit:

« Mon Frère, considérez attentivement cet emblème, c'est l'Ordre qui vous le donne comme modèle. »

Des maximes latines l'accompagnent; « Deponit aliena, ascendit unus » et « Ternario formatur, novenario dissolvitur ». Autant de concepts qui tentent de faire comprendre l'universalité de la vie, que la mort n'existe pas et que le retour vers l'Unité doit être une Espérance constante s'appuyant sur la Foi et la Charité.

Il lui est d'ailleurs dit pour l'engager sur cette voie:

« Le mausolée placé à l'Occident vous a offert un spectacle plus consolant en vous apprenant à distinguer ce qui doit périr d'avec ce qui est indestructible, et les maximes que vous avez reçues dans vos voyages vous ont appris ce que doit faire celui qui a eu le bonheur de connaître et de sentir cette distinction. »

Pour ceux qui voudraient approfondir l'art funéraire Juif et paléo-Chrétien, nous leur conseillons de se procurer le « Cahier d'archéologie biblique », n°6, d'André Parrot, « Golgotha et Saint-Sépulcre », de 1955. Ils y trouveront toutes les données nécessaires pour étudier l'art funéraire de cette époque et les parallélismes que l'on peut en tirer quant aux diverses formes symboliques Maçonniques qui mettent en œuvre « la mort et la renaissance » (pierre cubique à pointe, mausolée, tombe à deux colonnes, etc.).



*ARMES DE CHEVALIER DE
MONSIEUR DE RAMSAY DE 1723.*

XVIII

L'ÉCOSSISME DU CHEVALIER DE SAINT-LAZARE MICHEL DE RAMSAY (1686 - 1743)

Les origines de Michel de Ramsay sont troubles et oscillent entre fils de boulanger et héritier d'une grande famille d'aristocrates écossaise. Son père était calviniste et sa mère Anglicane. Nous ne prendrons pas position sur ce point qui reste mineur.

Après des études de théologie et quelques voyages, il vit au contact de Fénelon, à Cambrai (1709 -1715), puis de la fameuse madame Guyon (1717) et du Duc de Sully (1725 -1728).

Dès le début de sa carrière publique, il s'oriente vers le préceptorat des enfants des grandes familles : les Weymiss (1709), Sassenage (1716-1723), Stuart (1724), Bouillon (1730).

Au cours de ces pérégrinations, ses options religieuses vont évoluer en passant de la pensée anabaptiste à la presbytérienne, de la catholicité au quiétisme.

Ses contacts avec les Stuart et les Bouillon semblent lui avoir donné son inspiration Chevaleresque Maçonnique, et il paraît avoir été initié vers les années 1730, mais personne ne sait exactement où, ni par qui. Promoteur d'un Rite que l'on nomme d' « Orient de Bouillon », il tente de mettre en place une Maçonnerie dite « Écossaise » reliant cette dernière aux premiers Ordres Chevaleresques et aux croisades. Son fameux discours de 1736 en est le développement dans sa deuxième partie.

Le « Rite de Ramsay », dit « de Bouillon », qui aurait fonctionné vers 1728 (?) se décompose ainsi: Apprenti, Compagnon, Maître, Maître Écossais, Novice et Chevalier du Temple, ou Templier. Cette structure permet une comparaison avec le Rite du Chapitre de Clermont.

Le « Grand Orient de Bouillon » aurait joué un grand rôle dans l'élaboration des grades écossais de la première moitié du XVIIIème siècle.

Les Ducs de Bouillon étant de grands défenseurs de la cause des Stuart, Ramsay, qui fut précepteur des enfants de ces deux illustres familles, ne put que se sentir inspiré par leurs causes communes.

Cet « Orient de Bouillon » aurait toujours fonctionné sous la Grande Maîtrise de Charles Godefroy de Bouillon en 1740, au sein d'une Loge « Saint-Charles de la Parfaite Harmonie ». Son fils, le Duc Godefroy Charles Henri prit la suite jusqu'en 1792. La haute noblesse y était présente: Rohan, Guéménée, Montbazou.

Le schéma Maçonnique et Chevaleresque dont Ramsay fut le promoteur est intéressant à plus d'un titre dans la présente étude, car nous y décelons une double inspiration, l'une cachant l'autre, qui sera caractéristique de la structure du Rite Écossais Rectifié.

D'une part, nous trouvons une inspiration historique à travers ses contacts avec la famille des Ducs de Bouillon qui créent une connexion directe avec les grands Ordres de Chevalerie du Moyen Âge, « Saint-Sépulcre » et « Saint-Lazare ».

D'autre part, nous trouvons une inspiration « Mythique et Templière » au travers de ses contacts avec les Stuart.

Son édifice Maçonnique sera un mélange des deux, la facette Templière masquant la facette historique et ses références aux Grands Ordres déjà constitués. Willermoz reprendra ce schéma, mais en s'écartant des références Templières qui avaient « capotées » au convent des Gaules de 1778.



XIX

PORTRAIT DE JOSEPH DE MAISTRE VU PAR LE VATICAN

(extraits du Grand Dictionnaire « Catholicisme »)

Joseph de Maistre est né à Chambéry, le 1^{er} avril 1753.

Aristocrate élevé par les Jésuites, il étudie le droit à Turin. Curieux et mystique, il entre dans la Maçonnerie et y milite pour un christianisme fédérateur pendant une quinzaine d'années.

Quand il s'en écartera, ce sera avec regret. Jusqu'en 1790, il se positionne avec des idées libérales et réformistes et s'en prend volontiers à l'Inquisition.

C'est à partir de 1790 - 1791 qu'il commence à critiquer la politique des Constituants. La Savoie envahie par les Français en 1792, il passe dans le Piémont, puis va à Lausanne d'où il publie des pamphlets anti-révolutionnaires.

Mais il voit toujours dans ces événements la main de la Providence qui utilise les hommes dans un plan qui les dépasse. Pour lui, la Divinité s'est révélée dans ces soubresauts sociaux et politiques.

En 1797, le Directoire le fait expulser de Lausanne. Il va à Venise, puis en Sardaigne. De là, il sera nommé diplomate à Saint-Petersburg en 1802 et se liera d'amitié avec le tsar.

Quand Alexandre I^{er} chasse les Jésuites de Russie, il demande son rappel et reprend un poste de ministre d'État en 1817. Apologiste de la papauté, il défend les idées de l'ultramontanisme et publie « Du Pape » (1819), ainsi que « De l'Église Gallicane » dans son rapport avec le Souverain Pontife (1821).

Il meurt le 26 février 1821. Ses autres œuvres seront éditées en 1821 pour « Les Soirées de Saint-Petersburg » et en 1836 pour son « Examen de la philosophie de Bacon ».

Pour résumer ses positions, Joseph de Maistre est réactionnaire et s'oppose aux doctrines révolutionnaires.

Il place la hiérarchie avant le dogme ; au rationalisme, il oppose la foi et le bon sens ; au Gallicanisme, il oppose des principes absolutistes et ultramontains et perçoit le Pape comme l'intermédiaire par excellence, et si ce dernier n'est pas un Saint-Pape.

« Il y a quand même des corps intermédiaires qui peuvent agir ».

Défenseur des valeurs traditionnelles et aristocratiques, il ne s'en oppose pas moins aux vues étroites des partisans de l'Ancien Régime. Il voit plus haut, il voit plus loin.

Français de tradition et de cœur, son caractère oscille entre la causticité et la sensibilité, entre le charme et les nuances, entre l'obstination et le caprice.

Mme Swetchine dira de lui:

« Il a été un grand semeur. »



LE MAÎTRE ÉCOSSAIS DE SAINT-ANDRÉ

En abordant la première partie de l'étude du 4ème degré du Rite Écossais Rectifié, nous nous sommes tout d'abord posé la question suivante :

Pourquoi Willermoz a-t-il utilisé Saint-André, et non pas un autre Saint, pour intituler son dernier grade ?

En effet, il aurait très facilement pu utiliser Saint-Jean, compte tenu du fait que nous retrouvons dans sa codification la Jérusalem céleste, l'Agneau triomphant, la colline de Sion, etc.

Alors, pourquoi Saint-André ?

Quelques données nous viennent à l'esprit facilement. Le R.E.R. étant Chrétien dans son essence, et Saint-André étant le symbole du passage de l'Ancienne Alliance, représentée par Jean le Baptiste dont il était un des Compagnons, vers la Nouvelle Alliance du Christ qu'il suivit sans hésitation, il est bien possible que Willermoz ait vu là un moyen d'appuyer sur la spécificité Chrétienne de son Rite.

Dans les Évangiles, André est un personnage très effacé et nous savons peu de choses sur lui, et pourtant son patronage va se répandre très vite dans tout l'Occident.

(Il est cité dans Matthieu, IV, 18 et X, 2 ; Marc, L, 29 ; III, 18 ; XIII, 3 ; Jean, I, 41 ; VI, 9 ; XII, 22 ; Actes, I, 13).

Nous savons cependant que, dès le XVIIème siècle, il existait un grade de Chevalier de Saint-André dans la Maçonnerie Écossaise qui coiffait l'ensemble de l'édifice rituel. On justifiait, à l'époque, cet état de fait en disant que les contrées Anglaises et Écossaises avaient été évangélisées par ce Saint, et qu'ainsi on en gardait la mémoire.

De plus, on disait de ce grade qu'on en trouvait l'origine dans l'histoire d'Écosse au moment où Robert Bruce, Roi d'Écosse, le 24 juin 1314, après avoir vaincu les troupes du Roi d'Angleterre, Édouard II, le gendre de Philippe le Bel, accorda aux Chevaliers Templiers qui s'étaient réfugiés sous sa protection, d'être incorporés aux « Chevaliers de Saint-André du Chardon », pour les remercier de leur bravoure.

Saint-André, pour honorer l'apôtre qui évangélisa la contrée, et le Chardon pour l'Écosse elle-même.

Or le vrai Saint-André, après avoir quitté la Judée, évangélisa en Afrique selon les Apocryphes et finit sa vie à Patras, en Grèce, jusqu'à son supplice présumé. Il y a là une contradiction historique qui nous sembla intéressante à élucider : que fait Saint-André dans l'extrême Occident alors qu'il n'a jamais été plus loin que la Grèce ?

Son culte se répand néanmoins en Grèce, bien sûr, mais aussi en Italie, à Chypre, en France, en Angleterre. Au Moyen Âge, il culmine. Même Godefroy de Bouillon l'invoquait dans un de ses cris de guerre: « Saint-Andreu de Patras ».

La maison de Bourgogne prend ce Saint comme protecteur sous prétexte que les racines de cette famille se souchaient en Scythie. Philippe le Bon créa ensuite l'Ordre de la Toison d'or sous la protection de la Vierge et Saint-André. Les soldats bourguignons eurent alors la croix de Saint-André sur leur uniforme et leur cri était: « Notre-Dame Bourgogne ! Monjoie Saint-Andrieu ! » À cette époque, trois Saints (ou archanges) se partageaient l'Europe : Saint-George était Anglais, Saint-Michel Français, et Saint-André Bourguignon.

L'iconographie de son supplice se détermine tardivement et la croix en X est retenue, ce qui n'était pas le cas jusqu'au XIIIème siècle.

Nous ne savons toujours pas pourquoi Saint-André prit une telle importance en Occident et pourquoi Willermoz le choisit comme nom de son 4ème grade. Nous ne pensons toujours pas que c'était pour commémorer le souvenir des corps d'armée Templiers, nous avons suffisamment insisté sur ce point.

Alors, nous allons retourner aux sources et chercher les étymologies des noms.

André est un nom qui vient du grec « Andrôs » qui donna « Andreas » en latin, « Alexis » et « Alex » en slave et « Andreas » en grec.

Mais il serait aussi la correspondance hellénisée de Eleazar (qui signifie « le bon », « le charitable »), nom qui se latinisa directement, avec le temps, en Lazare. En latin, Andreas et Lazare ne sont qu'un seul et même concept issu de cieux souches linguistiques différentes.

Même les hagiographes bénédictins se grattent la tête sur ce problème: André, l'apôtre, était-il Lazare, l'ami de Jésus, le seigneur de Béthanie ?

Sans ouvrir un dossier qui serait nécessairement énorme sur ce point, nous dirons que cela est possible, et appuierons sur le fait que « les légendes » de Lazare et d'André souvent se confondront et se rejoindront dans l'imaginaire populaire. C'est ce dernier point qui est le plus important, et nous y trouvons d'ailleurs « la clé » de notre problème.

« Mais d'où vient le symbolisme qui leur est attribué, la résurrection et la croix en X ? »

Il est certain que le point essentiel de la légende de Lazare est la résurrection. Dès le début de la Chrétienté, c'est le symbole du Phénix qui est attribué à ce rarissime événement. Nous retrouvons des citations de ce point précis dans les épîtres aux Corinthiens (XXV) de Clément de Rome qui est un des Pères apostoliques, le Phénix est définitivement l'emblème de la résurrection dès les débuts de l'iconographie Chrétienne, et il est souvent représenté reposant sur une croix enflammée en forme d'X.

Si la légende d'André en France est floue, il n'en est pas de même de celle de Lazare, et c'est à partir du XIème et du XIIème siècle que nous la voyons surgir dans les sacramentaires de deux régions, principalement la région de Marseille, en Provence, et la région de Bourgogne en deux points, Autun et Avallon.

Elles s'affronteront d'ailleurs dans un combat épique sur l'authenticité des reliques qui étaient en leur possession, même Louis XI tentera d'y mettre bon Ordre.

Mais il est important aussi de revenir sur les données orientales du culte voué à Saint-Lazare.

La localisation de Béthanie n'a jamais été contestée, le tombeau de Lazare est parmi les souvenirs évangéliques un des mieux assurés, c'est ce qui en fait la valeur traditionnelle.

Dès 333, le pèlerin de Bordeaux signale « la villa qui est appelée Béthanie. Il y a là une crypte où Lazare, que le Seigneur ressuscita, fut déposé. »

Un monastère se groupa autour de l'église de Béthanie vers le VIIIème siècle qui, ultérieurement, fut attribuée au Chapitre du Saint-Sépulcre. En 1143 - 1144, une communauté de Bénédictines s'y installa. Une église fut bâtie sur le tombeau et une autre sur l'emplacement de la maison de Marthe et de Marie. Cette communauté dut se retirer après la perte de Jérusalem en 1187.

Au XVIIème siècle, les Franciscains obtinrent d'y revenir, et creusèrent un escalier de vingt-quatre marches pour rejoindre la crypte (voir les Rituels du Rite Français Traditionnel 1801 au grade d'Écossais).

Nous comprenons mieux maintenant l'extrême imprégnation de cette légende au sein de la Chevalerie Médiévale et les valeurs mystiques qu'elle dégagait. Cette empreinte restera indélébile et se transmettra à travers les siècles sous des formes diverses, religieuses, alchimiques, initiatiques.

« Saint-Lazare est l'archétype du « sas » qui permet d'aller et venir du Monde matériel au Monde des énergies manifestées menant à la divinité ».

Quant à la légende d'André, elle est considérée comme apocryphe et ne fait donc pas partie des écrits canoniques. Cependant, après l'avoir parcourue, nous retiendrons qu'André est un « ressusciteur » et que pas moins de cinquante personnes profitent de ses dons.

Il est aussi très souvent sur la mer et sa barque « ne semble pas avoir besoin de rames, de gouvernail ou de voiles ». La Providence le guide et veille sur lui miraculeusement. Ces détails, qu'il faut laisser à leur place, créent néanmoins un certain parallélisme entre la légende de Saint-Lazare, le ressuscité, qui parvient sur « un bateau sans voile et sans rames » sur les plages de Marseille et celle de Saint-André. Il y a comme une consanguinité entre ces deux légendes.

Sur la base de ce canevas qui était connu au XVII^{ème} siècle des gens cultivés, et tout particulièrement du Monde Benedictin, nous allons voir notre codificateur de Rite, Willermoz, revenir sur les traces de cette transmission traditionnelle.

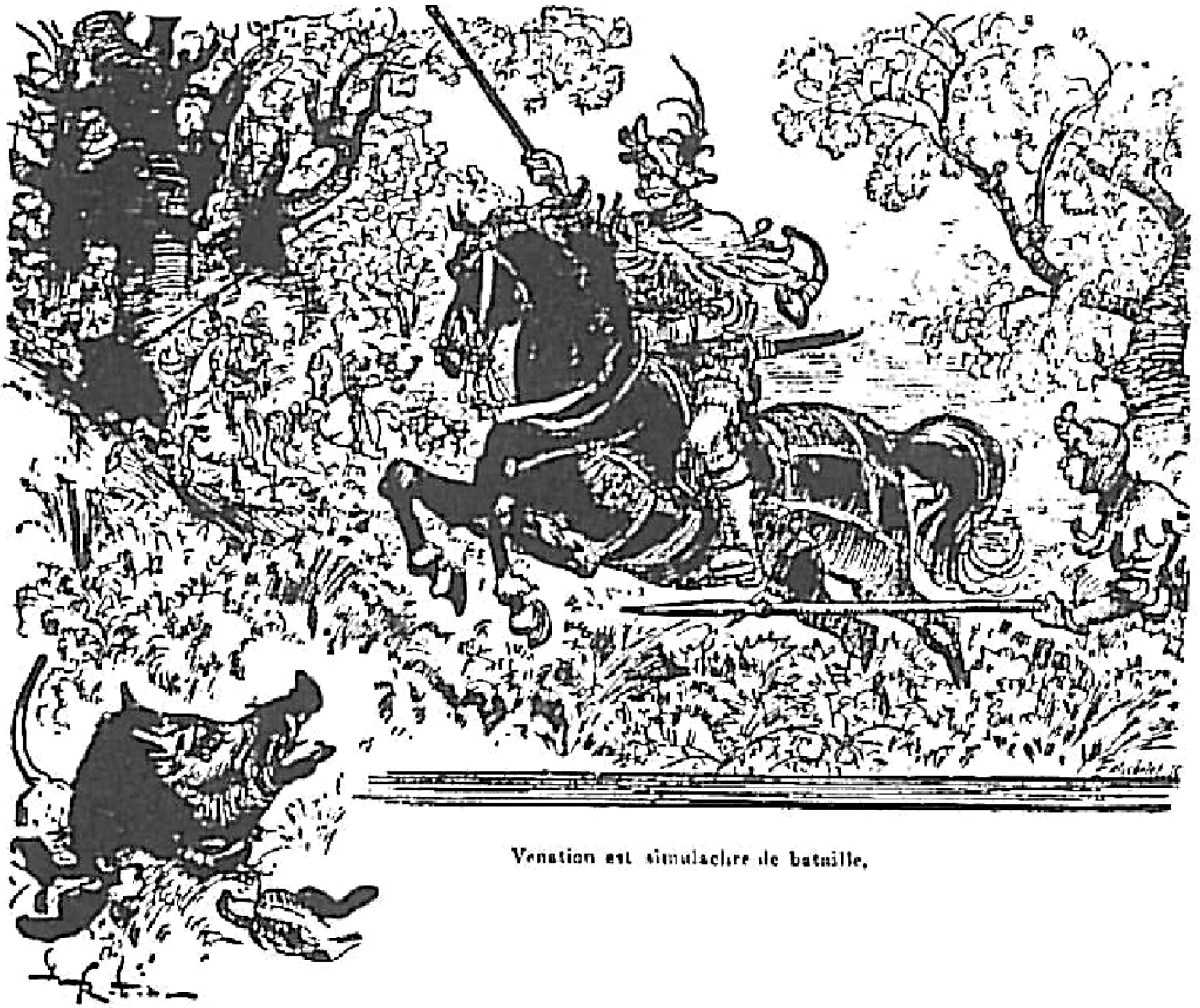
Voulant sans aucun doute éviter encore la référence Templière, sans pour autant se braquer contre ceux qui y croyaient, le fait de prendre Saint-André comme figure de son 4^{ème} grade respecte sa fidélité à la trame des trois premiers grades qui avait été largement inspirée des règles, statuts et Rituels de l'Ordre de Saint-Lazare avant la Révolution.

Mais comme politiquement, sous l'Empire, cette référence était plutôt mal vue, car elle était aristocratique et légitimiste, André se présente à lui comme un élément fédérateur lui permettant, d'une part de balayer large comme il l'avait toujours fait, et d'autre part de rester fidèle à sa première inspiration sans en faire pour autant un symbole réactionnaire.

La voie Chevaleresque et la voie Cohen continuaient ainsi à s'épouser harmonieusement dans une définition nouvelle qui ne reniait pas ses racines et qui avait su s'adapter aux nouvelles conditions sociales et politiques.

Dans le « Maître de Saint-André » de Willermoz, on peut tout aussi bien lire « Chevalier de Saint-André du Chardon d'Écosse » que « Chevalier de Saint-Lazare », et nous pensons que c'est la deuxième lecture qu'il faut retenir pour isoler la réelle motivation de Willermoz.

En effet, comme nous le verrons dans la conclusion de cette étude, toute relation du grade de « Maître de Saint-André » de Willermoz avec les grades du Baron Tschoudy de 1665, et « l'Écossais de Saint-André d'Écosse », ou avec l'« Ordre de Saint-André du Chardon » de Robert Bruce, relève de la pure fantaisie, et aucune trame historique ne pourrait la confirmer, et même la laisser supposer par un mince indice.



Venation est simulachre de bataille.

XVIII

LES RÉFÉRENCES À L'ORDRE DE SAINT-HUBERT ET AU DUC D'AUMONT

Lors de ce travail d'approche qui consiste essentiellement en un essai de cerner les sources traditionnelles que Willermoz et Joseph de Maistre utilisèrent pour codifier le Rite Écossais Rectifié, nous avons été gênés par un autre détail qui a son importance.

Nous ne pensons dévoiler un grand secret, qui est en vente libre dans toutes les bonnes librairies, en révélant que ce qui nous intrigua le plus était le fait qu'entre les années 1803-1805, lors de la cristallisation définitive du 4ème degré, celui de « Maître de Saint-André », le mot du grade fut « NOTUMA », qui est un anagramme de « Aumont ».

Dans le discours de réception, il est ensuite laissé fortement supposé que la famille d'Aumont fut la fidèle préservatrice des héritages Templiers après leur destruction, qu'elle conserva la tradition originelle jusqu'en Écosse, et que cette dernière parvint en France lors de l'exil de Jacques II Stuart à la fin du XVIIème siècle, Roi déposé qui installa ses quartiers à Saint-Germain en Laye et fit camper ses régiments dans la forêt de la même ville en un site qui prit dès lors le nom de « Camp des Loges » (Rituel du Grand Prieuré indépendant des Gaules).

Cela ne collait pas du tout avec la thèse que nous avons développée et qui affirme, après que Willermoz l'ait fait lui-même, ainsi que Joseph de Maistre, que la filiation Templière était abandonnée en ce qui concerne le R.E.R., et ce dès 1782.

Cela semble être un retour en arrière et une contradiction énorme dans le dernier grade Maçonnique de ce régime si homogène jusqu'à présent.

D'ailleurs, dans les lettres que Joseph de Maistre envoya au Duc de Brunswick dès 1782 en lui présentant le projet du Régime Écossais Rectifié, il disait haut et fort à propos de l'héritage Templier:

« Il n'existe peut-être pas de Maçon un peu capable de réflexion qui ne se soit demandé, une heure après sa réception :

« Quelle est l'origine de tout ce que je vois ? »

« D'où viennent ces cérémonies étranges ? »

« Quelle est l'origine de ces mystères qui ne recouvrent rien, de ces types qui ne représentent rien ? ... » ».

« Ces questions sont très naturelles, très sensées. Malheureusement, on ne voit pas que l'histoire, ni même la tradition orale, ait daigné répondre. Notre origine est toujours couverte d'épaisses ténèbres et tous les efforts des frères bien attentionnés ont été jusqu'à présent à peu près inutiles.

« Depuis quelques années, on a tâché de nous montrer sous l'enveloppe des allégories Maçonniques les vicissitudes de l'Ordre des Templiers.

« A cet égard, il est bon de rappeler un axiome qui paraît incontestable en fait de type et d'allégories, c'est « que le type qui représente plusieurs choses ne représente rien ».

« Et si nos cérémonies sont vraiment l'emblème des vicissitudes des Templiers, il ne nous reste que le regret d'avoir été Maçon, car nous aurions employé dans notre cas notre temps et nos facultés d'une manière bien peu philosophique ...

« « Et pour trancher le mot, qu'importe à l'univers la destruction de l'Ordre des Templiers ? Le fanatisme les créa, l'avarice les abolit ... »

« Mais il n'est pas impossible que des crimes réels de la part des Templiers aient fourni des prétextes plausibles à l'avidité de Philippe le Bel ...

« Mais que, dans le XVIIIème siècle, il existe une société qui ait pour but principal de célébrer les malheurs d'une de ces fraternités guerrières et qui s'honore de tenir à elle par une filiation plus que suspecte, c'est ce qui peut sembler un peu singulier ...

« Il est certain que les mœurs des Templiers étaient mauvaises ; et peut-être ne faut-il pas d'autres preuves de l'opinion publique à leur égard qu'une expression proverbiale qu'après plus de quatre siècles nous retrouvons encore dans la langue française « boire et jurer comme un Templier »...

« « Il semble donc que tout nous invite à faire divorce complet avec l'Ordre des Templiers. » »

Si tant est que ces positions soient justifiées, elles ont quand même le mérite d'être claires, nettes et précises, suffisamment pour montrer avec certitude qu'aucune référence Templière ne se trouve dans le R.E.R. qui semble prendre dès le départ le contre-pied exact de la S.O.T. du pauvre Baron De Hund qui paya de sa fortune et de sa crédibilité son incrédulité.

Pour appuyer les positions de Joseph de Maistre, voici un extrait des résolutions adoptées au convent de Wilhemsbad de 1782 (Dictionnaire de la Franc-Maçonnerie de Daniel Ligou, pages 286-287) :

« En conséquence, nous déclarons que nous renonçons à un système dangereux (Templarisme) dans ses conséquences et propre à donner de l'inquiétude aux gouvernements.

« Et que si jamais quelque Chapitre ou quelque Frère formait le projet de restaurer cet Ordre, nous le désavouerions comme contraire à la première loi du Maçon qui lui ordonne de respecter l'autorité souveraine ...

« Nous avons dressé un acte souscrit par nous tous et au nom de nos commettants, par lequel nous consacrons cette détermination sage et protestons au nom de tout l'Ordre des Francs-Maçons Réunis et Rectifiés devant Dieu et nos Frères, que l'unique but de notre association est de rendre chacun de ses membres meilleur et plus utile à l'humanité par l'amour et l'étude de la vérité, l'attachement le plus sincère aux dogmes, devoirs et pratiques de notre Sainte religion Chrétienne, par une bienfaisance active, éclairée et universelle dans le sens le plus étendu et par notre soumission aux lois de nos patries respectives. »

Suit un court paragraphe sur une filiation légendaire Templière et symbolique qui semble être là pour consoler les déçus et faire en sorte qu'ils ne quittent pas le Régime Rectifié.

Alors, ce mot du grade « NOTUMA », l'anagramme de « AUMONT », quelle est sa signification réelle puisque que nous savons avec certitude que Willermoz ne peut, ni ne veut, en aucun cas faire référence à cette fumeuse filiation Templière qui aurait transité par une famille du même nom ?

Que veut-il dire dans ce 4ème et dernier grade du Rite qu'il codifia personnellement, même tardivement, alors qu'il avait déjà 74 ans ?

Vers quoi dirige-t-il les futurs Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte qui abordent ce grade ?

Quelle est la nature de cet indice qu'il laisse à ceux qui cherchent pour qu'ils trouvent ?

Afin de tenter de résoudre cette petite énigme historique, qui n'en reste pas moins fondamentale en ce qui concerne l'impulsion qui fut donnée au R.E.R. après la Révolution, il est nécessaire de revenir sur l'Ordre de Saint-Lazare et avoir une vision de ce qu'il en restait pendant ladite période post-révolutionnaire.

Il s'en était passé des choses en fait, des choses qui avaient bouleversé l'échiquier des références de nos codificateurs.

Après la fuite de Varenne de Louis XVI et de sa famille, sous l'escorte de certains Chevaliers de Saint-Lazare qui continuaient leur mission de protection de la personne physique du Roi, ledit Ordre perdit la totalité de ses privilèges et de ses biens et sa Croix fut interdite. Dès lors, certains membres de l'Ordre s'expatrièrent pour rejoindre les autres princes d'Europe ou se fondirent dans des maquis de résistance royalistes.

Après la mort du dernier Grand Maître Louis XVI, le 21 janvier 1793, et la disparition mystérieuse de son fils, Louis XVII, le Grand Maître sera Louis XVIII, mais l'Ordre était en pleine déconfiture.

Quelques rescapés rejoignirent les armées royalistes de Bretagne et d'Anjou et furent décimés.

En 1799, lors de la campagne d'Égypte, Bonaparte sacrifia quelques rescapés lors du siège d'Acre qui fut un échec pour les Chevaliers.

On retrouve quelques traces de leur présence à la cour du tsar Paul Ier qui les protégea (Joseph de Maistre était alors parmi eux), ainsi que l'Ordre de Malte, mais son successeur, Alexandre Ier, dont l'engouement Chevaleresque laissait à désirer, fit en sorte que tout se dissolève avec le temps.

Bref, en 1805, Saint-Lazare n'existait plus, ou n'avait plus les moyens de faire savoir le contraire, ce qui était gênant en soi pour Willermoz qui aurait bien aimé continuer son jeu de « vases communicants » entre la « Maçonnerie » et les « Ordres institutionnels de Chevalerie ».

La légitimité n'était plus au rendez-vous.

Les autres Ordres militaires et hospitaliers aussi avaient disparu, les milliers de moines présents en Maçonnerie entre 1750 et 1790, n'étaient plus là eux non plus avec toutes leurs connaissances, puisque leurs Ordres religieux avaient été interdits sur le territoire de France en 1790, les forçant ainsi à s'expatrier ou à se défroquer.

De même, les Jésuites avaient aussi quitté la France en 1770... Bref, c'était le vide le plus total et il fallait quand même s'accrocher à une structure traditionnelle irréprochable pour finir la codification du dernier grade du R.E.R. Willermoz y tenait essentiellement.

Au contact avec Joseph de Maistre, même si leurs relations s'espacèrent vers les années 1796, il était bien placé pour connaître avec tristesse les désillusions de son Ordre de référence et avait donc un problème à résoudre.

Nous avons vu que, pour se sortir de la référence Templière avant la Révolution, avec de Maistre qui l'inspira fortement, il utilisa la structure d'un Ordre existant et reconnu, celui de Saint-Lazare, pour assurer à son Rite naissant une structure irréprochable qui ne pouvait que plaire au pouvoir en place et à l'Église et qui lui permettait d'éviter les contradictions quant à la « nature » des Rituels employés.

Quelle trame régulière pouvait-il donc utiliser pour solidifier les Rituels du 4ème degré qu'il était en train de rédiger, alors que son Ordre de référence, non seulement ne correspondait plus aux vues de l'État, mais aussi n'existait plus, purement et simplement ?

La référence à Saint-Lazare n'allait-elle pas finir par ressembler à ce qu'il critiquait de l'Ordre des Templiers quelques années plus tôt ?

La loyauté à la Couronne n'était plus à la mode et représentait l'ennemi de la Nation, autant au niveau social que militaire, sans compter que la Révolution avait quand même modifié la pensée populaire.

« Comment projeter l'héritage Cohen et l'esprit de Chevalerie mariés ensemble sur ce nouvel échiquier ? »

Il fallait trouver un protecteur qui épouserait toutes ces thèses, surtout que les membres du R.E.R. avaient été, eux aussi, largement étrillés par la même Révolution et que le contingent restant était bien maigre. Il fallait relancer la machine et terminer ce qui avait été commencé avant cette dure période. (Quand nous disons « dure », c'est qu'elle le fut pour tout le monde, particulièrement pour les populations qui frémissaient devant les délations arbitraires menant directement à l'échafaud sous la Terreur, sans compter les épurations politiques successives, les famines et les épidémies qui les touchaient en tout premier lieu.)

Dans ces années 1800 -1810, un espoir naquit. Un homme de première importance tentait dans ces mêmes années de protéger et de relever l'idéal Chevaleresque, ainsi que ses structures antiques et traditionnelles.

Bien sûr, il était hors de question de reprendre les appellations des Ordres Royalistes, il fallait en créer d'autres de toutes pièces, mais avec la même structure régulière et les mêmes cérémonies. Cet homme s'appelait le « Duc d'Aumont » qui, lui, était bien vivant à cette époque.

Le gouvernement de Napoléon bloqua toutes ces tentatives pendant des années et ne garda que ses propres créations dont l'essentielle fut la « Légion d'Honneur » avec ses grades de « Chevalier » et de « Commandeur ». En effet, l'Empereur voyait d'un mauvais œil, en termes de police, la restructuration des « Chevaleries d'Aristocrates dont les sentiments Royalistes et légitimistes demeuraient ».

Elles pouvaient redevenir des groupes armés et organisés dont il ne pouvait s'assurer de la fidélité en cas de troubles sociaux.

Mais il est sensible que des propositions étaient prêtes à surgir dès 1800, et même avant, à la première occasion, ce qui fut le cas en 1816. Jusqu'à cette date, les trames Chevaleresques restèrent dans la clandestinité, mais n'en étaient pas moins existantes.

L'« Ordre de Saint-Hubert » fut le premier Ordre militaire et Bienfaisant à se remettre en place avec la reconnaissance du Roi. M. Jean-Baptiste Bercaire de la Morre fut le premier Grand Maître par intérim, et le 17 avril de la même année, M. le Duc d'Aumont, pair de France et premier gentilhomme de la Chambre du Roi, fut élu Grand Maître définitif.

La date historique de la renaissance de cet Ordre de Chevalerie ne tient qu'au contexte politique du moment. Il était prêt depuis des années, et cela se savait dans les milieux qui désiraient le retour de ces valeurs ancestrales.

Le Duc d'Aumont était l'homme de la situation et tout reposait sur sa personne, son importance et l'aspect irréprochable de sa lignée en ce qui concerne ce sujet précis.

Après quelques contacts, dans les années 1800 -1805, avec ces « porteurs d'espoir », Willermoz, qui naviguait allègrement dans tous les milieux élevés de la société de par ses activités Maçonniques et relations politiques en tant que Conseiller régional, vérifie l'orientation de leurs projets et le fait qu'ils se remettent dans l'axe fondamental des Chevaleries d'origine et décide, puisque Saint-Lazare n'est plus là pour servir de modèle, de reporter son schéma constructeur sur ce potentiel à venir dont il ne doute pas un instant

Il codifie son 4ème degré et continue de donner comme mot du grade NOTUMA qui signifie toujours AUMONT, mais dans son esprit, ce n'est pas le même que celui de la maigre légende Templière. Il s'agit en fait d'une référence à un contemporain, très important, un noble qui s'est engagé dans cette époque contrariée à faire renaître la Chevalerie dans ses concepts traditionnels et fondamentaux.

Willermoz prend un risque, car en 1805, rien n'est encore fait, les germes sont potentiels, c'est sûr, mais avait-il le choix ?

Il a eu raison, car l'« Ordre de Saint-Hubert renaîtra dix ans plus tard » dès que l'Empire ne sera plus là pour l'empêcher d'exister, et ce dernier reprendra fondamentalement les valeurs de l'Ordre de Saint-Lazare du XVIIIème siècle, comme s'il avait voulu tenir sa place, ou en prolonger les valeurs fondamentales.

Voici quelques extraits des Règles et Statuts du 17 avril 1816 de cet Ordre de Saint-Hubert, trop méconnu du XXème siècle, qui démontrent la continuité des valeurs traditionnelles et hospitalières des Ordres pré-révolutionnaires.

CHAPITRE I

Article 1

L'Ordre de Saint-Hubert est institué pour l'exercice de la « Bienfaisance » et la pratique des « Vertus » sociales. Les devoirs des membres qui le composent sont de « secourir les infortunés », de défendre la cause de la « Religion » et les intérêts du « Souverain légitime ».

Article 2

L'Ordre doit toujours être placé sous la protection du « Souverain » qui prend le titre de Chef Suprême et Protecteur.

Article 3

Il y a un Grand Maître, élu par le Grand Conseil Chapitral, et agréé en cette qualité par le Souverain Suivent des articles de gestion interne.

CHAPITRE II

Des décorations de l'Ordre. On y retrouve le vert et le rouge de la Croix de Saint-Lazare.

CHAPITRE III

Article 1

Les demandes d'admission dans l'Ordre sont adressées au Grand Maître directement.

Article 2

Le Grand Maître renvoie la demande au Commissaire général qui donne connaissance des statuts, règlement et condition au candidat. Si ce dernier peut s'y conformer, le Commissaire général fait un rapport au Grand Maître d'après lequel il désigne trois membres du Conseil Chapitral pour procéder à l'examen et à la vérification des titres du récipiendaire.

Article 3

Cette commission dresse un rapport exact et détaillé, et en donne lecture au prochain Chapitre.

Article 4

Le nombre des Chevaliers n'est pas limité..... Suivent des articles de gestion interne. (Ce qui aurait plu à de Maistre, et à d'autres.)

CHAPITRE IV

Article 1 : Les Chevaliers prêtent serment entre les mains du Grand Maître, à genoux devant lui, les deux mains sur les Évangiles tenus par le Chancelier. Ils le prononcent en ces termes:

« Je jure devant Dieu et entre vos mains, de vivre et mourir dans le sein de l'Église Catholique, apostolique et romaine, d'être bon et loyal sujet, fidèle au Roi et de prendre les armes, sous votre commandement, toutes les fois que l'ordonnera le Roi, notre auguste Souverain. ».

Article 2 : Remise de la croix.

Article 3 : Serment des Officiers identique à celui de l'Article 1.

Article 4 : Les Chevaliers se doivent entre toute faveur, assistance et secours possible... Suivent des articles de gestion interne.

« Nous Louis-Marie-Céleste, Duc d'Aumont, pair de France, premier gentilhomme de la Chambre du Roi, lieutenant général de ses armées, commandant de la XIV^{ème} division militaire, etc. Grand Maître de l'Ordre de Saint-Hubert. Sur le rapport et d'après la délibération du Conseil Chapitral.

« Avons adopté, approuvé et confirmé les présents statuts, et décidé qu'ils seraient observés avec la plus scrupuleuse exactitude, sans qu'aucune dérogation ne puisse y être faite, sauf les changements, innovations et exceptions que nous jugerions nécessaires au bien et à l'intérêt général de l'Ordre. À cette fin, aux présents, signés de notre main, avons fait apposer le scel de nos armes, ce 17 avril 1816.

« Le Duc d'Aumont. »

Comme nous le voyons aisément, l'essentiel de la trame des Ordres pré-révolutionnaires est conservée et remis en action dans les résurgences Chevaleresques qui purent avoir lieu après la chute de l'Empire.

C'est ainsi que les valeurs référentielles du R.E.R. glissèrent vers celles de ces nouvelles Chevaleries et le nom du grade NOTUM-AUMONT s'expliquerait alors avec une meilleure cohérence, mettant en évidence une simplicité d'action et l'opportunisme de Willermoz qui put ainsi finir la codification de son Rite en utilisant le même « truc » que celui qu'il avait utilisé avant la Révolution.

Le fait qu'il garda cette fumeuse histoire d'héritage Templier qui aurait transité dans les îles d'Écosse, thème qu'il exérait totalement et profondément depuis 1778 (chute du Baron de Hund), laisse supposer que c'était pour égarer les curieux et garder dans l'ombre sa technique de codification qui ne consistait en fait qu'en une copie d'éléments qui lui étaient contemporains, et rien d'autre.

De plus, il n'est pas dit que le Duc d'Aumont ait apprécié beaucoup d'être officiellement la référence d'un Rite Maçonnique, au regard de sa position sociale d'aristocrate et pair de France, futur premier gentilhomme de la Chambre du Roi.

Les confusions possibles entre l'Aumont mythique et ce Duc d'Aumont en chair et en os, aidèrent sans aucun doute Willermoz à afficher quand même sa référence, tout en égarant tous les « Templiers » pré-romantiques en quête d'une filiation qui n'existe pas sans les exclure pour autant de son système.



XXII

LES CHEVALIERS BIENFAISANTS DE LA CITÉ SAINTE ET LEURS RITUELS

En abordant légèrement cette strate du Rite Rectifié, nous nous mettons à même de réaliser le but et le cheminement du Rite, puisque ce niveau est, théoriquement, l'état ultime du « cursus » que Willermoz a mis en place.

Mais c'est aussi à cet endroit que nous allons pouvoir considérer les transformations fondamentales que le Rite va subir en Suisse au cours du XIXème siècle.

Pour mettre en évidence cet écart, nous nous sommes procuré deux types de Rituels d'adoubement des Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte:

1°- Des Rituels manuscrits d'avant la Révolution, qui semblent être écrits par cette même personne qui fut le copiste de Willermoz en 1782. Cependant, nous les daterions des années 1792 - 1793.

2°- Les Rituels du Grand Prieuré (indépendant) des Gaules, fondé par Camille Savoie en 1935, et qui reprennent la nouvelle formulation du Rite selon les vues du Prieuré d'Helvétie.

« Ces Rituels n'ont rien de secret et sont accessibles à tous les chercheurs. »

En première lecture, ce qui saute aux yeux, c'est qu'ils n'ont rien de commun, ni dans leur structure, ni dans le symbolisme qu'ils évoquent, ni dans la trame traditionnelle qui est censée les sous-tendre.

Il nous faut accepter le fait qu'une modification fondamentale a été apportée et qu'une nouvelle impulsion ou orientation leur a été donnée.

Nous commencerons donc par mettre en évidence ce point.

1° - La décoration du Chapitre

e Manuscrit :

« La tenture du Chapitre est rouge, ou blanche avec des croix rouges. Au fond, sous un dais, le Préfet, et derrière lui les armes de la Préfecture »

Le Prieuré (indépendant) des Gaules :

« Les parois sont tapissées d'étoffe rouge, avec aux deux tiers de la hauteur une bande horizontale blanche sur laquelle sont alignées de grandes croix Templières rouges »

« Le fauteuil du Préfet est drapé d'étoffe rouge avec, sur le dossier, une bande verticale blanche portant en son milieu une croix Templière rouge..... »

Dans le Rituel d'origine, aucune référence n'est faite à une croix Templière quelconque, alors que nous les voyons fleurir à profusion dans le deuxième.

2° - La croix

e Manuscrit :

« La croix est en émail, ou en pierre rouge, à côtés d'or ayant au centre un écusson blanc qui marque la classe à laquelle on appartient »

Au revers de la croix, les lettres initiales de la devise de la Province, dans chacun des quatre angles une fleur de lys d'or

« Il y a la grande et la petite croix, la grande a deux pouces de diamètre, ses branches ont huit lignes de largeur à l'extrémité et quatre lignes à la parue qui touche l'écusson, lequel a six lignes de diamètre »

« Elle est portée par les membres capitulaires..... »

« La petite a un pouce de diamètre..... »

« Elle est portée par les Chevaliers »

Le Prieuré (indépendant) des Gaules :

« A cette écharpe doit être suspendue la médaille de Saint-André pour rappeler que ce Saint-Ordre fut le refuge des Chevaliers »

Trouver une ressemblance entre ces deux croix est impossible. Le Rite suisse retombe dans deux erreurs historiques reconnues et non discutées : la filiation Templière, d'une part, et son rattachement à la Chevalerie de Robert Bruce, ou aux grades écossais du Baron Tschoudy d'autre part.

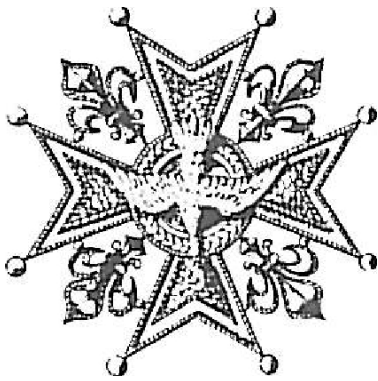
Par contre, la description qui est faite de la croix dans le manuscrit, avec ses quatre fleurs de lys, reprend le schéma de la croix de Saint-Lazare qui est d'ailleurs annoncé dans les instructions par demandes et réponses au grade de Compagnon (toujours d'actualité), comme nous l'avons déjà dit. Cette présentation des choses est infiniment plus cohérente et est soulignée par le fait qu'il y a deux tailles de croix qui hiérarchisent leurs possesseurs, comme dans l'Ordre royal de référence.

Nous produisons aussi des reproductions des Croix des Ordres de Saint-Louis (1696), du Saint-Esprit (1578), de Saint-Michel (1469), du Mérite Militaire (1759), de la Légion d'Honneur (1802) et de Saint-Lazare (1060).

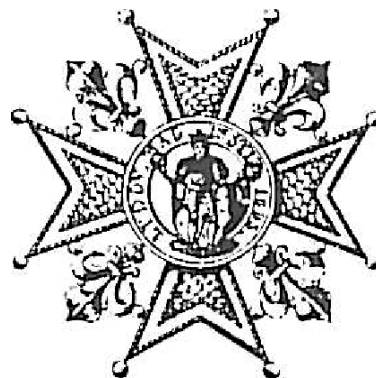
Encore une fois, nous ne pouvons deviner aucune marque Templière dans le manuscrit en ce qui concerne la description de cette croix d'Ordre, mais plutôt un désir de se rapprocher de la configuration des croix des grands Ordres royaux militaires et hospitaliers.

Nous vous donnons aussi le dessin de la croix Templière qui est indiquée dans les Rituels du Grand Prieuré (indépendant) des Gaules.

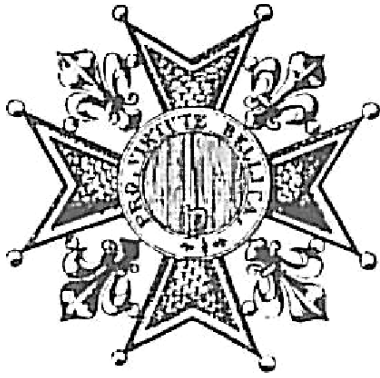
Un simple regard suffit. De plus, nous pouvons noter une contradiction dans cette croix Templière. En effet, elle s'apparente beaucoup plus à une croix de Saint-Benoît, qu'à toutes celles qui furent attribuées aux Chevaliers du Temple ou à la milice du Christ, la première étant la croix latine, fichée en terre.



SAIN(T)-ESPRIT



SAIN(T)-LOUIS



MÉRITE MILITAIRE

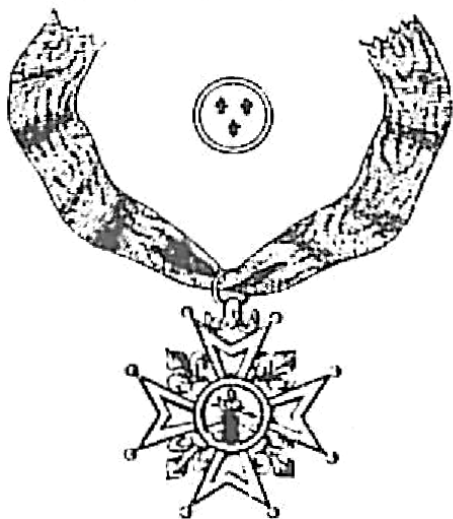


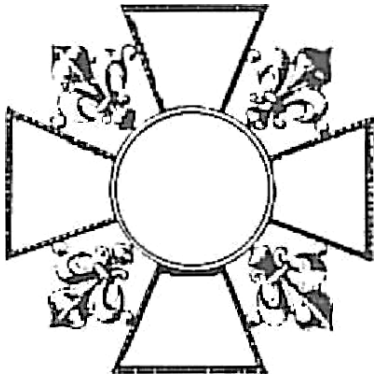
SAINT-LAZARE



SAINT-MICHEL

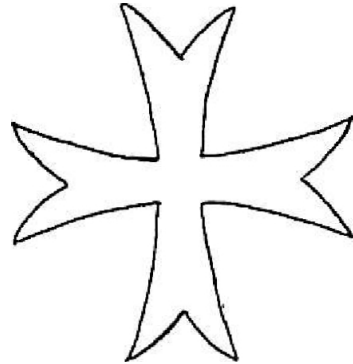
N. D. DU Mt CARMEL





C.B.C.S. de 1790

(CHERCHEZ L'ERREUR!)



*CROIX DU CHAPITRE
GRAND PRIEURÉ
DES GAULLES
XXème SIÈCLES*

3°- L'ouverture et la fermeture du Chapitre

Nous ne pouvons ici restituer les deux Rituels dans leur intégralité. Cependant, il est possible de dire que nous ayons affaire à deux structures absolument différentes.

Le Rituel du « manuscrit » met en œuvre une véritable « Liturgie Chrétienne », à l'instar de l'Ordre de référence, liturgie qui est en grande partie en latin. L'ambiance est « religieuse, non pas militaire », et des prières invocatrices se succèdent et sont ponctuées par le baiser fraternel. Le Maître des Cérémonies est appelé « Frère ritualum magister », le fond de la cérémonie est sacerdotal, dans le sens Chrétien du terme.

Le Rituel du « Prieuré » (indépendant) des Gaules, lui, remet l'accent sur « l'aspect Militaire et Chevaleresque » de l'Ordre.

Tout en gardant une structure de prières et d'invocation au Grand Architecte de l'Univers (ce qui n'est pas le cas dans le manuscrit qui invoque Dieu et le Christ), les managements de l'épée et le positionnement des autorités changent le fond de l'ambiance.

Cependant le baiser fraternel est maintenu.

4° - Le Rituel d'adoubement

La superposition des deux Rituels en notre possession nous oblige à reconnaître que les codificateurs suisses du XIème siècle n'étaient pas dans l'ignorance des Rituels d'origine de Willermoz d'avant la Révolution, puisque nous allons retrouver dans leurs écrits plusieurs pièces de texte reproduites « in extenso ». Ils n'ont donc pas l'excuse de l'ignorance.

Cependant les cérémonies sont toujours fondamentalement différentes.

Dans le Manuscrit, nous ne retrouvons toujours pas la moindre connotation Templière, à part peut-être la phrase suivante:

« Mon Frère, un Ordre Bienfaisant, conservé pendant plusieurs siècles sous le voile de l'allégorie et du secret, réformé de nos jours, et fondé entièrement sur l'amour de l'humanité et le respect pour la Religion et les mœurs »

Les Templiers n'ayant « jamais » été un Ordre Bienfaisant, dans le sens Hospitalier de l'époque qui est le seul sens Chevaleresque qui puisse être retenu ici, et de plus n'ayant jamais brillé comme étant le phare de l'amour de l'humanité compte tenu du fait que l'usure ne leur était pas inconnue et que l'Ordre, en sa fin, reposait uniquement sur sa puissance militaire et financière, assortie d'une arrogance vis-à-vis de Rome et des Rois, nous avons du mal à voir dans cette citation l'indication d'une inéluctable filiation Templière.

Le reste de la cérémonie d'adoubement selon le Manuscrit est une copie conforme du Rituel de Saint-Lazare.

- Vérification des titres.

- Enquête sur les mœurs, etc.

Ensuite viennent les énoncés des devoirs généraux que l'impétrant s'engage à accepter vis-à-vis de lui-même et de l'Ordre, et là, les deux textes correspondent relativement bien.

a- Ancienneté de l'Ordre.

b- Les quatre vœux de religion Chrétienne, d'obéissance, de célibat pondéré par le mariage, et de pauvreté pondérée par la bienfaisance et le partage des biens, ainsi que l'affirmation que les ennemis de la Chrétienté se trouvent en son propre sein.

Mais il faut aussi dire que, seul, le Manuscrit nous donne une indication originale dans la citation suivante :

« Je dois vous prévenir ici, mon Frère, que quoique le but de notre Ordre soit respectable et que vous ne trouverez rien dans notre constitution qui ne puisse soutenir les regards du Souverain et du Sage, nous sommes obligés de cacher nos opérations jusqu'au moment où le monde avoue nos travaux et où notre Ordre obtiendra la sanction légale qu'il cherche à mériter »

De toute évidence, l'intention du codificateur est de signaler que cet Ordre Chevaleresque peut s'attendre à être reconnu par l'État un jour, et que la clandestinité n'est pas son destin final. Ceci nous ramène bien évidemment aux positions Chevaleresques et Chrétiennes de Joseph de Maistre et à sa vision de la bienfaisance qui se doit d'être une implication du Maçon dans la cité.

Le Rituel du Prieuré (indépendant) des Gaules, lui, ne dit mot de cette position qui tend à remonter en surface.

La suite de la superposition des deux Rituels nous amène à souligner la première grande divergence des Suisses par rapport au Manuscrit.

Il s'agit de l'instruction du C.B.C.S.

Un long historique est fait de l'Ordre. Partant des premiers siècles de la Chrétienté, qui sont qualifiés de « naïfs » (ce qui est original), nous passons à travers les Esséniens pour arriver aux Ordres Monastiques.

Ensuite viennent les croisades, Jérusalem et la création des Templiers. Tout le reste est la légende Templière que nous connaissons déjà. Arrestation, supplice, évasions, Écosse, Hérédome, Robert Bruce, les Stuarts, pour finir en 1778 au convent des Gaules.

Ce passage est un lourd rajout qui déforme fondamentalement la structure du Rituel d'origine et l'orienté vers un « templarisme » qui ne trouve sa source nulle part dans les originaux.

Le Manuscrit, lui, garde sa structure liturgique noble et sobre, en latin, et appuie sur les symboles de la bienfaisance par différents types d'aumônes qui sont proposées au candidat. Ce qui est conforme aux règles et statuts des Ordres hospitaliers d'origine, dont les Templiers ne faisaient pas partie.

Suit un long cérémonial à tendance Maçonnique dans le Rituel du Prieuré (indépendant) des Gaules basé sur les Signes et reconnaissances, la Batterie, l'obédience d'Ordre, trophée d'Armes, cercle des Chevaliers et remise des Serments, cérémonial qui n'existe pas dans les Rituels d'origine.

Sur cet aspect comparatif de ces deux Rituels Rectifiés distants d'un siècle et d'un pays, nous n'irons pas plus loin, l'essentiel semble être dit. Il suffit d'ajouter que les Rituels Suisses accentuent encore la symbolique de la croix Templière et subordonnent le port de l'anneau à une obéissance absolue au Grand Prieuré (indépendant) des Gaules, héritier de la deuxième Province, la Suisse s'entend.

Après avoir considéré les écarts énormes entre les Rituels Français d'origine et les Rituels suisses de la fin du XIXème siècle, nous allons nous pencher sur la comparaison des Rituels d'origine, le Manuscrit, avec les Rituels d'adoubement de l'Ordre de Saint-Lazare de 1649, et nous n'allons pas être déçus.

Le Manuscrit d'origine du Rite Rectifié reprend d'ailleurs la structure réglementaire des « Adouvements de Saint-Lazare » en faisant des cérémonies particulières suivant que le candidat est un ecclésiastique, un militaire, un servant d'armes, etc.

Nous trouvons dans Saint-Lazare un adoubement militaire, une réception pour les religieux, une cérémonie pour les Frères servants d'armes, et un Rituel particulier pour le serment du Grand Maître.

Dans le Manuscrit, nous avons pu isoler une réception pour les ecclésiastiques, une pour les militaires, une pour les civils, cette dernière ayant elle-même des sous-classes, magistrats, médecins, négociants, cultivateurs et gens de lettres, qui faisaient varier seulement certaines prières du Rituel de base.

Ensuite vient la réception des Frères Compagnons d'armes qui sont les Frères servants d'armes de Saint-Lazare.

Enfin s'ajoute une cérémonie particulière pour la réception d'un prince régnant.

Si nous tenons compte du fait que Willermoz a rajouté une classe civile, ce qui est normal pour un Rite qui utilise la Maçonnerie comme vivier, nous devons considérer que la répartition des cérémonies est strictement la même que celle de Saint-Lazare.

Certaines prières se retrouvent in extenso:

Le Manuscrit :

« Oremus ad dominus.

« Benedictus dominus deus meus, omni boni auctor,

« Qui fecit coelum et terram et omnia conserva. . . »

Saint-Lazare :

« Auditorium nostrum in nomine,

« Qui fecit coelum et terram . . . »

Ou encore :

Le Manuscrit :

*« Domine exaudi orationem meam,
«Et clamor meus ad te veniat . . . »*

Saint-Lazare :

*« Domine exaudi orationem meam,
«E t clamor meus ad te veniat . . . »*

Nous pourrions ainsi remplir facilement quelques pages de ces étranges concordances qui imposent aux enquêteurs que nous sommes que la source commune se trouve dans la liturgie Chrétienne en général, et dans celle de l'Ordre de Saint-Lazare en particulier.

Pour ne pas trop alourdir ce dossier, nous passerons maintenant au serment des Frères servants d'armes pour Saint-Lazare et à celui des Compagnons d'armes du Régime Rectifié d'origine.

Saint-Lazare :

« Moi, Frère N., voue et promets à Dieu Tout-Puissant, à la glorieuse Vierge Marie, à Saint-Lazare, et à vous, Monseigneur Illustrissime Grand Maître, que je serai toute ma vie fidèle à l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, obéissant à vos commandements. Que je rendrai mes très humbles services à la Religion, selon vos ordonnances et que j'observerai de tout mon pouvoir les règles et statuts de ma condition.»

Le Manuscrit :

« ... Je promets d'obéir aux chefs et supérieurs du T.:S.:O.: de la Cité Sainte et faire sans réserve tout ce qu'il ordonne tant que cela ne soit pas contraire ni à l'État, ni à la Religion, ni aux bonnes mœurs, d'être fidèle et exact à mes devoirs et mériter la bienveillance de mes supérieurs et l'amitié de mes Frères. »

Si tant est que les formulations soient différentes, le fond des deux engagements est identique, même si le deuxième appuie sur le respect de l'Ordre social et de l'édifice politique.

S'il fallait faire une conclusion, ce qui dans l'état actuel des choses est impossible, nous pourrions néanmoins avancer les points suivants :

1. Le Rite Rectifié d'origine accentue sa notion de Bienfaisance et d'Hospitalité dans ses grades Chevaleresques.

2. Le Rite Rectifié d'origine reste volontairement « collé » aux structures rituelles de l'Ordre de Saint-Lazare, non seulement dans ses classes d'adoubement, mais aussi dans la liturgie elle-même dont une grande partie est de part et d'autre en latin.

3. *Le Rite Rectifié d'origine met en œuvre la même symbolique que celle de Saint-Lazare, particulièrement dans la définition de sa croix d'Ordre qui est une copie conforme de celle de son Ordre de référence, et n'a donc rien à voir avec une croix de Saint-Benoît qui, d'ailleurs, n'a « jamais » été une croix Templière.*

4. *Le Rite Suisse a « réinjecté » un corpus Templier dont on ignore l'origine exacte. Peut-être faudrait-il chercher dans ce qu'il restait au XIXème siècle des Rituels de la Stricte Observance Templière pour isoler les racines de ces transferts ?*

Pour finir en forme de preuve par neuf, voici deux citations.

La première est issue de la première page des mémoires de l'Ordre de Saint-Lazare (ci-joint) et l'autre du Rituel de la Fête des Trépassés du mois de novembre, qui est une des cérémonies d'origine du Régime Écossais Rectifié et de ses Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte.

Nous y trouvons un indice très net qui confirme que, non seulement nous sommes toujours amenés à considérer que le Rite Rectifié d'origine « s'inspira fortement », pour rester poli, de la matière rituelle et historique de l'« Ordre de Saint-Lazare », mais aussi le fait que c'est bien le livre de 1649 qui servi de base littéraire à ce transfert.

Saint-Lazare :

« Le temps qui dévore tout (Tempus Edax Rerum) et l'envie qui dérobe toujours la gloire à la vertu, m'ôtent le moyen d'écrire beaucoup de l'un, ayant effacé en terre les noms qui sont écrits au Ciel de tant de généreux héros qui l'ont illustré, et ravi aux hommes la mémoire de mille belles et glorieuses actions qui ont jadis donné de l'admiration à tout l'Univers. »

Le Manuscrit :

« La poussière est rendue à la poussière, mais l'âme qui la vivifiait est rentrée dans le sein de l'Éternel. Ils ont disparu ces Frères tendres, ces bienfaiteurs modestes de l'humanité, ils sont morts, mais leurs actions ne mourront jamais, leurs âmes sorties des prisons ténébreuses, infectes et douloureuses qui gênaient leur action sont. Rendues au sein de l'Éternel dont elles sont émanées... »

Ce Rituel sera ponctué par un « Sic Transit Gloria Mundi », accompagné d'une maxime :

« La vertu seule est immortelle et le souvenir de nos bonnes actions »

Ainsi le Chevalier, qui est censé avoir parcouru le chemin de l'initiation, revient, dans ce Rituel funèbre, par un bond en arrière dans le temps, au moment où l'Apprenti du Rite « reçoit la lumière », moment particulier, paraît-il, où la flamme et la cendre se rejoignent, et cet Apprenti « type », quelque part, sera toujours une partie de lui-même.



XXIII

LE RITE ÉCOSSAIS RECTIFIÉ EST-IL UN RITE TEMPLIER ?

Pour répondre à une telle question, il faut bien identifier ce que fut ce Rite au XVIIIème siècle et au début du XIXème dans les mains de Willermoz au sein du G.O.D.F., et ce qu'il devint au XXème siècle après avoir fait un « stage » en Suisse, au sein du Prieuré d'Helvétie qui lui donna une impulsion nettement Templière qu'il n'avait pas auparavant.

La France avait vu dans les débuts du XIXème siècle la création d'Ordres divers « néo-Templiers ». M. Palaprat mit en place un exemple parfait dans les années 1805.

Pendant ce temps, le Rectifié, malgré le parrainage de Cambacérés, perdait du terrain et s'effiloçait.

Les collèges de Cohens s'étaient dispersés dans la tourmente révolutionnaire et ne maintenaient plus la cohésion de leur groupe. Le Rite Rectifié se vidait de sa substance traditionnelle et de sa voie ésotérique.

En examinant la fin de la vie de Willermoz entre les années 1800 et 1824, qui sera celle de sa mort, le père fondateur du R.E.R. semble prendre acte des changements accomplis.

C'est une période très dure pour lui. Il perd sa jeune femme en 1808, alors qu'elle était âgée de 36 ans, son fils meurt le 13 octobre 1812 à l'âge de sept ans.

Ses Compagnons aussi disparaissent.

Louis Claude de Saint-Martin meurt en 1803, Willermoz n'avait plus de contacts avec Joseph de Maistre depuis 1796 (Joseph de Maistre était alors ambassadeur du Roi de Sardaigne à Saint-Petersburg), Périsset-Duluc meurt aussi en 1800.

Willermoz est seul dans sa charge Maçonnique.

Cependant, il ne reste pas inactif et s'engage personnellement sans conditions dans l'aspect hospitalier de son Rite afin, certainement, d'éprouver la fonction bienfaisante qu'il avait mise en place.

Pendant le siège de Lyon, il est administrateur des hôpitaux. Dès 1797, il devient membre de la commission des hospices.

En 1800, il est conseiller général du Rhône et en 1804, membre du bureau de bienfaisance.

Il se rapproche beaucoup en fait des thèses de Joseph de Maistre et ses implications personnelles dans la cité font de lui un « néo-Chevalier de Saint-Lazare ». Nous ne pouvons deviner dans ses actes le moindre rapprochement philosophique, ou autre, avec l' « Idéal Militaire » et « Féodal Templier ».

Cela nous semble évident.

Ses activités Martinéziennes évoluent et deviennent plus diffuses et moins nettes. Dans ses lettres de cette époque, il semble même s'en éloigner volontairement et refouler sereinement toutes les demandes d'explicitation des Rites Cohens qui lui sont faites. Peut-être est-ce dû à la solitude et à la vieillesse de Willermoz qui ne se sentait plus le courage de continuer à diffuser cette voie si particulière et très prenante, si ce n'est dangereuse.

La matière ésotérique qu'il comptait insuffler dans ses grades de « Profès » et « Grand Profès » avant la Révolution se dilue, et peut-être pouvons-nous deviner ici une des causes du fait que ces derniers ne sont plus de nos jours reconnus comme existants dans certains Régimes Rectifiés.

Si la structure rituelle de ces grades existait toujours, la matière et l'enseignement de Martinez de Pasqually n'étaient plus au rendez-vous.

Après la mort de Willermoz (1824), c'est le Rite dans son ensemble qui fond comme neige au soleil. Les Loges se mettent en sommeil, ainsi que les préfectures et les provinces. Les archives passent la frontière et sont déposées en Suisse qui possédait un Prieuré vivace depuis le XVIIIème siècle (1778) et dans lequel l'activité du Rite n'était pas remise en question.

D'autorité, en 1828, les Suisses se dirent « les seuls dépositaires du Rite pour le Monde Entier », compte tenu du fait qu'il n'existait plus aucune Loge rectifiée en France, du moins le croyaient-ils.

En fait, une mince filiation rectifiée continuait au sein du Grand Orient de France dans les Loges réunies de Besançon qui avaient pris le nom de S.P.U.C.A.R., ainsi que leur Chapitre du même nom. La Loge Bleue, vers les années 1878, vira vers la laïcité et le républicanisme politique, mais le Chapitre continua ses travaux.

Cependant, il faut reconnaître que ce Rite avait disparu dans son ensemble du territoire français en tant qu'institution coordonnée dans tous ses grades.

Or, au début du XXème siècle, il va reprendre force et vigueur à travers l'action de trois Maçons du Grand Orient de France: Camille Savoie, Édouard de Ribaucourt et Baltard.

Ils iront se faire adouber Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte en Suisse et fonderont en 1910-1913 une Loge suisse rectifiée à Paris.

Cette dernière donnera naissance à un Prieuré indépendant en 1935 qui prendra le nom de « Grand Prieuré Indépendant des Gaules », qui est à la base de la réinsertion de ce Rite en France, si l'on ne tient pas compte du mince fil qui persistait dans les Loges de Besançon, toujours au sein du G.O.D.F.

Ce Grand Prieuré Indépendant des Gaules s'incorporera dans la Grande Loge Nationale Française (G.L.N.F.). En 1958, cette Grande Loge subira une scission qui donnera naissance à la Grande Loge Traditionnelle et Symbolique « Opéra », Loge essentiellement composée par des « dissidents » du Rite Écossais Rectifié qui fonderont leur prieuré sous le nom de « Prieuré de France ».

Dans les années 1970, des Loges rectifiées de la G.L.T.S. «Opéra» quitteront leur obédience pour aller (ou retourner) au sein du Grand Orient de France et structureront un régime qui sera réuni dans un autre prieuré qui prendra le nom de « Prieuré Indépendant de France ».

Voici donc l'itinéraire de ce Rite au XXème siècle, et quant au fait de savoir s'il est Templier ou non, il était nécessaire de revenir sur un point.

En effet, c'est au retour de Suisse et lors de la fondation du Grand Prieuré Indépendant des Gaules, que sur toutes les en-têtes du Rite, Règlements, Rituels, etc. nous trouvons la mention « Rite Templier », alors qu'il n'en avait, jamais été question avant.

Et il est vraisemblable que si Willermoz avait eu connaissance de cette chose, il en serait certainement mort beaucoup plus jeune... « d'apoplexie ».

Que s'est-il donc passé en Suisse entre les années 1828 et 1935 ?

Il ne faut pas oublier qu'une partie de la Suisse est germanique, et que si les thèses de la Stricte Observance Templière furent abandonnées en France, il n'en fut pas de même en Allemagne dans les Loges dites « Vieilles Prussiennes » qui ne cesseront jamais leurs activités et qui prirent parfois des positions étranges, politiquement parlant, lors de la prise de pouvoir d'Hitler en Allemagne en lui prêtant allégeance. La restauration de l'Ordre du Temple était toujours à l'Ordre du jour.

Au XIXème siècle, le canton de Neuchâtel, suisse depuis 1815, resta néanmoins sous la protection du Roi de Prusse, et les oppositions entre les partisans des anciens régimes et ceux des valeurs « modernistes et démocratiques » furent vives (Neuchâtel est à quelques kilomètres de Besançon).

Ce point mériterait un long développement historique que nous ne pouvons faire ici.

Ce qui est évident, c'est que si le Rite était nettement « Hospitalier » avant d'être exporté en Suisse vers 1828, il en revint « Templier » en 1913 et semble avoir subi une réorientation.

Nous trouvons des traces du travail accompli en Suisse sur le « Corpus » rectifié dans l'organisation du degré qui leur fut propre.

Au convent des Gaules de 1778, ce grade, qui s'appelait « Maître Écossais » simplement, n'avait qu'un niveau.

Après Wilhemsbad, en 1782, le Rituel de 1785, qui nomme le grade « Maître Écossais de Saint-André » ne comporte aussi qu'un seul niveau.

Le Rituel du G.O.D.F. de 1911 du « Maître de Saint-André », ne comporte toujours qu'un seul niveau.

C'est à Genève, en 1893, que nous trouvons le dédoublement du grade qui présente dès lors le « Maître de Saint-André » et le « Maître Parfait de Saint-André » conférés en une seule cérémonie. Cela paraît être justifié par la nécessité de correspondances avec d'autres Rites qui devaient communiquer.

Ceci engendra, par filiation, que Camille Savoie, dans son Grand Prieuré Indépendant des Gaules, aura aussi deux niveaux au 4ème grade « Maître Écossais » et « Maître de Saint-André », conférés en une seule cérémonie. Cet état de fait est normal, puisqu'il tirait ses patentes constitutives de la Suisse.

Si l'on tient compte de l'aspect traditionnel des choses, le 4ème degré n'est qu'à un seul niveau dans sa codification originale.

Nous pouvons imaginer qu'il existe une justification historique à cette transformation. Willermoz avait en fait aussi « pillé » en partie la structure de la Stricte Observance Templière en 1778 pour créer son Rite et s'en éloigner par la suite en le rendant « Hospitalier et Bienfaisant ».

Quoi de plus normal que ce qui pouvait rester de la S.O.T., un siècle plus tard, reprenne ce qui restait du Rite pour le réinvestir de sa philosophie après que les héritages Hospitaliers et Martinéziens aient été écartés (bien que...).

Il y aurait eu comme une compatibilité due aux sources.

De plus, sans en tirer pour autant des conclusions hâtives, il est intéressant de noter que les implantations successives de ce néo-rectifié à tendance « Teutonico-Templariste » en France se concentre en deux phases essentielles (1913 et 1935) qui sont des périodes précédant de peu les grands conflits Franco-Germaniques.

Pour conclure cette facette de l'étude de ce Rite, nous dirons que:

1. Le Rite Écossais Rectifié est exclusivement « Hospitalier et Bienfaisant » dans sa phase française, entre 1778 et 1828.

2. Il disparaît (presque) de France entre 1830 et 1913.

3. Quand il revient de Suisse, il est devenu nettement « Templier », ce qui est contradictoire avec l'histoire et la tradition de ses fondateurs.

4. Aujourd'hui, il semble avoir le choix de ses options, compte tenu des différents prieurés dont-il dépend.



A leur secours évoquent empereurs, roys, ducs, monarques.

XXIV

L'ARMORIAL DE L'ORDRE DE SAINT-LAZARE ET LE SYMBOLISME MAÇONNIQUE

A fin de mieux décorer cette étude, nous nous sommes penchés sur l'armorial de l'Ordre de Saint-Lazare qui développe un symbolisme qui lui est propre, et nous l'avons comparé avec le symbolisme Maçonniqne en général, et celui du Rite Écossais Rectifié en particulier.

Notre superposition n'a d'autre but que de cerner ce en quoi les symboles utilisés dans ces deux vaisseaux sont compatibles fondamentalement entre eux et peuvent s'épouser harmonieusement.

En tout premier lieu, nous avons noté que plusieurs croix du Saint-Sépulcre se retrouvent dans l'armorial de Saint-Lazare. Les hommes auxquels elles correspondent sont des princes, ou des notables, du Liban, et tous sont maronites (voir ci-dessous). Ce point met en évidence le rôle de « passeurs » de données religieuses, culturelles, etc. qu'ont eu ces Chevaleries entre l'Orient et l'Occident.

« L'Église Maronite est fondée au Vème siècle par un prêtre ermite, un moine anachorète du nom de Huron, C'est une Église Monastique qui se souche à l'origine sur le patriarcat d'Antioche. Petit à petit, elle s'oriente vers l'Occident à partir du Xème siècle après avoir subi les assauts de l'Islam.

« Sans donc totalement abandonner la Syrie, les maronites ont leur centre de ralliement au Liban au plus tard à partir du Xème siècle. Désormais, ils tournent le dos à l'Orient pour regarder vers l'Occident, dont ils accueillent les croisés auxquels les lient très vite la communion de la foi et la fraternité des armes ...

« En 1516, tout l'Orient tombe sous la domination turque jusqu'en 1918.

« Les maronites de Chypre sont en majorité décimés ; ceux du Liban, alliés à la famille des émirs Druzes, les Maan, parviennent à s'assurer une certaine autonomie...

Pour rester encore dans les généralités, nous avons aussi remarqué que le ternaire est une des fonctions de base de la création d'un blason (n°1), et que beaucoup de ces derniers, renversés, sont les exactes préfigurations du tablier de Maître Maçonique du Rite Écossais Rectifié (n°20), mais nous reconnaissons volontiers que ce point reste très hasardeux.

Nous garderons cependant de ceci le fait que les trames symboliques sont compatibles.

Enfin, dans un raccourci volontaire par manque de place, nous avons relevé en langage profane (non héraldique) les armes suivantes:

1 - Les ternaires.

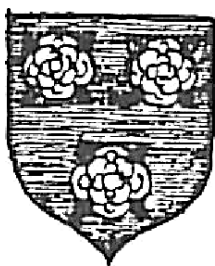
Trois roses (n°1), trois maillets (n°2, 3 et 4), trois lys (n°5), trois fleurs (n°6), trois points (n°7, 8, 9, 10), trois aigles et damier (n°11), trois épées (n°12, 13), trois tours (n°14), trois aigles (n°15), trois points diagonaux (n°16), trois flammes (n°17), trois anneaux (n°18), trois points et un chevron (n°19, 20), trois étoiles à cinq branches (n°21), trois gerbes ou épis de blé (n°22, 23), trois coqs (n°24, 25), trois roses et un chevron (n°26), trois soleils (n°27), trois grenades et maillets (n°28, 29).

2 - Les divers.

L'Agneau de l'Apocalypse (n°30, 31), une rose (n°32), un damier (n°33), un sceau de Salomon (n°34, 35), une rose et une houppie dentelée (n°36), croix de Saint-Benoît (n°37, 38), croix de Saint-André (n°s39, 40, 41), un soleil, une lune, une étoile flamboyante, trois lumières (n°42), un soleil et une étoile (n°43), un coq et une étoile (n°44), un coq et une rose (n°45), un aigle et le soleil (n°46), un chardon (n°47), une poignée de main (n°48), un pélican nourrissant ses petits (n°49), un phénix (n°50), deux colonnes avec une phrase (Après les ténèbres, j'espère la lumière), une grenade au centre (n°51).

Armes de Chevalier de monsieur de Ramsay de 1723 (n°52).

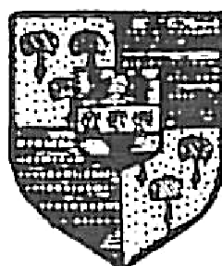
Quelques dragons et chimères (n°53, 54, 55, 56)... pour nous faire plaisir.



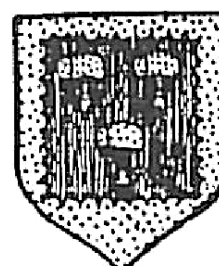
N°1



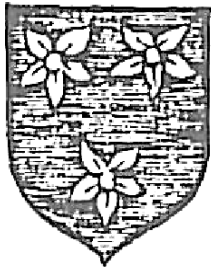
N°2



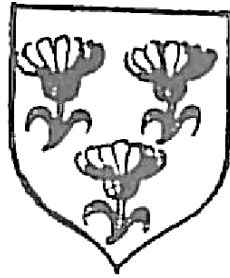
N°3



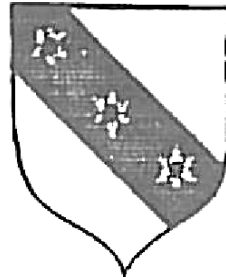
N°4



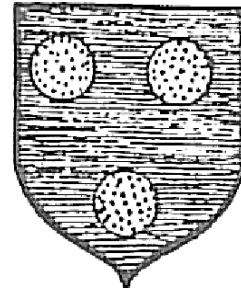
N°5



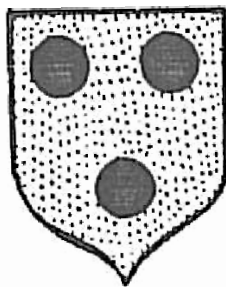
N°6



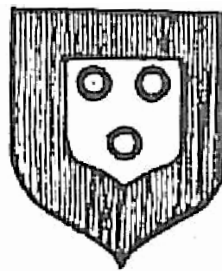
N°7



N°8



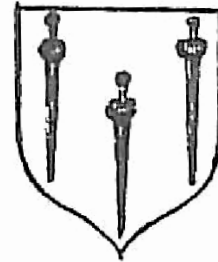
N°9



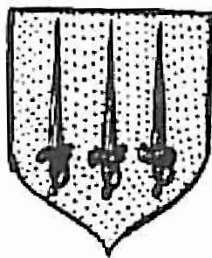
N°10



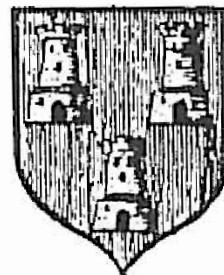
N°11



N°12



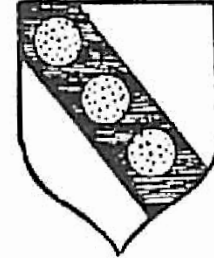
N°13



N°14



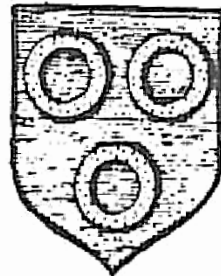
N°15



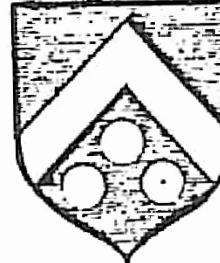
N°16



N°17



N°18



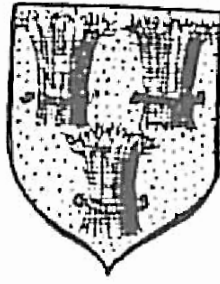
N°19



N°20



N°21



N°22



N°23



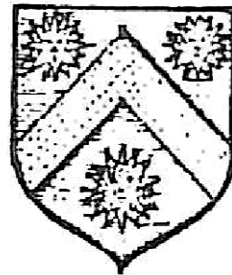
N°24



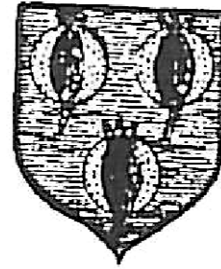
N°25



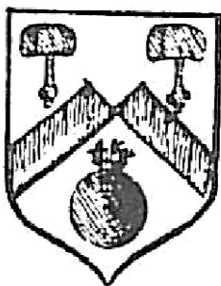
N°26



N°27



N°28



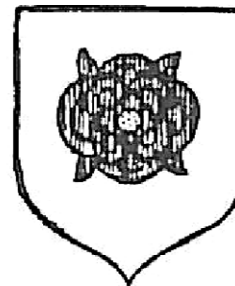
N°29



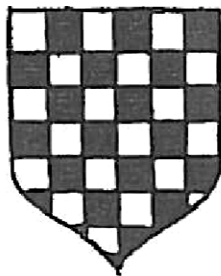
N°30



N°31



N°32



N°33



N°34



N°35



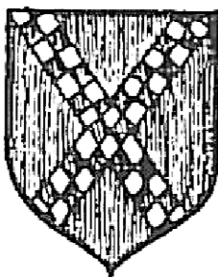
N°36



N°37



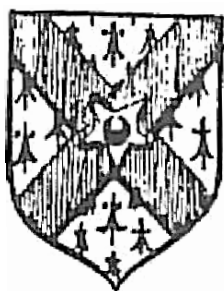
N°38



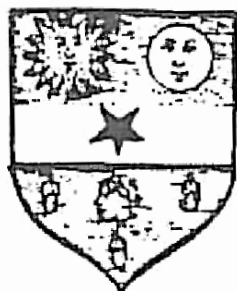
N°39



N°40



N°41



N°42



N°43



N°44



N°45



N°46



N°47



N°48



N°49



N°50



N°52



N°54



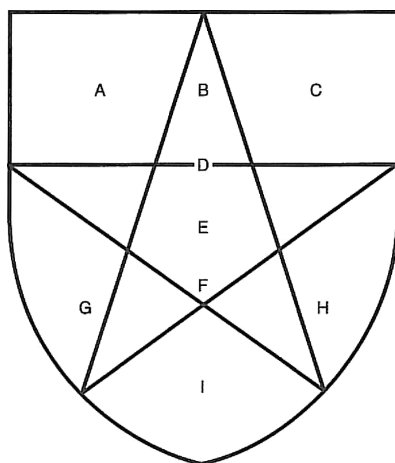
N°55



N°56

Pour conclure : la construction d'un blason

Tiré de Gérard de Dorval : Le langage secret du blason (Albin Michel)



Le nom des différentes parties :

$A + B + C =$ le Chef

$I =$ la Pointe

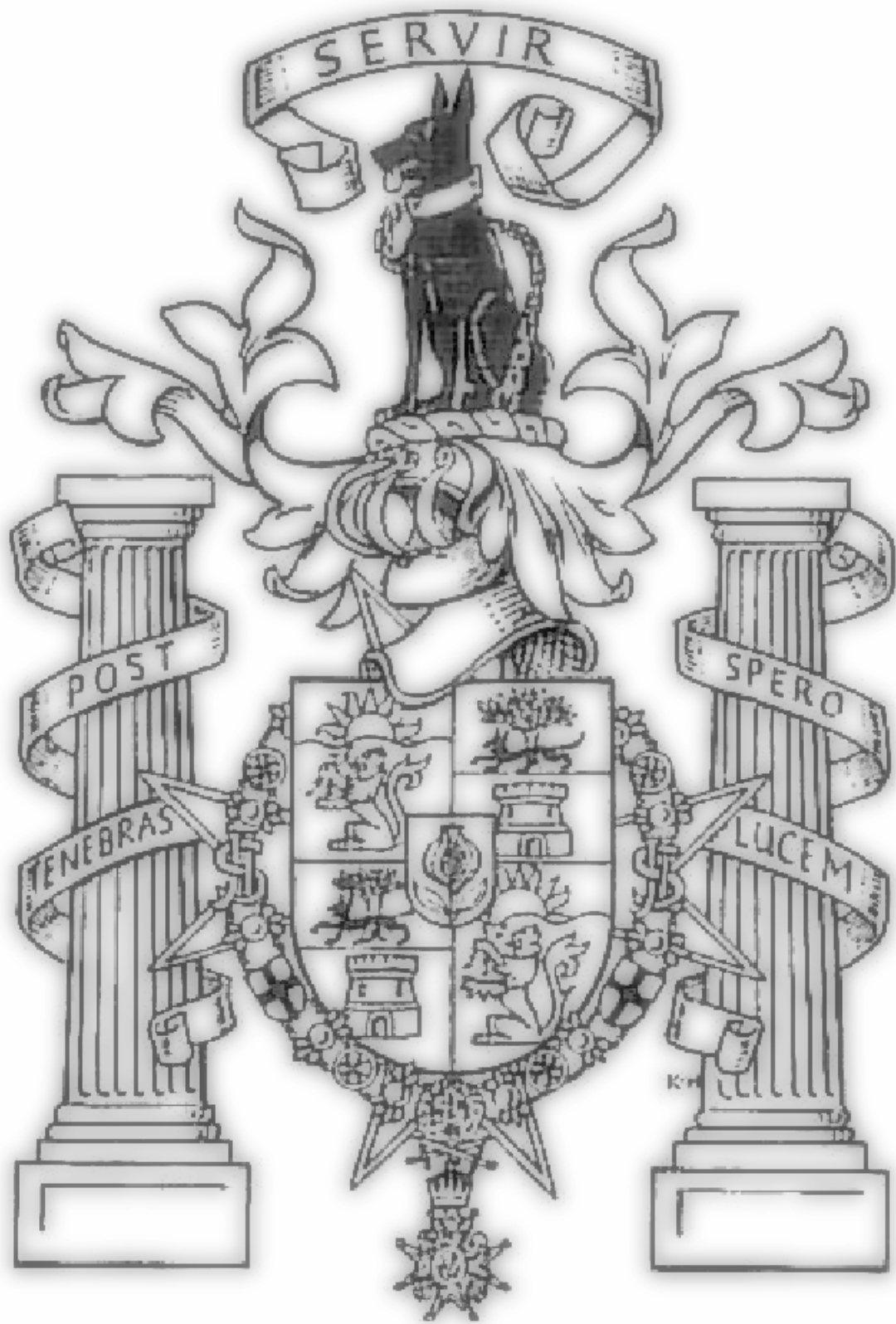
$E =$ l'Abîme

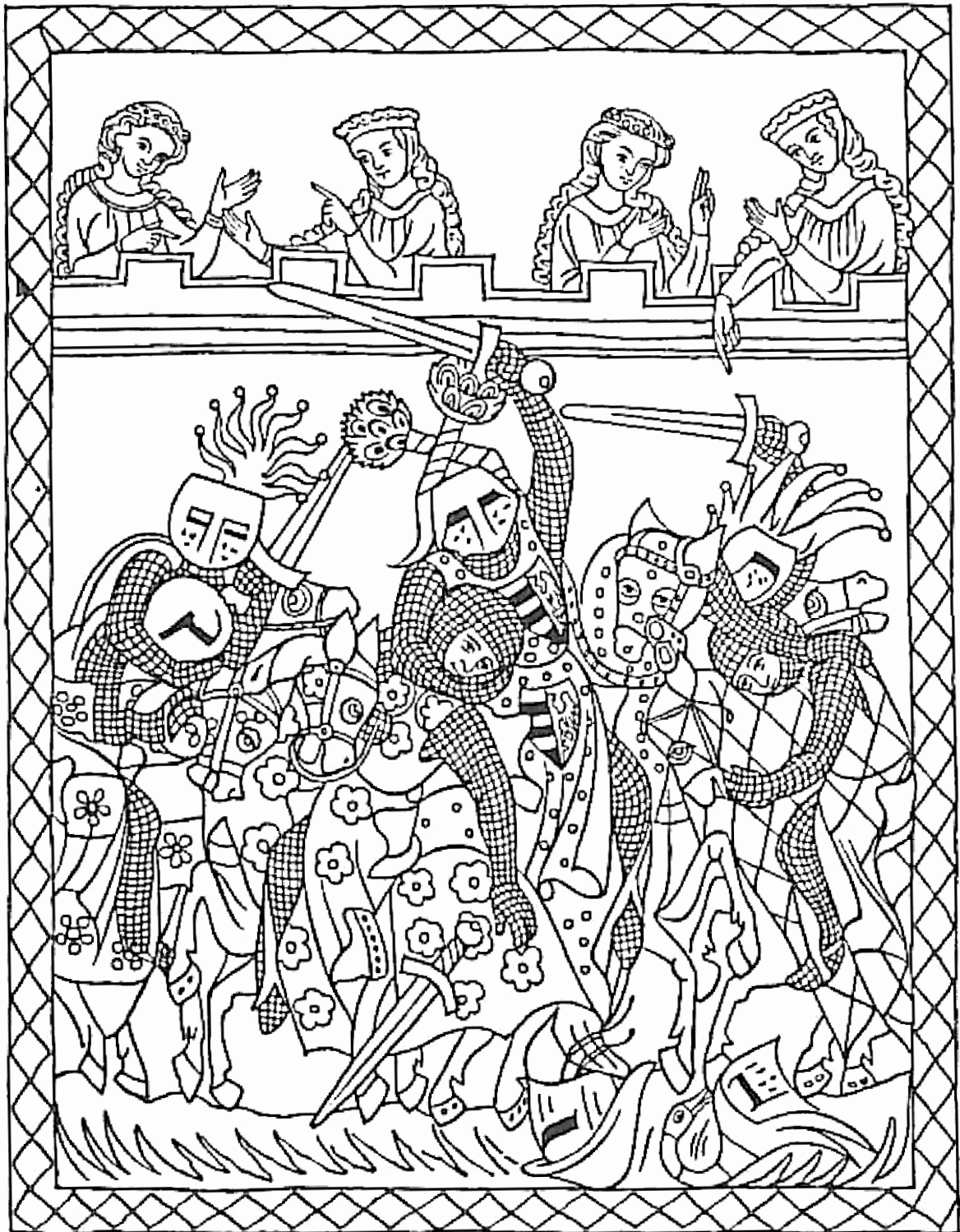
$A - G =$ Dextre

$C - H =$ Senestre (on regarde un blason comme on regarderait l'homme qui est en face de nous : son bras droit serait donc pour nous à gauche et son bras gauche serait pour nous à droite...).

À comparer avec la façon d'embrasser un Frère au Rite Écossais rectifié : On l'embrasse sur sa joue « droite » d'abord, laquelle est sur notre gauche, puis sur sa joue « gauche », laquelle est sur notre droite, enfin sur sa joue « droite » à nouveau, laquelle est sur notre gauche. Dans d'autres rites, on fait l'inverse...







CONCLUSION

Nous pensons avoir amené des éléments de réponses aux questions qui nous avaient été posées et que nous avons restituées dans l'Éditorial:

D'où viennent les Rituels ?
Comment sont-ils transmis ?

Que conservent-ils ?

Et puisque nous nous sommes attaqués à ce Rite particulier de la Maçonnerie qu'est le Rite Écossais Rectifié, nous allons résumer notre débroussaillage.

Tout d'abord, nous remercions tous nos amis et correspondants qui ont mis à notre disposition les Rituels dudit Rite de façon à ce que nous aboutissions sur cette étude. Ce fut une marque de confiance que nous avons appréciée à sa juste valeur.

Pourquoi avoir choisi ce Rite particulier ?

En fait parce qu'il nous est apparu qu'il est encore de nos jours ce qu'il était au XVIIIème siècle dans sa lettre, même s'il reste méconnu parfois en esprit et quant à ses origines réelles. Ayant donc gardé ses caractéristiques originelles, notre étude n'en était que facilitée.

Mais, ce n'est pas le seul, nous répondrez-vous, et vous aurez raison.

Si nous avons eu un faible pour ce Rite c'est qu'il alimente de nos jours des « querelles » parfois sévères et qui nous semble être potentiellement « la victime de l'ignorance de ceux qui le regardent du dehors, tout autant que ceux qui le regardent du dedans. »

Faire le point sur ses origines était donc une gageure, un pari que nous avons relevé pour aboutir à des conclusions raisonnables et réconfortantes, du moins le croyons-nous, et qui peuvent l'aider à se démarquer de toutes les appropriations excessives (et/ou extrémistes).

Ce fut un travail digne du « Jardin des Dragons » qui milite pour affirmer que la meilleure des voies est toujours celle du centre.

L'héritage du Rite Rectifié est riche, solide, authentique et historique. C'était tout ce dont nous avions besoin pour partir à la recherche de ses références constitutives.

*Résumé des techniques employées par
Willermoz et Joseph de Maistre
pour codifier ce Rite.*

Données de base:

1- Nos deux fondateurs, en tout premier lieu abandonnent la filiation Templière, et même s'opposent à elle fortement en 1782. Ils avaient à leurs côtés, dans leurs Loges, dont celle de Willermoz « La Bienfaisance », trop de Chevaliers des Ordres royaux de Saint-Louis, de Saint-Lazare, de Malte pour tomber dans un « mime » Chevaleresque sans fondement historique.

2- Ils cherchent une structure Chevaleresque inattaquable et traditionnelle qui ne peut être remise en question, ni dans sa forme, ni dans son fond.

3- Ils cherchent aussi, Willermoz surtout, à conserver l'héritage Cohen de Martinez de Pasqually dans des niveaux et grades peu accessibles au curieux.

4- Ils éprouvent le besoin d'affirmer une construction typiquement Française pour marquer leur différence avec Londres, mais aussi avec la S.O.T. Allemande.

5- Ils veulent rassembler les Maçons et ratisser large.

6- La conservation de la trame Chrétienne leur est indispensable pour conserver l'héritage des Cohens, mais aussi celui de la Chevalerie.

Donc, contrairement à ce que laissent croire les études superficielles qui cherchent des filiations obscures qui n'existent pas, nos deux compères vont importer des notions en provenance d'édifices qui leur étaient contemporains. Il n'y a pas de filiation dans le sens général qu'on lui donne, mais seulement des transferts de données traditionnelles qui, elles, appartenaient à des filiations antiques authentiquement constituées.

Le transfert du symbole du « bateau sans voiles et sans rames », ou celui du « mausolée » qui sont, sans aucun doute possible, issus de l'histoire de Saint-Lazare et de données archéologiques paléo-Chrétiennes, dans le Rituel du grade de Maître du R.E.R., démontre ce procédé simple et efficace.

C'était le moyen le plus sûr pour éviter le piège d'avoir à prouver quoi que ce soit en terme de filiation, si tant est que quelqu'un pose la question, ce qui ne semble pas avoir été le cas.

Donc, avant la Révolution, le schéma Chevaleresque de Saint-Lazare répondit parfaitement à leur quête, Joseph de Maistre étant bien placé pour cela. C'est ainsi que le concept de Bienfaisance apparut dans ce Rite.

De plus, le niveau de « Chevalier Profès », qui était peu accessible et relativement secret, correspondait fort bien aux critères que Willermoz avait définis pour supporter les filiations Martinézienne, car s'il en existe une, de filiation, dans le Rite Rectifié, c'est bien celle-là.

S'étant donc inspirés du symbolisme de l'Ordre de Saint-Lazare, de son histoire, de vocation de ses règlements, statuts et cérémonies, les fondateurs semblaient avoir atteint leur but et avoir assuré une pérennité sereine à leur édifice.

Mais il restait encore un grade à codifier, le dernier, celui de Saint-André. Il ne le fut définitivement qu'après la Révolution.

Les données avaient changé et il était extrêmement dangereux de continuer à faire des allusions aux Ordres Royaux « pré-révolutionnaires » qui, de toutes les façons, avaient été décimés et perdus corps et biens.

Napoléon ne riait pas tous les jours.

Cette fois-ci, Willermoz semble prendre le taureau par les cornes et oriente son dernier grade vers les valeurs des Chevaleries à venir et se met délibérément sous la protection de l'homme sur les épaules duquel reposent tous les espoirs: le Duc d'Aumont; il inclut NOTUMA-AUMONT comme mot du grade pour signifier ce choix, tout en égarant les curieux vers le vieux nuage de fumée Templier.

Les valeurs que transporte ce Rite seraient donc les suivantes:

1- Le Rite est Chrétien, sans l'ombre d'un doute, mais ne peut en aucun cas être assimilé à un Rite exclusivement Catholique Romain. L'héritage gnostique des Cohens qu'il contient est en totale contradiction avec cette sensibilité. Il s'agit d'une Chrétienté d'ouverture, « dans le sens large et le plus élevé » dit le Rituel du 4ème degré.

2- Le Rite est Chevaleresque et maintient les idéaux généraux qui sont relatifs à ces institutions: aptitude à l'engagement, respect de l'État, respect de la hiérarchie, etc.

3- Le Rite est « Hospitalier » à travers la motion de « Bienfaisance » qui le transperce de part en part, à tous les niveaux. Il impose une implication du Maçon dans la cité pour soulager, dans la mesure de ses moyens, les malheurs des autres dont il est le témoin.

4- Le Rite est profondément marqué par l'Illuminisme du XVIIIème siècle et porte dans son « feuilleté », dès le grade d'Apprenti dans les instructions par demandes et réponses, les marques indélébiles de l'héritage de Martinez de Pasqually.

En dehors de ces quatre points qui nous semblent solides, historiques et transmissibles, il ne nous est pas apparu d'autres nouons fondamentales fondatrices de sa structure..., et si le rêve est permis, il ne peut être tenu pour une vérité.

Que ces quatre points soient accomplis avec sincérité, et nous pensons qu'il y a déjà de quoi exténuer les meilleures volontés et il n'est nul besoin d'en rajouter « pour faire mieux ».

Le « mieux » est l'ennemi du « bien »... c'est peut-être ce qui fait la richesse et la profondeur de ce Rite si particulier qui n'exclut pas non plus l'« Humilité ».

En conclusion de cette conclusion, et dans un trait de simplification extrême, nous aimerions dire que ce Rite porte deux marques qui sont respectives aux deux fondateurs, Willermoz et de Maistre, et qui forment les deux voies de ce Rite, apparemment disparates, mais qui, en fait, sont complémentaires si l'on fait l'effort de les remettre dans leur contexte.

La première est la voie de Willermoz, le roturier, qui, fasciné par l'héritage de Martinez de Pasqually et Cohen lui-même, reste fidèle à ses pratiques et veut devenir le conservateur de cette méthode opérative de contact avec les « êtres intermédiaires » venue du fond des âges et, dans son cas, « Christianisée ». Il s'investit dans la création des grades de « Chevalier Profès » et « Grand Profès » qui ne sont rien d'autre, pour lui, que les grades d'« Élus Cohen » et de « Réaux-Croix ».

Joseph de Maistre, aristocrate de vieille famille française et aussi Cohen, se méfie néanmoins de cet héritage et rejoint par là la sensibilité théosophique de Louis Claude de Saint-Martin.

Que de fois ne dit-il pas que c'est une méthode dangereuse et déconcertante. Sans remitter un seul instant en cause la réalité des « Passes » théurgiques, il la reconnaît avant tout comme une méthode terriblement dangereuse car, selon lui, personne ne peut savoir à l'avance la nature bénéfique ou maléfique de l'entité invoquée et qui se met en action, qui se constelle, qui se cristallise dans le cénacle.

Dans le doute, il préfère s'abstenir et n'est recourir à la foi et à la prière. « Nul n'est besoin de voir pour croire », semble-t-il dire à Willermoz et l'essentiel c'est la « Foi ».

Alors Joseph de Maistre, dans ce Rite, représente la deuxième voie qui, elle, est simplement « Chevaleresque » et basée sur les valeurs ancestrales de ces Instituts qui sont la « Foi », l'« Espérance » et la « Charité ». Il semble y trouver un aliment nécessaire pour engendrer l'élévation spirituelle qu'il faut lui reconnaître et qu'il cherche à transmettre « à ceux qui suivent ».

L'aboutissement du C.B.C.S. n'était pas pour lui les Grades de Cohens, mais l'intégration de ce « Chevalier Symbolique dans les Grands Ordres de Chevalerie Constitués », il en était lui-même un exemple.

Ces deux voies sont complémentaires, car si l'une est nettement ésotérique, l'autre de par son attachement à la Bienfaisance et ses implications dans la cité est plus exotérique, ce qui ne veut pas dire qu'elle est de moindre valeur.

Ces deux notions s'épousent en fait harmonieusement dans cet édifice régulier qu'est le Rite Écossais Rectifié et c'est ce qui en fait la richesse et la spécificité.

Maintenant, qu'en cette fin de siècle, certaines sensibilités cherchent à « orienter » ce Rite vers une Catholicité « pure et dure » sur un fond d' « Héritage Templier » qui reste encore à prouver et à l'exclusion du reste (ce qui serait étrange comme mélange compte tenu que les Templiers et l'Église romaine n'ont jamais fait bon ménage), ou vers un Martinésisme flou à l'exclusion du reste, ou bien encore vers des héritages qui n'existent pas et qui trouvent leur justification dans un secret creux par nécessité, là n'est pas notre débat, ni le fondement du sujet traité.

Nous laissons à cet endroit précis toutes les sensibilités s'exprimer, que cela soit vers le rêve ou vers la réalité.

Le vieux dicton ne dit-il pas que, parfois, la réalité dépasse la fiction ?

Nous ne pouvons que dire que, selon nous, ils se sont éloignés de la Tradition de leur Rite, volontairement ou par méconnaissance, et qu'ils seront dans l'incapacité d'en projeter le réel contenu vers leur futur, car on ne peut donner ce que l'on ne possède pas.

De plus, dans le cadre du Rite Écossais Rectifié, il serait illusoire de vouloir trouver une racine Templière dans l' « Ordre de Saint-André du Chardon d'Écosse » (1314) de Robert Bruce, ou dans le titre de « Chevalier de Saint-André du Baron Tschoudy » (1765).

Voici ce qu'en dit d'ailleurs de Dictionnaire de la Franc-Maçonnerie de Daniel Ligou, page 744 (PUF, 1987), dans un article signé R.A., vraisemblablement Robert Amadou:

« Dans le labyrinthe, signalons une fausse piste: l'Écossais de Saint-André d'Écosse composé par le Baron de Tschoudy en 1765 appartient à la famille écossaise, mais il ne possède pas de rapport direct avec le grade en question (Maître Écossais de Saint-André, 4ème du R.E.R.).

« Autre erreur à dénoncer : les liens déclarés de l'Écossais Vert et du Maître Écossais de Saint-André, avec l'Ordre de Saint-André du Chardon, où Robert Bruce en Écosse, géographique, cette fois, aurait admis des Templiers réfugiés et, particulièrement avec la résurgence Stuartiste de cet Ordre, peuvent revêtir un fort beau symbolisme, mais ils manquent de fondements historiques. »

Un petit peu plus loin, page 748, notre auteur nous parle de la devise des C.B.C.S. qui est: « Meliora praesumo ».

« La devise sur quoi la cérémonie s'achève à peu près confirme que bientôt, c'est-à-dire dans l'Ordre Intérieur, se lèvera le voile des symboles: « Meliora praesumo ». (Ce qui, en 1778, signifiait certainement aussi dans l'esprit de Willermoz, qu'il y avait mieux à trouver dans le Rite Écossais Rectifié, que le projet insensé de restaurer l'Ordre du Temple) ».

Cependant, il est notoire, dans les études traditionnelles, de constater que les fragiles alchimies ont la peau plus dure que les gigantesques appropriations temporelles.

Raison ésotérique du transfert de Rituels et de leur adaptation.

Si nos lecteurs ont bien lu le « Jardin des Dragons n°2 », qui traitait exclusivement de la nature des Rituels dans diverses traditions, ce qui suit leur paraîtra plus clair.

Un Rituel, cela « fonctionne » quoiqu'il arrive, « ex opere operato »: mais n'importe quel Rituel ne fonctionne pas forcément. Il existe donc dans toutes les traditions des Rituels éprouvés pour leur efficacité et leur ancienneté, et d'autres, hors des traditions solides, qui ne sont que les reflets des errances humaines et qui ne passent jamais leur siècle par manque de fondement théologique.

Un homme comme Willermoz, qui avait été à l'école de Martinez de Pasqually, ne pouvait « ignorer ce point ». Il « savait » que pour construire un Rite dans son ensemble, « il fallait importer des données ritueliques solides ».

Formé par Martinez, il exigea de la qualité pour une opérativité incontestable et une valeur sacramentelle des « Grades » et « Niveaux » accordés dans son projet.

L'adoubement Chevaleresque était considéré comme un sacrement par l'Église et sa rituelie était reconnue. C'est tout ce dont Willermoz avait besoin pour suppléer aux Rituels « divagants » de son époque.

Il a importé du « vrai » et en a gardé la structure interne pour que son Rite soit « souché » sur une filiation spirituelle qui courait le long des siècles sans jamais avoir été remise en question, théologiquement parlant par l'Église, ou socialement par les pouvoirs Royaux.



XVIII

MÉMOIRE DES ORDRES MILITAIRES DE NOTRE-DAME DE SAINT-LAZARE

(PREMIÈRE PARTIE)

Ce n'est pas mon dessein de tracer ici une histoire, ni une pleine narration, de l'origine et du progrès de ces glorieux Ordres. Le temps qui dévore tout (*Tempos Edax Rerum*) et l'envie qui dérobe toujours la Gloire à la Vertu, m'ôtent le moyen d'écrire beaucoup de l'un, ayant effacé en terre les noms qui sont écrits au Ciel de tant de généreux héros qui l'ont illustré, et ravi aux hommes la mémoire de mille belles et glorieuses actions qui ont jadis donné de l'admiration à tout l'Univers.

L'autre étant encore en son berceau ne nous laisse que l'espérance de sa perfection. Il faut donc que je me contente de tirer un léger crayon de celui-là, et de recueillir quelques ombres de ce beau corps qui a autrefois rempli le Monde du bruit de ses vertus.

On ne se lassera pas de découvrir une éminente vertu dans ces faibles reliques, comme on peut remarquer la magnificence des grands palais dans leurs ruines, et ainsi de présager quelque chose de grand de l'esprit de celui-ci qui nous promet beaucoup si ses progrès répondent à son origine.

Entre les Ordres des Chevaliers Chrétiens, on doit donner le premier rang à celui de Saint-Lazare puisque son institution est presque aussi ancienne que celle de l'Église et que les fondements en furent jetés en la ville de Jérusalem, capitale du monde, par ceux que Jésus-Christ en avait fait les Princes.

Il fut institué pour deux fins qui regardent la CHARITÉ en chef. La première est l'exercice des œuvres de Miséricorde, l'autre est la défense de la Foi et des fidèles qui n'ont jamais été sans persécuteurs, non plus que l'Église en terre sans être militante.

Les premiers desseins en furent, pris au premier Concile de l'Église, célébré en Jérusalem par les apôtres avant leur dispersion, l'an 34 de la naissance de Jésus-Christ.

Après qu'ils eurent entendu les plaintes qui étaient relatives à l'administration des aumônes et considéré que la prédication de la Parole de Dieu ne leur permettait pas de vaquer aux ministères extérieurs, ni au secours que la miséricorde doit aux prochains, ils jugèrent à propos de s'en décharger sur des personnes illustres en condition et éminentes en vertu.

À cet effet, ils élurent en même temps indifféremment du nombre des Juifs et des Gentils, Étienne, Philippe, Procore, Nicanor, Timon, Parmenas et Nicolas qu'ils chargèrent de la réception et de la disposition des Charités publiques, et généralement de tous les exercices des œuvres de Miséricorde qui sont et restent les fondements proposés à cet Ordre, à ce point que l'on peut compter ceux-ci comme les premiers frères Hospitaliers de la Religion.

À la suite de cette institution, on commença à faire des collectes, ou quêtes, en toutes les villes de l'Église Chrétienne qui étaient envoyées à Jérusalem pour être remises dans les mains de ces charitables Économes qui les distribuaient aux misérables, selon la nécessité de chacun.

Mais depuis que cet Ordre fut établi en chaque ville, on y exerçait la Charité et l'Hospitalité vis-à-vis des fidèles qui en avaient besoin.

Saint-Paul, lui-même, avoue que Philippe, qui était un des sept susnommés, le reçut charitablement en Césarée lorsqu'il y passa pour prêcher l'Évangile et, qu'allant à Rome, il trouva des Frères Hospitaliers à Puzzol, au Royaume de Naples, qui le logèrent et le traitèrent avec toute la force d'un bon accueil.

Quant à la défense de la Foi et des fidèles, qui est la seconde fin que les Professeurs de cet Ordre se proposèrent, ils ne prétendirent pas de choquer la perfection des conseils Évangéliques qui tentent de persuader les Chrétiens de ne pas se disputer avec ceux qui leur demanderaient la bourse, ou qui voudraient leur prendre leurs habits ou leur manteau, ni les maximes de Jésus-Christ qui leur ordonnaient de présenter le dos au bâton et la joue au soufflet.

Ils ne mettaient pas en doute que la religion Chrétienne ne fût fondée sur autre chose que sur la patience, ni que ses conquêtes ne dussent être faites plutôt par la Croix que par le Fer, mais ils crurent que le Droit des gens, qui est indispensable, ordonnait aux forts de défendre les faibles, aux grands d'aider les petits, aux généreux de protéger les pusillanimes.

Ils considérèrent que la loi de Charité, qui est fondamentale en la religion, et qui oblige ceux qui en font profession au mutuel secours, n'en devait pas être bannie.

Ils savaient bien que chacun des Chrétiens devait, selon l'esprit de Jésus, souffrir en sa propre personne la violence des ennemis de la Foi, la cruauté des tyrans, les persécutions et la mort même, sans résister ni se plaindre.

Mais ils n'ignoraient pas non plus qu'ils ne pouvaient, sans détruire les lois de la Nature et de la Charité, refuser de défendre l'Église naissante en un temps où elle devait se défendre de ses persécuteurs, ainsi qu'il faut protéger les jeunes plantes contre l'impétuosité des vents.

Moïse, qui préférait les affronts et les mépris soufferts pour Dieu, aux sceptres et aux couronnes, et qui était d'une humeur très pacifique, ne laissa pas son zèle l'emporter jusqu'à sauter à la gorge d'un Égyptien qui traitait mal quelqu'un de sa nation en sa présence.

Et ce fut par l'allégation de cet exemple que Saint-Étienne, qui était un des premiers fondateurs de cet Institut, justifia le zèle avec lequel il s'opposa aux persécuteurs du Christianisme et qu'il exposa son sang et sa vie pour sa défense.

Jason, qui était aussi un de ces Illustres, dans les commencements de la Religion, n'exerçait-il pas dans la ville de Thessalonique les deux fonctions de cet Ordre?

Saint-Paul et Silas en sont témoins, qu'il reçut premièrement en son logis, comme il est marqué dans l'histoire des Apôtres, et que, les voyant accusés et traînés devant le gouverneur par une troupe de peuple mutiné, il les défendit hardiment et les délivra de ces insultes.

Cette juste et charitable défense qui était en pratique parmi les premiers Chrétiens donnait tant d'édification et d'admiration aux infidèles qu'ils étaient contraints, selon Tertullien, de l'estimer et de dire avec étonnement: « Voyez quel Amour ces gens ont les uns pour les autres! »

Ils se supportent et se défendent avec tant de passion que leur propre vie ne leur est point considérable en ces occasions.

Ces pensées émurent donc les premiers Intendants du Christianisme et ils créèrent cet Ordre afin que ceux qui en feraient Profession fussent employés, d'une part dans l'Économie et l'Administration des libéralités publiques en faveur des pauvres (ce qui leur acquit la qualité d'Hospitaliers), et d'autre part qu'ils s'intéressent avec ardeur et zèle dans les causes de la Foi et des fidèles (ce qui leur fit mériter le titre de Défenseurs de la Religion, et lorsqu'il leur fut permis de la défendre par les armes, celui de Chevaliers).

Or, les premiers qui firent Profession de ces Charitables exercices, ayant considéré que Saint-Lazare, Seigneur de Béthanie, frère de Marthe et de Madeleine les avait pratiqués en perfection, qu'il employait libéralement ses biens à soulager les pauvres, qu'il avait publiquement exercé l'Hospitalité envers le Fils de Dieu en son château de Béthanie qui fut sa retraite ordinaire en ses trois ans de prédications, comme le note l'Abbé Rupert, que sa maison était l'asile des premiers Chrétiens et, qu'appuyé sur l'autorité de sa naissance et les mérites qui étaient acquis, il s'était hautement imposé comme protecteur et défenseur de la religion Chrétienne et de ses Lois, se le proposèrent comme chef et Patron de leur Ordre et affectèrent d'être appelés « Hospitaliers de Saint-Lazare ».

Cet Institut commençant à avoir de la renommée, il donna de la jalousie aux juifs, lesquels animés d'ailleurs contre les disciples de Jésus-Christ, s'en prirent ouvertement à Saint-Lazare qu'ils bannirent ainsi que toute sa maison hors de la Judée.

Mais le vaisseau sur lequel ils avaient été exposés aux impitoyables flots de la mer, « sans voiles et sans avirons », vint surgir heureusement sur la plage de Marseille où il trouva le port au lieu du naufrage et une terre de refuge en celle de son exil.

Ainsi, la divine Providence tira de si favorables succès de cette proscription qui semblait être si fatale à cet Ordre naissant, que cela fut un signe d'approbation du Ciel, et la France, à qui il a toujours réservé ses plus chères influences, fut dès lors mise en possession du Chef de ce même Ordre.

Plus tard encore, il fut ramené par nos Rois, de la même contrée et sur les mêmes routes, pour y établir une autre fois son Siège, comme nous le marquerons en la suite de ces mémoires.

Voilà donc cet Ordre institué dans l'exorde de l'Église sous le titre de Saint-Lazare, et dont les Professeurs commencèrent à s'employer avec tant de ferveur et de charité aux exercices de la Miséricorde que, n'étant pas satisfaits de servir aux pauvres et aux infirmes dans leurs incommodités ordinaires, ils résolurent encore d'étendre leurs soins jusqu'aux lépreux.

La nécessité fut le premier motif de ce dessein, parce que la Syrie en regorgeait et que cette infection s'était glissée dans les familles les plus célèbres. Celle du Prince Naaman au temps d'Élisée, celle de ce riche Simon, surnommé le Lépreux, qui eut l'honneur d'accueillir Jésus-Christ à sa table alors que la pécheresse Magdeleine lui apportait les premières preuves de sa conversion.

Il faut aussi parler de la troupe des dix lépreux qui vinrent ensemble lui demander guérison et assumant ainsi un grand témoignage. Ils considéraient d'ailleurs que le Fils de Dieu même avait bien daigné souffrir d'être comparé à un lépreux au temps de sa Passion et que, pour notre Salut, il s'était revêtu de toutes nos infirmités, que les services rendus à ces malades pour son respect étaient réputés rendus à sa propre personne et que les plus vils ministères exercés pour l'amour de lui sont les plus méritants.

Ce furent là d'autres motifs qui obligèrent leur humble charité à destiner leurs soins et leurs secours jusqu'aux lépreux et aux léproseries.

Nous pouvons nous persuader que, dans ces ans heureux proches du Messie, et qui conservaient encore la chaleur de son amour avec celle de son sang, ces charitables Hospitaliers et généreux défenseurs de la Foi souffrirent de grands travaux dans l'exercice de leurs charges et qu'ils firent quantité de belles actions, dignes de leur zèle et de la mémoire de leurs successeurs. Mais ayant eu moins de passion de les écrire et de les publier que de les faire, nous n'en pourrions rien raconter qu'en devinant.

Il vaut donc mieux suivre le dessein de leur modestie et passer sous silence ce qui est connu aux yeux de Dieu, dans l'étendue des trois siècles que dura la grande persécution des tyrans, que de vouloir dire des certitudes.

Mais depuis que l'Église eut acquis de l'accroissement par ses pertes, et que le sang des Martyrs eut servi de semence à la multiplication des fidèles, cette nouvelle religion répandit tant de lumières qu'on ne put ignorer plus longtemps ses mérites.

Sa Charité s'accrut avec sa Foi, son Hospitalité avec ses biens et son crédit avec ses forces. Les Empereurs s'étant déclarés pour le Christianisme, on commença à rendre publique la Profession de la Piété, d'exercer ouvertement les œuvres de la Miséricorde, et de défendre à « main armée » une cause qu'on ne défendait auparavant qu'en fuyant ou en mourant.

Alors l'Ordre de Saint-Lazare parut en corps, non seulement dans les provinces de la Syrie, mais encore dans celles de l'Asie Mineure.

Et les Empereurs Catholiques en firent état comme d'une compagnie importante à la Religion, et de plus nécessaire à la conservation de leur Empire.

Néanmoins, ses Professeurs n'avaient encore observé jusqu'alors autre Règle que celle des conseils Évangéliques qui enseignaient l'exercice de la Charité pour la défense des fidèles et pour le soulagement des misérables. Mais s'étant accrus et multipliés beaucoup en ces temps fortunés, ils eurent besoin de nouvelles ordonnances pour leur gouvernement et de règlements plus explicites que n'avaient été les précédents.

Ce fut à quoi travailla le grand Saint-Basile, tant par son propre zèle que par la sollicitation des frères de l'Ordre. Il leur composa une nouvelle Règle qu'ils observèrent avec tant de réputation et d'exemple que Saint-Grégoire de Naziance, qui vivait au IV^{ème} siècle, leur donna de grands éloges après avoir fait d'honorables mentions de cet Ordre.

C'est peut-être cette Règle, qui a donné sujet à quelques-uns de publier Saint-Basile comme Instituteur de l'Ordre de Saint-Lazare, comme ils le tirèrent encore d'une bulle du Pape Pie IV, faite en sa faveur, et qui témoigne que cet Ordre se trouvait heureusement institué au temps de Saint-Basile.

Néanmoins, ils doivent considérer que ces termes supposent plutôt qu'il était déjà sur pied et en vigueur en ce temps-là et que la composition de cette Règle n'avance pas l'institution de cet Ordre dans le temps. Il est très vrai que cette Règle de Saint-Basile sert beaucoup à remettre cet Ordre en sa première splendeur et à lui redonner de nouvelles forces pour subsister, et partant de là, il serait possible de positionner Saint-Basile comme son Illustrateur, ou son Instaurateur, ou Réformateur, « mais pas son fondateur ».

L'Ordre ne connaît comme fondateurs que les apôtres et Saint-Lazare, ainsi que nous l'avons montré, appuyés sur l'autorité de quelques auteurs doctes et qualifiés et éclairés des mémoires que nous avons tirées de l'Histoire Sacrée.

Cet Ordre doit aussi reconnaître Saint-Basile comme protecteur désigné puisque, outre les soins qu'il prit pour sa direction, il lui bâtit et fonda quelques maisons dans la Cappadoce, et notamment dans la ville de Césarée, capitale de son Évêché dans laquelle il dirigea un célèbre hôpital du nom de Saint-Lazare, dans lequel il exerçait lui-même les fonctions de cet Ordre, ainsi que l'a remarqué Saint Grégoire de Naziance en l'oraison funèbre qu'il fit à sa louange.

De là, l'Ordre s'étendit heureusement en peu de temps par la faveur et la piété des Empereurs d'Orient dans toutes les provinces de la Grèce, et notamment en la Morée où le principal couvent de l'Ordre était dans la ville d'Acre, qui est un port de mer où le fleuve Eurotas se dégorge au golfe de Colochine.

La charité que cet Ordre exerçait envers les pauvres lui acquit une grande estime dans tout l'Orient et convia les Empereurs de l'inviter à s'installer à Constantinople, capitale de leur empire, où ils bâtirent un magnifique hôpital dont la direction fut confiée à ces charitables Hospitaliers qui s'épanchèrent dans la Romanie sous l'empire d'Honorius, de Théodose, Valentinien et Marcien au Vème siècle et au Vie sous Justinien et Tybère, Princes pieux et zélés qui avancèrent merveilleusement en leur temps la Charité, la Piété et la Religion en leurs états.

Cet Ordre, accru en nombre, en forces et en richesses, se mit aux champs au VIIème siècle pour accompagner l'Empereur Héraclé en une croisade entreprise contre Siroés, Roi de Perse, des mains duquel il retira la vraie Croix qu'ils vinrent remettre en Jérusalem en l'an 628 et où il bâtit un hôpital à l'Ordre de Saint-Lazare pour la réception des pèlerins qui venaient en Terre Sainte.

Les Persans, Arabes et Sarrasins qui avaient été chassés de la Syrie par cet Empereur ne tardèrent pas longtemps à la reconquérir sans pour autant en bannir les Chrétiens et sans empêcher l'abord des pèlerins aux Lieux Sacrés, se contentant qu'on leur payât quelque tribut.

Les Frères de Saint-Lazare ne se lassaient pas d'y exercer leurs fonctions avec assez de liberté, à la recommandation des Princes Chrétiens, particulièrement de Charlemagne, Empereur d'Occident, qui écrivit en leur faveur en l'an 801 à Aaron, Roi de Perse et Calife des Sarrasins de Syrie.

Les affaires de la Religion Chrétienne furent en un bien pire état en Judée depuis que les Turcs l'envahirent avec tous les pays voisins, jusqu'à l'Hellespont, ce qui arriva au XIème siècle. Car dès lors, ils occupèrent par terre et par mer les chemins des Saints Lieux, exerçant toute forme de cruauté et de voleries, à tel point que ce fut alors que les frères de Saint-Lazare furent obligés de joindre tout de bon les exercices de Chevaliers à ceux d'Hospitaliers, pourvoyant à la sûreté de leurs voyages autant qu'ils le pouvaient en la première qualité, et recevant avec toute force de Charité et de bons traitements en la seconde.

Amalfi est une ville maritime dans le golfe de Salerne dont les habitants trafiquaient au Levant en ce temps-là. Ce fut par leur entremise, et par les riches présents qu'ils firent à Bomensor de Moustesaf, Calife de Syrie, que les Frères de Saint-Lazare obtinrent la permission de construire à nouveau trois Églises et trois Hôpitaux aux lieux de la Palestine les plus renommés et les plus fréquentés pour leur sainteté, et où l'on put faire les Offices divins en langue Latine pour la consolation des pèlerins et marchands d'Occident, parce que, jusque'alors, ces Offices n'avaient lieu qu'en Grèce.

Ainsi, les Frères de Saint-Lazare en bâtirent un à Jérusalem, l'autre à Bethléem et le troisième à Nazareth.

Ce qui leur acquit le nom qu'ils ont toujours depuis gardé : « Chevaliers et Hospitaliers de Saint-Lazare de Jérusalem, Bethléem, Nazareth ».

Or, le principal et le plus grand de ces trois édifices était celui de Jérusalem construit près du Saint-Sépulcre, dédié sous le titre de Notre-Dame, qui fut la cause du fait que, dès lors, on appela ceux qui le commandaient: « Chevaliers de Notre-Dame et de Saint-Lazare ».

Ainsi la nouvelle Institution de l'Ordre des Chevaliers de Notre-Dame et l'union qui en a été faite en ce dernier siècle (N.D.L.R.: XVIIème siècle) à celui de Saint-Lazare, n'est que la réduction de cet ancien à son premier esprit, comme à son premier nom.

Ces Chevaliers, se servant du temps et de l'occasion, eurent encore la permission de construire une Église et un Hôpital près des murs de la ville de Ptolémaïde, qui est un port de mer dans la Phénicie, à deux journées de Jérusalem. Le dessein de cet édifice tendait à favoriser le débarquement des pèlerins et des marchands Chrétiens aux abords de la Terre Sainte et leur faciliter l'embarquement du retour.

Or, pour signaler ce lieu, que la divine Providence destinait à devenir la principale forteresse de leur Religion et du Christianisme en Asie, ils la rebaptisèrent et l'appelèrent « Acre de l'Europe », qui avait été le principal et le plus fameux établissement de leur Ordre dans la Grèce.

Ainsi donc, avec beaucoup de travaux et peu de progrès, cet Ordre subsista dans la Syrie sous la servitude des Infidèles jusqu'en l'an 1095, année dans laquelle Dieu anima les Chrétiens pour la conquête de la Terre Sainte. La résolution fut prise au Concile de Clermont, en Auvergne, sous l'autorité du Pape Urbain II, de nationalité Française, et généreusement exécutée sous la conduite et la valeur de Godefroy de Bouillon qui, après avoir pris la ville de Jérusalem le vendredi 15 juillet 1099, en fut nommé le premier Roi, quoique sa modestie lui fit refuser la couronne.

Au temps de ce siège qui dura cinq semaines, Frère Gérard de Thom Provençal, natif de Pile de Martigues, personnage excellent en vertu, était Grand Maître de l'Ordre de Saint-Lazare et Commandeur de l'Hôpital de Notre-Dame en la Sainte Cité. Son zèle et son courage le rendirent suspect aux Infidèles assiégés, non sans causes, car il favorisait en sous-main les desseins des Chrétiens assiégeants autant qu'il le pouvait. Une fois découvert, on se saisit de sa personne et on le tint enchaîné jusqu'à la prise de Jérusalem, où il fut encore trouvé en cet état par Godefroy de Bouillon qui le remit en liberté et lui rendit beaucoup d'honneurs. Ce dernier prit aussi la peine d'aller visiter en personne les Hôpitaux de Notre-Dame et de Saint-Lazare, ainsi qu'il en atteste lui-même dans les Lettres Patentes qu'il accorda à cet Ordre, la deuxième année de sa conquête qui fut aussi celle de son trépas.

Ce glorieux conquérant, et ses successeurs au Royaume de Jérusalem, firent en peu de temps de grands progrès dans la Syrie. Ils étendirent leurs conquêtes jusqu'à l'Égypte et tout fléchissait sous leurs armes victorieuses qui étaient favorisées visiblement du secours de Dieu.

Le Grand Maître et les Chevaliers de Saint-Lazare, ravis de joie de se voir en possession du bonheur qu'ils avaient souhaité depuis quatre ou cinq siècles, employèrent de bon cœur tout ce qu'ils avaient de force et de biens pour seconder les desseins de ces généreux Princes et les servir utilement en toutes les occasions de cette Sainte Guerre, sans pour autant rien relâcher de leur hospitalité.

Les plus notables entreprises où ils se signalèrent furent le siège de Ptolémaïde qui fut fait par Baudouin Ier, en l'an 1104, mais aussi celui de Césarée en l'an 1133, celui d'Assur incontinent après, celui de Damas fait par Conrad, Empereur des Romains et Louis VII, Roi de France.

Puis ils suivirent leurs Rois à la conquête de quelques places en Égypte, les servirent au siège de Belbéis l'an 1168, et en celui de Damiette l'an 1169, et rendirent de notables 20 preuves de leur courage en plusieurs batailles et combats, factions et rencontres.

L'occasion où ils témoignèrent le plus d'ardeur fut le siège de Ptolémaïde, soit à cause de l'importance de la place qui avait un bon port de mer, soit en raison du dessein qu'ils avaient fait de la rendre le siège principal de leur Religion dans l'Orient dont ils avaient déjà jeté les fondements, bâtissant quelques années auparavant leur Hôpital au pied de la muraille de cette ville à laquelle ils avaient donné, par bon augure, le nom de leur ancienne « Acre » qu'elle a toujours gardé depuis.

Tant de belles et généreuses actions leur acquirent l'amour des peuples fidèles, l'approbation publique et la faveur de tous les Princes et de toutes les Princesses Catholiques de l'Orient, notamment des Rois Baudouin et Foulques, et des Reines Théodora et Mélisande qui firent quantité de beaux et magnifiques présents à leurs Grands Maîtres et à leurs Églises, dont quelques-uns furent depuis apportés en France en la translation de l'Ordre.

L'importance de leurs services fut considérée par ces Rois conquérants et reconnue par toutes les grâces qu'ils crurent être utiles à l'avancement de cet Ordre qui avait, presque seul, maintenue dans ces contrées la Religion Chrétienne pendant quatre, cents ans, nonobstant la tyrannie des Infidèles. Et pour multiplier les fruits qu'ils produisaient à l'Église, ils prirent un soin très particulier, non seulement de le conserver, mais encore de l'amplifier dans tous les lieux de leurs conquêtes.

En effet, il s'étendit par leurs faveurs et leur autorité et par la diligence des Grands Maîtres qui le commandaient jusque dans quelques villes de l'Égypte, et dans les ports d'Afrique à la conquête desquels ils avaient servi sous le règne des Baudouin.

Et ce fut là, où de Grec, il se rendit Latin en échangeant la Règle de Saint-Basile, qu'ils avaient observée jusqu'alors, pour la Règle du Grand Docteur Africain, Saint-Augustin, Règle qu'ils observent encore de nos jours. Les Chevaliers l'avaient trouvée moins sévère et plus commode à leur institut que celle de ce rigoureux Père grec. Ce changement ne fut pas pourtant fait sans l'autorisation des Papes Gélase II et Calixte II et enfin de Grégoire IX, comme il apparaît dans leurs Bulles.

Les Rois leur donnèrent encore le gouvernement et la garde de la ville d'Acre dans laquelle, dès lors, ils établirent le siège principal de leur Religion dans la Syrie.

Cela les obligea à la fortifier et à enfermer leur Couvent et leur Hôpital qui étaient hors les murs par une nouvelle enceinte de murailles qui prenait depuis la mer jusqu'à la vieille ville dans laquelle on bâtit quantité d'édifices sacrés et profanes.

Ce fut en ce quartier que se logèrent ensuite les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et les Templiers qui furent adjoints à ceux de Saint-Lazare pour renforcer la garde de cette ville très importante pour la conservation de l'état Chrétien dans la Palestine ; mais le gouvernement en demeura toujours aux premiers qui avaient leurs quartiers près de la porte principale qui est la plus voisine de la mer du côté du Ponant, laquelle fut d'ailleurs nommée la Porte de Saint-Lazare.

La Syrie étant Chrétienne sous l'empire de ces Rois Français qui dura quatre-vingt-huit ans, les pèlerins venaient la visiter de tous les endroits du monde avec grande liberté. Leur affluence était si grande que Gérard, Grand Maître de l'Ordre, se vit obligé de construire un troisième hôpital en Jérusalem qui fut dédié sous le nom de Saint-Jean Baptiste, comme cela est mis en évidence dans la Bulle de Pascal II du 15 février de l'an 1113.

Ce fut de cet Hôpital que sortirent les Chevaliers qui vinrent ensuite s'établir à Chypre, l'an 1291, puis à Rhodes en 1309 et finalement à Malte en 1530, 25 lesquels ont retenu le nom d'Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, nom emprunté à cet Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.

Ces Chevaliers de Saint-Jean reconnaissent aussi Gérard de Thom Provençal pour leur premier Instituteur. Tellement que l'Ordre de Malte, celui des Teutoniques, celui du Saint-Sépulcre et celui des Templiers, qui furent presque en même temps institués en Palestine, et qui ne parurent faisant corps séparé des Chevaliers et des Hospitaliers de Jérusalem que dans le XIIème siècle, sont des illustres productions de cet Ordre Ancien de Saint-Lazare, des ruisseaux de cette belle source et des glorieux rejetons de ce « Grand Arbre ».

Frère Gérard, Grand Maître de l'Ordre de Saint-Lazare, comblé de mérites et de contentements pour les heureux succès de ses pieux desseins, mourut en l'an 1118.

Nous avons encore des mémoires de deux Grands Maîtres de Saint-Lazare qui ont précédé l'institution de Gérard, le premier desquels était nommé Jean Horcan, descendant de la race des Macabées, et l'autre est appelé Jean de Chypre. Mais il ne nous reste rien du temps de leur gouvernement. Cela néanmoins peut servir de preuve quant à l'antiquité dudit Ordre.

Frère Brojant Roger succéda à Gérard comme il apparaît dans une donation faite à son Ordre de son temps par Atton, comte de l'Abruzzes. Les Chevaliers des Hôpitaux de Notre-Dame le reconnurent pour leur Grand Maître, mais ceux de Saint-Jean, aspirant à une plus haute perfection, commencèrent à faire bande à part et ils élurent à ce dessein le Frère Raymond du Puy pour leur supérieur qui leur composa de nouvelles constitutions, lesquelles furent approuvées en l'an 1123.

Calixte II ajouta à leur Institut la profession des trois vœux de Religion. Ce point semble être fondamental quant au commencement de leur Ordre qui reconnaît alors le susdit Raymond du Puy comme Grand Maître.

Cependant on ne retrouve dans aucun de leurs écrits de cette époque la preuve de ce titre pour qualifier leur chef, sauf à partir du moment où ils s'installent à Rhodes. En fait, Jean de Lastic fut le premier qui en usa, d'où l'on peut conjecturer qu'ils rendaient encore alors quelque respect au Grand Maître de Saint-Lazare qui avait de temps immémorial possédé le titre de Grand Maître et ses Chevaliers celui d'Hospitaliers tout simplement, ou d'Hospitaliers de Jérusalem, sans addition, les autres étant nommés dans les Bulles et lettres patentes, avec restriction, Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Tandis que les Chevaliers vivaient assez tranquillement dans la Terre Sainte, exerçant les fonctions de leur Institut, la nouvelle vint en France d'une irruption que les Égyptiens et les Arabes avaient faite dans la Galilée et dans la Syrie avec de grands massacres, de Chrétiens, brûlant, pillant et saccageant partout où ils passaient.

Cette triste nouvelle émut le zèle et le courage du Roi Louis VII, dit le Jeune, père de Philippe Auguste, surnommé Dieu Donné, et le porta à solliciter le Pape Eugène III, qui avait été moine de Cîteaux, d'assembler un Concile pour trouver un remède à ces malheurs.

Ce Concile fut tenu à Vézelay, en Bourgogne, l'an 1145, le Pape et le Roy y assistèrent en personne, Saint-Bernard y harangua avec véhémence et d'un commun avis des Prélats et des Princes, on conclut une expédition en terre Sainte pour chasser les infidèles qui y étaient rentrés.

Louis se met en campagne pour ce dessein l'an 1147, avec une puissante armée qu'il grossit, passant en Grèce, de quantité de Chevaliers de Saint-Lazare qui étaient depuis longtemps multipliés en ces Provinces et qui, entre tous, s'intéressaient à la conservation de la Religion Chrétienne dans les 30 Lieux Saints.

Mais par un conseil secret de la divine Providence, cette grande entreprise réussit assez malheureusement, et après plusieurs travaux, le Roi Louis n'en retira d'autre avantage qu'un trésor de mérite pour son zèle et une troupe de Chevaliers de Saint-Lazare qui l'avaient fidèlement servi dans ces pays étrangers et qui l'accompagnèrent, l'an 1148, en son retour.

Il est conforme à l'observation que font les historiens que l'Ordre de Saint-Lazare parut en France en même temps que les Templiers à qui Saint Bernard donna la Règle avec le beau traité qu'il a fait aux Chevaliers du Temple, et nous trouvons des lettres de Louis VII, expédiées dès ce temps-là en faveur des Chevaliers de Saint-Lazare.

Il y a donc cinq cents ans qu'ils vinrent en ce Royaume où le Roi Louis le Jeune leur donna, en l'an 1150, une Église à Paris située entre le faubourg de Saint-Denis et celui de Saint-Martin, avec le Palais joignant qui avait été jadis la demeure des Rois.

En témoignage de quoi, lorsqu'ils sont entrés à Paris, on dressa devant la porte un théâtre et un Trône royal où l'on conduisit leurs Majestés pour y recevoir les honneurs et les hommages de tous les Ordres de la ville.

Cette Église servait de chapelle au château et, dès lors, elle a porté le nom de Saint-Lazare, quoique depuis peu, quelques prêtres de la mission y aient été introduits par la souffrance de l'Ordre. Il leur donna de plus le droit de chauffage au bois de Vincennes pour cette maison, lequel depuis il racheta, l'an 1164.

Or, les voyant résolus à faire un corps de leur Compagnie en France, sans préjudice néanmoins de l'obéissance qu'ils devaient à leur Grand Maître qui était demeuré en Terre Sainte dans la ville d'Acre, siège principal de leur Religion, le Roi leur donna son château de Bony, situé près d'Orléans, pour y établir leurs chefs et supérieurs deçà les mers, et pour y être et demeurer à perpétuité sous la protection du Roi.

Les lettres de cette donation paraissent encore aujourd'hui datées de l'an 1154, et signées par son Chancelier en présence de plusieurs Seigneurs, notamment Matthieu de Montmorency, Connétable de France. Et pour l'exercice de leur Hospitalité, il leur commisa, en même temps l'Intendance de la direction de tous les Hôpitaux et de toutes les Maladreries de son Royaume.

Ces Chevaliers ainsi établis en France donnèrent tant de satisfactions au public par leur zèle et par leur charité que chacun s'estimait heureux de contribuer à leur subsistance et à leur agrandissement ...

Philippe Auguste, fils de Louis le Jeune, suivant l'affection que son Père leur avait témoignée, leur permit de retirer et garder au port d'Aigues-Mortes les vaisseaux qu'ils avaient en France et faire aborder et décharger ceux qui leur venaient du Levant de la part de leurs Frères avec lesquels ils entretenaient correspondances, et ce sans aucun tribut.

Les lettres de cette concession sont expédiées en date de l'an 1200 et, scellées en cire verte sur lacet de soie rouge.

Ce même Roi leur confirma le don fait par Louis le Jeune, son très honoré Seigneur et Père, du château de Sony, érigé en première Commanderie de leur Ordre deçà les mers. Les lettres de cette confirmation furent données à Paris, l'an 1208.

Les Princes étrangers, par une Sainte émulation et imitation des nôtres, déployèrent leurs munificences en leur faveur. Henry, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie et d'Aquitaine, Comte d'Anjou, leur donna quantité de biens dans ses états ; on en voit quelque chose dans ses terres, l'an 1208.

L'Empereur Frédéric II, Roi de Jérusalem et de Sicile, confirma leurs privilèges et leur donna plusieurs terres et possessions en Sicile, en Calabre, en Pouilles et en terre de Labour et la permission de bâtir de nouveau quatre Maisons en ses états comme il apparaît dans ses lettres de l'an 1225.

Or, pendant que cet Ordre avançait heureusement en Europe sous la protection de nos Rois, il allait de jour en jour en décadence dans l'Asie et dans l'Afrique par une secrète disposition de la divine Providence qui voulait l'en retirer.

Les malheureux succès de la dernière Croisade avaient si fort décrié les affaires de l'Église au Levant que les Princes Chrétiens, rebutés par ces infortunes, se désistèrent pour envoyer des secours en Terre Sainte, ou alors ils envoyèrent de si faibles contingents qu'ils ne furent pas capables de résister aux desseins que les Infidèles faisaient de l'envahir.

En effet, Saladin, Calife d'Égypte, se prévalant des divisions des Comtes de Lusignan, de Tripoli et de Poitiers, qui se disputaient le gouvernement depuis la mort du Roi Baudouin V, passa le Jourdain avec une armée de cent cinquante mille hommes, prit Damas, envahit une grande partie de la Syrie, favorisé par le Comte de Tripoli qui, par une insigne lâcheté honteuse au nom Chrétien, avait fait alliance avec lui et laissa le passage à l'armée de Saladin qui arriva jusque devant Acre qu'il assiégea en 1187.

Mais les Frères de Saint-Lazare, les Templiers et les Frères Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem firent de si fréquentes et de si heureuses sorties armées qu'ils contraignirent l'ennemi de quitter ses tranchées et donnèrent loisir au Roi Guy de Lusignan, successeur de Baudouin, d'amener un notable secours à l'arrivée duquel les troupes assiégées des Chevaliers sortirent si à propos sur l'armée des assiégeants qui se trouva prise en étau et mise en déroute.

Quinze mille Turcs furent tués sur place.

Le courage de Saladin ne fut pas rebuté par cet échec et, ayant rallié ses troupes, il se retira du côté de Tibériade qu'il fit mine de vouloir assiéger, quoique son dessein ne fut que d'attirer l'armée des Chrétiens pour l'attaquer plus avantageusement et s'en préparer un piège avec la complicité du Comte de Tripoli.

En effet, après être arrivé en vue de Tibériade, où le comte s'était retiré, il alla prendre sur un passage un poste avantageux près des eaux de Belveir, où le Roi et l'armée Chrétienne se rendirent trop tard et où ils trouvèrent l'armée de Saladin rangée en bataille. Le Comte de Tripoli qui feignait de suivre lui aussi l'ennemi vint rejoindre le Roi et le décida à combattre malgré le danger et les risques évidents, mais le malheur prévalut.

On commença donc le combat dès le début duquel le comte retira ses troupes, lâcha le pied et s'en retourna vers sa retraite de Tibériade. L'armée Chrétienne affaiblie et surprise par cette désertion et infidélité fut mise en désordre et défaite entièrement.

Le Roi fut pris, le bois de la Sainte-Croix qui était tout le bonheur des Chrétiens dans leurs guerres, leur fut enlevé. La plupart des Chevaliers de Saint-Lazare, de Saint-Jean et des Templiers, lesquels, par une cruauté barbare, furent amenés sous la tente de Saladin le lendemain de la bataille qui les fit, de sang froid, martyriser en sa présence pour se venger de la déroute d'Acce et pour exténuer les forces des Chrétiens en Syrie qu'il savait être constituées en majorité de ces valeureux Chevaliers.

La perte de cette année fut si fatale aux Chrétiens de la Terre Sainte qu'elle attira inévitablement presque celle de tout le reste, car Saladin enflé de cette victoire alla sans perdre de temps ré-assiéger Acce dénuée de Chevaliers et de gens de guerre qu'il prit aisément. Vint ensuite Aps, Baruth, Gibelet et la plupart des villes maritimes se rendirent à lui.

Ascalon lui refusa les portes et l'indignation qu'il conçut de ce refus, ou plutôt la colère de Dieu provoquée par les crimes des Chrétiens, lui fit lever le siège pour aller tête baissée devant la ville de Jérusalem, capitale du Royaume, laquelle, après un siège de trente jours, se rendit à lui un vendredi, le second jour d'octobre de l'année 1187, sous le Pontificat d'Urbain III.

De là, il étendit sans résistance ses conquêtes dans toutes les provinces de la Syrie d'où il chassa tous les Chrétiens et les peupla d'Infidèles.

Alors, ces barbares usurpateurs, exerçant leur plus cruelle tyrannie sur ce qu'il y avait de plus Saint et de plus vénérable en la Religion, Pillèrent, Ruinèrent, Rasèrent les Églises, les Hôpitaux et les Maisons de cet Ordre, tuèrent et massacrèrent ces Braves Chevaliers et tout ce qui se trouvait sous les armes et qui leur résistait. Ils écartèrent et dispersèrent tout le reste jusque pendant l'année suivante, 1188.

Les Chrétiens rescapés se réunirent alors autour du Roi Guy de Lusignan que Saladin avait remis en liberté contre la reddition d'Ascalon.

Les Chevaliers, voyant le courage des Chrétiens un peu remis, sollicitèrent le Roi pour qu'il les autorise à reprendre Acce qui était un site stratégique primordial s'il voulait rétablir le Royaume.

Leurs espérances ne furent pas vaines, ni les vœux qu'ils offraient au Ciel inutiles, car Philippe Auguste, Roi de France, et Richard I, Roi d'Angleterre, leur furent envoyés par la divine Providence, avec des troupes qui les aidèrent à reprendre Acre, le 12 juillet 1191, et qu'ils gardèrent ensuite cent ans.

Pour achever de recueillir les reliques du Christianisme en ces Lieux Saints et relever les ruines des temples sacrés profanés par les Infidèles, Dieu envoya un autre puissant secours en Syrie.

En l'an 1245, au Concile de Lyon, le Pape Innocent IV, qui présida en personne, nomma le Roi Saint-Louis, chef de la nouvelle Croisade que ce généreux Prince mena avec plus de zèle que de succès. Il partit de Paris l'an 1248 et vint surgir heureusement en Pile de Chypre où les Chevaliers de tous les Ordres militaires vinrent le rejoindre avec leurs chefs.

De là il passa l'année suivante, 1249, sans difficultés en Égypte où il prit la ville de Damiette, que les anciens appelaient Héliopolis, située sur les rives du Nil.

Mais un an après cette prise, la maladie ayant affaibli son armée, il perdit une bataille près de cette même ville et il fut fait prisonnier par le Soldan d'Égypte, et avec lui ses deux frères, Charles et Alphonse, ainsi que plusieurs Chevaliers.

Son séjour en ces contrées du Levant dura cinq 20 ans pendant lesquels, après sa délivrance, il visita toute la Terre Sainte. Il convertit quantité d'Infidèles et racheta plusieurs esclaves Chrétiens, il leur rebâtit des villes et des temples, il remplit ces provinces de la renommée de ses belles actions. En 25 toutes ces occasions, le Grand Maître et les Chevaliers de Saint-Lazare l'accompagnèrent toujours et le servirent de leurs personnes et de leurs biens.

Or, ces Chevaliers, voyant les affaires des Chrétiens presque ruinées en la Terre Sainte et constatant qu'il leur était impossible d'y subsister plus longtemps, que leurs propres divisions ouvraient la porte aux Infidèles, que les Vénitiens et les Génois entretenaient entre eux une guerre civile dans la ville d'Acre chacun d'entre eux se cantonnant dans son quartier et prétendant en être Maître sans dépendre de personne, constatant que les Rois de Jérusalem avaient oublié les services rendus en Terre Sainte par l'Ordre de Saint-Lazare et tentaient de lui retirer le gouvernement de cette belle ville qu'ils avaient conservée si fidèlement à la Religion Chrétienne durant tous les troubles passés, ces Chevaliers ne pouvaient plus le supporter.

De même quand Philippe de Montfort, le fils de ce Simon de Montfort qui avait chassé les Albigeois du Comté de Toulouse, fut nommé gouverneur, les Chevaliers de Saint-Lazare ne furent pas d'accord.

Ils constatèrent aussi que les « Templiers », les « Teutoniques » et les « Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem » s'opposaient en un éternel débat, chacun d'eux prétendant quelque part à la Seigneurie d'Acre, au préjudice de ceux de « Saint-Lazare ».

Ils se souvenaient aussi que Saint-Lazare, premier chef de leur Ordre, avait été jadis conduit en France par une particulière désignation de la Providence divine, où il avait été reçu avec tous les honneurs. Ils savaient aussi que quelques-uns de leurs frères y avaient été reçus près de cent ans auparavant par le Roi Louis le Jeune, qu'ils s'y maintenaient et y avaient fait du progrès sous l'autorité et la faveur de ces « Rois Très Chrétiens », qu'ils y vivaient tranquillement dans les exercices de leur Religion et utilement pour le public.

Ils résolurent donc en une Assemblée Générale de leur Ordre qu'ils firent pour la dernière fois dans Acre, de supplier le Roi Saint-Louis de leur permettre de transférer entièrement le Siège de leur Grand Maître en France, et ce sous sa protection.

Ce qu'étant agréé par Sa Majesté, ils mirent de l'Ordre dans leurs affaires, équipèrent des vaisseaux pour leur voyage et partirent de la Terre Sainte l'an 1253, avec le Roi, qui vint heureusement mouiller les ancres au port d'Aigues-Mortes, d'où ils étaient partis, allant à cette expédition.

Voilà le languissant et déplorable état où se trouvait alors ce grand Ordre, après avoir été florissant durant huit siècles. Ce puissant Ordre qui avait servi si généreusement l'Église dans toutes les occasions et factions de la Syrie, depuis l'Empereur Héraclé jusqu'au dernier Roi de Jérusalem, se voyait réduit aux abois s'il n'eut été relevé et soutenu par la puissante et favorable main de ce pieux Monarque qui d'abord remit absolument au Grand Maître et aux Chevaliers de cet Ordre la ville et le port d'Aigues-Mortes, que Louis le Jeune n'avait fait que leur prêter pour la retraite de leurs vaisseaux.

Ce fut là où les Chevaliers de la petite troupe, que ce même Louis avait emmenés en France quatre-vingt-quinze ans auparavant, vinrent visiter leurs Frères et reconnaître leur Grand Maître en Chef, et où se fit la première Assemblée Généralissime de cet Ordre deçà les mers ...

Tant de faveurs reçues de la piété et de la générosité de ce Grand Prince calmèrent un peu les regrets qui leur restaient au cœur, pour tant de maux qu'ils avaient endurés sans avoir pu maintenir la Religion Chrétienne dans sa terre natale. Et pour marquer 25 que leur courage n'était pas abattu et qu'il leur en restait beaucoup pour réparer les ruines de l'Église et de leur Ordre, ils prirent pour leur blason la couleur et la « Croix Verte » qui signifient les « ESPÉRANCES RELÈVÉES ».

Dès lors, le Chef général de cet Ordre prit la qualité de Grand Maître de Saint-Lazare deçà et delà les mers, parce qu'outre les Chevaliers qui avaient fui en France, il en demeurait encore plusieurs dans leurs Maisons de Syrie d'où les Infidèles ne les avaient pas encore déposés et 35 qui relevaient toujours de lui.

Mais Acre n'étant plus son siège, le Grand Maître de Saint-Jean, qui depuis la perte de la forteresse de Margat s'y était retiré, en demeura le principal gouverneur.

Et pour marquer le pouvoir et l'autorité qu'il exerçait, il ajouta au nom d'Acree que les Chevaliers de Saint-Lazare lui avaient imposé, celui de Saint-Jean, patron de son Ordre. C'est ce qui fait que depuis lors, cette ancienne Ptolémaïde fut appelée « Saint-Jean d'Acree ».

Les événements donnèrent raison à l'appréhension qui avait obligé les Chevaliers de Saint-Lazare à transférer le siège de leur Ordre hors de la Terre Sainte en se retirant de ce misérable pays avec raison et prudence. Car les Infidèles ne tardèrent pas beaucoup à s'en emparer entièrement et à chasser ce qui restait de Chevaliers de ces Lieux Saints.

Le Soldan Melecdaer vint l'année 1262 avec une armée de soixante mille chevaux assiéger Bethléem où il y avait encore une Maison de Saint-Lazare, et après l'avoir forcée, il la rasa. La ville de Saint-Jean d'Acree fut aussi reprise sur les Chrétiens par Melesais, fils d'Elpy, Soldan d'Égypte, le 5 avril, et ruinée de fond en comble l'an 1291.

Et ce fut la dernière ville de Syrie d'où le Christianisme fut expulsé et d'où les Chevaliers, après avoir disputé jusqu'au dernier pouce de terre, se retirèrent par la mer sans composition, ceux de Saint-Jean à Chypre et ceux de Saint-Lazare en France où leur Grand Maître avait posé son Siège. Le désastre fut tel qu'il ne restait plus dans toutes les provinces du Levant que quelques Maisons en Romanie et en Grèce qu'ils perdirent encore depuis, ou par l'invasion des Turcs, ou par leur négligence, ou par l'adresse des Chevaliers de Saint-Jean qui, par droit de bienséance, s'accommodèrent, l'an 1308, de l'Hôpital de Constantinople et de celui de Saint-Samson qu'ils avaient à Corinthe, dans la Morée.

Cet Ordre ne subsistait plus donc que dans l'Europe, la France étant son siège principal d'où ils s'étaient étendus dans tous les endroits de la Chrétienté. Les Papes, notamment Jean XXII, Grégoire X et Urbain VI, l'affermirent et le favorisèrent de plusieurs grâces et privilèges. Les Princes et les communautés lui bâtirent un si grand nombre de Maisons pour l'exercice de la Charité dans l'Allemagne, la Hongrie, la Sicile, l'Italie, l'Espagne, l'Écosse, l'Angleterre et la Savoie, qu'on put en compter jusqu'à trois mille [...]

En ces temps heureux qui semblaient avoir fait renaître le siècle d'or dans la Religion de Saint-Lazare, la charité y était en vigueur, le zèle y fleurissait, la police y était parfaitement observée, la France se glorifiait de voir venir en son sein, de tous les endroits de l'Europe, les Primats, Officiers, Commandeurs et Chevaliers de cet Ordre pour célébrer le Chapitre général de trois ans en trois ans dans la Commanderie de Bonny, sous l'autorité du Grand Maître, aux fêtes de la Pentecôte, selon l'ancienne coutume de la Religion [...]

« Cette forme de gouvernement fut observée jusqu'à la fin du XV^e siècle, dans lequel la rigueur de l'Ordre fut relâchée par les malheurs des temps et par l'instabilité de toutes les choses humaines qui ne sauraient longtemps subsister dans la perfection ».

Les guerres et les divisions des Princes Chrétiens, notamment d'Espagne et d'Angleterre contre la France, empêchèrent les Chevaliers étrangers de venir aux Chapitres généraux.

Les Assemblées cessèrent, les visites et les corrections n'eurent plus de lieu, les soumissions et dépendances des membres au Chef furent interrompues, ce qui causa de grands et notables dommages à la Religion [...]

La Bulle du Pape Innocent VIII, Génois, du 14 juillet de l'an 1489, par laquelle il éteignait et supprimait cet Ordre et l'unifiait avec ses biens et privilèges à celui de Saint-Jean, ouvrit la porte à la plupart de ces dissipations, ou du moins leur servit de prétexte; et quoiqu'il faille croire que l'intention de ce Pape fut innocente, il importe néanmoins de considérer que sa Bulle avait été sollicitée et obtenue avec l'insistance des Chevaliers de Saint-Jean qui, depuis longtemps, rêvaient de la réunion de l'Ordre de Saint-Lazare avec le leur, non pas à la manière de la première union qu'ils avaient eue ensemble, le plus jeune relevant de son ancien, mais ils prétendirent que la fille donna les lois à sa mère.

Ce dessein avait déjà paru dès le temps de l'extinction des Templiers, quand ils enlevèrent quelques Hôpitaux et Commanderies à Saint-Lazare, comme il apparaît en une Bulle de Clément V de l'an 1308 [...]

Pouvait-on ordonner quelque chose à leur préjudice et au désavantage de leurs Couronnes sans les entendre ?

Sans appeler les parties interpellées ?

Contre une si légitime, si solennelle et si ancienne possession de plus de cinq cents ans qui a vu nos Rois amener, sauver, fonder et protéger cet Ordre dans l'Europe, que peut une usurpation moderne et très injuste ?

Sans oublier que nous avons hautement réclamé contre cette innovation faite seulement depuis soixante ou quatre-vingts ans, nous nous y sommes publiquement opposés et nous avons souvent réitéré d'ouvertes et hardies protestations de nullité contre elle.

Et ce qui est à remarquer, c'est que ces attentats faits sur la France l'étaient pendant que nos Rois étaient occupés ailleurs, en un temps qu'elles étaient moins considérées à cause des guerres étrangères qui l'entamaient, des civiles qui la déchiraient et des invasions des hérétiques qui la décriaient et qui rendait sa piété suspecte.

Pour montrer plus évidemment la nullité de ces procédés, il importe d'observer que toutes les Bulles émanées au préjudice de cet Ordre tendant à sa suppression, ou à son union avec ceux de Saint-Jean, ou de Saint-Maurice, ont été accordées « In forma gratiosa » et sans entendre les personnes intéressées, ce qui répugne aux Constitutions Canoniques et aux décrets des Saints Conciles, et particulièrement de ceux de Constance et de Trente, qui déclarent toutes les Bulles de cette nature subrepticement obtenues et qui interdisent toutes annexes et unions de bénéfices sans contestation de cause [...]

L'Ordre des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem est très Saint et très illustre et a rendu depuis cinq cents ans de très importants services à l'Église.

Et, par sa générosité, il a servi de boulevard à la religion Chrétienne contre les Infidèles.

Mais qui pourrait approuver que pour son agrandissement, on éteignit celui de Saint-Lazare qui compte son antiquité et ses services par les années de cette même Église?

La France pourrait-elle, sans être accusée d'ingratitude et de légèreté, préférer ceux qui sont venus à elle seulement depuis le règne de Philippe le Bel au détriment de ceux que ses Rois ont amenés pour son service deux cents ans auparavant, qu'ils ont établis avec tant d'affection et dont ils se sont déclarés à la face du Monde « FONDATEURS » dans leur Royaume, « CONSERVATEURS et PROTECTEURS » ?

Voudrait-elle consentir à ce que l'arrivée des uns fût l'expulsion et le bannissement des autres?

Elle serait inhumaine ou insensible, la France, d'accepter qu'on dépouille ses enfants entre ses bras ou qu'on les suffoque [...]

C'est dès l'année 1547 que la France commença à découvrir clairement les usurpations elles troubles que l'on faisait à l'Ordre de Saint-Lazare sous les prétextes des Bulles d'Innocent et de Jules. Le Grand Maître, F. Claude de Marueil, et les Chevaliers dudit Ordre en firent plainte au Roi Henri II et à la Cour de Parlement de Paris où le Procureur général, se joignant à la cause, interjeta appel comme d'abus contre l'exécution desdites Bulles qui contenaient l'extinction dudit Ordre et son union à celui de Saint-Jean-de-Jérusalem.

D'où s'ensuivit un arrêt rendu le 1er mars, par lequel lesdites extinction et union furent déclarées abusives et par conséquent lesdites Bulles inutiles et sans effet pour ne pas avoir été exécutées selon la forme des Décrets du sacré Concile de Constance qui est l'un des quatre Conciles généraux dont la Cour s'est déclarée conservatrice.

Un autre arrêt de la même Cour de Parlement avait été rendu le 16 février de la même année 1547, par lequel la Collation de la Commanderie de Saint-Thomas de Fontenay le Comte, au Diocèse de Maillezais, dépendante dudit Ordre de Saint-Lazare, faite par le Grand Maître de Saint-Jean de Jérusalem en faveur du Chevalier de Launay dudit Ordre de Saint-Jean, fut déclarée abusive et non valable.

Et le Frère Charles de la Bastie, Chevalier de l'Ordre de Saint-Lazare, pourvu de ladite Commanderie par le Frère Claude de Marueil, Grand Maître du même Ordre, y fut maintenu.

Nonobstant que les Grands Maîtres de Saint-Jean se fussent ingérés d'y pourvoir en faveur de leurs Chevaliers depuis l'an 1498 sous prétexte des prétendues suppression et union susdites qui furent néanmoins déclarées nulles et abusives en jugement contradictoire, le Procureur Général de la Cour intervenant, et l'Avocat Général plaidant doctement en cette cause.

Henri le Grand, de glorieuse mémoire, répondant à la harangue qui lui fut faite à Paris l'an 1604 par Messire André Fremiol, Archevêque de Bourges, de la part du Clergé de France, fit entendre hautement que son intention était que les Chevaliers de l'Ordre de Notre-Dame et de Saint-Lazare puissent non seulement posséder des pensions sur toute sorte de bénéfices, puisque le Saint Siège leur avait accordé ce Privilège, mais encore qu'ils fussent rétablis dans tous leurs biens, Hôpitaux et Commanderies qui leur avaient autrefois appartenu et dont les Chevaliers de Malte s'étaient peu à peu emparés.

Cette déclaration fut suivie quelque temps après par un Arrêt de la Cour de Parlement conçu presque en ces mêmes termes.

Le Grand Conseil rendit un Arrêt le 1er de mars de l'année 1611 par lequel il fut dit que le Cardinal de Plaisance, Légat du Pape, avait mal et abusivement procédé en l'octroi d'une signature de Provision faite de la Commanderie de Saint-Antoine de Gratemont en l'Archevêché de Roan, dépendante de l'Ordre de Saint-Lazare, et que le Chevalier Tardieu qui en avait pris possession en vertu des lettres de Messire Philippe de Nerestang, Grand Maître dudit Ordre, y serait maintenu comme en ayant le vrai et légitime titre.

Dans ce même conseil, un autre arrêt fut prononcé le 29 mars de l'année 1646 sur la Commanderie d'Aigrefeuille en Bresse, par lequel il fut jugé que le Chevalier de Lemps, qui en avait été pourvu par Messire Charles de Nerestang, Grand Maître de l'Ordre nommé par Louis XIII, en jouirait nonobstant les provisions du Duc de Savoie prétendu Grand Maître qui s'en était attribué la disposition pendant que la Bresse était unie à ses états. Et pour preuve que cet arrêt avait été rendu sans surprise, il fut confirmé la même année, le 22 septembre, par un second arrêt, la cause ayant été revue à la suite d'une requête civile présentée à cet effet par le Défendeur.

Ce qui montre que ledit Conseil du Roi ne reconnaissait autre Grand Maître général de l'Ordre de Saint-Lazare que celui qui est en France, nommé et pourvu par Sa Majesté [...]

Ainsi nos Rois Très Chrétiens, méprisant tous les procédés de ceux qui ont voulu attenter aux droits de leur Couronne, en ce qui concerne cet Ordre et la Grande Maîtrise, n'ont pas cessé de le conserver dans leur ancienne possession, sans interruption quelconque.

N'ont-ils pas, dès lors, comme toujours auparavant, nommé le Grand Maître et pourvu l'Ordre de son Chef général, Saint-Louis désignant son siège au Château de Bony ?

Ne se sont-ils pas constamment maintenus en leurs nominations ? [...]

N'oublions pas que les Rois Philippe le Bel, Philippe le Long, Jean, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François Ier, Henri II leur confirmèrent la même chose et tous les Privilèges, Exemptions et Grâces qui leur avaient été octroyés par leurs prédécesseurs sous les mêmes titres et conditions [...]

Le Pape Alexandre IV, qui tenait le Siège Apostolique au temps de Saint Louis, a reconnu en une de ses Bulles que le Grand Maître de l'Ordre de Saint-Lazare, tant deçà que delà les mers, a son siège dans la France.

Léon X confirme la nomination d'un Grand Maître de Saint-Lazare faite par le Roi Très Chrétien en une Bulle expédiée l'an 1519 dans laquelle il situe le siège de la Grande Maîtrise dudit Ordre en France en la Commanderie de Bony, qu'il nomme « Maison conventuelle et générale ».

« Frère Jean de Courras », Grand Maître de tout l'Ordre de Saint-Lazare, nommé et pourvu par le Roi Philippe de Valois qui régnait depuis l'an 1346, exerça son autorité sur les Chevaliers, Commandeurs et Maisons des royaumes étrangers [...]

« Frère Jean de Beynes », fut nommé Grand Maître 15 par Charles V, surnommé le Sage, fils du Roi Jean [...]

« Frère Pierre de Ruaux » exerçait la charge de Grand Maître de tout l'Ordre de Saint-Lazare, tant deçà que delà les mers, au temps de Charles VII surnommé le Victorieux, et il tenait le Château et la Commanderie de Bony, alors que les Anglais mirent le siège devant la ville d'Orléans et qu'ils en furent chassés par Jeanne la Pucelle [...]

Louis XI, qui commença de régner l'an 1461, avait nommé Grand Maître « Frère Jean le Cornu », qui prend la qualité de Chevalier et Grand Maître général de tout l'Ordre et noble Chevalerie de Saint-Lazare-de-Jérusalem deçà et delà les mers, en un ancien acte fait en sa Commanderie de Bony par lui et par les Commandeurs et Chevaliers dudit Ordre capitulairement assemblés le mardi de Pentecôte 1481 [...]

« Frère Aignan de Marueil » lui succéda et fut nommé Grand Maître par Louis XII [...]

« Le Frère Claude de Marueil », qui était de la même Maison, fut nommé et pourvu après la mort d'Aignan par le Roi François Ier [...]

« Le Frère Jean de Conti » fut nommé Grand Maître Général de tout l'Ordre de Saint-Lazare deçà et delà les mers par le Roi Henri II [...]

« Le Frère Jean de Levi », dont la naissance était autant illustre qu'elle était connue en France, fut pourvu par le même Henri II de la Grande Maîtrise vacante par le précipité décès de Conti [...]

« Le Frère Michel de Sèvres » vint après, nommé par François II [...]

« Le Frère François Salviati », quoique étranger du Royaume, fut nommé après la mort du Grand Maître de Sèvres par le Roi Charles IX qui voulut lui témoigner l'estime qu'il avait pour ses mérites et de son alliance par cette belle charge. Il était Florentin [...]

« Le Frère Aymar de Chattes » fut pourvu de la Grande Maîtrise par Henri III, Roi de France et de Pologne. Il était de l'ancienne et illustre famille de Clermont en Dauphiné [...]

« Le Frère Hugues Catelan », Seigneur de Castelmor, succéda à Aymar de Chattes. Il eut son institution de Henri IV, Roi de France et de Navarre. Son gouvernement fut agité de quelques contradictions dans l'Ordre et l'exercice de sa charge souvent interrompu dans les troubles de la France excitée par la révolte des Hérétiques.

« Le Frère Charles de Gayan » vint à la Grande Maîtrise après le Frère Hugues de Castelmor par la nomination du même Roi Henri IV qui, en ses provisions, le qualifie Grand Maître de tout l'Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem, Bethléem et Nazareth, deçà et delà les mers. Mais après avoir exercé quelque temps cette honorable charge, il la remit en 1604 entre les mains du Roi qui la lui avait conférée.

« Le Frère Philibert de Nerestang » fut appelé par Henri IV, Roi de France et de Navarre, l'an 1608 à cette dignité après la démission de Charles de Gayan. Ce fut sous le gouvernement de ce Grand Maître, autant illustre en zèle et Piété qu'il l'était en naissance et en courage, que l'Ordre commença à refleurir. Il fut à ce dessein envoyé par le Roi au Pape Paul V pour traiter avec lui du rétablissement et de la conservation de cet ancien Ordre dont le Roi se disait le Protecteur, le Restaurateur et le Patron.

Cette affaire ayant été mise en délibération, on avisa de ne point disputer ces qualités au Roi Très Chrétien, ni au Grand Maître nommé par lui celle de Chef et Général de tout l'Ordre de Saint-Lazare sans restriction, nonobstant l'intervention de l'ambassadeur de Savoie qui défendait les intérêts de son Maître [...]

Après quoi, le Roi lui mit au col la Croix d'or au blason dudit Ordre, pendante au cordon tanné amarante, et le vêtit du Grand Manteau, chargé sur le devant du côté gauche de la Croix en broderie.

De plus, il lui donna les deux grands sceaux dont le premier est l'ancien de l'Ordre représentant un Chevalier armé de toute pièce, l'écu à la main gauche, l'épée nue à la droite, monté sur un cheval bardé, semé de fleurs de Lys avec cette inscription: « ORDINIS ET MILITIAE B. MARIAE VIRG. DE MONTE CARMEL ET S. LAZARI IN IERUSAL ».

L'autre sceau est celui de Grand Maître, portant les armes de Nerestang, à trois bandes d'or en azur avec trois étoiles d'argent sur la seconde, entourées du collier de l'Ordre de Saint-Michel et du cordon de Notre-Dame et de Saint-Lazare, à la croix octogone pendante, et pour inscription: « PHILIBERTUS DE NERESTANG MAGN. MAG. ORD. ET MILIT. B. MARIAE VIRG. DE MONTE CARMEL ET SANCTI LAZARI IN IERUS. 1608 [...]

Sa dévotion très ardente envers la Vierge et envers son Ordre, le porta à fonder, avec de signalées libéralités, l'Église et le Couvent des RR. PP. Religieux Réformés de Notre-Dame du Mont Carmel à Lyon dans lequel il eut sa sépulture [...]

« Le Frère Jean Claude, Marquis de Nerestang », fils de Philibert, qui, du vivant de son père avait été fait Chevalier par le Roi Louis XIII et nommé par lui Coadjuteur à la Grande Maîtrise des Ordres de Notre-Dame et de Saint-Lazare, en prêta le serment à Paris entre les mains de Sa Majesté, le 3 janvier de l'an 1613, en présence de la Reine régente, sa mère, de Monseigneur le Duc de Vendôme, Pair de France, de Monseigneur le Duc de Sillery, Chancelier de France et de Navarre, de Monsieur de Souvré, Gouverneur du Roi et de plusieurs Seigneurs. Et le 19 février de la même année, fut célébré le Chapitre Général de l'Ordre, au monastère Saint-Lazare de Paris où il fut mis en possession de cette charge [...]

Le Roi Louis XIII, eu égard à ses services et à ceux de son père, transmis ses charges à son fils Charles de Nerestang qui prit possession de la Grande Maîtrise de Notre-Dame et de Saint-Lazare la même année 1639. Après avoir servi le Roi en la guerre de Catalogne, rendant des preuves de son courage et commandant en qualité de Maître de Camp le régiment qui avait été autrefois commandé par son père et par son grand-père, il mourut à Lyon, revenant malade de l'armée, le 30 décembre de l'année 1644, âgé de 18 ans.

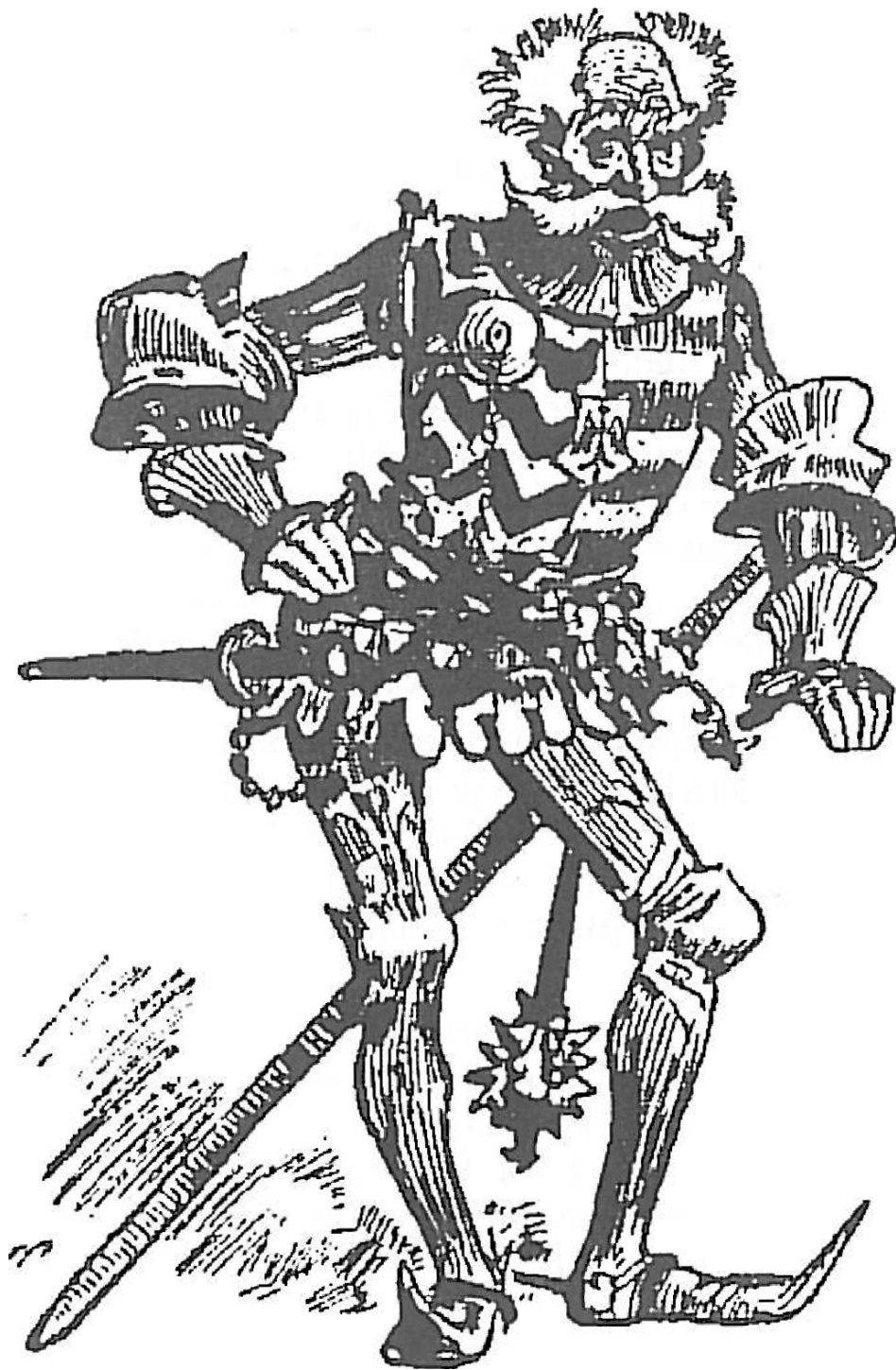
C'était un jeune Seigneur d'un esprit avancé, d'un cœur généreux et sans peur, d'une douceur aimable, dont le trépas précipité laissa beaucoup de regrets à tous ceux qui l'avaient connu, et ravit les belles espérances que ses vertus naturelles et morales donnaient à son Ordre et à sa Maison.

La même année 1644, la charge de Grand Maître, vacante par la mort de Charles de Nerestang, fut conférée par le Roi Louis XIV, en sa minorité, à Achille de Nerestang, son frère. Le Roi suivit en cela l'avis de la Reine régente, Anne d'Autriche, sa très honorée Mère et très Vertueuse Princesse, et celui de son Conseil, et ne s'arrêta pas à la considération de son âge, qui n'était que de dix ans, mais aux excellents mérites de ses Prédécesseurs qui de temps immémorial avaient donné leur sang et leur vie au service de leurs Rois et de l'État. Son frère mourut, serviteur du Roi Louis XIV pendant la guerre d'Espagne.

Son père fut tué servant Louis XIII en celles d'Italie. Son Aïeul, commandant les armes du même Roi Louis XIII, après avoir servi Henri IV, aux guerres de France. Son Bisaïeul, au service d'Henri III, au siège d'Issoire fait par le Duc 20 d'Anjou, frère unique du Roi en 1577.

Ainsi tous ses prédécesseurs ont fatalement, mais glorieusement terminé leur vie en des occasions d'honneur.

De plus, en ses tendres années, ce jeune Seigneur 25 a tant de marques de jugement et de courage, tant de caractères de vertu et de générosité, qu'il promet de grandes choses pour l'ornement de cet Ordre suivant les exemples et les mémoires qui lui ont été laissés par ses ancêtres [...]



Quelle sera la fin de tant de travaux et traverses ?

XXII

RÈGLES ET STATUTS
DES ORDRES MILITAIRES
DE NOTRE-DAME DE SAINT-LAZARE

Les Ordres de Notre-Dame et de Saint-Lazare, étant des Ordres de Chevaliers et d'Hospitaliers, de Milice et de Miséricorde, ont été institués pour défendre l'Église contre les ennemis de la Foi et pour avoir soin des pèlerins, des pauvres et des malades.

Ainsi les vertus que ceux qui en font Profession doivent principalement aimer et pratiquer, sont la Charité et la Générosité, l'Hospitalité et le Zèle.

La première Règle de l'Ordre de Saint-Lazare fut composée par Saint-Basile, la seconde a été donnée par Saint-Augustin.

Et encore aujourd'hui, comme toutes les Religions vivent sous une quelconque règle approuvée par le Siège apostolique, celle de Notre-Dame et de Saint-Lazare milite sous celles-ci. Les Papes ont aussi prescrit par leurs Bulles plusieurs règlements à cet Ordre. On trouve de plus dans les mémoires de l'antiquité diverses Ordonnances faites par les Grands Maîtres et par les Chapitres généraux.

C'est de tous ces principes que nous avons tiré ces Règles et Statuts que nous allons publier avec l'autorité, approbation et confirmation de Monseigneur Achille de Nerestang, Grand Maître de cet Ordre, en suite du pouvoir qui lui en a été donné par le Saint Siège.

Dieu veuille que leur observance réponde à notre intention qui ne tend qu'à sa Gloire et à la Splendeur de la Religion.

De la Réception à l'Ordre

Chapitre I

l'autorité de recevoir à l'Ordre de Notre-Dame et de Saint-Lazare n'appartient qu'au Grand Maître et aux Chevaliers qu'il lui plaira de commettre par Patentes expresses en chaque cas particulier. Or en cette action, lui et ses Commissaires sont exhortés de n'admettre personne dont la réception ne soit honorable et utile à la Religion.

Personne ne sera reçu:

Qui ne soit Catholique, né de légitime mariage, de bonne race et de gens de bien et d'honneur, ou qui descendrait de Juifs, Turcs ou Infidèles.

Qui n'ait atteint l'âge de seize ans, sain de corps et d'esprit et capable de porter les armes.

Qui aurait fait action noire, vilaine et lâche, quoiqu'il en ait obtenu grâce ou abolition.

Qui tiendra des biens de l'Ordre, s'il ne les déclare et ne les remet à la disposition du Grand Maître.

Qui serait bigame.

Qui ne pourrait vivre honorablement de son bien.

Qui ne soit pleinement informé et instruit des Règles et Statuts de l'Ordre et résolu à les observer.

Qui n'ait donné cent écus d'or à l'Ordre, ou telle forme qui sera taxée par le Grand Maître pour être mise au Trésor public.

Nul ne sera reçu Chevalier s'il ne fait preuves exactes de noblesse de quatre races, tant du côté maternel que du paternel, en présence d'un ou deux Chevaliers députés par le Grand Maître, lesquels lui seront envoyés pour juger si elles sont suffisantes.

Et en ce cas, elles seront remises au Chancelier pour être conservées aux Archives de l'Ordre avec les actes de la Réception et de la Profession.

Le Grand Maître peut dispenser sur l'âge, sur la naissance, sur la bigamie, voire sur quelque autre de ces conditions:

Si celui qui demande l'entrée de l'Ordre est d'un excellent mérite.

S'il s'est signalé par quelque action recommandable de valeur.

S'il a rendu ou peut rendre quelque notable service à l'Ordre.

S'il est de la Maison ou de l'Alliance.

Ou s'il a été nourri Page du Grand Maître, et pour d'autres raisons qui méritent d'être considérées.

Mais les Chevaliers reçus avec dispense seront nommés « Chevaliers de Grâce ».

On ne doit recevoir en un même jour les Chevaliers à l'Ordre et à la Profession, mais on mettra un espace convenable entre ces deux actions.

Du Grand Maître

Chapitre II

Encore que le Siège de la Grande Maîtrise, établi d'antiquité en la Commanderie et Château de Bony, puisse être transféré en quelque autre lieu terrestre ou maritime, à la discrétion du Grand Maître, nous ordonnons néanmoins qu'il ne le soit sans l'expresse permission du Roi et sans le consentement Général du Chapitre et qu'il soit toujours dans les limites de la France [...]

Quoique d'antiquité, cette charge dépendit du Chapitre général et ne fut conférée que par l'élection des Chevaliers et Commandeurs de l'Ordre.

Il fera Profession de Foi selon la forme ci-après exprimée tirée du Concile de Trente dont il enverra 35 l'acte en Cour de Rome.

Avant que d'exercer la charge, il sera mis en possession et prêtera serment en la formule marquée aux cérémonies de la Religion.

Nul ne doit être nommé Grand Maître s'il n'est reçu Chevalier dans ce même Ordre[...]

Le Grand Maître peut créer un Vicaire en l'Ordre qui sera nommé Grand Prieur, lequel aura en son absence pareil pouvoir que lui sur tous les Frères, tiendra rang immédiatement après lui et jouira des privilèges des Primats.

Du Gouvernement et des Officiers de l'Ordre

Chapitre III

S

ous l'autorité du Grand Maître, l'Ordre sera gouverné et servi par deux sortes d'Officiers.

Les premiers, nommés Hauts Officiers, sont les Primats, le Chancelier, le Trésorier, l'Amiral ou Maréchal de l'Ordre et le Procureur général ou Promoteur des causes.

Les autres sont les Bas Officiers, Secrétaires et Receveurs.

Les Primats seront, sans autre institution ou déclaration, les quatre plus anciens Chevaliers selon l'antiquité de leur Réception s'ils ne sont déjà pourvus de quelque autre Office du premier rang. Leur charge est de servir au Conseil ordinaire du Grand Maître, comme Conseillers nés.

Le Chancelier gardera les Sceaux, les Registres et les papiers de l'Ordre et ce, dans la ville de Paris ou celle d'Orléans où les archives seront dressées, et assurera un inventaire desdits Registres et papiers.

Le Trésorier aura la clé du Trésor dans lequel seront conservés les deniers publics de la Religion qui ne seront employés que selon l'Ordre du Grand Maître et du Chapitre Général, et dont il rendra compte devant eux. Outre cette charge, il tiendra l'arsenal des armes de la Religion au lieu qui sera destiné pour cela par le Grand Maître et le Chapitre Général jusqu'à ce qu'on ait mis en nier quelques vaisseaux ou galères, car alors un Amiral, ou Maréchal de la Religion, les commandera, les tiendra et en aura la charge [...]

Les Secrétaires seront employés aux écritures et expéditions de l'Ordre.

Les Receveurs exigeront et recevront les deniers publics et les apporteront au Trésor.

Des Commandeurs et Chevaliers

Chapitre IV

Personne ne peut être pourvu de Commanderie -qui ne soit Chevalier, ni en tenir plusieurs sans dispense du Grand Maître qui, en ce fait, aura égard à l'antiquité, aux mérites des personnes et à la valeur des lieux.

Les Commanderies ne peuvent être mises en ferme pour plus de trois ans sans permission du Grand Maître. Le Commandeur, ou Chevalier, le plus voisin de celui qui décédera pourvu des biens de l'Ordre de quelque condition qu'ils soient, se portera promptement sur les lieux pour dresser un inventaire desdits biens et dresser procès-verbal, pour remettre aux héritiers et conserver à l'Ordre ce qui lui appartient.

Puis il donnera avis de tout au Grand Maître qui priera pour l'âme du trépassé et pourvoira à la Commanderie ou autre place, ainsi que de raison.

Il est défendu à tout Chevalier de la Nation de sortir du Royaume sans congé du Grand Maître.

De prendre pension de qui que ce soit, excepté du 35 Roi, sans sa permission.

De prendre partie en guerre sans sa permission, et ce seulement dans les armées de sa Majesté, ou des Fils de France et sous leurs lieutenants, ou sous des Chevaliers de Notre-Dame et de Saint-Lazare.

Tous les Chevaliers se tiendront prêts pour marcher en guerre près de la personne du Roi sous leur Grand Maître toutes les fois qu'ils seront commandés par ledit Grand Maître.

L'intention de Sa Majesté ayant été en l'institution et restauration de cet Ordre, d'en faire un bataillon de gens d'élite pour la garde de sa personne dans les occasions de guerre.

Ils se tiendront pareillement en équipage pour aller combattre pour la défense de la Foi Catholique, apostolique et romaine, toutes les fois qu'il leur sera commandé par le Pape, le Roi Très Chrétien et leur Grand Maître sous la charge duquel ils marcheront, et non d'autres sans son exprès congé.

Si les lieux tenus par les Commandeurs, ou les Chevaliers, sont chargés de pauvres et de malades, ils en prendront un soin très grand selon la particulière obligation de leur Institut et, s'ils sont obligés à quelques aumônes, ils s'en acquitteront fidèlement.

Des Chapelains et Frères servants d'armes

Chapitre V

Nul ne sera reçu à l'Ordre pour Chapelain qui ne soit déjà prêtre, de bonne vie, de suffisante capacité et de bonne naissance.

Nul ne sera reçu pour Frère servant qui ne soit sain de corps et d'esprit, de bonne et honnête famille, éloignée de la lie du peuple, et qui ne puisse être utile à l'Ordre par ses services.

Les Chapelains et Frères servants seront reçus à l'Ordre par le Grand Maître qui, après les avoir examinés et trouvés capables, leur donnera, ou leur fera donner la Croix en la façon marquée dans les cérémonies.

L'habit des Chapelains doit être une soutane et un long manteau. Celui des Frères servants, modeste et du commun et leur Croix doit être un peu plus petite que celle des Chevaliers.

Les Chapelains et Frères servants peuvent tenir Prieurés, Chapelles, Maladreries et Hôpitaux de l'Ordre avec leurs revenus, mais non pas les Commanderies, sauf s'ils les avaient découvertes et réunies eux-mêmes à la Religion. Ils peuvent aussi avoir plusieurs pensions sur toute sorte de bénéfices, mais seulement jusqu'à la somme de cinq cents ducats parce que la Bulle de l'Institution de l'Ordre de Notre-Dame ne leur donne pas ce privilège comme fait celle de Saint-Lazare et seulement aux Chevaliers.

Les Offices de Secrétaires et Receveurs peuvent être donnés par le Grand Maître aux Chapelains ou Frères servants qui en seront capables ; mais non pas les Hauts Offices qui conviennent aux seuls Chevaliers.

Qu'ils aient un soin très particulier des exercices de charité envers les pauvres et les malades, où qu'ils soient, et notamment de ceux qui seront dans les Hôpitaux et Maladreries de l'Ordre [...]

Des Chapitres généraux

Chapitre VI

Encore que le Gouvernement de cet Ordre soit monarchique et que le Grand Maître ait un plein et absolu pouvoir, néanmoins il est nécessaire d'assembler, quand il le jugera expédient et utile, le Chapitre général selon l'ancienne coutume de la Religion pour prendre les avis et les conseils des Primats, des Hauts Officiers, des Commandeurs et des Chevaliers sur les affaires importantes.

Le Chapitre général sera donc assemblé par la convocation du Grand Maître, lors que les affaires de l'Ordre le requerront aux fêtes de la Pentecôte où tous les Primats, Hauts Officiers, Commandeurs et Chevaliers qui seront appelés, seront tenus de se trouver et de garder le secret de ce qui s'y traitera [...]

Là, on verra l'état de l'Ordre, on pourvoira à ses décadences, à son progrès et avancement.

On entendra le résultat des visites qui auront été faites, on recherchera les lieux vacants par mort ou autrement, on prendra des solutions pour retirer et réunir à l'Ordre les biens et les droits aliénés, on rendra les obéissances et les soumissions au Grand Maître, et rien n'aura force de loi qui ne soit approuvé par lui [...]

Toutes les conclusions du Chapitre doivent être enregistrées par un secrétaire de l'Ordre et signées par le Grand Maître, Primats et Hauts Officiers.

Tous les actes de l'Ordre doivent être commencés par le signe de la Croix, et par ces paroles: « Au nom de Dieu, de la Vierge et de Saint-Lazare... »

Des Visites et des Corrections

Chapitre VII

Le Grand Maître visitera, ou commettra des visiteurs, quand bon lui semblera, qui visiteront les Commanderies et autres lieux de l'Ordre, et leurs ordonnances seront exécutées touchant les mœurs des Frères et les réparations des lieux sous peines arbitraires.

Tout frère de l'Ordre, de quelque condition qu'il soit, qui sera pris sur le fait d'avoir commis une action noire, comme usure publique, assassinat, conspiration, trahison, lâcheté infâme, désobéissance contumace ou rébellion aux ordonnances du Grand Maître, sera privé de la Croix.

S'il commet une impiété, ou s'il use de blasphème contre Dieu, la Vierge et les Saints.

S'il médit, ou entend médire du Pape, du Roi ou du Grand Maître sans relever la parole.

S'il fuit, ou lâche le pied en la bataille, ou s'il quitte son poste.

S'il porte un faux témoignage.

S'il appelle en duel.

Il sera puni à la discrétion du Grand Maître, et s'il n'accepte pas le jugement, il y sera contraint jusqu'à la totale privation de ses biens et à l'expulsion de l'Ordre.

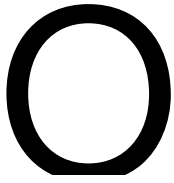
Le Grand Maître a pouvoir de l'autorité du Pape de punir, de corriger, de priver tous les délinquants de l'Ordre à la façon que bon lui semblera, voire ôter la Croix, le rang et l'habit, honneurs, biens, Offices et bénéfices.

Tous les jugements de l'Ordre seront rendus par le Grand Maître, ou par le Chapitre Général, sommairement, sans chicanes et sans s'attacher aux formalités accidentelles du Droit.

Les sentences de punition et de dégradation, dans des cas énormes, seront mises par écrit, publiées et enregistrées dans les livres de l'Ordre.

Des Qualités et Rangs de l'Ordre

Chapitre VIII



n ne reconnaît en l'Ordre que le Grand Maître, le Grand Prieur, les Primats, les Hauts et Bas Officiers, les Commandeurs, les Chevaliers, les Prieurs, les Chapelains et les Frères Servants d'armes.

Chacun d'eux sera honoré selon sa qualité et tiendra rang dans la Religion selon cet Ordre.

Le Grand Maître aura le premier rang partout, et après lui les Primats, puis les Chanceliers, le Trésorier, l'Amiral ou Maréchal de l'Ordre et le Procureur général.

Tout le reste gardera le rang de son antiquité de Réception, premièrement les Chevaliers, secondement les Prieurs et Chapelains, finalement les Frères Servants d'armes.

Les Commandeurs et Bas Officiers n'acquerront point de rang par ces qualités mais garderont celui de leur ancienneté, chacun en sa condition.

Le Titre que l'on donne à tous ceux de l'Ordre n'est pas DOM mais celui de Frère, comme il apparaît dans les Bulles des Papes, et partant, tous en useront.

Aussi le préférons-nous à tout autre parce qu'il marque moins les différences de naissance que la Charité et qu'il a été usité de tout temps en l'Église, dès la naissance de la Religion.

De l'Habit, de la Croix et du Blason de l'Ordre

Chapitre IX

Les Frères s'habilleront selon leur condition, mais ils sont exhortés d'éviter en leurs habits, ainsi qu'en leurs autres usages, toute sorte de fatuité, et d'absenter beaucoup de modestie.

Le grand manteau de l'Ordre sera de couleur tannée amarante, doublé de taffetas vert, ayant au-devant, sur le bras gauche, la grande Croix d'environ dix pouces de diamètre avec le blason de l'Ordre. Ce grand manteau ne sera porté qu'aux actions solennelles par les seuls Grand Maître, Primats et Hauts Officiers de l'Ordre.

Nul que les susdits Grand Maître, Primats et Hauts Officiers de l'Ordre ne pourra porter la Croix sur le manteau ordinaire tout en broderie d'or et d'argent, au blason de l'Ordre.

Mais les autres la porteront d'étoffe de soie, ourlée d'argent et la Vierge rayonnée d'or.

Tous les Frères de l'Ordre porteront la Croix toujours et en tout lieu. Les Chevaliers, attachée en écharpe à un cordon large tannée amarante, qui de l'épaule droite descendra sous le bras gauche, la Croix pendante au-dessous du cœur.

Les Chapelains auront la Croix au cordon tannée amarante, passé derrière le col, pendante au milieu de la poitrine. Et les Frères Servants porteront la Croix sans le cordon, attachée à une boutonnière du pourpoint sur l'estomac, avec un ruban tannée amarante.

La Croix de l'Ordre sera d'or, environ de trois pouces de diamètre. Sa figure doit être octogonale, c'est-à-dire à huit pointes, pommetées d'or, et la Croix flanquée de quatre Fleurs de Lys d'or.

La Croix sera double : La première, qui est la plus grande, est celle de Notre-Dame à l'émail tannée amarante. La deuxième est la plus petite, chargée sur l'autre et c'est celle de Saint-Lazare, à l'émail vert.

Au milieu, sur les deux, sera posée une médaille d'or, de figure ovale, portant l'image de la Vierge à la robe incarnate et le manteau d'azur, tenant son Enfant Jésus entre les bras, sur un mont vert.

Les couleurs qu'on donne à la Vierge qui sont le blanc, le bleu, l'incarnat et le tannée amarante, seront le blason et les livrées de l'Ordre. On les portera sur les bords des grands manteaux, aux armes, cornettes, drapeaux, cottes d'armes, couvertures et autres équipages de la guerre, avec la couleur de Saint-Lazare qui est le vert, symbole d'espérance.

Le tannée amarante, pour être symbole de modestie et d'immortalité, semblerait bienséant aux habits ordinaires des Chevaliers, mais cela est laissé à la discrétion de tout un chacun.

Des Obligations et Devoirs de l'Ordre

Chapitre X

Tous les Frères de l'Ordre sont obligés de lire tous les jours pour leur Office le petit de Notre-Dame, ou la Couronne de sept dizaines et vingt-cinq Pater et autant d'Ave Maria. Ils sont exhortés d'entendre la Sainte Messe tous les jours, mais ils sont obligés de l'entendre tous les samedis.

Obligés aussi de faire abstinence de chair tous les mercredis et de jeûner tous les vendredis ou samedis, selon leur choix.

Néanmoins, le Grand Maître en peut dispenser, en tout ou en partie.

Tous sont obligés de porter toujours la Croix, selon le blason et la forme de l'Ordre, et les Chevaliers de mettre le cordon autour de leurs armes, à la Croix pendante.

Obligés aussi d'employer tous leurs soins pour la conservation, l'accroissement et la splendeur de l'Ordre, et pour découvrir et réunir à la Religion les biens aliénés et dissipés.

Tous sont exhortés à se confesser et à communier en toutes les fêtes principales de l'année, Noël, Pâques, Pentecôte et. Saint-Sacrement, Conception, Nativité, Purification et Assomption de la Vierge. Aux fêtes de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, qui est le 16 juillet, et de Saint-Lazare qui est le 28 du même mois, et aux jours de leur Réception et de leur Profession à l'Ordre.

Il est défendu à tous les Frères de l'Ordre de se marier pour la troisième fois, et plus d'une fois à une veuve [...]

Ils doivent souvent visiter les Hôpitaux et les léproseries, les malades et les prisonniers, et exercer avec un soin extraordinaire les œuvres de charité et de miséricorde.

Enfin, qu'ils se souviennent de l'obligation de leur Institut et de leurs vœux et qu'ils tâchent, avec l'aide de Dieu, de s'en acquitter fidèlement.

XXIII
CÉRÉMONIES DES ORDRES MILITAIRES
DE NOTRE-DAME
ET DE SAINT-LAZARE

*Cérémonie de Réception des Chevaliers
Chapitre I*

Celui qui prétend être reçu Chevalier doit, le jour de sa Réception se confesser, entendre la Grand-Messe durant laquelle il se tiendra à deux genoux, sans épée et sans éperons, au-devant du milieu de l'autel, mais plus bas que le Prie-Dieu du Grand Maître.

Il devra venir à l'offrande de la Messe pour présenter un cierge blanc, avec une pièce d'or ou d'argent pour le Chapelain.

Puis, il devra communier à la fin de la Messe, allant et revenant pour l'offrande et pour la communion et, en passant devant le Grand Maître, il fera toujours une profonde révérence.

La Messe étant achevée, le Chapelain, revêtu de l'aube et de l'étole, fera les bénédictions de la Croix et de l'épée du Chevalier qui seront posées sur une crédence du côté de l'épître, avec le bénitier et le livre des Règles et Statuts de l'Ordre qui doit être présenté au Chevalier.

Bénédition de la Croix

V: Adjutorium nostrum in nomine Domini.

R: Qui fecit coelum et terram.

V: Domine exaudi orationem meam.

R: Et clamor meus ad te veniat..

V: Dominus vobiscum.

R: Et cum spiritutuo.

OREMUS

V: Rogamus [...]

R: Amen.

Puis il l'aspergera d'eau bénite.

Bénédition de l'Épée

V: Adjutorium nostrum in nomine Domini.

R: Qui fecit coelum et terram.

V: Dominus vobiscum.

R: Et cum spiritutuo.

OREMUS

V: Benedictio Dei omnipoLentis, patris + et Filii + et Spiritus sancti + [...]

R: Amen.

Et il aspergera l'épée d'eau bénite.

Puis le Chapelain portera l'épée à celui qui doit être reçu et lui dira en la lui donnant:

V: Accipe [...]

R: Amen.

Après avoir donné l'épée, qui doit être reçue à genoux et baisée par le Chevalier, le Chapelain continuera à dire:

V: Domine qui benedixisti gladium Goliae in manu David [...]

R: Amen.

La bénédiction étant achevée, le Chevalier se lèvera, et tenant l'épée haute dans le fourreau, ira se présenter découvert et à genoux devant le Grand Maître qui sera revêtu du grand Manteau de l'Ordre, couvert et assis sur une chaise tapissée et élevée d'un marchepied à côté de l'Évangile, et présentera ladite épée au Grand Maître après en avoir baisé la garde.

Le Grand Maître, tenant l'épée à la main, dira:

G.M. : Que demandez-vous ?

Le Chevalier : Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de me donner l'Ordre de Chevalerie de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem.

G.M. : Vous demandez une grâce bien grande qui ne doit être accordée qu'à ceux dont les mérites sont excellents, autant que la noblesse de leur naissance, et qui sont disposés à la pratique des œuvres de Miséricorde envers les pauvres de Jésus-Christ et à verser leur sang jusqu'à la dernière goutte, par un généreux zèle pour la défense de la Religion Chrétienne.

Le Grand Maître peut étendre son discours sur ce sujet autant qu'il lui plaira, puis il cloutera:

G.M. : Nous avons appris par des preuves certaines que les conditions et les dispositions requises à la grâce que vous nous demandez se trouvent en vous, c'est ce qui nous a menés à vous l'accorder. Levez-vous et prenez cette épée.

Le Chevalier se lève, la prend et la baise, et demeure debout tête nue. Puis le Grand Maître continue:

G.M.: Votre naissance vous l'avait mise au côté, et je vous la mets à la main afin que vous vous en serviez dans les occasions selon l'esprit de la Religion et non pas selon le mouvement de votre passion.

Puis il dira:

G.M.: Tirez-la du fourreau.

Le Chevalier obéira et la tiendra haute, et alors le Grand Maître lui dira:

G.M. : Voyez que sa lame est nette et éclatante, votre courage et votre vertu doivent être de même. Le bon usage que vous en ferez pour la défense de l'Église, le service du Roi, l'honneur de l'Ordre et la protection des pauvres et des misérables, vous rendra illustre devant les gens de bien et agréable à Dieu.

Puis il dira:

G.M. : Nettoyez cette épée sur le bras et mettez-la dans le fourreau.

Ce qu'étant fait, il ajoutera:

G.M. : Si je vous ai commandé de la nettoyer, c'est pour vous apprendre qu'elle ne doit jamais être souillée du sang de l'innocent, ni salie de fureur ni de lâcheté, et si après cela je vous ai ordonné de la mettre au fourreau, c'est pour vous dire que vous n'en devez jamais frapper personne injustement.

Puis, le Grand Maître se levant, le Chevalier se remettra à genoux et le Grand Maître lui mettra l'épée au côté, dans le baudrier, en disant:

G.M.: En vous ceignant cette épée et ce baudrier et vous la mettant au côté, je vous reçois dans les Ordres militaires de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem.

Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit +

Il fera le signe de la Croix sur le Chevalier, et tous répondront:

Ainsi soit-il.

Après, le Grand Maître demeurant debout dira:

G.M. : Tirez votre épée et me la donnez.

Le Chevalier, demeurant à genoux, la tirera, et après avoir baisé la poignée, la présentera au Grand Maître qui lui en donnera trois coups sur l'épaule gauche en disant par son nom et son surnom, sans qualités, par exemple Jean de N.

G.M. : N. Je te fais Chevalier au nom de Dieu Tout-Puissant, de la Vierge Marie et de Saint-Lazare.

Et pendant que le Grand Maître frappera le Chevalier, il abaissera et prêtera l'épaule.

Après cela le Grand Maître s'assoira, l'épée à la 25 main, et dira:

G.M. : Chevalier, désormais soyez vigilant au service de Dieu et de la Religion, obéissant à vos supérieurs, soumis à leurs Ordres, patient à leurs corrections.

Mais pour toute autre personne, que ces trois coups que je viens de vous donner soient le dernier affront que vous endurerez jamais au Monde au préjudice de l'honneur de Dieu, de celui de la Religion et de celui de l'Ordre que je vous donne.

Puis il lui rendra l'épée et lui dira:

G.M. : Reprenez cette épée et branlez-la trois fois.

Et pendant que le Chevalier la branlera trois fois comme pour rendre une estocade, le Grand Maître continuera à dire:

G.M.: C'est pour témoigner que vous déliez au nom de la très Sainte-Trinité tous les ennemis de la Foi et que vous espérez, par son aide et faveur, d'en emporter la victoire.

Après cela, il lui dira:

G.M. : Remettez votre épée au fourreau.

Et cela étant fait, il continuera :

G.M. : Sachez, Chevalier, que les lois de la Religion où vous êtes rentré vous obligent à l'exercice de toutes les vertus, Chrétiennes et morales, de la Foi, de l'Espérance et de la Charité, de la Prudence, de la Justice, de la Force et de la Tempérance, et que vous devez les porter à un plus haut point que ne le fait le commun des Chrétiens.

Le Grand Maître pourra continuer ce discours sur les vertus en général, ou en particulier, et sur les obligations de la Règle et des Statuts, ainsi qu'il lui plaira. A la fin du discours, il se fera apporter par le Chapelain le livre de la Règle et des Statuts de t'Ordre, posé sur ta crédence, et le titi présentera en disant:

G.M. : Tenez, voilà la Règle de l'Ordre qui sera désormais celle de votre vie. et qui vous apprendra vos devoirs.

Le Chevalier la prendra et Ici baisera avec grand respect.

Puis le Grand Maître dira:

G.M. : Levez-vous, Chevalier.

Après, il dira à un Frère servant :

G.M. : Mettez-lui ses éperons dorés.

Et pendant que tout cela se fera, il continuera à dire :

G.M. : Ces éperons vous avertissent de la diligence et de la promptitude que vous devez apporter à toutes les bonnes œuvres et à l'exécution des commandements de l'Ordre.

Vous devez plus craindre d'offenser Dieu et votre honneur que le cheval ne craint l'éperon. Ils sont dorés pour vous enseigner à fouler aux pieds l'or et l'argent. Méprisez les richesses et ne vous laissez jamais posséder à l'avarice ni à une sordide passion d'en avoir. Les seules richesses d'un Chevalier Chrétien sont celles de la vertu, de l'honneur, de la grâce et du Ciel.

Après cela, le Chapelain apportera au Grand Maître la Croix de Chevalier, sans cordon, mais avec un simple ruban tanné amarante.

Le Grand Maître la présentera au Chevalier qui la recevra avec un grand respect, les genoux à terre, baisant la main du Grand Maître et la Croix, et se l'attachera à une boutonnière au-devant de l'estomac avec le ruban.

Le Grand Maître, en la lui présentant, lui dira:

G.M.: Tenez la Croix de notre Ordre, attachez-la au milieu de votre estomac. Elle doit tenir votre mémoire attachée à la passion de notre Seigneur Jésus-Christ, vous servir de bouclier contre les tentations et les attaques du Monde, du Diable et de la Chair. Et de plus, elle doit vous faire souvenir de vous attacher de grand cœur à l'observance des Saintes Règles et des Statuts de la Religion.

G.M.: Je vous la donne pourtant à présent sans cordon pour vous annoncer que vous n'êtes que Novice dans l'Ordre et que vous n'y êtes pas encore astreint par devoir, mais seulement par dévotion.

Puis il dira:

G.M.: Venez que je vous embrasse et que je vous reconnaisse comme Novice de l'Ordre. Il embrassera le Chevalier qui restera à genoux.

Puis il dira:

G.M.: Allez devant cet Autel remercier Dieu de la grâce qui vous est faite.

Le Chevalier exécutera ce qui lui est commandé et, étant à genoux devant le milieu de l'Autel, on chantera le psaume:

Laudate Dominum omnes gentes, etc.

Gloria Patri, etc.

Puis le Chapelain revêtu encore de l'Aube et de l'étole dira, tourné du côté de l'Autel:

Le Chapelain: Confirma hoc Deus quod operatus est in nobis.

R: A Templo sancto tuo, quod est in Ierusalem.

V: Domine exaudi orationem meam.

R: Et clamor meus ad te veniat.

V: Dominus votiis cum.

R: Et cura spiritu tuo.

OREMUS

Deus qui corda fidelium sancti Spiritus Illustratione docuisti [...]

R: Amen.

Puis, se tournant du côté du peuple, il donnera la bénédiction solennelle après avoir fait une profonde révérence au Grand Maître pour témoigner que c'est par sa permission qu'il la donne.

V: Adjutorium nostrum in nomine Domini.

R: Qui fecit coelum et terrain.

V: Sit nomen Domini benedictum.

R: Ex hoc nunc et usque in saeculum.

R: Benedicat vos omnipotens Deus, Pater + et Filius + et Spiritus Sanctus +

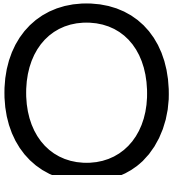
R: Amen.

Après cela, tous se lèveront et le Chevalier reçu ira faire une profonde révérence au Grand Maître pour le remercier de l'honneur qui lui a été fait.

Puis il ira saluer tous les Chevaliers, Chapelains et Frères qui 25 seront présents, chacun selon son rang.

Cérémonie de la Profession des Chevaliers

Chapitre II



n dira une Grand-Messe à laquelle le Chevalier assistera à genoux au milieu du devant de l'Autel, botté, éperonné et l'épée au baudrier, ira faire l'Offrande, puis la Sainte Communion, faisant les révérences au Grand Maître ainsi qu'au jour de sa Réception.

Après la Messe, on chantera l'hymne suivant.

HYMNUS

Veni creator Spiritus [...] Amen.

Le Chapelain revêtu de l'aube et de l'étole dit:

V: Emitte spiritum luum et creabuntur.

R: Et renovabis faciem terrae.

OREMUS

Deus qui corda fideliumsancti spiri tus illustratione ciocuiisti [...]

Puis le Chevalier viendra se présenter àgenoux devant le Grand Maître qui sera revêtu du grand Manteau de l'Ordre, assis sur une chaise tapissée et élevée d'un marchepied près de l'autel du côté de l'Évangile.

Le Grand Maître alors dit:

G.M.: Que demandez-vous?

Le Chevalier: Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de me faire la grâce de m'admettre à la Profession des Chevaliers des Ordres Militaires de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem.

G.M.: Vous avez dû considérer dans les Règles et Statuts de la Sainte Religion que je vous mis entre les mains le jour de votre Réception, les devoirs d'un Chevalier de notre Ordre, devoirs qui sont très grands.

G.M.: Un Chevalier de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare est obligé d'être zélé à la défense de la Sainte Église Catholique, apostolique et romaine, prêt à combattre pour elle jusqu'à la mort, résolu d'endurer le martyre pour la Foi, fidèle au service du Roi.

G.M.: Prompt et disposé en quelque temps que ce soit à l'obéissance de ses supérieurs, remettant entièrement sa volonté entre leurs mains, patient dans les travaux, hardi dans les périls, vaillant dans les combats, charitable envers les pauvres de Jésus-Christ, préparé à l'exercice des œuvres de Miséricorde, sobre et tempérant en son vivre, modeste en son habillement, pudique en ses mœurs, discret en ses paroles.

Le Grand Maître peut étendre son discours sur ce sujet autant que bon lui semblera.

Puis il conclura par ces paroles:

G.M.: Êtes-vous résolu de vivre de la sorte et de vous obliger à l'observance de nos Règles et Statuts ?

Le Chevalier:

Oui, Monseigneur, de très grand Cœur.

G.M.: Je vous adjure de la part du Dieu vivant que vous avez à me déclarer ingénument la vérité et à me répondre sans équivoque sur les conditions dont je vais vous interroger, et que nos Règles et Statuts requièrent aux Chevaliers qui désirent l'en faire la Profession, qui sont:

Si vous êtes né gentilhomme, de gens de bien et d'honneur ?

De légitime mariage ?

Si vous avez été baptisé et instruit en la Foi Catholique apostolique et romaine ?

Si vous avez vécu dans la vertu et dans l'honneur sans n'avoir commis aucune action noire et infâme ?

Et si vous êtes résolu de persévérer dans notre Ordre jusqu'à la mort ?

Le Chevalier:

Oui, Monseigneur, par la grâce de Dieu et avec sa Miséricorde.

G.M.: C'est sous ces conditions, et non autrement, que je vous accorde la grâce que vous demandez, et que je vais vous recevoir à la Profession de notre Sacré Ordre après vous avoir fait deux protestations. La première étant que la Religion ne vous promet que pain, eau et sel, de simples vêtements, des travaux et des peines et que vous n'espérez rien de plus. L'autre que vous serez obligé de vous conformer entièrement à la forme de nos Règles et Statuts présentement établis, ou à établir à l'avenir par les Grands Maîtres, selon le pouvoir qui nous en est donné.

Consentez-vous à ces protestations ?

Le Chevalier:

Oui, Monseigneur, de très bon cœur.

G.M.: Approchez-vous donc et venez offrir vos vœux à Dieu, entre mes mains et sur les Saints Évangiles.

Alors le Chapelain revêtu de l'aube apportera le Missel de l'Autel et le tiendra ouvert en présence du Grand Maître qui demeurera assis et couvert, et le Chevalier s'approchant, à genoux, et joignant les mains sur le Missel et sur le livre des Règles et Statuts entre les mains du Grand Maître, il prononcera à haute voix sa Profession en cette forme :

Forme de la Profession des Chevaliers.

Moi, Frère, promets et voue à Dieu Tout-Puissant, à la Glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu, à Saint-Lazare et à vous, Monseigneur, Illustrissime Grand Maître. D'observer toute ma vie les Saints Commandements de Dieu et ceux de la Sainte Église Catholique, apostolique et romaine.

De servir d'un grand zèle à la défense de la Foi lorsqu'il me sera commandé par mes supérieurs.

D'exercer la charité et les œuvres de miséricorde envers les pauvres, selon mon pouvoir.

De garder au Roi, et à vous, Monseigneur, une inviolable fidélité et de vous rendre une parfaite obéissance.

D'être chaste en mariage.

Ainsi, Dieu très bon, très grand et très puissant me soit en aide.

Et tous les assistants répondront:

Ainsi soit-il.

G.M.: Chevalier, nous te reconnaissons maintenant pour défenseur de la Foi, fidèle serviteur du Roi, protecteur des pauvres, Profès de la Religion, Frère de l'Ordre et notre sujet.

Or, afin que tu commences à pratiquer l'Obéissance que tu nous as vouée, je te commande de porter ce Missel sur l'Autel, et après que tu auras baisé l'Autel, tu reviendras ici.

Le Chevalier, prenant le Missel de la main du Chapelain, obéira en disant:

Le Chevalier: Monseigneur, j'y vais.

Étant revenu et s'étant remis et genoux, le Grand Maître détachera la Croix du Chevalier et la passera dans le cordon tanné amarante, et le tenant en main, lui dira:

G.M.: Chevalier, considérez cette Croix. Elle est d'or, symbole de la Charité, pour vous enseigner la pratique de l'amour de Dieu et de celui du prochain.

G.M.: Elle est double, pour signifier les deux Ordres de Chevalerie unis ensemble en notre Religion. La grande est celle de Notre-Dame, la petite est celle de Saint-Lazare. La première est tannée amarante, qui est le blason de la Constance et de l'Immortalité, dont celle-ci est la récompense de l'autre.

G.M.: La seconde est verte, symbole de l'Espérance, qui est la consolation des misérables et le prix qui anime les courages aux belles actions.

G.M.: Le centre de cette Croix est une médaille de l'image de la Vierge, environnée de rayons d'or et posée sur un mont vert., et cette Vierge Lient son Fils entre ses bras. Cela veut dire que la Vierge est la Protectrice de notre Religion, et comme c'est pour la Gloire de son Fils et pour la sienne que nous combattons, c'est de leurs faveurs que nous espérons toute la nôtre.

G.M.: Cette Croix est octogonale pour vous exhorter à l'exercice des huit vertus, qu'on appelle les Béatitudes, qui sont:

Le mépris volontaire des richesses de la Terre.

La douceur d'esprit.

Les larmes Chrétiennes.

L'ardeur et le zèle de la Justice.

La clémence et la pitié.

La pureté de cœur.

La tranquillité de Frime.

La persécution endurée constamment pour la Justice.

G.M.: Cette Croix est pointée de tous côtés, pour vous apprendre à être en défense, toujours et partout, pour la Foi et pour votre salut, contre les attaques des ennemis, visibles et invisibles.

G.M.: Chaque pointe est pommetée d'or, et les pommes d'or représentent les fruits du Saint-Esprit, avec les récompenses réservées aux grandes et belles actions que vous devez vous proposer.

G.M.: Elle est flanquée de quatre Fleurs de Lys, pour vous enseigner la fidélité que vous devez avoir pour le service du Roi dont la piété et le zèle ont donné de l'appui et de la Gloire à notre Ordre.

G.M.: Ce cordon tanné amarante est la livrée de la Persévérance dans les travaux qui se rencontrent aux généreuses actions auxquelles vous devez vous attacher infatigablement jusqu'à la mort, sous l'espérance d'une vie immortelle.

Après ce discours, le Grand Maître se lèvera, et s'approchant du Chevalier qui demeurera encore à genoux, il lui mettra au col le cordon à la Croix pendante en écharpe au-dessous du cœur en lui disant:

G.M.: Sus donc, Chevalier, je te donne cette Croix et ce cordon au nom de la Très Sainte-Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit +

Il fera le signe de la Croix et puis se rassoira, continuant ainsi son discours:

G.M.: Aimez cette Croix et portez-la toujours en mémoire de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ. Elle pendra sur votre cœur pour l'émouvoir à aimer celles que vous trouverez au chemin de la vertu et de la gloire.

G.M.: Ne la quittez jamais, en quelque occasion que ce soit, elle sera votre défense dans les combats puis qu'elle est l'étendard de Jésus, notre Capitaine Invincible, et puisqu'elle est la marque de votre Profession, et celle de votre gloire.

G.M.: Ce cordon est, la livrée de l'Ordre qui vous avertira, dans les occasions les plus hasardeuses et les plus grands périls où vous aurez l'honneur de vous trouver pour le service de Dieu et la défense de la Foi, que vous ne devez jamais lâcher le pied, ni tourner le dos aux ennemis, ni abandonner vos Frères qui porteront cette même livrée, et que si une si honteuse lâcheté vous arrivait, vous en seriez privé avec infamie.

G.M.: Je vous avertis de plus que vous êtes obligé de garder exactement les Règles, Statuts et Saintes Coutumes de l'Ordre, et de vous acquitter des charges, offices et devoirs de la Religion que vous avez professée.

Le Chevalier: Monseigneur, Dieu m'en fasse la grâce.

Et tous diront: Ainsi soit-il.

Le Grand Maître, se levant, ira embrasser le Chevalier en disant:

G.M.: Puisque vous êtes à présent notre Frère et Chevalier Profès de l'Ordre, je vous embrasse de bon cœur en signe de charité fraternelle et éternelle.

Le Chevalier doit recevoir à genoux le salut du Grand Maître et lui baiser les mains.

Après cela, il ira se mettre à genoux devant l'Autel et l'on chantera l'hymne suivant:

Te Deum laudamus; te Dominum confitemur [...]

Le Chapelain dira les versets et oraisons suivants, tourné du côté de l'Autel:

V: Benedicamus Patrem et Filium, cum Sancto Spiritu.

R: Laudemus et super exaltemus eum in saecula.

V: Saluum fac seruum tuum.

R: Deus meus sperantem in te.

V: Mitte ei auxilium de sancto.

R: Et de Sion tuere eum.

V: Esta ei Domine turris fortitudinis.

R: A fade inimici.

V: Nihil proficiat inimicus in eo.

R: Et filius iniquitatis non apponat nocere ei.

V: Saluum fac populum tuum Domine et benedic haereditati tuae.

R: Et rege eos et extolle lilas, usque in aelernum.

V: Dignare me laudare te virgo sacrata.

R: Da mihi virtutern contra hastes luos.

V: Ora pro nobis beate Lazare.

R: Ut digni officiamur promissionibi Christi.

V: Domine exaudi orationem meam.

R: Et clamor meus ad te \reniai.

V: Dominus vobiscum.

R: Et cum spiritu tua.

OREMUS

V: Domine Iesu Christie [...]

R: Amen.

OREMUS

V: Descende quae sumus Dne Beata Maria semper virgine [...]

R: Amen.

Puis le Chapelain, se tournant du côté des assistants, donnera la bénédiction solennelle après avoir fait une profonde révérence au Grand Maître.

V: Adjutorium nostrum in nomine domini.

R: qui fecit coelum et terrain.

V: Sit nomen Domini benedictum.

R: Ex hoc nunc et usque in seculum.

V: Benedicat vos omnipotens Deus, Pater + , et Filius + et Spiritus Sanctus +

R: Amen.

Cela étant achevé, tous se lèveront et le Chevalier ira faire une très profonde révérence au Grand Maître et te remerciera de la grâce qui lui et été faite. Puis il ira saluer tous les Chevaliers, Chapelains et Frères Servants qui lui rendront le salut.

On dressera un acte de la Profession qui sera signé par le Grand Maître, par le Chevalier Profès, le Secrétaire et les témoins, et qui sera envoyé au Chancelier pour être enregistré.

Cérémonie de la Réception des Chapelains

Chapitre III

Celui qui désire être Chapelain de l'Ordre entendra la Messe qui sera dite par un autre, après laquelle on chantera le *Veni Creator* avec le verset, *Respond* et l'Oraison du Saint-Esprit, après quoi on bénira la Croix, comme celle des Chevaliers.

Puis le postulant ira se présenter et genoux devant le Grand Maître qui sera assis sur une chaise tapissée et qui lui dira:

G.M.: Que demandez-vous?

Le Chapelain: Qu'il vous plaise, Monseigneur, de m'admettre pour Chapelain dans l'Ordre Militaire de Noire-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem.

G.M.: Êtes-vous disposé à vous assujettir aux lois de l'Ordre pour vous rendre digne de la Profession à laquelle vous aspirez ?

Le Chapelain: Oui, Monseigneur, avec l'aide de Dieu.

G.M.: Je vous accorde la grâce que vous me demandez à condition que vous vous acquittiez 5 fidèlement des devoirs auxquels les Règles et Statuts de notre Sainte Religion vous obligeront.

G.M.: Partant, je vous fais Chapelain desdits Ordres de Notre-Dame et de Saint-Lazare, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit +

G.M.: Et de plus, je vous donne cette Croix et ce cordon que vous porterez toute votre vie en souvenir de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ et pour marque de vos devoirs.

Alors il lui mettra le cordon au col, à la Croix pendante devant l'estomac.

Puis le Chapelain, s'approchant et joignant les mains, fera Profession à haute voix en ces termes:

Forme de la Profession des Chapelains.

Moi, Frère N., je voue et promets à Dieu Tout Puissant, à la glorieuse Vierge Marie, à Saint-Lazare, et à vous, Monseigneur Illustrissime Grand Maître, que je serai toute ma vie fidèle à la Religion, obéissant à vos Commandements et que j'observerai de tout mon pouvoir les Règles et Statuts de ma condition dans l'Ordre Militaire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem.

G.M.: Ainsi vous aide Dieu Tout-Puissant, Père, Fils et Saint-Esprit +

Et tous reprendront: Ainsi soit-il.

On dressera un acte authentique de cette Réception et Profession pour être enregistré.

Cérémonie de la Réception des Frères servants d'Armes

Chapitre IV

A

la fin de la Messe, on chantera l'hymne, le verset, le respons et l'oraison du Saint-Esprit. Après quoi, la Croix de l'Ordre sera bénie par le Chapelain. Puis le Grand Maître, assis en une chaise, dira au postulant:

G.M.: Que demandez-vous ?

F.S.: Qu'il vous plaise, Monseigneur, de me recevoir pour Frère servant en votre sacré Ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem.

G.M.: Êtes-vous résolu à servir l'Ordre fidèlement et d'en observer les Règles et Statuts ?

F.S.: Oui, Monseigneur, avec l'aide de Dieu.

G.M.: C'est sous cette condition que je t'accorde la Grace que tu me demandes et que je te reçois pour Frère servant dans notre Ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit +

G.M.: En signe de quoi tu porteras toute ta vie cette Croix qui te fera souvenir de la Passion de Jésus-Christ, et de tes devoirs.

Et alors, il lui donnera ladite Croix que le Frère attachera à son pourpoint, au-devant de la poitrine avec un simple ruban tanné amarante.

Puis, s'approchant du Grand Maître, il dira à haute voix ces paroles de sa Profession, à genoux et les mains jointes.

Forme de la Profession des Frères servant

Moi, Frère N., voue et promets à Dieu Tout- Puissant, à la glorieuse Vierge Marie, à Saint-Lazare, et à vous, Monseigneur Illustrissime Grand Maître, que je serai toute ma vie fidèle à l'Ordre de Notre- Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem, obéissant à vos Commandements.

Que je rendrai mes très humbles services à la Religion, selon vos ordonnances, et que j'observerai de tout mon pouvoir les Règles et Statuts de ma condition.

G.M.: Ainsi vous aide Dieu Tout-Puissant, Père, Fils et Saint-Esprit +

Tous diront: Ainsi soit-il.

Et on fera un acte authentique de cette Réception et Profession qui sera enregistré.

*Cérémonie du Serment que le Grand Maître
doit prêter en sa réception à la Grande Maîtrise
Chapitre V*

Le Grand Maître, ayant été nommé et pourvu par le Roi et confirmé par les Bulles du Pape, sera mis en possession de sa charge de la manière suivante.
Il se présentera avec le grand Manteau de l'Ordre devant l'Autel où repose le Très Saint Sacrement, accompagné d'au moins un Primat et deux Chevaliers, et après avoir entendu la Messe et fait la Sainte Communion.

Le Chapelain, qui aura célébré, viendra se présenter à lui, revêtu d'une Chappe et mettra sur son Prie-Dieu, qui doit être tapissé, le Missel ouvert.

Après cela, ledit Chapelain se mettra à genoux à sa main droite, le Primat revêtu du grand Manteau de l'Ordre à sa main gauche, et les deux Chevaliers aux deux côtés, un peu en devant, avec des flambeaux ardents.

Alors le Grand Maître, joignant les mains sur les Saints Évangiles, dira d'une voix haute le serment suivant :

Le Serment du Grand Maître

Moi, Frère N., par la grâce de Dieu, du Saint Siège et du Roi, Grand Maître général des Ordres de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem, Bethléem et Nazareth, tant deçà que delà les mers.

Je jure et promets à Dieu Tout-Puissant de garder et d'observer toute ma vie ses Saints Commandements et ceux de la Sainte Église Catholique, apostolique et romaine.

De vivre et de mourir dans la Foi qu'elle nous enseigne, de la défendre d'un grand zèle.

De ne me départir jamais de l'obéissance du Roi et de lui rendre toute ma vie « fidèles services ».

D'observer et de faire observer exactement les Règles et Statuts desdits Ordres.

D'administrer et faire administrer tous les biens dont ils jouissent pour la Gloire de Dieu et le soulagement des pauvres, et d'en procurer de tout mon pouvoir la conservation et l'agrandissement.

Ainsi, Dieu Très Bon, Très Grand et Très Puissant me soit en aide.

Et tous les assistants répondront:

Ainsi soit-il. Heureusement et à longues années.

Après cela, le Chapelain et le Primat se levant, feront une grande révérence au Grand Maître, et au nom du Pape et du Roi, le prendront chacun de sort côté pour le conduire à une chaise tapissée sur le marchepied de l'Autel où le Primat, puis les Chevaliers, les Chapelains et les Frères de l'Ordre viendront le saluer à genoux et lui baiseront la main droite en signe de Réception et de Reconnaissance de la part de tout l'Ordre.

Cela fait, le Grand Maître se lèvera et le Chapelain commencera le Te Deum Laudamus qui sera chanté solennellement, et les cloches seront données.

Puis le Chapelain tourné du côté de l'Autel dira:

V: Benedicamus Patrem et Filium, cum Sancto Spiritu [...]

OREMUS

Omnipotens sempiterna Deus miserere famulo tua N., summo Magistro Generali nostro [...]

R: Amen.

On dressera un acte authentique de cette Protestation, serment et prise de possession et Réception du Grand Maître pour qu'il soit inséré aux registres de la Religion.

Si le Roi est présent à cette action, le serment doit être fait entre ses mains par le Grand Maître mis à genoux, au-devant de sa chaise, et les paroles qui concernent le Roi dans ledit serment doivent être dites en ces formes:

Par la Grâce de Dieu, du Saint Siège et de Votre Majesté, Sire...

Et en un autre endroit: et de ne me départir jamais de votre Obéissance, Sire, et de rendre Votre Majesté, toute ma vie, très fidèles services ...

Le serment prêté, c'est le Roi qui prend par la main, le Grand Maître et qui lui commande de se mettre sur le Siège pour être reconnu.

La Forme de la Profession de Foi

Chapitre VI

Le Grand Maître et les Chevaliers sont obligés de la faire, par l'ordonnance du Saint Concile de Trente et par la Bulle du Pape Paul V donnée pour l'institution de l'Ordre de Notre-Dame.

Le Grand Maître la fait en présence de quelque Prélat ecclésiastique, Evêque, Abbé, Prieur, ou toute autre personne ayant dignité en l'Église, et de plus en présence de quelques Chevaliers, ou Chapelains.

L'ayant faite, il doit en faire dresser un acte authentique pour être envoyé en Cour de Rome, ce qui n'est pas nécessaire d'observer pour les Chevaliers.

Le Grand Maître étant donc à genoux, sur un prie-Dieu, la tête nue et les mains jointes sur un Missel devant un Autel où repose le Saint Sacrement, dira à voix haute et intelligible:

Moi, Frère N., par la grâce de Dieu, du Saint Siège et du Roi Très-Chrétien, Grand Maître des Ordres Militaires de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem, tant deçà que delà les mers.

Je crois fermement et je professe tous et chacun des articles du Symbole de la Foi Catholique composé au Saint Concile de Nicée et reçu par l'Église romaine.

Je reçois et reconnais les Traditions apostoliques et ecclésiastiques et tout ce qui est en l'Écriture Sainte selon le sens qui lui est donné par l'Église et les sept Sacrements avec les cérémonies dont elle use en leur application.

Je crois et confesse qu'en la Sainte Messe est offert un vrai Sacrifice propitiatoire pour les vivants et pour les morts.

Et qu'en l'Eucharistie sont contenus réellement le Corps et le Sang du Christ, lesquels y sont établis par une véritable transsubstantiation, et que l'un et l'autre sont sous chacune des espèces.

Je crois en un Purgatoire, en l'invocation de la Vierge et des Saints, la vénération de leurs reliques et de leurs images et au Trésor des Indulgences.

Je crois à la Sainte Église, Catholique, apostolique et romaine que je reconnais pour la Mère et la Maîtresse de toutes les autres.

Et notre Saint-Père le Pape pour vicaire de Jésus-Christ, successeur de Saint Pierre, Chef de cette Église, auquel je promets et jure obéissance.

Je crois et professe toutes les définitions des Saints Conciles, et nommément celles du Saint Concile de Trente.

Je déteste et rejette toutes les erreurs et hérésies condamnées par la Sainte Église.

Je voue, jure et proteste de vivre et de mourir dans cette Profession de Foi, hors de laquelle il n'y a point de salut et d'employer tout mon pouvoir pour la publier, défendre et maintenir en tous les lieux où il me sera permis, tant par moi que par toutes les personnes qui relèveront de mon autorité.



Proscriptum :

C'est bien modestement et sans aucune prétention, que je me suis permis d'apporté quelques mises à jour de ce merveilleux livre édité en 1993 que nous a offert notre Bien Aimé Frère Régis BLANCHET qui est passé à l'Orient Éternel en décembre 2005.

D.E.A.S.